RESTRICTED

WT/TPR/S/483

7 janvier 2026

(26-0142) Page: 1/141

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le présent rapport, préparé pour le quatrième examen de la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à la Papouasie-Nouvelle-Guinée des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Mme Denby Probst (tél.: +41 22 739 5847).

La déclaration de politique générale présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est reproduite dans le document WT/TPR/G/483.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 7
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 11
1.1 Principales caractéristiques de l'économie 11
1.2 Évolution économique récente 12
1.2.1 Politiques monétaire et de change 14
1.2.2 Politique budgétaire 14
1.2.3 Balance des paiements 15
1.2.4 Autres faits nouveaux 16
1.3 Évolution des échanges et des investissements 16
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services 16
1.3.1.1 Commerce des marchandises 16
1.3.1.2 Commerce des services 19
1.3.2 Tendances et structure de l'IED 20
2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT 22
2.1 Cadre général 22
2.2 Orientation de la politique commerciale 24
2.2.1 Mécanismes de consultation du gouvernement avec le secteur privé 25
2.3 Accords et arrangements commerciaux 26
2.3.1 OMC 26
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels 27
2.3.2.1 Accords commerciaux réciproques 28
2.3.2.2 Préférences unilatérales 29
2.3.3 Autres accords et arrangements 29
2.4 Régime d'investissement 30
2.4.1 Orientations politiques et pratiques 30
2.4.2 Cadre, y compris l'environnement économique et l'enregistrement 32
2.4.3 Activités de promotion des investissements et incitations à l'investissement 33
2.4.4 Restrictions à l'investissement 34
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE 36
3.1 Mesures visant directement les importations 36
3.1.1 Procédures douanières, politiques, facilitation des échanges et évaluation en douane 36
3.1.1.1 Facilitation des échanges 38
3.1.1.2 Évaluation en douane 40
3.1.2 Règles d'origine 41
3.1.3 Droits de douane 42
3.1.3.1 Taux consolidés et appliqués 42
3.1.3.2 Exemptions ou concessions tarifaires 46
3.1.3.3 Droits de douane préférentiels 46
3.1.4 Autres impositions visant les importations 47

3.1.4.1 Droits d'accise 47
3.1.4.2 Taxe sur les biens et services (GST) 49
3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation 50
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde 54
3.1.7 Autres mesures visant les importations 55
3.1.7.1 Politiques relatives à la teneur en éléments locaux 55
3.1.7.2 Sanctions 55
3.2 Mesures visant directement les exportations 56
3.2.1 Procédures et prescriptions douanières 56
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements 56
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation 57
3.2.4 Soutien et promotion des exportations 59
3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation 60
3.3 Mesures visant la production et le commerce 60
3.3.1 Mesures d'incitation 60
3.3.1.1 Programmes publics; incitations aux entreprises et à l'investissement 61
3.3.1.2 Incitations fiscales 62
3.3.1.3 Mesures de soutien liées à la COVID-19 64
3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques 64
3.3.2.1 Normes et règlements techniques 65
3.3.2.2 Prescriptions en matière de marquage et d'étiquetage 66
3.3.2.3 Coopération internationale et régionale 66
3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires 66
3.3.3.1 Cadre 67
3.3.3.2 Importation et exportation 68
3.3.3.3 Coopération internationale 68
3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix 69
3.3.4.1 Concurrence 69
3.3.4.1.1 Orientation stratégique 69
3.3.4.1.2 Activités concurrentielles 70
3.3.4.1.3 Coopération 70
3.3.4.2 Contrôles des prix 71
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation 72
3.3.5.1 Entreprises commerciales d'État 72
3.3.5.2 Entreprises publiques, initiatives de réforme et privatisation 72
3.3.6 Marchés publics 75
3.3.6.1 Évolution 75
3.3.6.2 Pratiques de passation des marchés dans le cadre de la NPA 76
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle (DPI) 78
3.3.7.1 Évolution 80

3.3.7.2 Moyens de faire respecter les droits à la frontière 81
3.3.7.3 Initiatives et coopération internationales/régionales 82
4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR 83
4.1 Agriculture, sylviculture et pêche 83
4.1.1 Agriculture 83
4.1.1.1 Politiques 86
4.1.1.2 Entités agricoles et nouvelles perspectives 87
4.1.1.3 Mesures à la frontière 89
4.1.1.4 Mesures de soutien 89
4.1.1.5 Produits de base 91
4.1.1.5.1 Huile de palme 91
4.1.1.5.2 Cacao 91
4.1.2 Sylviculture 92
4.1.2.1 Production et commerce 93
4.1.2.2 Évolution de la politique et activités forestières 98
4.1.2.3 Initiatives internationales 99
4.1.3 Pêche 100
4.1.3.1 Évolution 102
4.1.3.2 Mesures de soutien 104
4.1.3.3 Coopération internationale et accords bilatéraux 105
4.2 Industries extractives et énergie 106
4.2.1 Industries extractives 111
4.2.2 Énergie 112
4.2.2.1 Pétrole et gaz 112
4.2.2.2 Électricité 113
4.3 Secteur manufacturier 114
4.4 Services 117
4.4.1 Services financiers 117
4.4.1.1 Secteur bancaire 119
4.4.1.2 Assurance 122
4.4.1.3 Marchés des capitaux 123
4.4.2 Transports 123
4.4.2.1 Transport maritime et ports 125
4.4.2.2 Transport aérien 126
4.4.3 Communications et économie numérique 127
4.4.4 Tourisme 131
5 APPENDICE – TABLEAUX 134

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Produit intérieur brut par activité économique (aux prix de base), 2019 et 2023 13
Graphique 1.2 Balance des paiements, 2019-2024 16
Graphique 1.3 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2019 et 2024 18
Graphique 1.4 Commerce des marchandises par grande catégorie de produits (section du SH), 2019 et 2024 19
Graphique 1.5 Investissement étranger direct, 2016-2024 21
Graphique 2.1 Importations de marchandises par type de régime d'importation, 2019 et 2023 28
Graphique 3.1 Répartition des droits NPF appliqués par type et taux de droit, 2019 et 2025 44
Graphique 3.2 Préférences tarifaires par accord commercial, 2025 47
Graphique 4.1 Exportations de poissons et produits de la pêche[a], 2021-2024 102

TABLEAUX

Tableau 1.1 Composition du commerce des services, 2019-2024 20
Tableau 1.2 IED, 2019-2024 21
Tableau 2.1 Notifications au titre des accords de l'OMC, 1er janvier 2019 - 31 octobre 2025 27
Tableau 2.2 Récapitulatif des investissements approuvés, 2019-2021 31
Tableau 3.1 Aperçu général des engagements pris dans les différentes catégories de l'AFE et de leur mise en œuvre, 2025 39
Tableau 3.2 Aperçu général des règles d'origine préférentielles, 2025 41
Tableau 3.3 Réductions tarifaires, 1er janvier 2024 43
Tableau 3.4 Structure du tarif douanier, 2019 et 2025 43
Tableau 3.5 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux appliqués sont supérieurs aux taux consolidés, 2025 45
Tableau 3.6 Aperçu général des droits d'accise, octobre 2025 48
Tableau 3.7 Aperçu général des taux et exemptions de la GST, juillet 2025 49
Tableau 3.8 Produits soumis à une prohibition totale, 2025 51
Tableau 3.9 Produits soumis à des restrictions à l'importation, y compris des permis ou licences, 2025 52
Tableau 3.10 Droits/prélèvements à l'exportation et montants perçus[a], 2025 57
Tableau 3.11 Prohibitions et restrictions à l'exportation, 2025 58
Tableau 3.12 Principales incitations fiscales, 2025 62
Tableau 3.13 Aperçu des produits/services soumis à un contrôle ou une surveillance des prix, 2025 72
Tableau 3.14 Entreprises publiques, 2025 73
Tableau 3.15 Initiative de réforme des entreprises publiques, 2020-2023 74
Tableau 3.16 Incidence des entreprises publiques sur les recettes publiques, 2019-2024 75
Tableau 3.17 Seuils de passation des marchés, 2025 77
Tableau 3.18 Aperçu des marchés passés par la NPC, 2020-2023 78

Tableau 3.19 Aperçu des demandes d'enregistrement de propriété intellectuelle et des autorisations, 2019-2025 79
Tableau 3.20 Aperçu des lois en matière de propriété intellectuelle, 2025 79
Tableau 4.1 Production agricole, 2019-2024 84
Tableau 4.2 Commerce de produits agricoles, 2019-2024 85
Tableau 4.3 Programmes de soutien, y compris les subventions à l'exportation, 2019-2025 90
Tableau 4.4 Production de bois et de produits du bois, par type, 2019-2024 94
Tableau 4.5 Commerce des produits forestiers, 2019-2024 95
Tableau 4.6 Principales données sur la pêche, 2020-2023 101
Tableau 4.7 Accords bilatéraux sur les droits de pêche, 2025 106
Tableau 4.8 Production et consommation de gaz naturel et de pétrole brut, 2019-2023 109
Tableau 4.9 Production des principaux minéraux, 2019-2023 110
Tableau 4.10 Commerce des produits miniers et énergétiques, 2019-2024 110
Tableau 4.11 Commerce des produits manufacturés, 2019-2024 116
Tableau 4.12 Aperçu du secteur financier, 2019 et 2025 119
Tableau 4.13 Indicateurs de solidité financière, 2019-2024 121
Tableau 4.14 Aperçu du secteur des télécommunications, 2019-2024 127
Tableau 4.15 Statistiques concernant le tourisme, 2019-2024 132

ENCADRÉS

Encadré 2.1 Aperçu des accords commerciaux réciproques, 2025 29
Encadré 3.1 Plan directeur du Service des douanes 2024-2028, indicateurs clés de performance et stratégies correspondantes 36
Encadré 3.2 Principaux organismes et textes législatifs dans le domaine SPS, 2025 67
Encadré 3.3 Principales évolutions de la politique de la concurrence 2019-2025 69
Encadré 4.1 Produits agricoles présentant un fort potentiel de développement 88
Encadré 4.2 Objectifs et buts de l'inclusion financière 118
Encadré 4.3 Infrastructures de transport de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2025 124
Encadré 4.4 Politiques, plans et stratégies relatives aux communications et au numérique, 2019-2025 129

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2019-2024 134
Tableau A1. 2 PIB par activité économique, 2019-2023 136
Tableau A1. 3 Recettes fiscales, 2019-2024 137
Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits NPF appliqués, 2025 138
Tableau A3. 2 Normes et règlements techniques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée publiés, 2019-mai 2025 139

RÉSUMÉ

1. En tant que nation insulaire à revenu intermédiaire de la tranche inférieure située dans la région du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) a axé ses politiques commerciales et connexes sur la croissance, la résilience et le développement pendant la période à l'examen (2019-2025). Le pays, qui a fêté le 50ème anniversaire de son indépendance en septembre 2025, est fier de ses accomplissements et concentré sur la mise en place d'une économie durable pour l'avenir. Si sa récente croissance économique et commerciale est due en grande partie à l'extraction de ressources non renouvelables (gaz naturel liquéfié (GNL), or, cuivre et pétrole brut), la Papouasie-Nouvelle-Guinée accorde aussi de l'attention aux ressources renouvelables, c'est-à-dire à l'agriculture (huile de palme, cacao, café et coprah) et à la sylviculture, et s'efforce de renforcer sa résilience face aux vulnérabilités telles que les catastrophes naturelles et de répondre aux risques associés aux changements climatiques.

2. Néanmoins, les efforts déployés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour améliorer le commerce et développer davantage son économie continuent de se voir affectés par un certain nombre de difficultés. Au cours de la période considérée, plusieurs épisodes d'instabilité ou d'urgence nationale se sont produits, en partie en raison des prix élevés des produits alimentaires et des produits de base, comme les combustibles. Les préoccupations persistantes en matière de sécurité et les tensions périodiques ont aussi eu des effets négatifs, notamment sur le tourisme et l'investissement étranger. Si les infrastructures se développent, des difficultés subsistent et le niveau de pénétration n'est pas encore suffisamment élevé pour avoir un effet d'unification sur la population diverse.

3. Les résultats commerciaux et économiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été positifs durant la période à l'examen, sauf pendant la pandémie de COVID-19, lorsqu'un ralentissement a été observé. Depuis 2022, la croissance du PIB réel s'élève à 4,4% en moyenne, principalement en raison de l'augmentation de la contribution des industries extractives. Le secteur des services reste celui qui contribue le plus à l'activité économique, bien qu'il ait affiché une baisse régulière entre 2019 et 2023, tombant de 43,6% à 40,5%; la part des industries extractives est quant à elle passée de 29,2% à 33,2% au cours de la même période.

4. La croissance des exportations, tirée par les produits de base, a été forte en kina papouans-néo-guinéens (PGK), mais moins en USD, le PGK s'étant graduellement déprécié par rapport à l'USD au cours de la période considérée. Les recettes commerciales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont augmenté grâce aux prix mondiaux élevés des produits de base pendant la période postérieure à la COVID-19, ce qui a été bénéfique pour le pays mais a aussi mis en lumière sa potentielle vulnérabilité à l'évolution des prix mondiaux. La dépendance à l'égard des industries extractives est forte, ce secteur ayant représenté plus de 77% des exportations en 2024, et, selon l'indice de concentration des exportations de la CNUCED, la dépendance à l'égard des exportations de produits de base était élevée puisqu'elle atteignait 97%, contre 96% antérieurement. Le pays a maintenu un important excédent du commerce des marchandises, qui s'est monté à 5,4 milliards d'USD par an en moyenne au cours de la période à l'examen. En revanche, les échanges de services sont beaucoup moins importants, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré un déficit du commerce des services de 2 milliards d'USD par an en moyenne pendant la période allant de 2019 à 2024.

5. Bien que bon nombre des résultats évoqués laissent entrevoir une situation favorable, des déséquilibres structurels subsistent et ont des conséquences importantes sur le commerce et la résilience de l'économie. Par exemple, en raison des pénuries persistantes de devises, des mesures de rationnement ont été mises en place, le coût de la vie, alimenté par une inflation importée, a été élevé, et le déficit budgétaire, associé à une dette élevée, s'est creusé. Avec l'aide du FMI et d'autres partenaires internationaux, d'importantes réformes ont été engagées et, plus récemment, la situation s'est progressivement améliorée. La Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé des initiatives pour dévaluer la monnaie et simultanément amorcer une transition vers un PGK librement convertible. Parmi les réformes engagées, on peut aussi mentionner la modernisation de la politique monétaire, avec l'établissement d'un Comité de la politique monétaire indépendant et l'introduction des modifications connexes. Le déficit budgétaire s'est légèrement amélioré grâce à de nouvelles dispositions législatives, qui fixent le plafond de la dette à 55% du PIB, objectif devant être atteint d'ici à 2029.

6. Les obstacles formels au commerce auxquels se heurtent les importations sont peu nombreux car les droits de douane sont généralement faibles, voire nuls pour bon nombre de produits, en particulier ceux pour lesquels la Papouasie-Nouvelle-Guinée est tributaire des importations, c'est-à-dire les produits manufacturés. Les restrictions et prohibitions appliquées tiennent compte des protections prévues par les traités internationaux tels que la CITES, même s'il serait bon qu'un certain nombre d'anciennes mesures soient réexaminées et supprimées. La croissance des importations de marchandises a été modérée, passant de 5,0 milliards d'USD en 2019 à 6,9 milliards d'USD en 2024, mais des politiques publiques sont en place pour encourager les mesures de remplacement des importations ou d'autosuffisance, notamment pour ce qui est du riz, le principal produit agricole importé, et dans le secteur de l'énergie.

7. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement a appliqué plusieurs politiques destinées à soutenir la teneur en éléments locaux et à encourager la transformation en aval des abondantes matières premières de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin d'ajouter de la valeur dans le pays, de créer de l'emploi et de renforcer les capacités techniques. Parmi les domaines visés figurent la transformation du bois, la transformation des produits alimentaires, les opérations de mise en conserve de poisson et les opérations des industries extractives. Dans certains cas, des abattements fiscaux ou d'autres incitations ont été offerts pour mettre en place ces industries ou encourager l'investissement étranger direct (IED). Des mesures telles que des droits d'exportation sur le bois brut et les bijoux, les prohibitions à l'exportation de certains types de bois et divers prélèvements à l'exportation visent également à promouvoir la transformation des matières premières en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les capacités manufacturières restent toutefois modestes et sous-développées; en 2023, elles représentaient 1,7% du PIB.

8. Les contraintes du côté de l'offre sont probablement l'un des plus grands obstacles à la pleine réalisation du potentiel commercial de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Au cours de la période considérée, un certain nombre de projets d'infrastructure importants ont été entrepris, par exemple des améliorations portuaires et des aménagements routiers, et de nombreux autres projets sont prévus ou partiellement mis en œuvre. Le réseau de transport papouan-néo-guinéen reste sous-développé et a besoin d'être rénové. Aux fins du commerce, il est essentiel de poursuivre le développement du secteur maritime, car 90% des marchandises papouanes-néo-guinéennes faisant l'objet d'échanges internationaux sont transportées par cette voie. La part des foyers alimentés en électricité s'élevait à 20% en 2024 et devrait atteindre 70% d'ici à 2030. La pénétration d'Internet reste faible (27%), mais la Papouasie-Nouvelle-Guinée a beaucoup investi dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le but d'améliorer la couverture et la concurrence dans le secteur.

9. Le gouvernement est encore en train de réexaminer et de réformer certaines mesures de politique intérieure, portant par exemple sur le rôle des entreprises publiques dans l'économie, la promotion de la concurrence et les marchés publics. Dans le domaine des marchés publics, d'importantes révisions ont été entreprises pour améliorer la transparence et les processus concurrentiels, et la nouvelle Commission nationale des marchés publics a notamment été établie; néanmoins, bon nombre d'appels d'offres ne sont pas du ressort de la Commission et les préférences en matière de teneur en éléments locaux ont été renforcées pendant la période considérée. Les entreprises publiques continuent d'occuper une position dominante et de ne pas avoir de concurrence dans de larges pans de l'économie. Un programme de réforme des entreprises publiques, axé sur la privatisation et la promotion des partenariats public-privé, a été lancé pendant la période à l'examen. La Loi sur la Commission indépendante de la concurrence et de la consommation, qui constitue le cadre de la concurrence de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, était en cours de réexamen en vue de sa modernisation, et l'adoption de nouvelles règles était envisagée pour lutter contre les cartels. Au cours de la période considérée, l'imposition de contrôles des prix et la surveillance des secteurs réglementés sont restées des fonctions de l'autorité chargée de la concurrence de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

10. Pendant la période à l'examen, le gouvernement n'a cessé de mettre l'accent sur l'amélioration du climat de l'investissement étranger, ce qui a conduit à l'établissement de zones économiques spéciales (ZES) comme un moyen d'attirer les investissements. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer les pratiques relatives à l'enregistrement des entreprises et les procédures de filtrage des investissements. Les ressortissants papouans-néo-guinéens continuent d'avoir l'apanage de certaines activités, énoncées dans la liste des activités réservées; néanmoins, en vertu de nouveaux engagements, cette liste doit être réexaminée régulièrement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée

rencontre encore des difficultés pour attirer et retenir l'investissement étranger, et les flux d'IED sont restés instables durant la période à l'examen.

11. La politique commerciale papouane-néo-guinéenne a favorisé l'intégration régionale et les accords commerciaux régionaux, bien qu'aucun fait nouveau important ne soit intervenu au cours de la période considérée. Un Accord de partenariat économique intérimaire a été conclu avec le Royaume-Uni après le Brexit, afin de maintenir les conditions établies par l'accord précédent avec l'UE. La part des importations bénéficiant de préférences dans le cadre d'accords de libre-échange (ALE) reste très faible et est statistiquement équivalente à zéro, mais celle des importations en franchise de droits NPF est très importante: en 2023, elle représentait plus de 87% des importations totales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce qui pourrait avoir une incidence sur la part des importations bénéficiant de préférences.

12. Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas été très active au sein de l'OMC. Des mesures concrètes ont toutefois été prises pour renforcer la participation du pays, qui a notamment établi un bureau à Genève en 2025. En outre, en 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a créé son Office national du commerce, une entité indépendante qui supervise toutes les questions de politique commerciale. Dans le cadre de l'OMC, le pays s'est principalement intéressé au traitement spécial et différencié (TSD), à l'Aide pour le commerce et aux activités d'assistance technique. Pendant la période considérée, il a présenté un total de sept notifications à l'Organisation; la marge d'amélioration est donc considérable, éventuellement avec l'aide de l'assistance technique.

13. Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris plusieurs mesures pour prendre en compte ou mettre en œuvre les instruments commerciaux de l'OMC. Par exemple, un projet de texte législatif sur les mesures correctives commerciales est en train d'être élaboré et des travaux sur une proposition de texte visant à protéger les indications géographiques (IG) sont en cours. Il est aussi envisagé de modifier les dispositions de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits voisins relatives aux organismes de gestion collective à l'avenir, mais aucune modification formelle n'avait été apportée au régime de propriété intellectuelle au cours de la période considérée. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a progressé dans la mise en œuvre de bon nombre de ses engagements en matière de facilitation des échanges, même s'il est prévu que quelques-uns d'entre eux soient mis en œuvre ultérieurement, y compris l'engagement relatif au guichet unique, qui doit être appliqué d'ici à 2030.

14. Les secteurs de l'énergie et des minéraux continuent d'occuper une place importante dans l'économie et le commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée car ils restent fortement axés sur les exportations. Dans le secteur de l'énergie, le gaz naturel, exporté sous la forme de GNL, a enregistré une croissance au cours de la période considérée et a suscité l'intérêt de compagnies pétrolières et gazières internationales en raison de son expansion, mais plusieurs projets restent en suspens. La réorganisation des organismes publics du secteur de l'énergie, y compris à des fins de réglementation, a été importante pour l'évolution des politiques à plusieurs égards. Deux entreprises publiques continuent d'occuper une position dominante dans le secteur et perçoivent des recettes pour le compte du gouvernement. Des initiatives ont été menées pour développer davantage le secteur des énergies renouvelables (énergies hydraulique, éolienne, solaire et géothermique) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; par exemple, de nouvelles politiques et structures ont été formalisées. L'investissement et la production sont restés dynamiques dans le secteur minier, mais de nombreuses fluctuations ont été enregistrées en raison des changements de politiques et de l'incertitude entourant les projets. Le secteur des minéraux critiques continue de présenter un fort potentiel et de nombreuses possibilités.

15. La politique menée par le gouvernement dans le secteur de la pêche a favorisé la diversification économique, l'emploi et l'amélioration de la sécurité alimentaire, et le pays avance dans l'exploitation de ses importantes ressources halieutiques. Les efforts menés en faveur de l'obtention de certifications internationales et du respect des normes alimentaires ont porté leurs fruits, le pays ayant reçu une certification du Conseil de la gestion des ressources marines pour le thon. Dans le même temps, le secteur est devenu plus intégré verticalement avec la mise en place de conserveries et d'activités de transformation. En novembre 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait pas encore ratifié l'Accord sur les subventions à la pêche. Le secteur forestier est quant à lui resté une importante source de recettes d'exportation pendant la période considérée, mais il a été confronté à plusieurs changements de politique, notamment des modifications concernant la surveillance des exportations et les niveaux des droits d'exportation ainsi que le renforcement des

restrictions, y compris pour ce qui est des droits d'achat de bois d'œuvre par l'État. Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a aussi établi un système volontaire de crédits carbone pour le secteur, qui a donné des résultats mitigés; un moratoire a été mis en place en 2022 et, plus récemment, en 2025, les échanges de droits d'émission ont été rétablis.

16. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a une longue tradition d'exportation de cultures commerciales, notamment d'huile de palme, de cacao, de café et de coprah. Ces cultures ont toujours été des sources importantes de recettes d'exportation pour le pays, bien qu'elles soient instables en raison des fluctuations des prix mondiaux des produits de base. Néanmoins, la politique suivie confère un avantage plus large dans la mesure où ces cultures offrent, au-delà de l'agriculture de subsistance, un revenu rural dont dépend une grande partie de la population. L'orientation politique du gouvernement a favorisé l'expansion d'un grand nombre de ces cultures, notamment l'huile de palme, en tant que source de revenus durable à l'avenir, par opposition aux ressources épuisables. Le développement international et le soutien des pouvoirs publics ont également joué un rôle clé dans la promotion et le développement d'autres cultures présentant un potentiel d'exportation, comme la vanille, le caoutchouc naturel, les produits frais et les épices. Le secteur souffre toujours d'un manque d'infrastructures permettant d'acheminer les produits vers le marché et reste vulnérable aux changements climatiques.

17. Le secteur des services financiers de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose d'un cadre bancaire solide, mais se caractérise par une faible concurrence et une forte dépendance à l'égard des liquidités. L'inclusion financière a constitué une priorité stratégique essentielle, et des améliorations ont été réalisées en matière de culture financière et d'infrastructures numériques. Par ailleurs, les règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été renforcées, et des travaux de politique sont en cours sur le financement vert. Au cours de la période considérée, les politiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les secteurs des transports et des TIC ont été particulièrement axées sur l'amélioration des infrastructures. L'organisme de réglementation des TIC a pris quelques mesures pour accroître la concurrence et promouvoir la transformation numérique. Le secteur du tourisme a connu un recul depuis la pandémie de COVID-19 et ne s'est pas entièrement remis. L'accent a été mis sur le tourisme de croisière, qui est plus prometteur car l'infrastructure touristique reste peu développée et les préoccupations relatives à la sécurité limitent les autres formes de tourisme.

18. En résumé, la situation commerciale et économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est restée solide au cours de cette période de redressement postérieure à la pandémie de COVID-19, mais elle a été favorisée par les prix élevés des produits de base exportés par le pays. De nombreuses initiatives de politique sont susceptibles de continuer à renforcer la durabilité commerciale et économique à long terme, à condition qu'un environnement propice soit en place et que les infrastructures nécessaires soient disponibles. Néanmoins, il serait bon pour le pays de moderniser certains aspects de ses politiques commerciales et connexes établis de longue date et de promouvoir la concurrence. Par ailleurs, si la Papouasie-Nouvelle-Guinée améliorait son bilan en matière de notifications et se montrait déterminée à participer davantage au système commercial multilatéral, son engagement en faveur de l'OMC ainsi que sa transparence et son ouverture s'en verraient renforcés.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), un pays insulaire du Pacifique fondé en 1975, a célébré les 50 ans de son indépendance en septembre 2025. Elle dispose d'un large éventail d'écosystèmes et est riche en ressources naturelles, notamment les minéraux, les produits énergétiques, les produits agricoles et forestiers, et les produits de la pêche. Sa population est très jeune et diversifiée et elle se caractérise par une culture riche et plus de 850 langues parlées. Toutefois, la Papouasie-Nouvelle-Guinée conserve certaines vulnérabilités liées aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, à la dette extérieure, aux longues distances qui la séparent des partenaires commerciaux et à d'autres facteurs, ce qui a conduit le FMI à la qualifier d'"État fragile".

1.2. L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut être classée dans deux catégories: économie de subsistance et économie monétaire, environ 85% de la population faisant partie de l'économie informelle (de subsistance).[1] Cette situation est renforcée par la géographie du pays, dont la population largement rurale (87%) est généralement isolée et sans emploi formel en raison d'un manque d'infrastructures de transport, de services de télécommunication et de connexions numériques.[2] Cela a aussi contribué à l'absence de données ou d'indicateurs concernant la taille de la population, les niveaux d'emploi, la croissance des salaires, la production sectorielle, etc.

1.3. En tant qu'économie à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la Papouasie-Nouvelle-Guinée possède un fort potentiel et s'est fixé comme objectif de devenir une économie à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030.[3] Pendant la période à l'examen (2019-2025), le pays a enregistré de bons résultats pour ce qui est de la croissance du PIB et des échanges, malgré quelques petites contractions pendant la pandémie de COVID-19 et en 2023 (Tableau A1. 1). La diversification de l'économie, la promotion d'une croissance inclusive et la transformation axée sur le développement durable figurent parmi les principaux objectifs stratégiques du gouvernement. L'ajout de valeur en Papouasie-Nouvelle-Guinée par la transformation des matières premières en aval est aussi un thème central dans plusieurs politiques sectorielles. La lutte contre la pauvreté[4] et l'insécurité alimentaire sont des éléments importants qui interviendront dans de nombreux programmes gouvernementaux car la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pour l'instant pas beaucoup progressé dans la réalisation des ODD de l'ONU.[5]

1.4. L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut aussi être décrite comme une économie à forte intensité commerciale, les parts respectives des exportations et des importations dans le PIB s'étant élevées à 42% et 17% en moyenne au cours de la période considérée (Tableau A1. 1). Selon certaines études, l'économie est vulnérable aux risques externes tels que les variations des prix mondiaux.[6] À part l'incidence négative de la COVID-19 observée en 2020, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a bénéficié de la hausse des prix mondiaux des produits de base pour bon nombre de ses exportations, ce qui a entraîné une augmentation des recettes commerciales. Toutefois, le pays étant tributaire des importations de plusieurs produits alimentaires essentiels, comme le riz, et d'autres intrants, il reste vulnérable aux prix élevés à l'importation et subit une

[1] DCI, *National Manufacturing Policy, 2024*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Manufacturing_Policy/National_Manufacturing_Policy%20.pdf (01/07/2025).

[2] NFA, *Fisheries Strategic Plan 2021-2030*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_15ef4313c91f4aa89f89b81603b1c1fa.pdf (01/07/2025).

[3] DCI, *National Content Policy for Resource Sectors*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (01/07/2025).

[4] D'après une enquête sur le bien-être des ménages ruraux, 43% des ménages visés par l'enquête vivaient en dessous du niveau de pauvreté mesuré selon la "méthode du coût des besoins essentiels". IFPRI, *Household Wellbeing in Rural Papua New Guinea Poverty Analysis from the 2023 PNG Rural Household Survey*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/4bfacf9d-e72b-4c04-b7ff-970037df508c/content (01/07/2025).

[5] Sustainable Development Report, *Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://dashboards.sdgindex.org/profiles/papua-new-guinea (01/07/2025).

[6] Selon une étude basée sur une analyse méthodique des profils de risque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement vulnérable aux variations des prix mondiaux et des flux de capitaux étrangers, les facteurs qui ont le plus d'impact sur le PIB, la consommation privée, la pauvreté et la sous-alimentation. IFPRI, *Papua New Guinea, Systematic Analysis of World Market and Domestic Production Shocks*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/b6bdc1a0-38c4-4205-8c67-f6369b4c79c8/content (01/07/2025).

inflation importée. Cela, combiné à la dépréciation de la monnaie, a entraîné une hausse du coût de la vie et une pression sur le gouvernement pour qu'il fournisse une aide, ce qu'il a fait en appliquant une taxe sur les biens et les services à taux nul aux produits de première nécessité (section 3.1.4).[7]

1.5. L'atténuation des vulnérabilités aux catastrophes nationales et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques sont parmi les principales questions abordées par le gouvernement dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence notable sur l'économie. Le FMI a souligné la forte exposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à ces phénomènes et les capacités limitées du pays, et donc la nécessité de disposer d'une stratégie adéquate en matière de climat.[8] Le gouvernement a réagi avec détermination en acceptant l'Accord de Paris en 2016 et en affirmant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engageait à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030 et à parvenir à la neutralité carbone totale d'ici à 2050. Au travers de l'augmentation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2020, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis l'accent sur le secteur forestier afin de prévenir la dégradation de ce milieu et d'accroître le captage du carbone, ainsi que sur le secteur de l'électricité/de l'énergie pour permettre la transition vers les énergies renouvelables et réduire la dépendance à l'égard des produits à forte teneur en carbone et des exportations. Le gouvernement a également créé un comité directeur national chargé de la gestion des catastrophes et a consacré 500 millions de PGK à l'aide et à la reconstruction.[9] Des donateurs internationaux ont aussi participé et contribué à ces initiatives.

1.6. La Papouasie-Nouvelle-Guinée bénéficie de nombreux partenariats dans la région, ainsi que de la contribution de banques/partenaires de développement internationaux à divers projets axés sur le commerce, l'investissement et l'économie. Certains partenaires, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont des programmes de développement à long terme et soutiennent des programmes sociaux plus larges en Papouasie-Nouvelle-Guinée.[10] Certains partenariats impliquant de vastes projets de développement des infrastructures se poursuivent et sont financés, au moins en partie, par des prêts. Les projets importants incluent des projets de modernisation des ports et de développement des infrastructures de télécommunication avec l'Australie, un projet de développement des infrastructures dans les ZES avec le Japon et l'initiative "Ceinture et route" avec la Chine.

1.2 Évolution économique récente

1.7. L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré de bons résultats au cours de la période considérée, après avoir connu une contraction en début de période, à savoir en 2020-2021, du fait de la pandémie de COVID-19. Depuis, le PIB réel a varié de 4,4% en moyenne, ce qui s'explique par la forte croissance des secteurs des industries extractives et de l'agriculture, ainsi que par les dépenses publiques (Tableau A1. 1). Les prévisions de la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée (BPNG) indiquent une légère augmentation de la croissance du PIB prévue pour 2025, soit 4,3%.[11]

[7] ICCC, *ICCC brief, Issue 4/2024*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2025/03/ICCC-Brief-042024-1.pdf (01/07/2025) et renseignements communiqués par les autorités.

[8] FMI, *Staff Report for the 2025 Article IV Consultation.* Adresse consultée: https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2025/06/18/Papua-New-Guinea-2025-Article-IV-Consultation-Fourth-Reviews-Under-the-Extended-Arrangement-567819 (01/07/2025).

[9] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *NEC Approves a K500m Funding Envelope for Natural Disaster Relief*. Adresse consultée: https://pmnec.gov.pg/nec-approves-a-k500m-funding-envelope-for-natural-disaster-relief/ (01/07/2025).

[10] L'Australie apporte aussi un soutien financier régulier au budget national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sous la forme de prêts de soutien budgétaire. DFAT, *Australia's Partnership with Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.dfat.gov.au/geo/papua-new-guinea/development-assistance (01/07/2025); DFAT, *Australia's – Papua New Guinea Development Partnership Plan 2024-2029*. Adresse consultée: https://www.dfat.gov.au/publications/development/australias-papua-new-guinea-development-partnership-plan-2024-2029.(01/07/2025); Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, *New Zealand – Papua New Guinea Statement of Partnership 2025-2029*. Adresse consultée: https://www.mfat.govt.nz/en/media-and-resources/new-zealand-papua-new-guinea-statement-of-partnership-2025-2029 (01/07/2025).

[11] BPNG, *BPNG September 2025 Outlook for the Economy, Inflation and Monetary Policy Delivered by the Governor, Ms. Elizabeth Genia*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2025-09/BPNG%20Governor%27s%20Speech%20Economic%20Outlook%20-%20September%202025.pdf (01/11/2025).

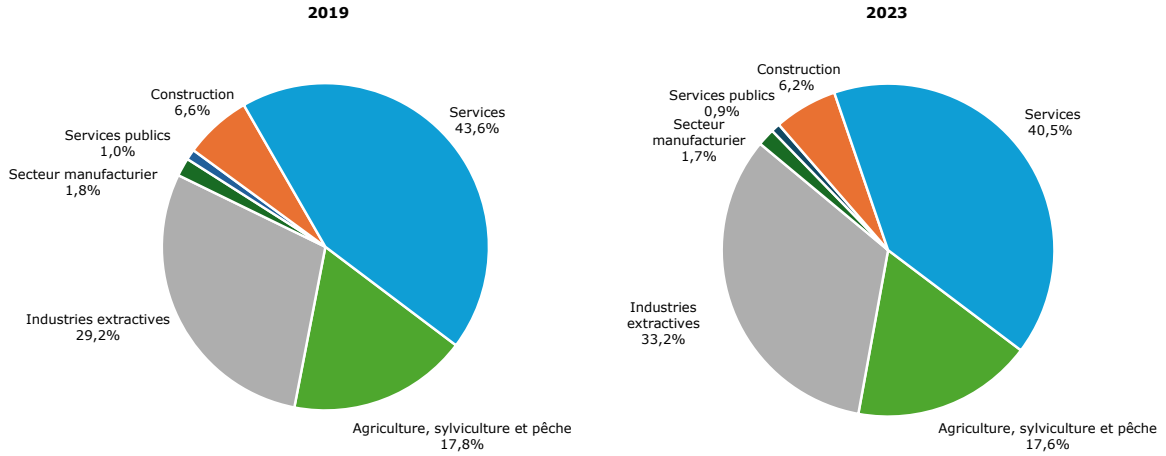
1.8. Le secteur des services a été le principal contributeur au PIB en 2023, bien que sa part ait légèrement diminué, celle-ci étant tombée de 43,6% en 2019 à 40,5% en 2023 (graphique 1.1, Tableau A1. 2). Le secteur des industries extractives reste le deuxième contributeur le plus important à la production économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sa part s'étant élevée à 33,2% en 2023, contre 29,2% en 2019. En tant que secteur à forte intensité de capital, le secteur des industries extractives contribue de manière significative à l'économie, mais nettement moins à l'emploi dans le pays. Les autres principaux secteurs qui contribuent à la production économique incluent l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que la construction, dont la part dans le PIB est restée essentiellement inchangée pendant la période 2019-2023.

1.9. Pendant la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré des pénuries chroniques de devises et la BPNG a mis en place des mesures de rationnement qui ont eu une incidence sur le commerce et ont donné lieu à des troubles. En mars 2024, un état d'urgence concernant l'approvisionnement en carburant a été déclaré par suite des restrictions monétaires et de la fermeture du compte bancaire du fournisseur de carburant.[12] Depuis lors, des réformes ont été entreprises et les restrictions de change ont été assouplies (section 1.2.1).

1.10. Des taux d'inflation relativement élevés ont été observés pendant certaines parties de la période considérée. L'IPC a culminé à plus de 6% en 2020 et il y a eu une forte pression inflationniste au cours de la période 2020-2023, pendant la pandémie de COVID-19. Malgré quelques fluctuations, l'inflation est restée relativement élevée jusqu'à la fin de 2022 en raison d'externalités, à savoir la guerre en Ukraine, et de problèmes nationaux tels que les pénuries de carburant et l'inflation importée, après quoi elle a diminué.

1.11. En raison de la pandémie de COVID-19, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est revenue à un financement extérieur plus conséquent de son déficit budgétaire et a dû faire face à d'autres dépenses importantes. Les prêts contractés à l'étranger auprès des partenaires bilatéraux traditionnels ainsi que d'organisations internationales telles que le FMI ont augmenté pendant la période 2020-2022. Plus récemment, d'après le FMI, des politiques ont été mises en place pour réduire la dette et améliorer la stabilité budgétaire (section 1.2.2). Outre les réformes fiscales et les mesures d'assainissement des finances publiques (section 1.2.2), la Papouasie-Nouvelle-Guinée envisageait de taxer l'économie numérique.[13]

Graphique 1.1 Produit intérieur brut par activité économique (aux prix de base), 2019 et 2023



Source: Office national de statistique. Adresse consultée: https://www.nso.gov.pg/statistics/economy/gross-domestic-products/gross-domestic-products-2017-2023/ (09/08/2025).

[12] Autorité nationale de l'énergie, *Declaration of Emergency in Relation to the Production and Supply of Fuel and Petroleum Products and Foreign Exchange*. Adresse consultée: https://nea.gov.pg/declaration-of-emergency-in-relation-to-production-and-supply-of-fuel/ (01/07/2025).

[13] Post-Courier, *IRC Eyes Taxing Digital Economy in PNG*. Adresse consultée: https://www.postcourier.com.pg/irc-eyes-taxing-digital-economy-in-papua-new-guinea/ (01/07/2025).

1.2.1 Politiques monétaire et de change

1.12. La Loi de 2000 sur la Banque centrale constitue toujours le cadre juridique de la politique monétaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'objectif général consistant à "assurer et maintenir la stabilité des prix". Un objectif secondaire a été ajouté avec les modifications apportées à la Loi en 2024 pour inclure également la stabilité financière, la promotion d'une croissance économique durable à moyen terme, notamment dans les secteurs autres que les industries extractives, et le développement du secteur financier.[14] Pendant la période considérée, la BPNG a ajusté les taux d'intérêt et géré les devises de manière à assurer la stabilité des prix. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre des modifications en question, elle devrait remédier aux fluctuations excessives à court terme tout en s'efforçant d'assurer la croissance en stabilisant l'inflation à moyen terme.[15]

1.13. D'autres modifications apportées à la Loi sur la banque centrale en 2024 ont changé la manière dont la BPNG met en œuvre la politique monétaire. Ces modifications incluent l'établissement d'un comité de la politique monétaire (MPC) indépendant chargé de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire conformément aux objectifs principaux et secondaires énoncés plus haut. Le MPC doit se réunir plus fréquemment, à savoir tous les trimestres au lieu de deux fois par an, pour mettre en œuvre la politique monétaire et assurer une plus grande transparence en publiant, dans un délai d'un jour suivant les réunions, des déclarations de politique monétaire contenant des détails sur les décisions, les rapports et les votes. Il est également responsable de la politique de change. D'autres modifications précisent les modalités de désignation des membres du Conseil et de fonctionnement de ce dernier.

1.14. À compter de 2014 et pendant la majeure partie de la période considérée, la monnaie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Kina (PGK), est restée dans une certaine marge de fluctuation par rapport à un panier de devises. Elle a évolué lentement dans une fourchette de taux de référence fixée par la BPNG pour assurer la stabilité. Toutefois, après des pénuries de devises survenues ces dernières années, la BPNG a commencé à s'orienter vers une monnaie librement convertible sans restriction en mai 2023. Ainsi, le PGK s'est déprécié par rapport à l'USD et à certaines autres devises importantes, une tendance qui s'est accélérée en 2024 et 2025 avec le régime de taux de change transitoire. Dans le même temps, la BPNG a commencé à organiser régulièrement des enchères ouvertes sur le marché des changes. Au début de 2025, on observait un niveau plus élevé des réserves de change et une amélioration des délais d'attente pour recevoir des devises.

1.15. En octobre 2024, la BPNG a publié la Directive sur les ordres de change afin de donner la priorité aux ordres essentiels par rapport aux ordres non essentiels pour la hiérarchisation des opérations de change. Selon cette directive, les ordres essentiels sont ceux qui sont "nécessaires au fonctionnement normal de l'économie" et concernent les produits alimentaires, les combustibles, les transports, les services publics, le secteur de la santé, etc. Les ordres non essentiels concernent les paiements de dividendes, les paiements dans le secteur des services et les investissements à l'étranger; ils ne seront exécutés que si des devises sont disponibles après l'exécution de tous les ordres essentiels.[16]

1.2.2 Politique budgétaire

1.16. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu une situation budgétaire difficile pendant la période considérée, marquée par des déficits budgétaires réguliers tout au long de la période 2019-2024 et une dette publique croissante. La détérioration de la situation budgétaire observée en 2019, au début de le période considérée, s'est ensuite aggravée du fait de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des dépenses additionnelles et une légère baisse des recettes. La période qui a suivi la COVID-19 s'est caractérisée par une baisse régulière et progressive du déficit annuel, les recettes ayant davantage augmenté que les dépenses (Tableau A1. 1 et Tableau A1. 3). En outre, le ratio de

[14] Parlement national, *Central Banking Amendment Act 2024*. Adresse consultée: http://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-10.pdf (01/07/2025).

[15] BPNG, *Monetary Policy Statement, September 2024*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2024-10/Monetary%20Policy%20Statement%20-%20September%202024.pdf (01/07/2025).

[16] BPNG, *Directive on Foreign Exchange Orders 10/2024*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2024-10/2024.10.24-Directive-on-Foreign-Exchange-Orders.pdf (01/07/2025).

la dette totale au PIB, qui a dépassé 50% pendant la majeure partie de la période considérée, s'améliore et devrait redescendre à 47,4% en 2025.[17]

1.17. La politique budgétaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est guidée par les politiques générales du gouvernement telles que la Vision 2050 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; plus spécifiquement, une réforme budgétaire à long terme est menée dans le cadre du Plan de redressement budgétaire sur 13 ans 2022-2034.[18] L'assainissement des finances publiques envisagé dans le Plan devrait permettre de rétablir un excédent budgétaire d'ici à 2027, l'objectif global étant d'éliminer la dette d'ici à 2034. Le Plan fixe un objectif budgétaire à court terme consistant à stimuler la demande pour contrer les événements économiques défavorables et un objectif à moyen terme consistant à assurer la discipline budgétaire.

1.18. À moyen terme, la Papouasie-Nouvelle-Guinée travaille dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (MTDS) 2024-2028 et de la Stratégie à moyen terme en matière de recettes 2023-2027 (MTRS).[19] La MTDS est axée sur la réduction maximale de l'endettement, d'autant plus que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris des risques supplémentaires du fait qu'une part plus élevée de la dette est financée par des sources extérieures. Elle vise aussi à développer le marché intérieur de la dette. S'agissant des recettes, la MTRS se concentre sur les réformes fiscales et la conformité afin de générer des recettes fiscales équivalentes à 17,9% du PIB d'ici à 2027.

1.19. La Loi sur la responsabilité budgétaire (FRA) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est la législation régissant la transparence et la responsabilité budgétaires, ainsi que la politique y relative. Plus particulièrement, elle fixe des limites aux déficits budgétaires et impose l'établissement de rapports et d'autres mesures de stabilité. La Loi a été modifiée plusieurs fois au cours de la période considérée, mais les deux modifications les plus récentes, apportées en 2023 et 2024, ont contribué de manière importante à abaisser continuellement le plafond de la dette. La modification de 2023 a abaissé le ratio maximal de la dette au PIB de 60% à 57,5%, et la modification de 2024 l'a encore abaissé à 55% au terme d'un délai de 5 ans après la promulgation de la Loi, puis à 40% au terme d'un délai de 10 ans.[20]

1.20. Le nouveau projet de loi de 2025 sur l'impôt sur le revenu devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2026 et la Loi devrait être pleinement applicable après la mise en place de son règlement d'application.[21] Les principaux éléments sont l'introduction d'un impôt sur les gains en capital dans le secteur des industries extractives et le regroupement des dispositions fiscales existantes dans une seule loi.

1.2.3 Balance des paiements

1.21. Le compte courant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été en grande partie excédentaire et a affiché un solde en hausse pendant la période considérée (graphique 1.2). Cela s'explique par la solidité des exportations d'énergie et de minéraux, notamment le GNL et l'or. En 2024, le compte courant a atteint son plus haut niveau sur l'ensemble de la période, affichant un solde de 4,8 milliards d'USD, et la balance du commerce des marchandises, sa principale composante, a atteint près de 9 milliards d'USD. Toutefois, le compte de capital et le compte d'opérations financières ont tous deux été déficitaires et des sorties nettes importantes ont contribué aux pénuries de devises. Ainsi, la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit remédier à un déséquilibre structurel à long terme en raison de questions de propriété et du cadre contractuel du secteur des industries extractives, le secteur dominant.

---

[17] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).

[18] Département du Trésor, *2023 Budget Strategy Paper*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/2023-Strategy-Paper.pdf (01/07/2025).

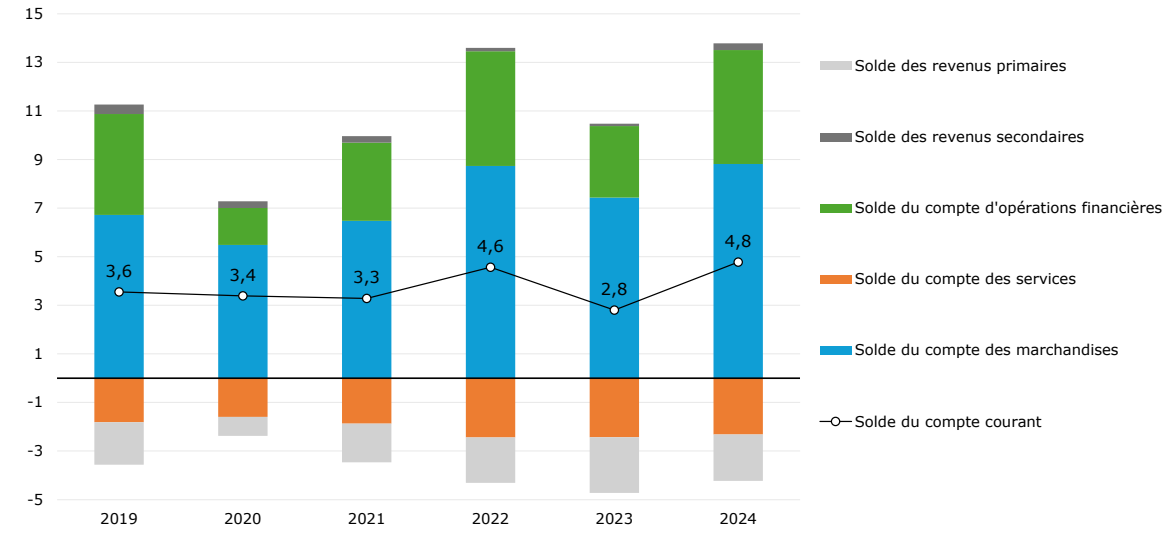
[19] Département du Trésor, *2024-2028 Medium Term Debt Strategy*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/11/PNG-2024-2028-MTdS-Final.pdf (01/07/2025). Département du Trésor, *Medium-Term Revenue Strategy 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/09/MEDIUM-TERM-REVENUE-STRATEGY-2023-2027-1.pdf (01/07/2025).

[20] Parlement national, *Papua New Guinea Fiscal Responsibility (Amendment) Act 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/23A_27.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Papua New Guinea Fiscal Responsibility (Amendment) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-19.pdf (01/07/2025).

[21] Département du Trésor, *Income Tax Bill 2025*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2025/10/Income-Tax-Bill-2025.pdf (01/11/2025).

Graphique 1.2 Balance des paiements, 2019-2024

(Milliards d'USD)



Source: Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/publications/quarterly-economic-bulletin/qeb-statistics-tables (05/08/2025).

1.2.4 Autres faits nouveaux

1.22. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en œuvre plusieurs politiques pour traiter les questions relatives au travail et aux salaires. Il reste des déséquilibres, comme des possibilités d'emploi formel limitées pour de nombreux ressortissants du pays et un faible nombre d'emplois créés dans l'économie. Ainsi, le gouvernement a établi la Politique nationale de l'emploi 2021-2031, sa première politique globale en matière d'emploi. Cette politique devrait orienter le développement de l'emploi, stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté. En 2024, le gouvernement a commencé à revoir les salaires minimums et à reconstituer l'Office des salaires minimums. La Papouasie-Nouvelle-Guinée examinait également les problèmes d'inégalité de revenu sur le marché du travail.

1.23. Les petites et moyennes entreprises (PME), y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), continuent de jouer un rôle important dans l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le gouvernement s'est donc employé à élaborer des politiques et des mesures d'incitation pour encourager une plus grande participation des PME. Le Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fixe un objectif de 240 000 PME enregistrées d'ici à 2027.[22] Les initiatives en faveur des PME comprennent l'établissement de pôles d'incubation d'entreprises, le financement d'activités agricoles et artisanales, et la mise en place d'un programme de soutien aux moyennes entreprises.

1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.3.1.1 Commerce des marchandises

1.24. Le commerce des marchandises de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré des résultats solides pendant la période considérée, les importations et les exportations ayant toutes deux affiché une croissance notable. L'incidence sur le commerce a été significative en PGK, mais plus modeste en USD en raison de la dépréciation de la monnaie. Si bon nombre des principales catégories d'exportation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont enregistré une forte croissance, les importations ont aussi augmenté régulièrement tout au long de la période à l'examen, les importations comme

[22] Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027, *Medium Term Development Plan IV 2023-2027*. Adresse consultée: https://mtdp.gov.pg/MTDP%20IV/MTDP%20IV%202023-2027.pdf (01/07/2025).

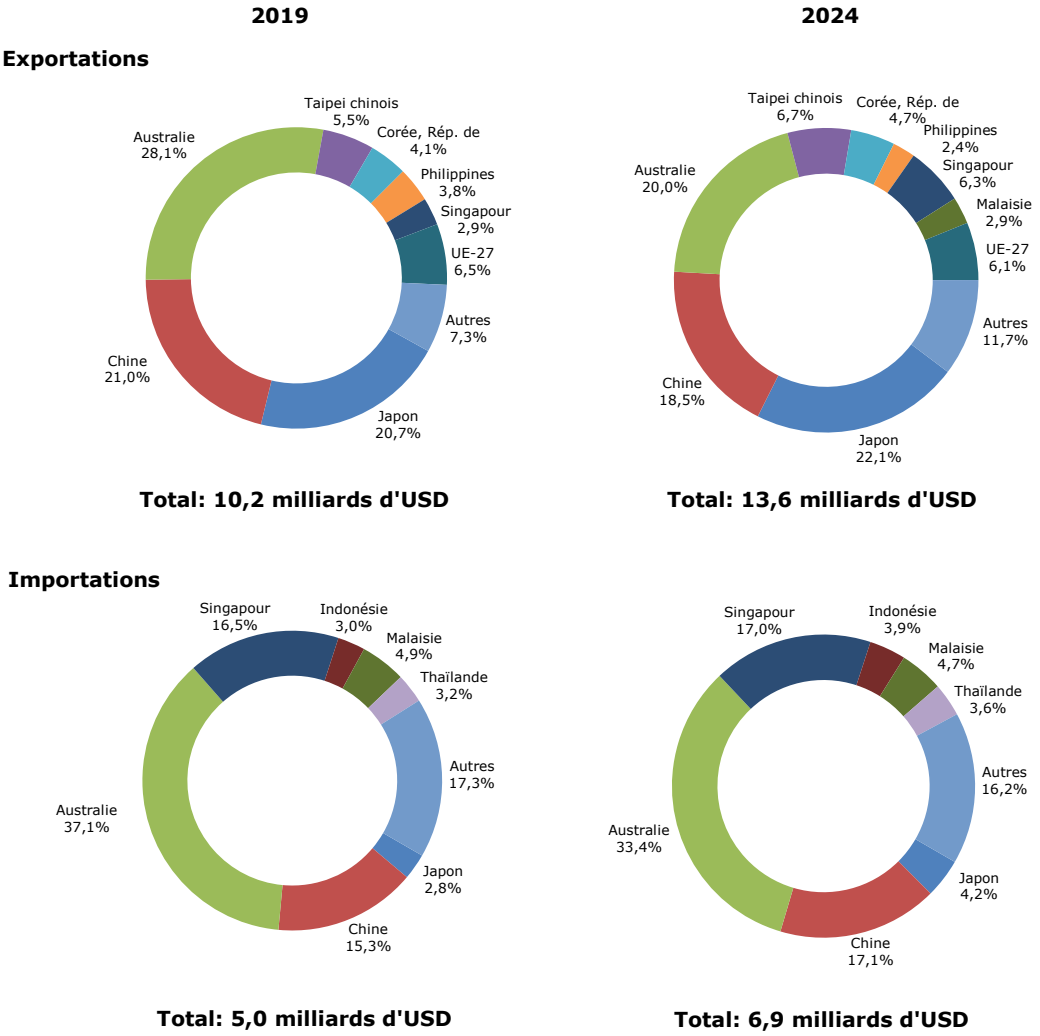
les exportations ayant enregistré une croissance substantielle en 2024. Pendant l'ensemble de la période considérée, le pays a maintenu un excédent du commerce des marchandises d'environ 4 à 6 milliards d'USD. Cette croissance du commerce s'explique au moins partiellement par la hausse des prix des produits de base observée depuis la pandémie de COVID-19.

1.25. D'après le rapport de la CNUCED sur la dépendance à l'égard des produits de base, en 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée était très dépendante de l'exportation de ces produits puisqu'elle affichait un taux de dépendance de 97% pendant la période 2019-2021, contre 96% pendant la période 2012-2014.[23] Cela est principalement attribuable au secteur des minéraux, bien que des taux élevés aient aussi été atteints dans les secteurs des produits agricoles et des produits énergétiques.

1.26. La répartition géographique du commerce des marchandises avec les pays partenaires n'a pas beaucoup changé et la Papouasie-Nouvelle-Guinée échange principalement avec les pays asiatiques voisins (graphique 1.3). La Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours entretenu des liens commerciaux solides avec l'Australie, qui est depuis de nombreuses années son principal partenaire commercial pour les importations et les exportations; cette situation s'est toutefois légèrement érodée pendant la période considérée car la part de l'Australie dans les exportations et les importations est tombée de 28,1% à 20% et de 37,1% à 33,4%, respectivement, entre 2019 et 2024. Le Japon est désormais le premier marché d'exportation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sa part ayant atteint 22,1% en 2024. S'agissant des importations, la Chine a gagné du terrain et est devenue la deuxième source des importations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sa part étant passée de 15,3% en 2019 à 17,1% en 2024. Les parts de Singapour et du Taipei chinois dans les exportations ont augmenté dans une moindre mesure.

[23] CNUCED, *State of Commodity Dependence 2023*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/ditccom2023d3_en.pdf (01/07/2025).

Graphique 1.3 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2019 et 2024



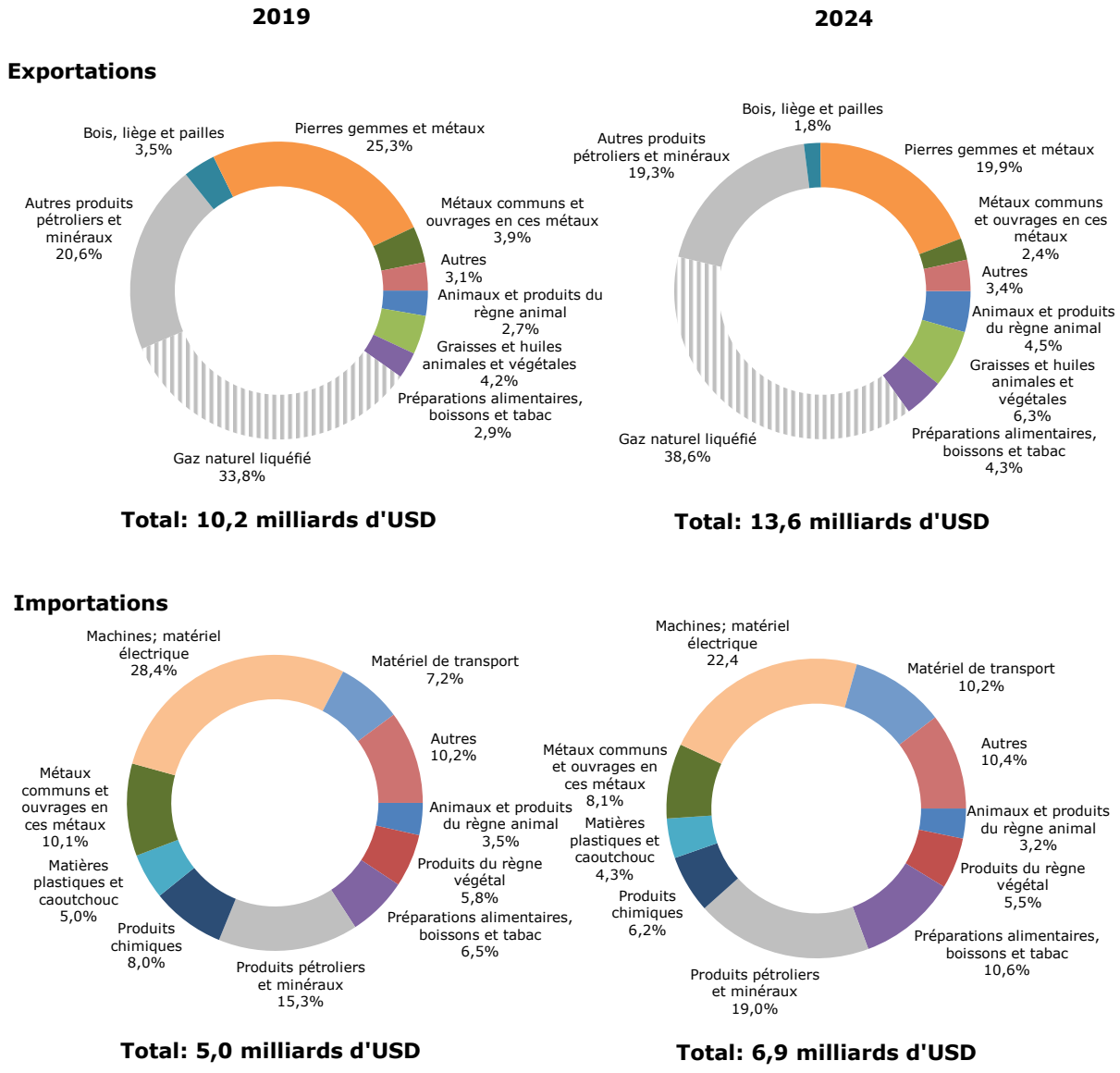
Note: Les parts des partenaires pour 2024 ont été calculées au moyen de statistiques miroir.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Trade Map de l'ITC et les données communiquées par les autorités.

1.27. Sur le plan des exportations, le commerce des marchandises par grande catégorie de produits est resté largement dominé par les exportations d'énergie et de minéraux, qui représentaient plus de 77% des exportations totales en 2024. L'augmentation importante de la part des graisses et huiles animales et végétales, qui est passée de 4,2% en 2019 à 6,3% en 2024, peut être attribuée à la croissance des exportations d'huile de palme, en partie du fait de la hausse des prix mondiaux. Les exportations de poissons et de produits de la pêche, qui entrent dans la catégorie des animaux et produits du règne animal, ont aussi augmenté pendant la période considérée, mais représentent une part moins importante, celle-ci étant passée de 2,7% à 4,5%. En revanche, les importations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont diversifiées et ont moins évolué entre 2019 et 2024. Les machines et le matériel électrique, les produits pétroliers et minéraux, les métaux communs et le matériel de transport ont été les principales catégories de produits importés (graphique 1.4). Toutefois, en 2024, on a observé une forte augmentation de la part des préparations alimentaires, des boissons et du tabac, qui est passée de 6,5% à 10,6%. Alors que la Papouasie-Nouvelle-Guinée exporte du pétrole brut et du GNL, elle dépend des importations de produits pétrochimiques raffinés, qui sont les principaux produits importés dans la catégorie des produits pétroliers et minéraux. Le pays est également tributaire des importations de préparations alimentaires et de produits agricoles transformés car il manque de capacités de transformation des produits agricoles.[24]

[24] IFPRI, *Papua New Guinea, Systematic Analysis of Domestic Production and World Market Shocks*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/c833ffd8-9b1f-4d60-9a7c-c96398794883/content (01/07/2025).

Graphique 1.4 Commerce des marchandises par grande catégorie de produits (section du SH), 2019 et 2024



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Trade Map de l'ITC et les données communiquées par les autorités.

1.3.1.2 Commerce des services

1.28. Le commerce des services de la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste modeste par rapport au commerce des marchandises. Les importations (débit) de services ont largement dépassé les exportations (crédit) de services (environ 2 milliards d'USD de plus par an), ce qui a maintenu un déficit important du commerce des services pendant la période considérée (tableau 1.1). Cela est attribuable aux autres services fournis aux entreprises, qui étaient aussi la plus grande catégorie de services importés au cours de la période à l'examen. Les exportations de services financiers ont fortement diminué depuis 2019.

Tableau 1.1 Composition du commerce des services, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Crédit total (millions d'USD)	290,8	97,6	189,7	247,5	407,6	73,6
	(% du crédit total)					
Transport	6,7	4,2	5,1	4,9	3,7	8,0
Voyages	1,3	0,7	0,6	0,4	0,7	1,1
Construction	12,8	11,8	17,0	16,1	7,2	0,2
Services d'assurance et de pension	3,1	1,3	0,4	0,2	0,7	0,0
Services financiers	18,3	2,5	1,1	1,2	0,5	0,1
Services de télécommunication et services informatiques et d'information	0,8	2,5	3,2	0,8	0,2	0,3
Autres services fournis aux entreprises	46,9	72,9	67,6	70,5	85,3	90,2
Services personnels, culturels et récréatifs	0,5	1,9	0,0	0,3	0,0	0,0
Biens et services des administrations publiques n.i.a.	9,6	2,0	4,9	5,5	1,8	0,1
Débit total (millions d'USD)	2 106,1	1 689,6	2 062,0	2 688,8	2 838,5	2 391,1
	(% du débit total)					
Transport	22,2	17,2	22,3	25,2	19,0	16,6
Voyages	5,0	4,6	4,7	3,6	2,7	3,2
Construction	2,5	2,0	2,5	1,9	1,7	2,8
Services d'assurance	0,7	0,9	1,3	0,7	0,6	0,5
Services financiers	2,1	1,4	2,2	1,1	6,4	1,6
Services de télécommunication et services informatiques et d'information	5,0	2,3	2,4	2,9	3,6	2,1
Autres services fournis aux entreprises	55,5	65,3	60,9	61,9	61,6	68,6
Services personnels, culturels et récréatifs	0,4	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0
Biens et services des administrations publiques n.i.a.	0,6	0,1	0,6	0,2	1,0	0,1

Source: Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/publications/quarterly-economic-bulletin/qeb-statistics-tables (13/05/2025).

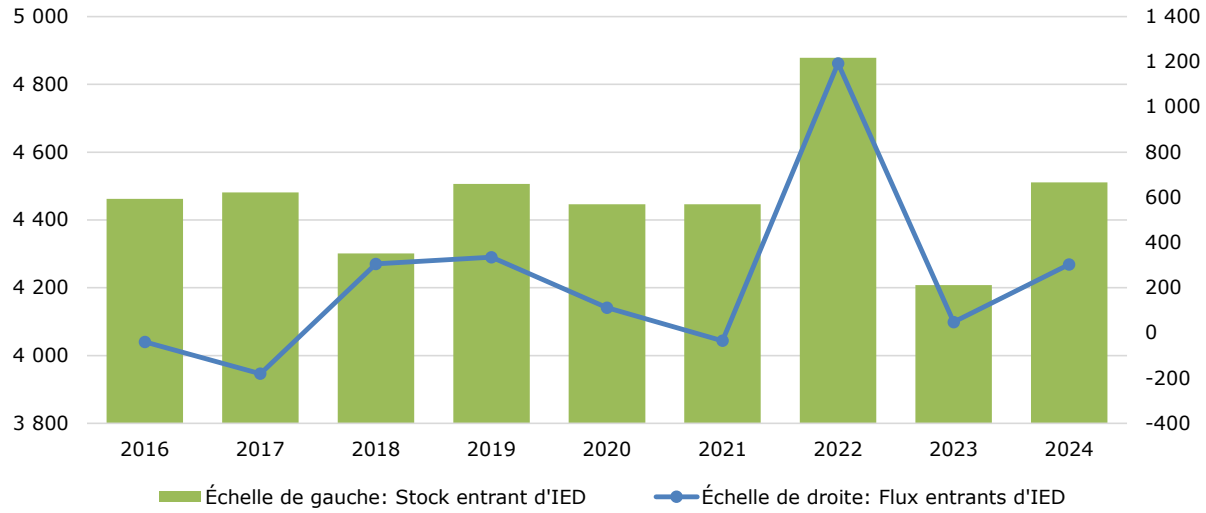
1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.29. D'une part, plusieurs politiques publiques et instruments juridiques ont continué de soutenir l'IED au moyen de mesures d'incitation et d'autres mesures telles que les ZES pour maintenir l'attractivité aux yeux des investisseurs étrangers; d'autre part, les initiatives et opinions concernant la teneur en éléments locaux se sont également multipliées au cours de la période considérée (sections 2.4 et 3.1.7.1). Pendant cette même période, les flux d'IED ont réagi à cette incertitude et à ce changement d'orientation stratégique par des variations à la hausse et à la baisse (graphique 1.5). Le secteur des industries extractives est resté le secteur le plus important pour l'IED et plusieurs grands projets ont influencé les flux d'IED. Par exemple, les projets de développement du GNL ont été suspendus et les fermetures de mines ont également eu une incidence sur les flux d'IED.

1.30. Le stock d'IED entrant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est resté globalement stable, à 4,5 milliards d'USD, pendant la période 2019-2024, malgré quelques variations dans l'intervalle (tableau 1.2). Toutefois, le stock d'IED en pourcentage du PIB a légèrement diminué, tombant de 18% à 14%.

Graphique 1.5 Investissement étranger direct, 2016-2024

(Millions d'USD)



Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2025*.

Tableau 1.2 IED, 2019-2024

(Millions d'USD, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Flux entrants d'IED	335,2	111,8	-34,4	1 192,8	47,8	303,3
Stock entrant d'IED	4 506,3	4 446,5	4 446,5	4 878,3	4 207,6	4 510,9
% du PIB	18,21	18,64	17,03	15,41	13,65	14,25
Flux sortants d'IED	-1 210,8	-990,3	1 487,3	2 457,1	333,0	1 236,4
Stock sortant d'IED	-1 762,9	-2 145,5	714,4	4 167,6	2 907,9	4 144,4
% du PIB	-7,1	-9,0	2,7	13,2	9,4	13,1

Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2025*.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1. En 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) a célébré 50 ans de démocratie depuis son indépendance en 1975. Comme le prévoit sa Constitution, l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée exerce sa souveraineté sur son territoire, ses eaux intérieures et sa mer territoriale, ainsi que sur les ressources naturelles qu'ils renferment. La Papouasie-Nouvelle-Guinée étant membre du Commonwealth des Nations, le Roi reste, techniquement, le chef de l'État à titre honorifique, et le pays intègre dans son système juridique la common law ainsi que des lois héritées et/ou adaptées de celle-ci. La partie VI de la Constitution définit le gouvernement et établit la séparation des pouvoirs entre le législatif (le Parlement), l'exécutif (le Premier Ministre) et l'administration de la justice (les tribunaux). En plus des compétences partagées au niveau national, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est dotée d'un gouvernement à paliers multiples, caractérisé par une forte décentralisation des fonctions au niveau des gouvernements des provinces et des districts, ainsi que des collectivités locales.[1]

2.2. Le riche patrimoine culturel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les liens qu'elles a entretenus avec d'autres systèmes juridiques au fil de son histoire font que son système juridique repose sur un ensemble composite de lois et de règles, à savoir le droit coutumier, la common law et le droit constitutionnel. Certaines lois héritées de la période précédant l'indépendance constituent toujours le cadre juridique de base dans plusieurs domaines, comme la loi douanière sur les importations et les exportations. Bien qu'il ne régisse généralement pas les questions relatives au commerce ou aux échanges, le droit coutumier demeure prépondérant en matière de loi foncière et de propriété des ressources, dont 97% relèvent du régime coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée.[2] De nombreuses tentatives de réforme de ce régime foncier ont été entreprises au fil des décennies, mais il demeure en place. Même si elle n'est pas directement liée aux droits de propriété foncière, la récente Loi de 2024 sur les zones protégées a néanmoins marqué une avancée en matière de protection et de conservation des terres, tout en veillant à ce que les propriétaires coutumiers puissent bénéficier de ces initiatives de conservation.

2.3. La Commission de réforme du droit constitutionnel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est chargée de formuler des recommandations sur les questions de réforme constitutionnelle ou de réforme du droit. Au cours de la période à l'examen, plusieurs recommandations ont porté sur les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources, notamment l'examen des lois concernant les baux sur les fonds marins et les voies navigables, l'opposition entre droits fonciers légaux et droits fonciers coutumiers, ainsi que l'indemnisation foncière. En juillet 2025, aucune modification majeure n'avait été apportée à la suite de ces initiatives.

2.4. Les services judiciaires nationaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait l'objet de plusieurs réformes ces dernières années. Pour remédier aux longs délais de jugement, une transition vers la numérisation a été amorcée avec l'adoption du Système intégré de gestion électronique des tribunaux.[3] Par ailleurs, en 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a créé une juridiction d'appel intermédiaire entre le Tribunal national et la Cour suprême, appelée Cour d'appel. Bien qu'établie, elle n'était pas encore pleinement opérationnelle en octobre 2025.

[1] La Loi organique sur les gouvernements des provinces et les collectivités locales établit un système unitaire. Le gouvernement national détient les pleins pouvoirs en matière de commerce, d'affaires étrangères, de douanes, de monnaie et de politique monétaire, entre autres. De manière générale, les échelons inférieurs du gouvernement exercent certaines compétences dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, etc.

[2] Les terres coutumières sont détenues collectivement et il n'existe pas de titre de propriété écrit. DFAT, *Acquiring land for public purposes in Papua New Guinea and Vanuatu*. Adresse consultée: https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/MLW_VolumeTwo_CaseStudy_12.pdf (01/07/2025).

[3] Tribunal national et Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *National Judicial System*. Adresse consultée: https://www.pngjudiciary.gov.pg/images/pdf/Tenders/IECMS_TENDER_DOCUMENT_4.pdf (01/07/2025).

2.5. Les différends liés aux échanges et au commerce sont généralement instruits par la filière commerciale du Tribunal national.[4] Celle-ci a été créée pour accélérer le traitement des affaires commerciales par rapport aux affaires civiles de nature générale, au sein du système judiciaire. Outre les tribunaux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée propose plusieurs autres modes de règlement des différends, tels que l'arbitrage et la médiation, qui ont récemment été renforcés par une nouvelle loi sur l'arbitrage – notamment pour les différends liés à l'investissement étranger (section 2.4.2) – ainsi que par de nouvelles Règles régissant les modes subsidiaires de règlement des différends (2022).[5]

2.6. Depuis 2005, le gouvernement autonome de Bougainville bénéficie d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, conformément à la partie XIV de la Constitution. Il convient de noter que ce gouvernement conserve le contrôle des droits miniers et fonciers, exerce d'importantes compétences en matière d'éducation et dispose de ses propres pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, en vertu de la Constitution de Bougainville. Certaines lois et politiques adoptées à Bougainville peuvent avoir une incidence sur le commerce et l'investissement, telles que la Loi sur les investissements entrants, la Loi minière, la Loi relative à la taxe sur les ventes, la Loi de 2024 sur les terres du gouvernement, la Loi sur les contrats et les appels d'offres du gouvernement, la Politique d'économie verte et bleue, etc.[6] En 2019, la région a voté en faveur de l'indépendance lors d'un référendum non contraignant.[7] À ce jour, aucune nouvelle avancée en matière d'autonomie ou d'indépendance n'a été réalisée à Bougainville et, en juin 2025, les deux gouvernements ont approuvé l'Accord mélanésien, qui définit une trajectoire politique pour l'avenir.[8]

2.7. Ces dernières années, le gouvernement a traversé des périodes d'instabilité. Début 2024, un état d'urgence a été décrété en réponse aux émeutes survenues à Port Moresby, déclenchées par des problèmes liés au versement des salaires et par une motion de censure visant le Premier Ministre, qui a finalement conservé son poste.[9] En mars 2024, un nouvel état d'urgence a été proclamé en lien avec la production et l'approvisionnement en carburants et en produits pétroliers (section 1.2.4).

2.8. Pour remédier aux problèmes liés à l'État de droit et à la corruption, l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont négocié en 2023 l'Accord bilatéral de sécurité entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, entré en vigueur en décembre 2024.[10] Cet accord-cadre élargit la coopération bilatérale existante, met l'accent sur le renforcement des capacités et l'amélioration de la sécurité, et vise à contribuer à la stabilité régionale. En plus des domaines essentiels que sont la défense, le maintien de l'ordre et la sécurité nationale, l'Accord prévoit également une coopération en matière de cybersécurité, de biosécurité, ainsi que de sécurité frontalière, maritime et aérienne.[11]

---

[4] Cette filière traite les affaires liées aux importations/exportations, aux transactions commerciales, aux questions financières et d'assurance, à la construction, à l'exploitation des ressources naturelles, aux droits de propriété intellectuelle, au fonctionnement des marchés et des offices de commercialisation, à la concurrence, etc.

[5] Tribunal national et Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Alternative Dispute Resolution Rules (2022)*. Adresse consultée: https://www.pngjudiciary.gov.pg/images/pdf/Court_Rules/2022/15_ADR-RULES-2022-FINAL.pdf (01/07/2025).

[6] D'autres domaines, tels que les affaires étrangères, demeurent du ressort du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Certaines compétences sont également partagées, comme la santé, par exemple. Le présent rapport EPC portera sur la politique commerciale et les politiques y relatives du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et non sur celles du gouvernement autonome de Bougainville. Gouvernement autonome de Bougainville, *Législation*. Adresse consultée: https://abg.gov.pg/acts-laws (01/07/2025).

[7] Wikipédia, *2019 Bougainvillean independence referendum*. Adresse consultée: https://en.wikipedia.org/wiki/2019_Bougainvillean_independence_referendum (01/07/2025).

[8] Gouvernement autonome de Bougainville, *Melanesian Agreement between the Governments of Papua New Guinea and Bougainville*. Adresse consultée: https://abg.gov.pg/index.php?/news/read/melanesian-agreement-between-the-governments-of-papua-new-guinea-and-bougainville (01/07/2025).

[9] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *State-of-Emergency Declared in National Capital District Following Riots and Suspensions of Top Officials*. Adresse consultée: https://pmnec.gov.pg/state-of-emergency-declared-in-national-capital-district-following-riots-and-suspensions-of-top-officials/ (01/07/2025).

[10] Premier Ministre australien, *Entry into force of the Australia – Papua New Guinea Bilateral Security Agreement*. Adresse consultée: https://www.pm.gov.au/media/entry-force-australia-papua-new-guinea-bilateral-security-agreement (01/07/2025).

[11] DFAT, *Australia-Papua New Guinea Bilateral Security Agreement*. Adresse consultée: https://www.dfat.gov.au/countries/papua-new-guinea/australia-papua-new-guinea-bilateral-security-agreement (01/07/2025).

En application de la Loi organique de 2020 relative à la Commission indépendante de lutte contre la corruption, le gouvernement a créé la Commission indépendante de lutte contre la corruption (ICAC) afin de lutter contre la corruption et de renforcer la confiance ainsi que l'obligation redditionnelle au sein du gouvernement et dans ses relations extérieures. Conformément à son mandat et à son plan stratégique, l'ICAC a concentré ses actions sur les enquêtes et les poursuites, l'élaboration de campagnes de sensibilisation, la bonne gouvernance, l'instauration de relations de collaboration, etc.[12]

2.2 Orientation de la politique commerciale

2.9. La politique générale de développement national appliquée par le gouvernement au cours de la période considérée est la Vision 2050 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, publiée en 2009, qui définit plusieurs piliers stratégiques et des résultats tangibles fondamentaux. Si la plupart de ces piliers ont une portée générale, certains objectifs ou éléments commerciaux s'inscrivent directement dans le cadre de la Vision, comme le développement des relations commerciales, l'augmentation des volumes d'échange, la réduction des droits de douane, le renforcement des activités manufacturières en aval, l'ouverture de bureaux de représentation commerciale à l'étranger et la promotion de la transformation des produits destinés à l'exportation.[13] Publié en 2010, le Plan stratégique de développement 2010-2030 comporte lui aussi des éléments susceptibles d'influer sur la politique commerciale, notamment l'objectif de renforcer les échanges avec le reste du monde et la volonté pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée de défendre aux mieux ses intérêts dans les négociations commerciales menées au sein des instances régionales et internationales.[14]

2.10. Dans le prolongement de la Vision 2050 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, une série de plans de développement à moyen terme ont été publiés, dont le quatrième plan couvrant la période 2023-2027, qui définit de manière détaillée l'orientation stratégique du gouvernement. Ce plan vise à accroître les exportations et à réduire les importations, notamment en encourageant la fabrication et la transformation nationales des matières premières, y compris des produits agricoles. La promotion de l'investissement étranger demeure un axe essentiel, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée entend continuer de promouvoir les zones économiques spéciales (ZES) pour attirer les investisseurs. Le plan inclut également plusieurs politiques sectorielles, parmi lesquelles le Programme "Connect PNG", qui met l'accent sur l'amélioration des infrastructures de transport et de TIC, le développement du secteur touristique et la promotion de la transformation en aval dans le secteur de la pêche, notamment pour le thon.[15]

2.11. Publiée en juillet 2017, la politique commerciale nationale (NTP) pour la période 2017-2032 demeure le principal document de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de politique commerciale. Elle identifie plusieurs domaines importants ainsi que des aspects à améliorer, tels que la faiblesse des réserves en devises, le fort taux de chômage, l'augmentation du déficit du commerce des services, la détérioration de la balance des paiements et la forte dépendance à l'égard du secteur des industries extractives, autant de problématiques auxquelles la politique entend répondre. Pour ce faire, la NTP décrit les mesures à prendre, telles que la réduction des coûts d'importation et d'exportation, le renforcement des mesures de facilitation des échanges, la promotion de la bonne gouvernance, le soutien au développement du secteur privé et de l'IED, ainsi que l'amélioration de l'accès aux marchés.[16] À l'heure actuelle, la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée met davantage l'accent sur les accords bilatéraux que sur les accords régionaux. En octobre 2025, la NTP faisait l'objet d'un examen à mi-parcours, dont les résultats sont attendus au premier trimestre de l'année 2026. Cet examen devrait comporter à la fois une évaluation rétrospective et une analyse prospective des éléments de la politique commerciale, y compris les questions de gouvernance.

[12] ICAC, *Strategic Plan 2024-2027*. Adresse consultée: https://www.icac.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/ICAC-Strategic-Plan-2024-2027-Final-signed.pdf (01/07/2025).
[13] Département du Trésor, *PNG Vision 2050*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/Vision-2050.pdf (01/07/2025).
[14] Département de la planification nationale et du suivi, *PNG Development Strategic Plan 2010-2030*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/resource/pngdsp-2010-2030 (01/07/2025).
[15] Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027, *Medium Term Development Plan IV 2023-2027*. Adresse consultée: https://mtdp.gov.pg/MTDP%20IV/MTDP%20IV%202023-2027.pdf (01/07/2025).
[16] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

2.12. Un fait nouveau important survenu pendant la période considérée a été la promulgation de la Loi nationale de 2023 sur le commerce, qui a créé l'Office national du commerce (NTO). Placé sous l'égide du Ministère du commerce international et de l'investissement, le NTO a pour mandat d'assurer les fonctions commerciales du gouvernement et de mettre en œuvre la NTP.[17] Il est chargé de mener les négociations commerciales, de réglementer les mécanismes de défense commerciale, de gérer les offres et demandes en matière d'accès aux marchés, de coordonner les mesures de facilitation des échanges, d'assurer le suivi des obligations dans le cadre de l'OMC, etc. La Loi précise également la structure, le financement et les modalités administratives du NTO.

2.13. Au cours de la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mené plusieurs initiatives dans le domaine du numérique. Une grande partie des avancées a porté sur le développement des infrastructures numériques, la fourniture de services publics numériques et la cybersécurité. Le gouvernement s'appuie sur plusieurs plans et stratégies numériques pour orienter ces politiques, tels que le Plan 2023-2027 pour les services publics numériques, la Politique de transformation numérique (2020), la Politique nationale en matière de cybersécurité et la Loi de 2022 sur les services publics numériques (section 4.4.3). Par ailleurs, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a signé un mémorandum d'accord avec la Chine visant à renforcer, entre autres, la transformation numérique, les services publics numériques, l'intelligence artificielle et la 5G, ainsi qu'une déclaration de partenariat avec la République de Corée portant sur la transformation et la coopération numériques.[18] Plus récemment, une stratégie et une feuille de route en matière de commerce électronique ont également été élaborées.

2.2.1 Mécanismes de consultation du gouvernement avec le secteur privé

2.14. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a rejoint le Partenariat pour le gouvernement ouvert en 2015 et a lancé ses activités nationales en 2018, sous l'égide du Département de la planification nationale et du suivi, afin de promouvoir un gouvernement ouvert, transparent et responsable. Jusqu'à présent, elle a mis en œuvre deux plans d'action nationaux et applique actuellement le troisième, le Plan d'action national III (2025-2029), qui définit les priorités du pays en matière de gouvernement collaboratif, ouvert et transparent.[19] Ce Plan comporte six axes d'engagements portant notamment sur la transparence budgétaire, la transparence des ressources extractives, la participation du public, la liberté d'information, le portail de données et l'intégrité de la fonction publique. L'axe consacré à la participation du public est particulièrement pertinent, puisqu'il répertorie les organisations de la société civile concernées et met en œuvre la Politique de partenariat entre le gouvernement et les organisations de la société civile.

2.15. En outre, des organismes publics tels que le NTO ont mis en place des réseaux de partenariat avec la société civile, même si, dans la plupart des cas, il s'agit d'accords informels conclus avec des associations professionnelles et des chambres de commerce, conformément à leur mandat de consultation sur la politique commerciale.[20] En vertu de la Loi nationale de 2023 sur le commerce, la prescription concernant la tenue de consultations avec le secteur privé a été renforcée, et cette tendance devrait se poursuivre au fur et à mesure de l'évolution des politiques publiques. Un mécanisme de consultation plus formel existe dans le cadre de l'Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) avec l'UE, à savoir le PNG-Europe Business Council. En mai 2025, le gouvernement et le Conseil des entreprises de la PNG ont signé le Mémorandum d'accord sur un partenariat global entre le gouvernement et les entreprises, visant à améliorer le dialogue avec le secteur privé et à promouvoir le Forum des consultations entre le gouvernement et les entreprises.[21]

[17] NTO, *National Trade Act 2023*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2025/02/National-Trade-Act-2023.pdf (01/07/2025).

[18] Centre national d'information, *ICT Minister Announces Strategic ICT Partnership with China for Enhanced Digital Transformation in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://info.gov.pg/ict-minister-announces-strategic-ict-partnership-with-china-for-enhanced-digital-transformation-in-papua-new-guinea (01/07/2025). Département des technologies de l'information et de la communication, *Papua New Guinea signs digital transformation development partnership with South Korea*. Adresse consultée: https://www.ict.gov.pg/19288/ (01/07/2025).

[19] Partenariat pour le gouvernement ouvert, *Papua New Guinea Open Government Partnership National Action Plan III 2025-2029*. Adresse consultée: https://www.ogp.gov.pg/2025/PNG%20OGP%20NAP%20III%20 pour cent282025-2029 pour cent29.pdf (01/07/2025).

[20] NTO, *Our Mandate*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/our-mandate/ (01/07/2025).

[21] Conseil des entreprises, *Acting Chief Secretary Acknowledges the Importance of MOU Signing with Business Council of PNG*. Adresse consultée: https://bcpng.org.pg/acting-chief-secretary-acknowledges-the-importance-of-mou-signing-with-business-council-of-png-2/ (01/07/2025).

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.16. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est Membre de l'OMC depuis 1996 et s'est employée à aligner ses règles et ses procédures commerciales sur celles du système commercial multilatéral, tout en reconnaissant que plusieurs aspects de ce processus demeurent en cours.[22] En tant que pays en développement Membre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a manifesté un intérêt particulier à l'égard du traitement spécial et différencié, de l'Aide pour le commerce et des activités d'assistance technique de l'OMC. Dans le même temps, elle a reconnu que sa capacité à participer effectivement aux travaux de l'OMC a été limitée, notamment en raison du manque de moyens.[23]

2.17. Pendant une grande partie de la période considérée, et depuis son accession, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été un Membre sans représentation. Cette situation a toutefois évolué en 2025 avec l'ouverture d'une mission à Genève dotée d'une représentation auprès de l'OMC. Même lorsqu'elle n'avait pas de présence permanente à Genève, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a néanmoins pris part aux travaux de l'Organisation par l'intermédiaire du bureau du Forum des îles du Pacifique à Genève ainsi qu'en ligne.

2.18. La participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au système commercial multilatéral est limitée, comme en témoigne le faible nombre de documents, de propositions et de déclarations soumis à l'OMC. En 2020, elle s'est associée à d'autres Membres pour présenter des déclarations conjointes au Conseil général concernant la pandémie de COVID-19.[24] Aux douzième et treizième Conférences ministérielles de l'OMC, le chef de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a formulé des déclarations et s'est également joint à d'autres pour appuyer le programme de facilitation de l'investissement pour le développement.[25] S'agissant des questions plurilatérales ou des nouveaux enjeux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe à l'initiative sur la facilitation de l'investissement pour le développement.[26] En juillet 2025, elle n'avait pas encore ratifié l'Accord sur les subventions à la pêche. Selon les autorités, le processus juridique interne a été achevé, mais la ratification reste en attente de l'approbation du Cabinet et du Parlement.

2.19. Depuis qu'elle est Membre de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a par ailleurs jamais eu recours au système de règlement des différends, que ce soit en tant que plaignante, défenderesse ou tierce partie. Le secteur national du cacao a bénéficié d'un financement d'environ 640 000 USD au titre du STDF de l'OMC pour la mise en œuvre de projets entre 2018 et 2025 (section 4.1.1.5.2).[27]

2.20. S'agissant des notifications, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en a présenté un total de neuf au cours de la période considérée, concernant les ACR, l'évaluation en douane, la facilitation des échanges et les règles d'origine (tableau 2.1). À la lumière de ces notifications et des mesures recensées, il semblerait que le pays accuse un retard important dans le respect de ses obligations de notification, plusieurs notifications restant en suspens dans divers domaines, notamment les licences d'importation, le soutien interne, les entreprises commerciales d'État, les restrictions quantitatives, et les mesures OTC et SPS. La Papouasie-Nouvelle-Guinée pourrait tirer parti des activités d'assistance technique de l'OMC pour combler ces lacunes en matière de notifications et améliorer également la législation concernant certaines disciplines de l'Organisation. La politique commerciale nationale souligne, par exemple, la nécessité d'établir un cadre pour les mesures contingentes afin de lutter contre les pratiques commerciales prétendument déloyales. En outre, d'autres organisations internationales ou banques de développement peuvent être aptes à aider dans certains domaines.

---

[22] Conformément à la politique commerciale nationale pour la période 2017-2032, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prévoit d'adopter d'autres textes législatifs pour intégrer certains aspects des Accords de l'OMC dans son droit interne.

[23] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

[24] Documents de l'OMC WT/GC/212/Rev.2 du 31 juillet 2020 et WT/GC/213 du 8 mai 2020.

[25] Documents de l'OMC WT/MIN(22)/ST/121 du 12 juin 2022; WT/MIN(24)/15, du 24 février 2024; WT/MIN(24)/17/Rev.1 du 29 février 2024; et WT/MIN(24)/ST/121 du 26 février 2024.

[26] OMC, *Facilitation de l'investissement pour le développement (FID)*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_public_f/invfac_intro_f.htm (01/07/2025).

[27] STDF, *Développement du commerce du cacao en Papouasie-Nouvelle-Guinée*. Adresse consultée: https://standardsfacility.org/fr/pg-553 (01/07/2025).

Tableau 2.1 Notifications au titre des accords de l'OMC, 1er janvier 2019 - 31 octobre 2025

Accord	Prescription	Cote et date de la notification
GATT de 1994		
Article XXIV:7 a)	Accord commercial régional: Accessions des Îles Salomon et du Samoa à l'Accord de partenariat intérimaire entre, d'une part l'Union européenne et, d'autre part, les États du Pacifique	WT/REG408/N/1, 30/10/2020 WT/REG409/N/1, 30/10/2020
	Accord commercial régional: Royaume-Uni, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji	WT/REG413/N/1, 31/12/2020
Accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994		
Article 22:2 et G/VAL/5	Législation nationale	G/VAL/N/1/PNG/1, 11/11/2024
G/VAL/5	Liste de questions	G/VAL/N/1/PNG/1, 11/11/2024
Accord sur la facilitation des échanges		
Articles 1:4 et 10:6.2	Publication des procédures d'importation, point d'information	G/TFA/N/PNG/2, 28/10/2025
Articles 15 et 16	Notification des engagements des différentes catégories	G/TFA/N/PNG/1/Add.1, 23/08/2019 G/TFA/N/PNG/1, 27/05/2019
Accord sur les règles d'origine		
Paragraphe 4 de l'Annexe II	Règles d'origine préférentielles	G/RO/N/211, 04/02/2021

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.21. Au fil des ans, dans le cadre de sa politique commerciale élargie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a soutenu les politiques d'intégration régionale et les accords commerciaux régionaux, mais elle affiche une préférence pour les accords bilatéraux plutôt que régionaux.[28] Au cours de la période considérée, aucune évolution majeure n'a été enregistrée dans ce domaine, mais dans le cadre de sa politique nationale commerciale pour la période 2017-2032, de nouveaux accords bilatéraux ou régionaux étaient envisagés, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait reconnu ne pas avoir pleinement tiré parti des accords existants.[29] En octobre 2025, elle menait des négociations commerciales bilatérales avec les É.A.U. en vue de conclure un Accord global de partenariat économique. La Papouasie-Nouvelle-Guinée étant une petite économie, tous ses ACR existants sont des accords multipartites qui concernent principalement des États voisins d'Asie et du Pacifique.

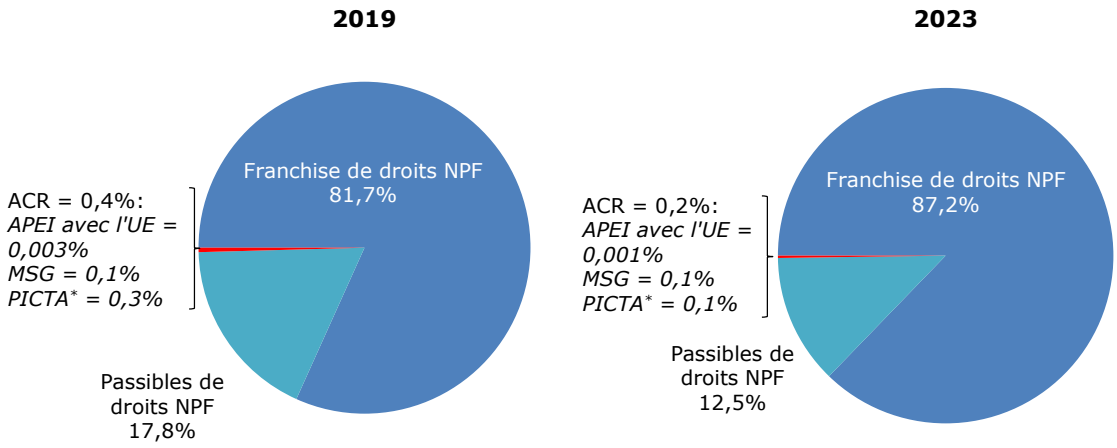
2.22. L'examen des importations préférentielles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au titre des ACR confirme qu'elles demeurent limitées et statistiquement proches de zéro (graphique 2.1). Pourtant, le pays pourrait tirer davantage parti des marchés partenaires où les préférences peuvent contribuer à améliorer les résultats à l'exportation en offrant de meilleures conditions d'accès aux marchés.[30] Au cours de la période à l'examen, les importations en franchise de droits NPF ont continué de dominer les importations totales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ont fortement progressé, passant de 81,7% du total des importations en 2019 à 87,2% en 2023. Le volume des importations bénéficiant d'une franchise de droits est supérieur à celui des importations soumises à des droits, les lignes exonérées de droits représentant environ 75% de l'ensemble des lignes tarifaires (section 3.1.3.1).

[28] Renseignements communiqués par les autorités.

[29] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

[30] Les deux ACR les plus récents conclus par la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec l'UE et le Royaume-Uni ont essentiellement transformé les anciens programmes de préférences unilatérales en programmes réciproques, si bien que les avantages pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont plus susceptibles de se matérialiser à l'exportation. L'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA), qui existe depuis longtemps, fonctionne de manière similaire puisqu'il offre aux exportations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des autres États insulaires du Pacifique un meilleur accès aux marchés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Graphique 2.1 Importations de marchandises par type de régime d'importation, 2019 et 2023



Note: Les lignes tarifaires des chapitres 1 à 97 du SH sont prises en compte pour les calculs.

* À l'exclusion des Fidji, des Îles Salomon et de Vanuatu, déjà couvertes au titre du MSG.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données issues de la Trade Map et de la Market Access Map de l'ITC (ONU) et des données communiquées par les autorités.

2.3.2.1 Accords commerciaux réciproques

2.23. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de participer à plusieurs ACR relatifs au commerce avec l'UE et avec huit autres Membres de l'OMC, ainsi qu'avec sept non-Membres de la région du Pacifique (encadré 2.1). Le champ d'application des ACR de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est resté inchangé pendant la période considérée, malgré l'entrée en vigueur d'un nouvel APEI conclu entre le Royaume-Uni et les États du Pacifique, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cet accord maintient le statu quo vis-à-vis du Royaume-Uni après le Brexit, puisqu'il reprend les dispositions de l'APEI entre l'UE et les États du Pacifique.[31] En outre, ces deux APEI prolongent les préférences unilatérales précédemment accordées par l'UE (y compris par le Royaume-Uni à l'époque) au titre de l'Accord de Cotonou, ce qui permet de préserver l'accès aux marchés et d'autres arrangements dans l'attente de la conclusion d'un Accord global de partenariat économique.

2.24. En plus des deux APEI, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est partie à trois accords de longue date (plus de 20 ans), conclus entre les pays insulaires voisins du Pacifique et notifiés au titre de la Clause d'habilitation.[32] Il s'agit de l'Accord commercial du Groupe du fer de lance mélanésien (MSG), de l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA) et de l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA). Le SPARTECA accorde essentiellement un accès préférentiel unilatéral aux principaux marchés de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais il est voué à disparaître progressivement au profit de l'accord PACER-Plus, auquel la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas partie. S'agissant de l'Accord du MSG, des progrès ont été réalisés, puisque l'Accord commercial n° 3 (TA3) a été conclu, mais la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ayant pas encore achevé les procédures de ratification nécessaires, son commerce préférentiel continue d'être régi par le TA2 du MSG.

[31] Document de l'OMC WT/REG413/1 du 20 mars 2025.

[32] L'accord historique conclu avec l'Australie (PATCRA) est examiné dans la section consacrée aux préférences unilatérales.

Encadré 2.1 Aperçu des accords commerciaux réciproques, 2025

UE – États du Pacifique Date d'entrée en vigueur: 20 décembre 2009 Partenaires: Îles Salomon; Fidji; Samoa; UE Principales dispositions: libéralisation tarifaire, contingents tarifaires, règles d'origine, mesures SPS, OTC, mesures correctives commerciales, balance des paiements, subventions, règlement des différends
Accord commercial du Groupe du fer de lance mélanésien (MSG) Date d'entrée en vigueur: 1er janvier 1994 Partenaires: Fidji; Îles Salomon; Vanuatu Principales dispositions: libéralisation tarifaire, règles d'origine, mesures correctives commerciales
Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA) Date d'entrée en vigueur: 30 avril 2001 Partenaires: Fidji; Îles Cook; Îles Salomon; Kiribati; Micronésie, États fédérés de; Nauru; Nioué; Samoa; Tonga; Tuvalu; Vanuatu Principales dispositions: libéralisation tarifaire, règles d'origine, balance des paiements, mesures correctives commerciales, subventions, règlement des différends, marchés publics
Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA) Date d'entrée en vigueur: 1er janvier 1981 Partenaires: Australie; Fidji; Îles Cook; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de; Nauru; Nioué; Nouvelle-Zélande; Samoa; Tonga; Tuvalu; Vanuatu Principales dispositions: libéralisation tarifaire, règles d'origine, contingents tarifaires, OTC, mesures correctives commerciales, PME
Royaume-Uni - États du Pacifique Date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2021 Partenaires: Îles Salomon; Fidji; Royaume-Uni; Samoa Principales dispositions: libéralisation tarifaire, règles d'origine, mesures SPS, OTC, balance des paiements, mesures correctives commerciales, subventions, règlement des différends

Note: L'ACR notifié avec l'Australie, le PATCRA, est examiné dans le cadre des préférences unilatérales.

Source: Compilation établie par le Secrétariat de l'OMC à partir de la base de données sur les ACR et des présentations factuelles relatives aux ACR concernés. Adresse consultée: https://rtais.wto.org/UI/PublicAllRTAList.aspx (01/07/2025)

2.3.2.2 Préférences unilatérales

2.25. Bien qu'il ait été notifié à l'OMC comme un accord commercial réciproque, l'Accord de 1976 sur les relations commerciales entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PATCRA) continue d'accorder à cette dernière des préférences unilatérales. Ainsi, depuis son entrée en vigueur, il est resté inchangé et il comprend des dispositions relatives aux règles d'origine, aux mesures correctives commerciales, aux subventions, à la libéralisation de l'investissement et au règlement des différends, en plus de l'accès tarifaire préférentiel au marché australien.

2.26. La Papouasie-Nouvelle-Guinée jouit également d'un accès préférentiel unilatéral à plusieurs autres marchés en tant que pays bénéficiaire du SGP ou de régimes similaires. Il s'agit notamment des marchés suivants: Arménie, Australie, Bélarus, Canada, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Nouvelle-Zélande et République kirghize.

2.27. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'accorde pas d'accès préférentiel non réciproque à d'autres pays en développement ni aux PMA.

2.3.3 Autres accords et arrangements

2.28. En tant que membre actif du Forum des îles du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe aux initiatives de l'organisation portant sur le commerce, l'investissement et les questions connexes. Elle a pris part à plusieurs projets qu'elle soutient, tels que la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique, l'Initiative policière du Pacifique, ainsi qu'à diverses actions d'appui au développement et à l'économie numérique.

2.29. À la suite de l'accord de longue date qui lie l'UE à la Papouasie-Nouvelle-Guinée par l'intermédiaire du Groupe ACP, un nouvel accord – l'Accord du Samoa – a été signé en 2023 entre l'UE et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Depuis le 1er janvier 2024, l'Accord du Samoa est appliqué à titre provisoire entre les parties. Il devrait remplacer l'Accord de Cotonou en tant qu'accord-cadre de développement entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'UE.

2.30. L'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (CESAP-ONU) est un autre accord sur lequel la Papouasie-Nouvelle-Guinée a progressé. En octobre 2025, elle achevait les procédures juridiques nécessaires pour y adhérer.

2.31. La Papouasie-Nouvelle-Guinée participe également à d'autres organisations régionales, notamment l'APEC et l'ASEAN. Membre de l'APEC depuis 1993, elle siège à son Comité du commerce et de l'investissement. Depuis 1976, la Papouasie-Nouvelle-Guinée bénéficie du statut d'observateur auprès de l'ASEAN, mais elle s'est employée plus récemment à en devenir membre à part entière. Lors du 32ème Forum régional de l'ASEAN, tenu en juillet 2025, le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a réaffirmé les efforts visant à renforcer les liens et à rallier des soutiens en faveur de l'adhésion du pays.[33]

2.4 Régime d'investissement

2.32. Pendant la période à l'examen, la politique d'investissement étranger et sa réforme sont demeurés des axes clés du gouvernement. Plusieurs nouveaux cadres ont été mis en œuvre afin de stimuler l'IED et de renforcer l'attractivité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès des investisseurs. La détérioration de la balance des paiements, due en partie au faible niveau ou au recul de l'IED, a servi de catalyseur à ces réformes. Selon la politique commerciale nationale pour la période 2017-2032, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prévoit que "l'IED constituera une composante essentielle du développement de ses branches de production nationales en vue d'une meilleure intégration au commerce mondial".[34] Pendant la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a promulgué la Loi de 2019 sur l'Autorité chargée des zones économiques spéciales (ZES) et ses modifications, la Loi de 2021 sur la promotion de l'investissement (modification) et la Loi de 2023 sur l'Autorité de promotion des investissements (modification), a amélioré les pratiques d'enregistrement des entreprises et introduit de nouvelles politiques. Le pays demeure ouvert à l'investissement, continue d'offrir des débouchés commerciaux et s'est engagé, durant la période considérée, à faciliter l'activité des entreprises.

2.4.1 Orientations politiques et pratiques

2.33. La Politique nationale d'investissement, telle que modifiée en 2023, constitue le principal document d'orientation et définit les stratégies visant à attirer et à faciliter l'IED tout en favorisant le développement économique. Cette politique cherche à établir un équilibre entre l'importance d'offrir des aides à l'investissement et la nécessité de soutenir les entreprises nationales à travers son initiative relative à la "teneur en éléments locaux" (section 3.1.7.1). Elle vise également à rationaliser les procédures de certification et à renforcer le respect de la législation. Dans le cadre de sa politique d'investissement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est jointe aux négociations sur la facilitation de l'investissement pour le développement et participe à cette initiative (section 2.3.1).

2.34. En juin 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé sa Politique d'établissement de zones économiques spéciales (ZES) (2025-2032), réaffirmant l'importance que le pays accorde au développement des ZES dans le cadre de sa politique plus large en matière d'investissement. Parmi les principaux axes figurent la poursuite de la diversification et de l'autosuffisance, le développement durable et rural, la promotion des exportations et la création d'emplois. Bien que la Loi sur l'Autorité chargée des ZES ait été promulguée en 2019 (section 2.4.2), la politique prévoit l'adoption d'une nouvelle loi ou d'un nouveau texte législatif pour la remplacer. L'un des changements majeurs envisagés consiste à accorder la priorité aux entreprises majoritairement détenues par des citoyens papouans-néo-guinéens pour s'établir dans les ZES. Cette politique prévoit également de cibler certains secteurs, tels que l'agroalimentaire et la transformation en aval des produits forestiers. Au

[33] NBC, *PNG pushing for full membership of ASEAN*. Adresse consultée: https://www.nbc.com.pg/post/23428/png-pushing-for-full-membership-of-asean (01/07/2025).

[34] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

cours de la période considérée, 22 ZES ont été officiellement approuvées et le nombre de ZES opérationnelles a continué d'augmenter. Les principaux secteurs représentés dans ces zones sont l'industrie manufacturière, le tourisme et l'immobilier.

2.35. Avant l'adoption de la Politique d'établissement de zones économiques spéciales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée développait ses ZES en coopération avec le Japan Development Institute (JDI) dans le cadre du Plan directeur pour le développement stratégique des zones économiques spéciales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2023-2033). Jusqu'à présent, ce Plan directeur s'est concentré sur l'évaluation, la proposition et le développement de sites pour les ZES. À plus long terme, il devrait permettre d'assurer le développement et la gestion de ces zones.

2.36. Pour exercer leurs activités en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les investisseurs étrangers sont soumis à un certain nombre de prescriptions en matière d'enregistrement, de certification ou d'autres autorisations. Les entreprises étrangères doivent s'enregistrer auprès de l'Autorité de promotion des investissements (IPA), par l'intermédiaire du nouveau système d'enregistrement mis en place en décembre 2022, et obtenir une autorisation d'investissement étranger appelée Certificat d'entreprise étrangère. Cette procédure passe par l'examen de la structure de propriété de l'entreprise étrangère et de sa conformité aux règles relatives aux activités commerciales réservées, etc. Toute modification concernant la participation ou le contrôle étrangers donne lieu à un nouvel enregistrement ou une mise à jour de l'enregistrement auprès de l'IPA. En outre, toutes les entreprises, y compris les entreprises étrangères, doivent obtenir une certification au titre de la Loi sur les sociétés. Les entreprises étrangères sont soumises à une prescription supplémentaire voulant que l'un des directeurs au moins soit papouan-néo-guinéen. L'examen détaillé et l'approbation des investissements demeurent des éléments clés du régime d'investissement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et relèvent de la compétence de l'IPA.

2.37. Au cours de la période 2019-2021, le nombre total d'IED approuvés a progressivement diminué pour s'établir à 574 en 2021, contre 704 en 2019.[35] La valeur globale des investissements approuvés est restée relativement stable, avec une moyenne annuelle de 2,67 milliards de PGK entre 2019 et 2021. Durant cette période, les principales sources d'IED étaient l'Australie, la Chine et la Malaisie, et les investissements se concentraient dans les secteurs du commerce de gros et de détail, des industries extractives et du pétrole, ainsi que de l'immobilier (tableau 2.2).

2.38. Malgré les nombreuses réformes et modifications apportées aux politiques, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué de rencontrer des difficultés pour attirer et retenir l'investissement étranger durant la période, en raison notamment de plusieurs facteurs, tels que la corruption et l'instabilité politique (section 2.1), ainsi que des changements dans l'orientation des politiques, par exemple en matière de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Les modifications apportées aux procédures d'enregistrement et d'autorisation des entreprises visent à en accélérer le traitement, mais l'obtention des autorisations demeure souvent longue et grevée de formalités administratives inutiles. À titre d'exemple, l'obtention du certificat d'autorisation par l'IPA peut prendre de deux à quatre semaines, le délai légal étant de 35 jours.[36]

Tableau 2.2 Récapitulatif des investissements approuvés, 2019-2021

Paramètre	2019	2020	2021
Total des investissements approuvés	**704**	**688**	**574**
Valeurs d'IED proposées (milliards de PGK)	2,65	2,5	2,85
Emplois proposés	11 951	10 344	7 014
Trois secteurs principaux	Commerce de gros et de détail; immobilier; industries extractives et pétrole	Commerce de gros et de détail; construction; immobilier	Industries extractives et pétrole; industries manufacturières; énergie
Trois principaux pays approuvés	Chine, Australie, Malaisie	Chine, Australie, Malaisie	Australie, Chine, Malaisie

Source: IPA, *Annual Reports 2019, 2020 et 2021*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/AnnualReports/Annual-Report-2019.pdf (01/07/2025); https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/AnnualReports/Annual-Report-2020.pdf (01/07/2025); et renseignements communiqués par les autorités.

[35] Aucune donnée plus récente n'était disponible.

[36] Generis Global, *A Comprehensive Guide to Company Formation in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://generisonline.com/a-comprehensive-guide-to-company-formation-in-papua-new-guinea/ (01/07/2025).

2.4.2 Cadre, y compris l'environnement économique et l'enregistrement

2.39. Au cours de la période considérée, la Loi de 1992 sur la promotion de l'investissement et le Règlement de 1992 relatif à l'IPA, tel que modifié, sont demeurés le socle du cadre applicable à l'investissement étranger en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plusieurs réformes importantes ont été introduites par la Loi de 2023 sur la promotion de l'investissement (modification), notamment la création du poste de Responsable du registre des investissements étrangers, le réexamen des activités réservées (section 2.4.4), le renforcement des prescriptions en matière d'obligation déclarative et l'amélioration des mécanismes d'application et de mise en conformité.[37] Parmi les autres dispositions de la Loi demeurées en vigueur figurent la protection accordée aux investisseurs contre la nationalisation ou l'expropriation, sauf dans le cadre d'exceptions limitées, par exemple pour des motifs d'intérêt public ou en application de la loi, ainsi que des garanties relatives au rapatriement des bénéfices. Outre la loi fondamentale sur l'investissement, d'autres lois peuvent encadrer certains aspects de l'investissement étranger dans des secteurs spécifiques, tels que les industries extractives, l'agriculture, la pêche et la sylviculture.[38]

2.40. Adoptée en 2019, la Loi sur l'Autorité chargée des ZES définit le cadre pour la création et le fonctionnement des zones économiques spéciales et institue l'Autorité chargée des ZES en tant qu'organisme national de réglementation de ces zones.[39] Cette Loi prévoit des mesures d'incitation ou des privilèges spéciaux pour les entreprises qui exercent leurs activités dans ces zones, notamment des exonérations de droits de douane, de droits d'accise, d'impôt sur le revenu et de droits de timbre.[40] Parmi les autres avantages figure le guichet unique destiné à simplifier la procédure d'approbation. Les entreprises qui opèrent dans les ZES sont soumises à des prescriptions en matière d'emploi, d'immigration et d'environnement; par exemple, 95% des employés doivent être des citoyens papouans-néo-guinéens. L'Autorité chargée des ZES est responsable de la stratégie et de la politique générales de ces zones, ainsi que des aspects opérationnels tels que l'octroi de licences, le développement, les redevances et la gestion des infrastructures.

2.41. Au cours de la période considérée, plusieurs modifications apportées à la législation ont eu une incidence sur les entreprises, notamment à travers la Loi de 2022 sur les sociétés (modification), la Loi de 2022 sur la création de groupements d'entreprises (modification) et la Loi de 2023 sur la création d'associations. Les modifications apportées à la Loi sur les sociétés et à la Loi sur la création de groupements d'entreprises concernaient principalement l'enregistrement et la divulgation de la propriété effective, afin de lutter contre le blanchiment d'argent et de faciliter le dépôt des documents en ligne.[41] Les modifications apportées à la Loi de 2023 sur la création des associations, applicables aux organismes à but non lucratif et aux entités similaires, avaient une plus large portée et concernaient notamment la classification des associations en deux catégories, le dépôt des documents en ligne, la désignation et les droits des membres, ainsi que de nouvelles possibilités d'enregistrement pour les organismes à but non lucratif étrangers ou établis à l'étranger.[42]

[37] IPA, *Investment Promotion (Amendment) Act 2023*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/ActsAndRegulations/Investment_Promotion__pour cent28Amendment pour cent29_Act_2023_CERTIFIED.pdf (01/07/2025).

[38] Certains d'entre eux peuvent imposer des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux en matière d'emploi, de formation, d'approvisionnement, de transfert de compétences, etc., pour pouvoir investir en PNG.

[39] Parlement national, *SEZA Act 2019*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/19A_19.pdf (01/07/2025).

[40] Le niveau effectif de l'exonération fiscale ou de l'exonération des droits dépend du montant de l'investissement et d'autres facteurs. Ces éléments sont déterminés au cas par cas.

[41] Parlement national, *Companies (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_45.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Business Groups Incorporation (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_08.pdf (01/07/2025).

[42] Parlement national, *Associations Incorporation Act 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation/view/associations-incorporation-act-2023 (01/07/2025).

2.42. Selon les autorités, la Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose de cinq Accords de promotion et de protection des investissements (APPI) avec l'Allemagne, l'Australie, la Chine, le Japon et le Royaume-Uni.[43] La quasi-totalité de ces accords sont anciens et datent des années 1980-1990, à l'exception de l'APPI conclu avec le Japon, qui remonte à 2011. Bien que chacun de ces accords soit unique, les APPI comportent généralement des dispositions relatives à la promotion de l'investissement, au principe NPF, à l'indemnisation en cas de pertes, aux transferts, à l'expropriation et à la nationalisation, à la subrogation et au règlement des différends.[44] En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée intègre des dispositions relatives à l'investissement comparables à celles des APPI dans trois accords commerciaux: l'accord conclu avec l'Australie, le SPARTECA et l'Accord du Samoa.[45] Ainsi, le cadre bilatéral des accords d'investissement n'a pratiquement pas évolué pendant la période à l'examen et la Papouasie-Nouvelle-Guinée conserve les mêmes accords avec un nombre limité de partenaires commerciaux.

2.43. En juillet 2019, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue partie à la Convention des Nations Unies de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Plus récemment, en février 2024, le Parlement a adopté une législation visant à transposer cette Convention dans le droit interne.[46] Par ailleurs, la Loi de 2024 sur l'arbitrage (national) a également été promulguée en 2024 afin d'établir les procédures nationales d'arbitrage, dotant ainsi le pays des mécanismes nécessaires pour s'acquitter de ses engagements et de ses obligations au titre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).[47] Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été partie à une procédure d'arbitrage d'investissement portée devant le CIRDI, dans laquelle l'investisseur a formulé des allégations à l'encontre du gouvernement pour des violations au titre de l'APPI avec l'Australie à propos de la prorogation d'un bail minier existant.[48]

2.44. Le gouvernement consulte le secteur privé sur les questions d'investissement par l'intermédiaire du Groupe de travail national sur l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, et des chambres de commerce concernées.

2.4.3 Activités de promotion des investissements et incitations à l'investissement

2.45. Conformément à la Loi sur l'investissement, l'IPA est l'organisme public chargé de la promotion de l'investissement. Il assume diverses responsabilités liées à l'investissement et, en matière de promotion, il fournit des renseignements aux investisseurs potentiels, facilite l'investissement et met en relation les investisseurs étrangers potentiels avec des partenaires nationaux.

2.46. La Papouasie-Nouvelle-Guinée offre aux investisseurs étrangers et nationaux plusieurs types de mesures d'incitation, principalement des abattements fiscaux et des crédits d'impôt, mais aussi des mesures d'aide à l'exportation (voir la section 3.1.1 pour plus de détails sur l'ensemble des mesures d'incitation).[49] En vertu des différentes sections de la Loi sur l'impôt sur le revenu ou des textes s'y rapportant, ces mesures d'incitation peuvent inclure: une exonération fiscale sur 10 ans pour certaines entreprises qui s'implantent en zone rurale; un amortissement accéléré pour l'acquisition d'installations industrielles; une exonération de 3 ans d'impôt sur le revenu et les bénéfices pour les produits manufacturés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et exportés; des déductions

[43] CNUCED, *Investment Policy Hub, Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/countries/163/papua-new-guinea (01/07/2025); IPA, "Papua New Guinea Handbook on Obligations in International Investment Treaties."

[44] L'APPI conclu avec le Japon est le plus complet et comporte des dispositions additionnelles relatives à la fiscalité, aux DPI, aux mesures prudentielles, aux sauvegardes temporaires, à la protection en cas de conflit, ainsi que des mesures de lutte contre la corruption, etc.

[45] L'Accord du Samoa remplace l'Accord de Cotonou conclu avec l'UE; ces deux accords comportent un chapitre sur le développement de l'investissement.

[46] Parlement national, *Arbitration (Domestic) Act 2024*. Adresse consultée: http://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-02.pdf (01/07/2025).

[47] Parlement national, *Arbitration (Domestic) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-01.pdf (01/07/2025).

[48] CNUCED, *Investment Dispute Settlement Navigator, Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://investmentpolicy.unctad.org/investment-dispute-settlement/country/163/papua-new-guinea/respondent (01/07/2025).

[49] IPA, *PNG Investment Guide édition 2021*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/documentation/pg/uploads/Invesment%20Guide%20book_%20Final_compressed.pdf (01/07/2025).

fiscales pour le développement des marchés d'exportation de produits manufacturés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et la promotion touristique à l'étranger, etc.[50] D'autres mesures d'incitation ciblent des secteurs particuliers, notamment l'agriculture, qui bénéficie de déductions fiscales pour les dépenses d'équipement, et le secteur des industries extractives, auquel s'appliquent des crédits d'impôt pour les infrastructures, des déductions fiscales pour la prospection et des allégements de droits de timbre.[51]

2.47. L'IPA participe à des initiatives et des campagnes menées à l'échelle du gouvernement pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement. L'une de ces initiatives est le programme "Go Rural", destiné à mieux faire connaître la procédure et à encourager l'enregistrement des entreprises, en particulier dans les zones rurales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le pays favorise également l'établissement de liens avec d'autres pays, tels que l'Australie et l'Indonésie, par l'intermédiaire des conseils des entreprises.

2.48. Des projets de promotion de l'investissement sont également menés avec des partenaires internationaux. Pacific Trade Invest (PTI), une organisation régionale de promotion du commerce et de l'investissement rattachée au Forum des îles du Pacifique, facilite les relations commerciales entre les négociants du Pacifique et le reste du monde. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses entreprises bénéficient des initiatives de la PTI en matière de renforcement des capacités et de soutien aux entreprises, telles que les listes de vérification pour la préparation à l'exportation, les renseignements sur les marchés, les plans d'affaires pour l'exportation, les guides de tarification, etc.[52] La Papouasie-Nouvelle-Guinée collabore avec l'ONUDI dans le cadre de son projet Investir dans la région ACP afin d'améliorer les possibilités d'investissement. Le portail d'investissement recense 57 profils de possibilités d'investissement pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, principalement dans le secteur agricole.[53]

2.4.4 Restrictions à l'investissement

2.49. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée demeure ouverte à l'investissement étranger, certains secteurs ou types d'activités font depuis longtemps l'objet de restrictions, en raison de la politique nationale qui vise à protéger et à promouvoir les entreprises détenues par des Papouans-néo-guinéens. Au cours de la période considérée, certaines de ces restrictions formelles ont été affinées et la législation modifiée en 2023 prévoit désormais qu'elles feront l'objet d'un réexamen tous les trois ans. Cette loi a également créé une nouvelle catégorie, celle des "activités restreintes". Elle vient compléter la liste existante des "activités réservées" (RAL).[54]

2.50. La RAL recense actuellement 39 activités, qui concernent principalement les opérations de petite envergure, telles que l'artisanat traditionnel, la chasse, ainsi que les activités de revente, de réparation, de commerce de gros, d'agriculture et de sylviculture; toutefois, d'autres secteurs de plus grande envergure comme la pêche en eau douce et la pêche maritime[55], ainsi que l'extraction par dragage sont également réservés.[56] En septembre 2025, conformément à la nouvelle législation, le gouvernement menait des consultations publiques dans le cadre du premier examen de la RAL, en vue de sa mise à jour.[57] Si l'objectif général fixé par la loi est de réduire le nombre d'activités

[50] IPA, "Papua New Guinea Handbook on Obligations in International Investment Treaties."
[51] IPA, "Papua New Guinea Handbook on Obligations in International Investment Treaties."
[52] PTI, *Portail du Pacifique bleu*. Adresse consultée: https://pacifictradeinvest.com/blue-pacific-portal/ (01/07/2025).
[53] ONUDI, Portail *Invest in ACP*. Adresse consultée: https://investment.unido.org/ACP/projects?Country=75 (01/07/2025).
[54] En vertu de l'ancienne législation, la RAL a été mise à jour en 2021, passant de 32 à 39 activités. IPA, *Opportunity, n° 11, novembre 2022*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/Newsletters/2022/Opportunity-Issue-11.pdf (01/07/2025).
[55] Dans un rayon de trois milles de la côte, à l'exclusion toutefois des activités des navires qui se livrent à la fois à la pêche et à la transformation ou à la conservation du poisson.
[56] IPA, *Review of Reserved Activities List Consultation Paper (Appendice A)*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/RALReview/ConsultationPaperReviewOfReservedActivitiesList.pdf (01/07/2025).
[57] Certains critères énoncés doivent être remplis pour qu'un secteur ou une activité soit inscrit sur la RAL, tels que l'existence d'au moins 10 opérateurs économiques dans l'activité concernée et la participation d'au moins un citoyen de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que partenaire, agent, fiduciaire ou employé. L'objectif général est de réduire progressivement le nombre d'activités inscrites sur la liste et de la maintenir aussi courte que possible. IPA, *Review of Reserved Activities List Consultation Paper*. Adresse consultée:

inscrites sur la RAL, l'examen vise également à ajouter quelques activités nouvelles, notamment dans le secteur de la pêche.[58]

2.51. La liste des activités restreintes est destinée à établir des conditions telles qu'un niveau minimal d'investissement, un seuil minimal de participation nationale/citoyenne au capital, ou d'autres critères, mais elle n'a pas encore été officiellement établie.

2.52. En juin 2025, une commission parlementaire a entamé un examen sur la participation étrangère non autorisée dans des activités relevant de secteurs réservés, précisant que cela concernait l'extraction par dragage.[59]

2.53. Les étrangers n'ont pas le droit de posséder des terres en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En raison des règles relatives aux terres coutumières (section 2.1), les investisseurs étrangers sont soumis à certaines limites ou restrictions, si bien que le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit procéder à l'acquisition des terres. De manière générale, lorsque les investisseurs étrangers s'intéressent à un projet, le gouvernement acquière les terres coutumières puis les leur loue à long terme.

2.54. Les entreprises étrangères se heurtent souvent à des restrictions, des délais d'attente ou des quotas pour accéder aux devises en raison de pénuries (section 1.2.4).

2.55. L'article 12 de la Loi de 2007 sur l'emploi d'étrangers réserve certaines professions exclusivement aux citoyens papouans-néo-guinéens.[60] Le règlement d'application de cette loi, dans son annexe 2, dresse une liste d'environ 240 professions faisant l'objet de restrictions, telles que guide touristique, secrétaire juridique, agent de crédit ou de prêt, certains conducteurs d'installations ou d'engins, ainsi que de nombreux types de travailleurs agricoles.[61] En outre, certaines professions peuvent être soumises à des restrictions, telles que l'obligation de réussir des examens nationaux pour pouvoir exercer en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ainsi, pour fournir des services juridiques dans le pays, il faut réussir les examens de droit national, obtenir un certificat de pratique, puis être admis par le Tribunal national. Les modifications introduites par la Loi de 2021 sur les avocats (modification) renforcent encore les distinctions et les prescriptions applicables aux avocats citoyens et non-citoyens, notamment en matière de redevances à acquitter et de critères d'aptitude et d'intégrité requis.[62]

https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/RALReview/ConsultationPaperReviewOfReservedActivitiesList.pdf (30/10/2025).

[58] IPA, *Review of Reserved Activities List Consultation Paper*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/RALReview/ConsultationPaperReviewOfReservedActivitiesList.pdf (30/10/2025).

[59] Parlement national, *Committee to look into reports on unauthorized foreign participation in reserved sectors*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/news/view/committee-to-look-into-reports-on-unauthorised-foreign-participation-in-res (01/07/2025).

[60] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Employment of Non-Citizens Act.* Adresse consultée: https://www.paclii.org/cgi-bin/sinodisp/pg/legis/PG-consol_act_1986/eona305/index.html?stem=&synonyms=&query=employment%20of%20non (01/07/2025).

[61] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Employment of Non-Citizens Regulation 2008*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/eonr2008396/ (01/07/2025).

[62] Parlement national, *Lawyers (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation/view/lawyers-amendment-act-2021 (01/07/2025).

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, politiques, facilitation des échanges et évaluation en douane

3.1. Étant donné que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays insulaire possédant de vastes littoraux et une frontière terrestre isolée avec l'Indonésie, son Service des douanes (Service des douanes de PNG) doit assurer le contrôle des marchandises à la frontière sur près de 6 000 km. Les douanes emploient environ 500 fonctionnaires dans 21 postes frontière, dont Port Moresby, principal port et capitale, et d'autres largement dispersés dans les nombreuses îles du pays. La Loi de 2014 sur le Service des douanes de PNG présente les fonctions du Service national des douanes et contient les dispositions relatives à la gouvernance, aux finances et à la dotation en effectifs de ce service.[1] Le Service des douanes de PNG joue également un rôle dans les politiques et les stratégies douanières.

3.2. Le Plan directeur du Service des douanes 2024-2028 détaille la vision stratégique et la politique des douanes pour cette période, et associe des stratégies spécifiques à plusieurs indicateurs clés de performance (encadré 3.1).[2] Outre ses initiatives nationales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a collaboré avec ses pays voisins du Pacifique pour harmoniser les procédures douanières et promouvoir le commerce, dans le cadre du Projet d'amélioration des douanes et du commerce des îles du Pacifique (IMPACT) pendant la période considérée. Bon nombre de ces actions de collaboration se sont déroulées dans le cadre des travaux menés par la CNUCED en Papouasie-Nouvelle-Guinée avec SYDONIA World.

Encadré 3.1 Plan directeur du Service des douanes 2024-2028, indicateurs clés de performance et stratégies correspondantes

Sécurité des frontières	Renforcer les alliances et la mise en conformité, intensifier les efforts visant à faire respecter la loi
Protection des communautés	Mener des actions de sensibilisation via une plate-forme d'information améliorée
Facilitation des échanges	Rationaliser et simplifier les processus, améliorer le respect volontaire
Administration des accises	Renforcer l'administration et les processus automatisés pour lutter contre les marchandises illicites
Zones économiques spéciales	Soutenir les opérations douanières dans les zones économiques spéciales, par la collaboration
Recouvrement des recettes	Améliorer les processus de recouvrement, de déclaration et de remboursement

Source: Service des douanes de PNG, *Plan directeur du Service des douanes 2024-2028*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/publication/Customs%20Corporate%20Plan%202024%20-%202028.pdf (01/07/2025).

3.3. D'après les chiffres définitifs du budget communiqués par le gouvernement, les recettes douanières, c'est-à-dire les droits d'importation et d'exportation, ont représenté 4,1% des recettes en 2024, et 6,9% si l'on inclut les droits d'accise (sur les importations) (Tableau A1. 3). Ainsi, les droits et prélèvements connexes perçus à la frontière par les douanes représentent une part relativement faible des recettes publiques. Sur la période 2019-2024, la situation n'a guère changé, car le niveau des droits d'importation/d'exportation collectés s'est maintenu à environ 700-800 millions de PGK par an, avec quelques fluctuations annuelles (Tableau A1. 3).

[1] Parlement national, *Papua New Guinea Customs Service Act 2014*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/14A-29.pdf (01/07/2025).

[2] Service des douanes de PNG, *Customs Corporate Plan 2024-2028*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/publication/Customs%20Corporate%20Plan%202024%20-%202028.pdf (01/07/2025).

3.4. La législation douanière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste constituée de la Loi douanière de 1951, telle que modifiée, et du règlement connexe, le Règlement douanier de 1951, tel que modifié.[3] Plusieurs autres textes législatifs subsidiaires ou connexes peuvent être pertinents, comme la Loi sur le tarif douanier. La Loi douanière est de vaste portée et couvre les principaux aspects de l'importation et de l'exportation, y compris l'administration, le contrôle douanier, l'entreposage, les droits, les différends et les sanctions. Le processus d'importation en Papouasie-Nouvelle-Guinée exige des courtiers qu'ils déposent une déclaration en douane (formulaire 15) contenant des renseignements sur le négociant, le mode de transport, le navire, l'origine, les codes du SH, la valeur, etc. Ce document doit être accompagné de pièces justificatives telles que le connaissement, la facture commerciale et les permis ou licences, le cas échéant.[4] Les processus sont désormais électroniques et la présentation des formulaires et documents s'effectue via le système électronique SYDONIA World en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En attendant la mise en œuvre du guichet unique du pays (section 3.1.1.1), les formulaires ou permis additionnels doivent souvent être présentés au format papier au Service des douanes ou à d'autres organismes.

3.5. Pour effectuer les transactions commerciales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a recours depuis longtemps aux courtiers en douane (ou agents en douane).[5] Il s'agit d'une obligation pour tous les processus d'importation et d'exportation. Les règles applicables aux courtiers, y compris les prescriptions en matière de licences, figurent dans le Règlement douanier de 1951, qui indique que les courtiers en douane doivent être des personnes aptes et compétentes, ayant suivi des études ou formations qualifiantes dont un examen de courtier, et être dotées d'une expérience. Elles doivent également être des ressortissants nationaux. Pour devenir un courtier en douane agréé, il faut remplir un formulaire, acquitter un droit de licence de 1 000 PGK[6], fournir une garantie bancaire de 50 000 PGK et présenter une preuve de respect des obligations légales ainsi que des résultats de formation/d'examen. En 2024, on comptait 133 courtiers en douane agréés en Papouasie-Nouvelle-Guinée.[7] Par ailleurs, le Service des douanes de PNG supervise les opérations douanières dans les zones économiques spéciales et délivre des licences aux entrepôts en douane.

3.6. Pendant la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué de rencontrer des problèmes liés au trafic et aux autres types de commerce illicite. On peut citer par exemple des signalements récents de contrebande d'or, des problèmes persistants de contrebande et un nombre croissant de crimes environnementaux.[8] Pour remédier à cette situation, le Service des douanes met l'accent sur la sécurité aux frontières et a prévu d'améliorer l'évaluation des risques et le ciblage des renseignements. Les moyens de faire respecter les droits, les enquêtes et les procédures judiciaires sont aussi en train d'être renforcés.[9] Par ailleurs, de nouveaux concepts sont utilisés pour lutter contre la criminalité, comme le signalement "Wasman" introduit par le Service des douanes de PNG pour encourager le public à signaler les activités douanières illicites.[10]

---

[3] Service des douanes de PNG, *Customs Act 1951*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/Customs%20Act%201952%20[Current%20to%20January%202021]%209th.pdf (07/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs Regulation 1951*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_regulations_1951.pdf (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs Tariff Act 1990*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/Customs_Tariff_Act_1990.pdf (01/07/2025).

[4] Une déclaration officielle d'entrée n'est pas requise pour les marchandises de faible valeur (moins de 6 000 PGK), mais celles-ci doivent néanmoins être déclarées et un droit doit être acquitté au moyen d'autres formulaires douaniers.

[5] Service des douanes de PNG, *Information Sheet, Customs Brokers*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/customs_brokers(2).pdf (01/07/2025).

[6] Le droit est ramené à 500 PGK si le courtier est membre de l'Association des courtiers en douane.

[7] Service des douanes de PNG, *Brokers*. Adresse consultée: https://customs.gov.pg/trade/brokers/list (01/07/2025).

[8] Service des douanes de PNG, *PNG Customs calls for enhanced inter-agency cooperation to combat gold smuggling*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/noticeboard/press_release/enhanced-inter-agency-cooperation-to-combat-gold-smuggling (01/07/2025); PNG Customs, *Customs Corporate Plan 2024-2028*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/publication/Customs%20Corporate%20Plan%202024%20-%202028.pdf (01/07/2025).

[9] Service des douanes de PNG, *Customs Corporate Plan 2024-2028*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/publication/Customs%20Corporate%20Plan%202024%20-%202028.pdf (01/07/2025).

[10] Service des douanes de PNG, *Wasman Report*. Adresse consultée: https://customs.gov.pg/border/wasman (01/07/2025).

3.7. Un négociant peut faire appel d'une décision de première instance auprès du commissaire en chef du Service des douanes dans les 30 jours suivant la décision, si la question est susceptible de recours conformément à la section 177 de la Loi douanière.[11] À l'issue de certaines procédures, le commissaire en chef peut autoriser l'instruction du recours. Si le requérant n'est pas satisfait du résultat de l'appel, la question peut, en deuxième instance, être examinée par le Tribunal d'examen des questions douanières dans les 30 jours suivant la décision du commissaire.[12] En général, les douanes reçoivent chaque année environ 50 recours de négociants concernant des décisions de classification selon le SH. En dernier recours, si le négociant n'est pas satisfait de la décision du Tribunal d'examen, la question peut faire l'objet d'un appel devant le Tribunal national.

3.8. En 2024, le Service des douanes de PNG a signé un mémorandum d'accord avec la Commission indépendante de la concurrence et de la consommation (ICCC) concernant l'application de la législation sur les marques et des règles d'emballage à la frontière.[13] Le Service des douanes reste lié par des mémorandums d'accord ou des arrangements analogues avec d'autres organismes gouvernementaux, pour les activités qu'il exerce en leur nom.

3.9. En 2004, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié à l'OMC sa prescription concernant les services d'inspection avant expédition dans le secteur forestier.[14] Les autorités ont précisé que cette prescription ne s'appliquait qu'aux exportations de grumes en rondins, et non aux importations. En outre, depuis 2024 et la résiliation du contrat avec la société privée d'inspection avant expédition, l'Autorité nationale des forêts exerce cette fonction. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a donc pas de prescriptions en matière d'inspection avant expédition.

3.1.1.1 Facilitation des échanges

3.10. La facilitation des échanges est une priorité de la politique commerciale plus large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Politique commerciale nationale (NTP) 2017-2032. Dans cette optique, l'accent a été placé sur la simplification des processus d'importation et d'exportation, la modernisation des organismes et la mise en œuvre d'infrastructures de TIC avancées.[15] Par ailleurs, la facilitation des échanges fait partie des six résultats clés du Plan directeur du Service des douanes 2024-2028, qui met en avant la rationalisation, l'intégration d'approches fondées sur les risques et l'adoption des meilleures pratiques internationales.[16]

3.11. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en mars 2018. Avant la ratification, les travaux préparatoires ont débuté en 2014 avec la création du Comité national de la facilitation des échanges (CNFE), qui coordonne toujours la mise en œuvre de l'Accord. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a initialement notifié 11 engagements de la catégorie A en 2016, puis les autres engagements relevant des catégories B et C en 2019.[17] En conséquence, en 2025, bon nombre des engagements avaient été mis en œuvre (tableau 3.1).

3.12. Comme indiqué dans l'aperçu général, 13 engagements avaient été désignés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme relevant de la catégorie A, et une date de mise en œuvre définitive avait été fixée entre 2020 et 2024 pour la majorité des dispositions (19). D'après les autorités, ces engagements ont été mis en œuvre, si ce n'est que pour l'instant, des décisions anticipées ne sont proposées que pour la classification, et que le point d'information n'a pas encore été notifié à l'OMC. Quatre engagements devraient être mis en œuvre sur la période 2025-2030; ils concernent la gestion des risques (fin 2025), les mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés (2026), le guichet unique (2030) et la coopération douanière (2026). Parmi eux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en œuvre son programme d'opérateurs agréés (voir ci-après),

[11] Cette section couvre des sujets telles que la classification, l'évaluation, les droits appliqués, les licences, les décisions douanières, etc.
[12] Customs Act 1951, Part XV.
[13] ICCC, *ICCC brief*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2025/03/ICCC-Brief-042024-1.pdf (01/07/2025).
[14] Document de l'OMC G/PSI/N/1/Add.10 du 19 juillet 2004.
[15] NTO, *PNG NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).
[16] Service des douanes de PNG, *Customs Corporate Plan 2024-2028*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/publication/Customs%20Corporate%20Plan%202024%20-%202028.pdf (01/07/2025).
[17] Documents de l'OMC WT/PCTF/N/PNG/1 du 8 juin 2016; G/TFA/N/PNG/1 du 27 mai 2019; et G/TFA/N/PNG/1/Add.1 du 27 août 2019.

tandis que les autres engagements sont en cours de réalisation. Conformément à ses engagements, la Papouasie-Nouvelle-Guinée entend achever la mise en œuvre intégrale de l'AFE d'ici à 2030.

Tableau 3.1 Aperçu général des engagements pris dans les différentes catégories de l'AFE et de leur mise en œuvre, 2025

Mise en œuvre immédiate (catégorie A)	Mise en œuvre intermédiaire (2020-2024)	Mise en œuvre en cours (2025-2030)
Article 3:1 Décisions anticipées	Article 1:1 Publication	Article 7:4 Gestion des risques
Article 5:3 Procédures d'essai	Article 1:2 Renseignements disponibles sur Internet	Article 7:7 Opérateurs agréés
Article 6:2 Redevances et impositions	Article 1:3 Points d'information	Article 10:4 Guichet unique
Article 6:3 Disciplines concernant les pénalités	Article 1:4 Notification	Article 12 Coopération douanière
Article 7:3 Séparation de la mainlevée	Article 2:1: Possibilité de présenter des observations	
Article 7:5 Contrôle après dédouanement	Article 2:2 Consultations	
Article 7:8 Envois accélérés	Article 4 Procédures de recours ou de réexamen	
Article 9 Mouvement des marchandises	Article 5:1 Contrôles/inspections	
Article 10:5 Inspection avant expédition	Article 5:2 Rétention	
Article 10:6 Recours aux courtiers en douane	Article 6:1 Redevances et impositions	
Article 10:7 Procédures à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	Article 7:1 Traitement avant arrivée	
Article 10:8 Marchandises refusées	Article 7:2 Paiement par voie électronique	
Article 10:9 Admission temporaire et perfectionnement passif	Article 7:6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée	
	Article 7:9 Marchandises périssables	
	Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières	
	Article 10:1 Formalités et documents	
	Article 10:2 Acceptation de copies	
	Article 10:3 Normes internationales	
	Article 11 Liberté de transit	

Source: Documents de l'OMC WT/PCTF/N/PNG/1 du 8 juin 2016; G/TFA/N/PNG/1 du 27 mai 2019; et G/TFA/N/PNG/1/Add.1 du 27 août 2019.

3.13. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a progressé dans la mise en œuvre de son guichet unique commercial (NTSW), avec l'appui de partenaires internationaux. En mai 2024, un schéma directeur présentant une approche progressive de la mise en œuvre du guichet unique a été élaboré avec l'aide de la CNUCED, en utilisant le système SYDONIA.[18] Le Plan directeur du Service des douanes indique que la contribution des douanes comprend la modernisation de leurs plates-formes électroniques, qui facilitera la mise en œuvre du guichet unique. Cette démarche implique de travailler avec 52 organismes publics pour intégrer leurs processus, y compris en harmonisant les données. En octobre 2025, ces travaux étaient toujours en cours.

3.14. La partie XIV, division 2, de la Loi douanière de 1951 énonce les règles relatives à la prise de décisions contraignantes ou anticipées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.[19] Ces décisions peuvent concerner la classification tarifaire, l'origine, et la question de savoir si les marchandises font l'objet d'une concession tarifaire spécifique. En octobre 2025, des travaux étaient en cours pour modifier le cadre juridique des décisions anticipées de façon que ces dernières puissent être prises pour les déterminations de l'origine et de la valeur. Le Règlement douanier de 1951 dispose que les douanes

[18] CNUCED, *Papua New Guinea: Electronic single window plan set to boost trade*. Adresse consultée: https://unctad.org/news/papua-new-guinea-electronic-single-window-plan-set-boost-trade#:~:text=On%203%20May%2C%20the%20country,and%20costs%20for%20global%20traders (01/07/2025).

[19] La partie XVI du Règlement douanier de 1951 donne des détails supplémentaires sur les décisions, par exemple sur les redevances, le calendrier et le formulaire de demande.

ont 15 jours ouvrables pour rendre une décision. Conformément à la Loi douanière, les décisions contraignantes sont généralement valables trois ans à compter de la date où elles ont été rendues, sauf si d'autres critères énoncés dans la section 176G sont remplis, comme des changements importants ou des renseignements incorrects. D'autres dispositions décrivent les processus concernant les modifications et les recours, les avis et l'exemption de l'obligation d'acquitter les droits. Une redevance de 350 PGK est perçue pour chaque décision anticipée. Le Service des douanes de PNG publie en moyenne plus de 50 décisions anticipées par an sur la classification tarifaire.

3.15. En octobre 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait lancé son programme d'opérateurs agréés aux fins de la facilitation des échanges. La mise en œuvre a débuté récemment, avec environ quatre entités agréées dans le cadre du programme.

3.16. Pendant la période considérée, le Service des douanes de PNG a mené quelques études sur le temps nécessaire à la mainlevée, dont la dernière en 2023, mais les détails de ces études ne sont pas disponibles.[20]

3.1.1.2 Évaluation en douane

3.17. Le Règlement douanier de 1987 (droits *ad valorem*) et les lois connexes, à savoir la Loi douanière de 1951 et la Loi de 1990 sur le tarif douanier, constituent le cadre juridique de l'évaluation en douane pour les importations.[21] Dans les sections 4 à 19, le Règlement décrit la hiérarchie des méthodes d'évaluation, qui vont de la méthode de la valeur transactionnelle à celle dite de dernier recours, comme indiqué dans l'Accord de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994. Toutefois, il semble que le Règlement n'énonce pas les bases d'évaluation qui sont interdites en vertu de l'article 7 de l'Accord de l'OMC. Les autres dispositions du Règlement portent sur la conversion des monnaies, les droits d'appel, le dédouanement provisoire, la conservation des dossiers, le traitement des renseignements confidentiels et les procédures d'examen.

3.18. Le Service des douanes de PNG a recours à une base de données sur l'évaluation pour vérifier et contrôler les valeurs présentées pour certaines marchandises. En octobre 2025, elle était utilisée pour vérifier les valeurs déclarées pour certaines importations de véhicules relevant du chapitre 87 du SH.[22] Des codes de spécification tarifaire au niveau des positions à quatre chiffres sont ajoutés aux codes tarifaires pour préciser la marque et le modèle des véhicules.[23] Selon les autorités, la base de données est utilisée pour vérifier et ajuster les niveaux d'évaluation, lorsque les valeurs déclarées sont inférieures aux valeurs figurant dans la base de données.

3.19. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ait pas présenté de notifications distinctes conformément à la Décision sur les charges d'intérêt et à la Décision sur l'évaluation des supports informatiques de logiciels, ses réponses à la liste de questions fournissent des renseignements à ce sujet.[24] En ce qui concerne les charges d'intérêt, la section 1 du Règlement douanier (droits *ad valorem*) permet de les inclure si elles ne dépassent pas le niveau des transactions constaté dans le pays d'exportation ou dans le pays où le financement a été fourni. S'agissant de l'évaluation des logiciels sur supports informatiques, la réponse donnée dans la liste de questions indique que la Papouasie-Nouvelle-Guinée évalue les supports informatiques en prenant en compte la valeur totale de la transaction payée ou à payer, c'est-à-dire en incluant le logiciel.

---

[20] Service des douanes de PNG, *Time Release Study (TRS)*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/TRS%282%29.pdf (01/07/2025).

[21] Service des douanes de PNG, *Customs Act 1951*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/Customs%20Act%201952%20[Current%20to%20January%202021]%209th.pdf (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs (Ad Valorem Duties) Regulation 1987*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_ad_valorem_duties.pdf (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs Tariff Act 1990*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/Customs_Tariff_Act_1990.pdf (01/07/2025).

[22] Lignes tarifaires des catégories à quatre chiffres du SH n° 8701, 8702, 8703 et 8704.

[23] Service des douanes de PNG, *Implementation of Tariff Specification Codes (TSCs) – Motor Vehicles*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/TSCs%20List%20-Implementation.pdf (01/07/2025).

[24] Document de l'OMC G/VAL/N/2/PNG/1 du 11 novembre 2024.

3.20. En novembre 2024, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié ses lois sur l'évaluation en douane et a répondu à la liste de questions pour la première fois.[25] En juillet 2025, ces notifications étaient en cours d'examen par le Comité de l'évaluation en douane et au moins un Membre avait posé des questions à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.[26] Aucun autre renseignement n'a été fourni concernant l'évaluation en douane.

3.1.2 Règles d'origine

3.21. Les règles d'origine non préférentielles utilisées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour les importations sont issues de la législation connexe sur les désignations commerciales plutôt que du tarif douanier ou de la législation douanière.[27] La Loi de 1952 sur les désignations commerciales précise que lorsque des importations nécessitent une désignation commerciale, celle-ci doit contenir des renseignements sur "le pays ou le lieu dans lequel les marchandises ont été fabriquées ou produites". Le Service des douanes de PNG peut, par une inspection physique ou un examen des marchandises, vérifier l'origine indiquée sur la déclaration d'importation, comme elle le fait pour d'autres paramètres déclarés. En 2001, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié à l'OMC qu'elle n'avait pas d'instruments spécifiques concernant les règles d'origine non préférentielles.[28]

3.22. En octobre 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée travaillait sur un document de politique concernant les règles d'origine. Elle procède dans le même temps à un examen interne des dispositions juridiques pertinentes en matière de règles d'origine.

3.23. Des règles d'origine préférentielles sont en place dans le cadre des accords commerciaux réciproques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et sont spécifiques à chaque accord, comme indiqué dans le tableau 3.2. Les APEI les plus récents, conclus avec l'UE et le Royaume-Uni, contiennent des règles d'origine analogues mais sont assez complexes; ils ont une annexe qui comporte des règles différentes au niveau du chapitre ou au niveau des positions à quatre chiffres du SH. Il existe toute une série de règles qui précisent les méthodes de fabrication ou l'utilisation de certaines marchandises, le changement de position tarifaire, et la teneur en valeur. Le Groupe du fer de lance mélanésien et l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique utilisent des règles différentes mais plus simples, comme le changement de position et le processus de fabrication finale, avec des critères de valeur.

Tableau 3.2 Aperçu général des règles d'origine préférentielles, 2025

Accord	Règles d'origine préférentielles
APEI UE-États du Pacifique	– Produits entièrement obtenus – Produits suffisamment ouvrés ou transformés, conformément à l'annexe qui mentionne les processus de fabrication, le changement de position tarifaire, la teneur en valeur – Des règles prévoient le cumul
Groupe du fer de lance mélanésien (MSG)	– Produits entièrement obtenus – Changement de classification au niveau des positions à 4 ou 6 chiffres du SH – Produits suffisamment ouvrés ou transformés
Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA)	– Produits entièrement fabriqués ou obtenus – Processus de fabrication finale et dépenses totales relatives aux matériaux, à la main-d'œuvre et aux infrastructures d'au moins 40% sur le territoire de la Partie

[25] Documents de l'OMC G/VAL/N/1/PNG/1 du 11 novembre 2024 et G/VAL/N/2/PNG/1 du 11 novembre 2024.

[26] Document de l'OMC G/VAL/M/79 du 26 juin 2025.

[27] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Commerce (Trade Descriptions) Act 1952*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/cda1952270/ (01/07/2025).

[28] Document de l'OMC G/RO/N/32 du 30 avril 2001.

Accord	Règles d'origine préférentielles
APEI Royaume-Uni-États du Pacifique	– Produits entièrement obtenus – Produits suffisamment ouvrés ou transformés, conformément à l'annexe qui mentionne les processus de fabrication, le changement de position tarifaire, la teneur en valeur – Des règles prévoient le cumul

Note: Dans le cas de l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA), des règles d'origine s'appliquent uniquement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, c'est pourquoi il n'est pas inclus dans le tableau.

Source: Compilation du Secrétariat à partir des différents accords.

3.24. Pendant la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses partenaires ont notifié des règles d'origine préférentielles conformément à l'ACR entre l'UE et les États du Pacifique.[29] Une communication précédente soumise en 2001 notifiait les règles d'origine préférentielles utilisées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée au titre de l'Accord du Groupe du fer de lance mélanésien et de l'accord bilatéral avec les Fidji.[30]

3.1.3 Droits de douane

3.25. Pendant la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a maintenu une politique tarifaire stable et prévisible. La plupart des droits de douane ont conservé la franchise de droits sur une base NPF et ce nombre a légèrement augmenté, de sorte que la protection tarifaire est restée globalement faible. Pendant la période considérée, le tarif douanier, tel qu'il figure dans la Loi de 1990 sur le tarif douanier (modifiée), a subi quelques modifications relativement mineures, consistant principalement à abaisser certains droits en raison de considérations de politique intérieure et à ajuster la nomenclature. En tant que partie contractante à la Convention sur le Système harmonisé de l'OMD, la Papouasie-Nouvelle-Guinée respecte la nomenclature tarifaire du SH et a mis en œuvre ses dernières modifications (SH2022), dont l'introduction et l'entrée en vigueur ont eu lieu le 1er janvier 2023.[31]

3.1.3.1 Taux consolidés et appliqués

3.26. Les droits NPF appliqués de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont restés globalement inchangés. Les principaux changements ont été des réductions autonomes des droits dans le cadre du budget national 2024. Des allégements fiscaux ont été accordés dans un certain nombre de domaines, y compris pour les droits d'importation. Au 1er janvier 2024, les droits avaient été éliminés sur certains produits, principalement des biens intermédiaires utilisés dans le secteur manufacturier (tableau 3.3). Ces mesures ont été mises en œuvre de façon permanente pour aider les branches de production nationales, mais pourraient être modifiées à l'avenir dans le cadre de la politique générale.

3.27. En ce qui concerne les taux consolidés, les engagements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tels qu'ils figurent dans la Liste CXXXVIII, ont été actualisés et certifiés selon la nomenclature du SH2017.[32] Les taux consolidés n'ont fait l'objet d'aucune autre mise à jour ou modification pendant la période considérée, à l'exception des mises à jour de la nomenclature du SH. Ainsi, toutes les lignes tarifaires restent consolidées, et tous les autres droits et impositions sont également consolidés à un taux de 0%.

[29] Document de l'OMC G/RO/N/211 du 4 février 2021.
[30] Document de l'OMC G/RO/N/32 du 30 avril 2001.
[31] Parlement national, *Customs Tariff (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation/view/customs-tariff-amendment-act-2022 (01/07/2025).
[32] Document de l'OMC WT/Let/1619 du 3 juillet 2023.

Tableau 3.3 Réductions tarifaires, 1er janvier 2024

SH	Désignation	Taux de droit antérieur	Nouveau taux au 01/01/2024
3401.20.10	Nouilles de savon	20%	0%
6305.32.00	Contenants souples pour matières en vrac	10%	0%
4819.50.00	Autres emballages	10%	0%
0203.29.10	Viande désossée destinée à la fabrication de pains de viande de porc	20%	0%
1517.90.20	Margarine (matière grasse) utilisée dans la fabrication de pains et de biscuits	25%	0%
3923.50.10	Capsules utilisées pour les boissons	20%	0%
7326.20.10	Ressorts de matelas	10%	0%

Source: Service des douanes de PNG, *Government Provides Tax Relief*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/noticeboard/press_release/government-provides-tax-relief (01/07/2025.)

3.28. La moyenne simple des taux de droits NPF appliqués de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est restée inchangée, à 4,9%, en 2019 et 2025 (4,0% si l'on exclut les équivalents *ad valorem* (EAV)), ce qui démontre qu'il y a eu peu de changements importants dans la politique tarifaire du pays, voire aucun. La plupart des autres paramètres, tels que les crêtes tarifaires, la moyenne simple des lignes passibles de droits et le pourcentage de lignes non *ad valorem* n'ont pas changé, ou très peu. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a conservé une marge de manœuvre importante dans son profil tarifaire, la moyenne simple des taux consolidés s'élevant à 33,8%, contre 4,9%, même si cet écart est beaucoup moins important – 33,8% contre 16,9% – lorsque seuls les taux des lignes passibles de droits sont pris en compte. Cela s'explique par la part élevée de lignes en franchise de droits, qui est resté notable et a légèrement augmenté, passant de 74,7% à 75,1% (tableau 3.4).

Tableau 3.4 Structure du tarif douanier, 2019 et 2025

	Droits NPF appliqués		Droits consolidés finals[a]
	2019	2025	
Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes)	100,0	100,0	100,0
Moyenne simple des taux (%)	4,0 (4,9)	4,0 (4,9)	33,8
Produits agricoles (définition OMC)	10,1 (15,6)	10,3 (15,2)	44,2
Produits non agricoles (définition OMC)	2,9	3,0	32,1
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes)	74,7	75,1	0,0
Moyenne simple des taux uniquement pour les lignes passibles de droits	16,4 (19,3)	16,9 (19,6)	33,8
Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes)	0,0	0,0	0,0
Droits non *ad valorem* (% de l'ensemble des lignes)	1,4	1,4	1,5
"Crêtes" tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes)[b]	17,0 (17,9)	16,8 (17,8)	0,0
"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes)[c]	6,1 (7,2)	6,4 (7,5)	72,0
Taux de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes)[d]	0,0 (0,1)	0,0 (0,1)	0,00
Écart type	7,9 (13,8)	8,2 (13,4)	19,1
Nombre total de lignes tarifaires	5 830	6 080	6 080
Taux *ad valorem* (>à 0%)	1 393	1 429	5 986
Franchise de droits	4 355	4 566	0
Taux spécifiques	82	85	94

a Les droits consolidés finals sont basés sur la liste tarifaire de 2024. La dernière liste codifiée certifiée étant établie selon la nomenclature du SH2017, la correspondance avec la nomenclature du SH2022 est réalisée dans toute la mesure du possible. Les calculs relatifs aux consolidations excluent les taux spécifiques.
b Les crêtes tarifaires nationales correspondent aux droits supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.
c Les crêtes tarifaires internationales correspondent aux droits supérieurs à 15%.
d Les droits de nuisance sont ceux dont le taux n'est pas nul mais inférieur ou égal à 2%.

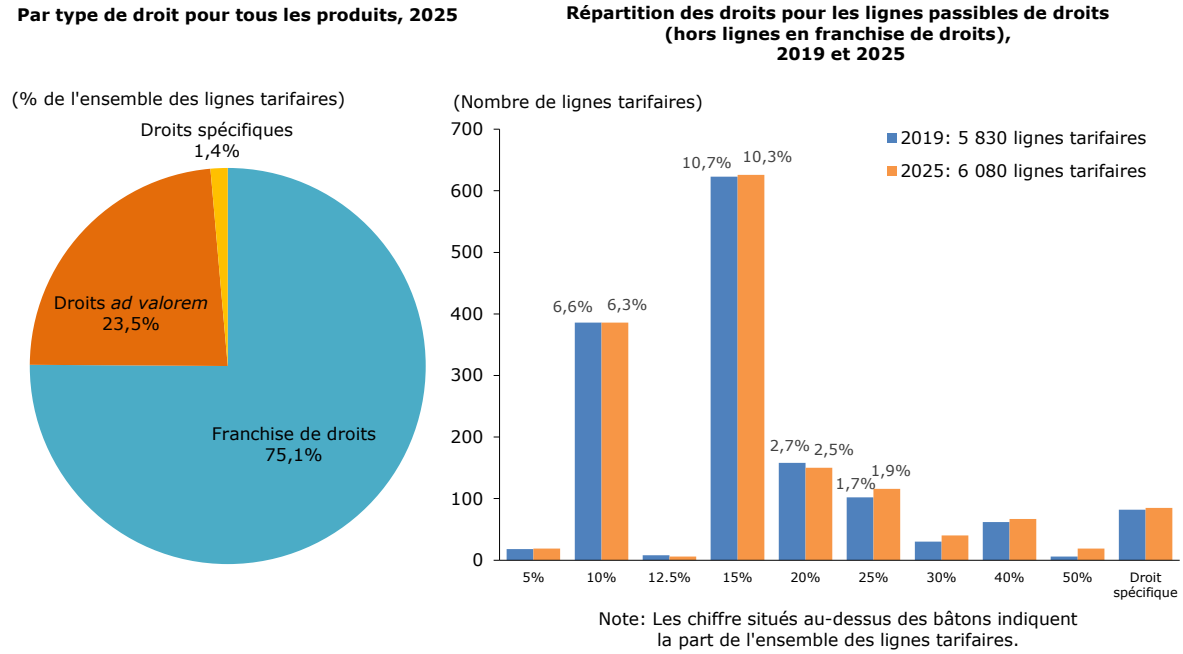
Note: Le calcul des moyennes est basé sur les lignes tarifaires nationales (positions à 8 chiffres), en excluant les taux spécifiques. Les chiffres entre parenthèses incluent les EAV des taux spécifiques. Le tarif douanier de 2019 est fondé sur la nomenclature du SH2017, et celui de 2024 sur le SH2022.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données issues de la Market Access Map du Centre du commerce international de l'ONU et de données communiquées par les autorités.

3.29. En termes de secteurs, les droits appliqués visant les produits agricoles restent, en moyenne, sensiblement plus élevés (15,2%), environ cinq fois plus, que ceux qui visent les produits non agricoles (3%) (Tableau A3. 1). Dans le secteur de l'agriculture, les droits les plus élevés concernent les produits du tabac et certaines boissons alcooliques, en raison des EAV élevés des droits spécifiques. Dans le cas des produits non agricoles, les droits les plus élevés sont de 50% et concernent le secteur du bois, plus précisément les demi-produits ou les produits finis, y compris les feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés. Les droits moyens sont relativement faibles dans les secteurs du pétrole, des machines et appareils mécaniques et électriques, et du matériel de transport (Tableau A3. 1).

3.30. Comme le montre le graphique de répartition des droits de douane, les trois quarts des lignes tarifaires bénéficient de la franchise de droits, et la majorité des lignes tarifaires restant passibles de droits font l'objet de taux modérés, 10% ou 15% *ad valorem*. Le reste est composé de quelques droits sous-jacents et de droits spécifiques, dont les taux sont généralement supérieurs à 20% (graphique 3.1).

Graphique 3.1 Répartition des droits NPF appliqués par type et taux de droit, 2019 et 2025



Note: Les chiffre situés au-dessus des bâtons indiquent la part de l'ensemble des lignes tarifaires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données issues de la MacMap de l'ITC et de données communiquées par les autorités.

3.31. Une comparaison des droits consolidés et des droits NPF appliqués montre que les consolidations sont dépassées pour 25 lignes tarifaires, qui concernent toutes des produits agricoles. Il s'agit principalement des huiles de tournesol et de colza, des boissons et des produits du tabac. Par ailleurs, les consolidations sont susceptibles d'être rompues pour 38 lignes tarifaires, mais une comparaison directe est difficile en raison des différentes unités utilisées pour les droits spécifiques (tableau 3.5).

Tableau 3.5 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux appliqués sont supérieurs aux taux consolidés, 2025

SH	Désignation	Taux NPF appliqué 2025	Taux consolidé
0208.50.10	Viandes et abats comestibles de crocodiles	15%	11%
0402.91.00	Lait et crème de lait, autrement que sous forme solide	25%	11%
0402.99.00		25%	11%
1507.10.10	Huiles brutes, emballées dans des contenants de	25%	11%
1507.90.10	150 kg ou moins ou de 166 l ou moins	25%	11%
1512.11.10		25%	11%
1512.19.10		25%	11%
1512.21.10		25%	11%
1514.11.10		25%	11%
1514.19.10		25%	11%
1514.91.10		25%	11%
1514.99.10		25%	11%
2201.10.00	Eaux minérales	3 PGK/l	1 PGK/l
2201.90.00		3 PGK/l	1 PGK/l
2202.10.00		3 PGK/l	1 PGK/l
2403.11.00	Tabac pour pipe à eau	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.10	Tabac à fumer	100 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.30	Tabac à mâcher	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.40	Tabac à priser	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.50	Tabac en corde ou commercial	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.60	Tabac en bâtonnet	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.70	Tabac à rouler haché grossièrement	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.19.90	Autres tabacs à fumer	200 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.91.00	Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"	45 PGK/kg	25 PGK/kg
2403.99.00	Autres	45 PGK/kg	25 PGK/kg
Lignes tarifaires pour lesquelles la consolidation est susceptible d'être rompue			
2203.00.10		65 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2203.00.20		85 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2203.00.30		85 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2203.00.40		85 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2203.00.50		85 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2203.00.90		85 PGK/l d'alcool	6,25 PGK/l
2206.00.10		85 PGK/l d'alcool	6 PGK/l
2206.00.90		85 PGK/l d'alcool	6 PGK/l
2208.20.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.20.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.20.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.30.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.30.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.30.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.40.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.40.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.40.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.50.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.50.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.50.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.60.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.60.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.60.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.70.10		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.70.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.70.30		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.70.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.90.20		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.90.30		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.90.40		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.90.50		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l
2208.90.90		55 PGK/l d'alcool	25 PGK/l

SH	Désignation	Taux NPF appliqué 2025	Taux consolidé
2402.10.00		200 PGK/1 000 unités	100 PGK/kg
2402.20.10		200 PGK/1 000 unités	100 PGK/kg
2402.20.20		200 PGK/1 000 unités	100 PGK/kg
2402.20.90		200 PGK/1 000 unités	100 PGK/kg
2402.90.00		200 PGK/1 000 unités	100 PGK/kg
3605.00.00	Allumettes	2 toea/boîte	5 toea/60 pièces

Source: Renseignements fondés sur les données communiquées par les autorités et le Service des douanes de PNG.

3.32. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne maintient aucun contingent tarifaire à l'importation.

3.1.3.2 Exemptions ou concessions tarifaires

3.33. En vertu de la partie IV de la Loi de 1990 sur le tarif douanier, le Gouverneur général, qui est le chef de l'État de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dispose de vastes pouvoirs pour supprimer ou réduire les droits d'importation, en publiant un avis au Journal officiel. En outre, la même loi, dans la section 3, partie II, contient des exonérations sectorielles pour les projets gaziers, qui exemptent de droits d'importation de façon permanente cinq lignes tarifaires, dont les éléments préfabriqués et les structures en fer ou en acier.[33] Le chapitre 98 de la Loi sur le tarif douanier prévoit une exonération de droits pour les bagages de passagers et les provisions de bord des navires et aéronefs.

3.34. La partie X de la Loi douanière de 1951 et la partie X du Règlement douanier de 1951 autorisent la ristourne de droits dans certaines conditions, mais cette disposition n'a jamais été mise en œuvre. En octobre 2025, les autorités examinaient les dispositions en vue d'utiliser éventuellement les ristournes à l'avenir.

3.35. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a le plus souvent accordé des concessions tarifaires à des grands projets dans le secteur des industries extractives et aux produits médicaux, éducatifs et humanitaires.[34] Pendant la pandémie de COVID-19, elle a accordé des exonérations temporaires de droits de douane et d'autres droits d'importation pour les fournitures et équipements médicaux (section 3.3.1.3).

3.36. La Loi de 1982 sur les ristournes de droits de douane autorise le chef de l'État à accorder des ristournes pour les droits de douane acquittés, dans certaines conditions limitées.[35]

3.1.3.3 Droits de douane préférentiels

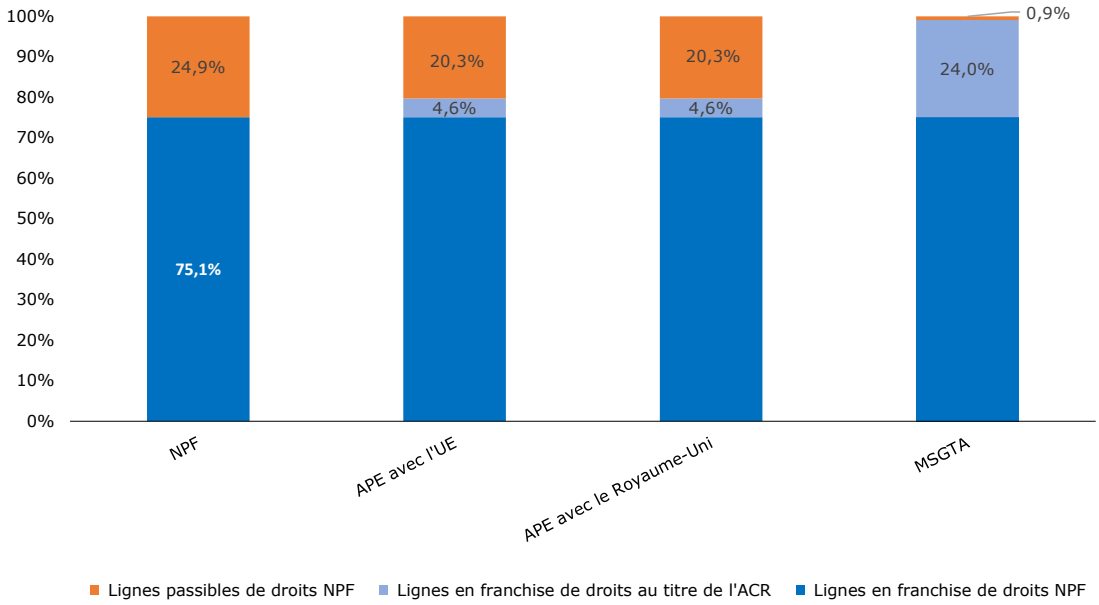
3.37. En ce qui concerne les accords commerciaux réciproques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (section 2.3.2.1), des taux de droits préférentiels sont en place pour quatre d'entre eux. Comme la majorité des lignes tarifaires sont déjà en franchise de droits, l'incidence de ces préférences additionnelles est minime. L'APEI avec l'UE et l'APEI avec le Royaume-Uni sont identiques en termes de lignes tarifaires visées et accordent la franchise de droits à 4,6% supplémentaires des lignes du tarif douanier de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, soit environ 280 lignes. Les concessions tarifaires additionnelles prévues par ces accords sont concentrées dans les secteurs suivants: poissons et produits de la pêche; bois et ouvrages en bois; fruits comestibles; tapis et revêtements de sol en matières textiles; et ouvrages en cuir. Dans le cadre du MSG, des droits préférentiels s'appliquent à tous les produits, à l'exception des produits assujettis aux droits d'accise, et du sel, des betteraves à sucre et du maquereau en conserve, qui bénéficient de taux réduits (graphique 3.2). Selon les autorités, des droits préférentiels ne sont plus applicables dans le cadre du PICTA.

[33] Codes du SH 6810.91.00, 7301.2, 7308.10.00, 7308.90.90 et 7309.00.00.

[34] Parlement national, *Customs Tariff (P'nyang LNG Project) (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: http://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_23.pdf.

[35] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Customs Duty (Rebate) Act 1982*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/cda1982235/.

Graphique 3.2 Préférences tarifaires par accord commercial, 2025



Note: Au titre du MSGTA, des droits préférentiels additionnels s'appliquent à 3 lignes tarifaires visant le maquereau en conserve (5%), les betteraves à sucre (30%) et le sel (6%).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données issues de la MacMap de l'ITC et de données communiquées par les autorités.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.38. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'appliquer d'autres taxes ou impositions à l'importation à la frontière. Les principales sont les droits d'accise et la taxe sur les biens et services (GST). De plus, des droits de timbre peuvent s'appliquer à certaines transactions, et une redevance administrative de 30 PGK est perçue pour chaque déclaration en douane. Bien que le cadre de base de ces taxes n'ait pas beaucoup changé, des modifications ont été apportées, concernant principalement les taux et les produits visés. Plusieurs de ces modifications ont été introduites récemment pour répondre à la hausse du coût de la vie et offrir un répit à la population.

3.39. Un droit de timbre est toujours en vigueur, principalement sur le transfert ou la vente de biens immobiliers, mais aussi sur les locations de terrains ou de biens, les titres négociables, les transferts d'intérêts miniers et pétroliers, les tickets de paris et de loterie, etc. Il varie selon le type de transaction et la valeur de la vente, et il peut s'agir d'un pourcentage de la valeur ou d'un montant fixe. Le cadre juridique reste composé de la Loi de 1952 sur les droits de timbre et de son règlement, et les droits de timbre en vigueur se trouvent sur le site Web de la Commission fiscale (IRC).[36] Certaines mesures d'incitation ont été mises en place en vue de l'élimination ou de la réduction des droits de timbre dans certains cas, par exemple pour les projets de GNL (section 3.3.1).[37] Les autres modifications du droit de timbre survenues pendant la période n'ont pas entraîné de changements notables.

3.1.4.1 Droits d'accise

3.40. Pendant la période considérée, le Service des douanes de PNG a continué d'appliquer des droits d'accise sur plusieurs catégories de produits, à savoir l'alcool, le tabac, les combustibles et les véhicules automobiles; il s'agissait essentiellement de taux spécifiques calculés par unité de quantité (tableau 3.6). Ces droits s'appliquent aussi bien aux produits importés qu'à ceux fabriqués dans le pays, et sont parfois appelés "droit d'accise national" et "droit d'accise à l'importation".[38] Les droits d'accise à l'importation et les droits d'accise nationaux sont mis à jour deux fois par an, via un taux

[36] IRC, *Stamp Duty*. Adresse consultée: https://irc.gov.pg/pages/know-your-taxes/stamp-duty (01/07/2025).

[37] Parlement national, *Stamp Duties (Papua LNG Project) (Amendment) Act 2019*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/19A_14.pdf (01/07/2025).

[38] Service des douanes de PNG, *Excise*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/trade/excise (01/07/2025).

d'ajustement qui suit l'IPC ou s'élève à 2,5%, le montant le moins élevé étant retenu. Le Service des douanes de PNG continue d'assurer la surveillance de la fabrication nationale des marchandises soumises aux droits d'accise; il exige qu'elle se déroule sous licence et que des garanties ou cautionnements soient présentés pour la production, le stockage et le transfert. Il existe des quotas d'accise intérieurs pour la production de bâtonnets de tabac de deuxième catégorie.[39]

3.41. La Loi de 1956 sur les droits d'accise et le Règlement de 1957 sur l'accise établissent le cadre général et autorisent la remise des droits d'accise ou le remboursement des droits de douane dans certaines circonstances – la remise concerne les tabacs fabriqués dans le pays, à des fins horticoles ou autres, et le remboursement concerne les tiges, résidus, chutes, etc. utilisés pour la fabrication dans le pays, lorsque des droits ont été acquittés sur les feuilles. Des remboursements de droits peuvent aussi être accordés lorsque les marchandises sont endommagées, détruites ou impropres à la consommation.

3.42. Le régime des droits d'accise a fait l'objet de plusieurs modifications pendant la période à l'examen. Entre le 1er décembre 2024 et le 30 novembre 2025, l'ajustement biannuel des droits d'accise visant le tabac et l'alcool a été temporairement suspendu, et cette suspension devrait être prorogée.[40] Au 1er janvier 2025, la Loi a été modifiée pour inclure les cigarettes électroniques.[41] Parmi les autres modifications figuraient un droit préférentiel de 10% sur les véhicules électriques hybrides et la suppression du droit d'accise sur les véhicules entièrement électriques.[42] Les droits d'accise sur les véhicules ont aussi été modifiés, du fait de l'évolution de la nomenclature du SH. Une modification de 2022 a instauré des exceptions pour l'Accord sur le projet de GNL de P'nyang, exemptant de droits d'accise toutes les marchandises et consommables liés au projet, tandis qu'une autre modification analogue a accordé à 38 entreprises d'exploitation de ressources des exemptions de droits d'accise sur le diesel, le zoom[43] et l'essence.[44]

Tableau 3.6 Aperçu général des droits d'accise, octobre 2025

SH	Désignation	Fourchette des droits d'accise
Alcool		
22	Bières, vins et spiritueux	86,96 PGK – 893,43 PGK/l d'alcool
Tabac		
24	Cigares, cigarettes, tabac	102,31 PGK – 634,72 PGK/kg ou 264,34 PGK – 634,72 PGK/1 000 unités
2404	Succédanés de tabac, par exemple cigarettes électroniques	400,00 PGK/kg ou 20,00 PGK/ml
Carburants		
27	Essence, diesel, carburéacteurs, huiles de pétrole, huiles lubrifiantes	0,02 PGK – 0,61 PGK/l
Véhicules		
87	Tracteurs, véhicules pour le transport de passagers, camions utilitaires, chariots de manutention, motocycles, véhicules lourds, etc.	10%-120%
8704.60.00	Véhicules électriques	Franchise

Note: Les codes du SH sont indicatifs; les droits d'accise peuvent ne pas s'appliquer à toutes les lignes tarifaires des catégories à 2 ou 4 chiffres. Voir les sources ci-dessous qui énumèrent les taux spécifiés par ligne tarifaire du SH.

Source: Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Excise Tariff Act 1956*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/eta1956134/ (01/07/2025); Parlement national, *Annual Excise Tariff Budget Amendment Acts*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/bills-and-legislation (01/07/2025).

[39] Renseignements communiqués par les autorités.
[40] Département du Trésor, *Economic and Development Policies*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).
[41] Parlement national, *Excise Tariff (2025 Budget) (Amendment) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-14.pdf (01/07/2025).
[42] Parlement national, *Excise Tariff (2022 Budget) (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_29.pdf (01/07/2025).
[43] Carburant moins raffiné que l'essence classique.
[44] Parlement national, *Excise Tariff (P'nyang LNG Project) (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation/view/excise-tariff-pnyang-lng-projectamendment-act-2022 (01/07/2025). Parlement national, *Excise Tariff (2023 Budget) (Amendment Act 2022)*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_71.pdf (01/07/2025).

3.1.4.2 Taxe sur les biens et services (GST)

3.43. Depuis 2004, la Papouasie-Nouvelle-Guinée applique la GST à la plupart des biens et services nationaux et importés, au taux de 10%. Les exportations ne sont pas concernées. Outre l'application d'un taux nul à un certain nombre de produits (exportations), des exemptions de la GST visent certains types de marchandises et de services (tableau 3.7). Pendant la période à l'examen, plusieurs modifications ont été apportées, principalement pour freiner l'inflation et réduire les charges pesant sur les entreprises. Le principal changement a été l'inclusion temporaire d'environ 13 produits (articles sanitaires et produits alimentaires de base) dans la catégorie des produits soumis à un taux nul, pour la période allant du 1er juin 2025 au 30 juin 2026.[45] Le gouvernement a introduit ces mesures au titre de l'aide aux ménages, afin d'alléger le coût de la vie. Des mesures analogues ont été mises en place à titre temporaire en 2022 pour exempter les ménages et les PME du paiement de la GST sur l'essence, le diesel, le zoom et le kérosène.[46]

3.44. Le Système de surveillance de la GST a été lancé en 2025 pour améliorer l'administration et le recouvrement de la GST dès le point de vente. Il devrait réduire les charges pesant sur les entreprises tout en améliorant le recouvrement par l'IRC.[47] En outre, pour permettre aux petites entreprises de faire des affaires plus facilement, l'IRC a introduit des modifications visant à faire passer la fréquence de déclaration de la GST de mensuelle à trimestrielle, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 million de PGK. Parmi les autres modifications apportées à la GST pendant la période figurent une forte augmentation du montant des pénalités et la révision des procédures de remboursement en cas de trop-payé.[48] Comme dans le cas des droits d'accise, la Papouasie-Nouvelle-Guinée accorde à certains projets ou branches de production des exemptions de la GST.[49]

Tableau 3.7 Aperçu général des taux et exemptions de la GST, juillet 2025

Catégorie	Traitement	Taux
Marchandises et services nationaux	L'enregistrement est exigé; la GST est facturée par le fournisseur et les intrants sont déductibles de la production	10%
Marchandises et services importés	La GST est imputée sur la valeur c.a.f. à la frontière	10%
Marchandises et services exportés	GST à taux zéro	
Cas particuliers:		
GST à taux zéro	Exportations. Marchandises et services des sociétés d'exploitation de ressources, à l'exception des voitures. Fournitures médicales. Nouveaux métaux précieux. Organisations à but non lucratif et fourniture d'aide étrangère. Fourniture de pétrole brut directement à un raffineur. Liste des articles sanitaires et des produits alimentaires de base bénéficiant temporairement d'un taux zéro (1er juin 2025 au 30 juin 2026).	
Exemption	Services financiers, éducatifs et médicaux. Logements et véhicules fournis aux employés. Métaux précieux. Loterie, paris et jeux de hasard. Transport routier public. Timbres-poste et distribution de journaux	

Source: IRC, *Goods & Services Tax*. Adresse consultée: https://irc.gov.pg/pages/taxes/businesses-and-employers/goods-services-tax (01/07/2025); Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Goods and Services Tax Act 2003*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/gasta2003226/ (01/07/2025).

[45] Couches pour bébés, savon, biscuits, huile de cuisson, farine, poulet, nouilles, riz, serviettes et tampons hygiéniques, thé, café, poisson en conserve et viande en conserve. Parlement national, *Goods and Services (2025 Budget) (Amendment) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-15.pdf (01/07/2025).

[46] Parlement national, *Goods and Services Tax (Supplementary Budget) (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_52.pdf (01/07/2025).

[47] Parlement national, *Goods and Services (2025 Budget) (Amendment) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-15.pdf (01/07/2025).

[48] Parlement national, *Good and Services Tax (2022 Budget) (Amendment) Act 2021.* Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_31.pdf (01/07/2025).

[49] Parlement national, *Goods and Services Tax (P'nyang LNG Project) (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_26.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Goods and Services Tax (New Porgera) (Amendment) Act 2022.* Adresse consultée: http://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_25.pdf (01/07/2025).

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.45. La NTP contient des propositions sur les obstacles non tarifaires, dans le but général de réduire le nombre de marchandises prohibées ou soumises à restrictions.[50] En octobre 2025, des discussions et délibérations internes étaient en cours sur cette question pour mettre à jour les restrictions existantes et éliminer les restrictions inutiles, et consolider les différentes listes. La législation en la matière devrait faire l'objet d'une révision.

3.46. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de soumettre de nombreux produits importés à des prohibitions, des restrictions ou des procédures de licences, comme indiqué dans sa législation principale en la matière, le Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées. Ce règlement comporte trois grandes sections sur les médicaments, le riz et la propriété intellectuelle, et contient des formulaires relatifs à la licence d'importation de médicaments et à l'avis adressé par le Ministre au bénéficiaire d'une licence lorsque les conditions d'obtention d'une licence ne sont pas remplies. L'annexe 2, qui fait partie intégrante du Règlement, énumère environ 230 produits soumis à des restrictions ou prohibitions à l'importation.[51] Une compilation des marchandises totalement prohibées (tableau 3.8) et de celles soumises à restrictions (tableau 3.9) a été établie, qui indique que plus de 60 catégories de marchandises sont concernées.[52] L'importation de marchandises soumises à restrictions nécessite généralement certains types de licences, de permis ou d'autorisations délivrés par des organismes publics.

3.47. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est partie à la CITES depuis 1975 et met en œuvre les dispositions de la Loi de 1978 sur le commerce international de la faune et de la flore et de la Loi de 1998 sur la gestion des pêches. Pendant la période à l'examen, elle a procédé à l'incorporation des mises à jour de la CITES dans son cadre juridique et à la création d'une base de données e-CITES pour faciliter les processus électroniques liés aux permis d'importation et d'exportation CITES. Par ailleurs, le projet de Loi sur le commerce des crocodiles était en cours d'examen au Parlement en vue de l'actualisation de ses dispositions sur le commerce. Le pays continue de rencontrer des difficultés concernant l'application et le suivi de la CITES, principalement en raison du trafic à la frontière. Des campagnes de sensibilisation sur les espèces menacées d'extinction ont également été menées pendant la période considérée pour améliorer la situation.

3.48. Pendant la pandémie de COVID-19, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a instauré la Loi nationale de 2020 sur les pandémies, pour répondre à la situation d'urgence. L'article 37 de la Loi dispose que les articles prohibés sont désignés par le Contrôleur.[53]

3.49. En 1998, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué à l'OMC avoir supprimé toutes les procédures de licences d'importation, à l'exception de certaines restrictions en vigueur pour des raisons de santé ou de sécurité.[54] Aucune autre notification concernant les licences d'importation ou les restrictions quantitatives n'a été reçue de la Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis cette date.

[50] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).
[51] Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Imports) Regulation 1973*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_import_regulations.pdf (01/07/2025).
[52] De nombreux médicaments sont listés individuellement dans la législation et ont été regroupés dans le cadre de la compilation.
[53] Parlement national, *National Pandemic Act 2020*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/20A_08.pdf.
[54] Document de l'OMC G/LIC/N/2/PNG/1 du 17 février 1998.

Tableau 3.8 Produits soumis à une prohibition totale, 2025

SH	Désignation	Dispositions	Référence juridique
4902.10.00 4902.90.20	Matériel publicitaire concernant des marchandises soumises à une prohibition totale	Protéger l'intérêt public	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Billets de banque contrefaits	Empêcher l'utilisation de billets de banque contrefaits comme monnaie légale	Loi de 2000 sur la Banque centrale
..	Pièces de monnaie contrefaites	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises fabriquées dans les prisons	Empêcher l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
8211.93.10	Certains couteaux à cran d'arrêt, etc.	Contrôler les armes offensives	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
3605.00.00	Allumettes contenant du phosphore blanc ou jaune	Protéger les consommateurs	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
0106.32.00	Perroquets, perruches, ou autres oiseaux de la famille des Psittacidés	Protection	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
39	Sacs à provisions en PEHD	Empêcher l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées Politique environnementale de 2009 (interdiction des sacs à provisions en plastique non biodégradable)
..	Toutes les machines de jeu, autres que les machines à poker et celles soumises à restrictions	Empêcher l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Silencieux pour armes à feu	Empêcher l'importation de ces marchandises	Loi de 1978 sur les armes à feu
0201, 0202	Morceaux nobles de bœuf, dans certaines provinces	Prohibition introduite en 1983, à réexaminer	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
2008.11	Beurre d'arachide, arachides en coques salées et grillées, dans certaines provinces	Prohibition introduite en 1984	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
30	Médicaments contenant de l'acétate d'oxyphénisatine, du diacétyldiphénolisatine ou du triacétyldiphénolisatine	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises distribuées sous le nom commercial "Lucky Boy"	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises importées en utilisant un navire ou aéronef non enregistré légalement	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises faisant l'objet d'une garantie fictive ou de préoccupations quant à leur qualité, etc.	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises contenant la désignation ou le mot "Anzac", ou un mot lui ressemblant	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Opium prêt à fumer	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Pipes pour fumer de l'opium, y compris leurs parties et accessoires	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Préparations prétendant soigner une addiction à l'alcool, l'opium, la cocaïne ou d'autres drogues	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées

SH	Désignation	Dispositions	Référence juridique
..	Thalidomide, y compris les préparations et mélanges	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées

.. Non disponible.

Source: Service des douanes de PNG, *Schedule 1, Customs Tariff Act 1990*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/trade/tariff (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Imports) Regulation 1973*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_import_regulations.pdf (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Prohibited Imports*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/prohibited_imports.pdf (01/07/2025).

Tableau 3.9 Produits soumis à des restrictions à l'importation, y compris des permis ou licences, 2025

SH	Désignation	Dispositions	Référence juridique
4902.10.00 4902.90.20	Matériel publicitaire en rapport avec des documents jugés répréhensibles	Contrôler l'importation de documents jugés répréhensibles	Loi de 1989 sur la classification des publications (censure)
02	Animaux et sperme d'animaux	Raisons de biosécurité	Loi de 1953 sur la quarantaine
2939.72.00	Substances pharmaceutiques réglementées	Protéger la santé publique	Loi de 1953 sur les substances pharmaceutiques dangereuses
30	Substances pharmaceutiques, y compris à usage médical et sur ordonnance	Protection de la santé publique	Loi de 1952 sur les substances pharmaceutiques
9301, 9303, 9305, 9306	Armes à feu, pièces et munitions	Protéger les consommateurs	Loi de 1978 sur les armes à feu
03	Poissons vivants, frai de poisson	Protection	Loi de 1953 sur la quarantaine
3604.10.00	Articles pour feux d'artifice	Protection des consommateurs	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Produits alimentaires et leur étiquetage	Protéger la santé et le public	Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire Règlement de 2007 sur l'hygiène alimentaire
..	Marchandises à caractère dangereux	Protection de la collectivité	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Marchandises pornographiques, violentes ou jugées répréhensibles	Empêcher l'importation de marchandises jugées répréhensibles	Loi de 1989 sur la classification des publications (censure)
..	Marchandises portant atteinte à des DPI	Protéger les droits des titulaires de DPI	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Ouvrages prônant le renversement d'un pays par la force ou la violence	Contrôler l'importation de ces ouvrages	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Ouvrages incitant à la désaffection ou à l'hostilité à l'égard de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Reine ou du Chef de l'État	Contrôler l'importation de ces ouvrages	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Écrits de type "chaînes de lettres" ou faisant la promotion des chaînes de lettres	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
38	Pesticides, tels que définis dans le Règlement de 1988 sur les contaminants environnementaux (pesticides)	Contrôler l'importation de pesticides	Loi de 1978 sur les contaminants environnementaux
0505.10 0505.90	Plumage ou peaux d'oiseaux de paradis, de gouras et de plusieurs espèces de pigeons couronnés	Protection	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées

SH	Désignation	Dispositions	Référence juridique
9504.30.10	Machines à poker, punchboards et instruments de jeu analogues	Contrôler l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
1006.10. 00, 1006.20.00	Riz, avec certaines exceptions pour le riz en brisures, le riz gluant, etc.	Protéger la branche de production nationale et la santé et assurer le contrôle qualité	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
2612.10.00, 2612.20.00, 2844, 2845	Substances radioactives ou appareils d'irradiation	Contrôler l'importation de substances radioactives; Convention de Waigani	Loi de 1978 sur les contaminants environnementaux
..	Gaz lacrymogènes et substances analogues	Contrôler l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
3002.41.00, 3002.42.00	Vaccins, vivants ou inactivés	Contrôler l'importation de ces marchandises	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
8407.10.00, 88	Aéronefs et moteurs d'aéronefs	Autorisation du Contrôleur de l'aviation civile	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Sacs et sachets d'emballage usagés	Autorisation du Ministre et preuve de fumigation, etc.	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
0106.3	Oiseaux de toutes espèces, autres que ceux faisant l'objet d'une prohibition totale	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Couvertures ou tapis usagés	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
3002.4, 3002.5	Cultures vivantes de bactéries, champignons, mycoplasmes, virus, micro-organismes	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Films	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées, Loi de 1989 sur la classification des publications (censure)
..	Diapositives	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées, Loi de 1989 sur la classification des publications (censure)
93	Armes ou armes à feu, leurs pièces et munitions	Autorisation du Commissaire de police	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
3305.90.20	Teintures capillaires contenant des substances telles que le phénylènediamine, le toluène diamine, etc., à certaines concentrations	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
33	Préparations capillaires de type "Hair relaxa takeda"	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
3401.10.20	Savon de blanchissage, sauf si l'importateur a acheté du savon de blanchissage dans le pays	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Margarine et succédanés du beurre analogues	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Linge usagé utilisé pour réaliser des bandages	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
22, 29	Alcool méthylé ou alcool éthylique	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
1207.91.00	Graines de pavot (Papaver somniferum)	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées

SH	Désignation	Dispositions	Référence juridique
1211.40.00	Paille de pavot	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Produits transformés à base de porc (autres que le bacon et le jambon), fumés, séchés ou salés	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
..	Chiffons et articles d'habillement d'occasion	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
22	Eaux-de-vie (autres que le gin, le genièvre, le schnapps ou les liqueurs) (sous certaines conditions)	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
0902	Thé (sous certaines conditions)	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées
24	Tabac, cigares, cigarettes (sous certaines conditions)	..	Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées

.. Non disponible.

Source: Service des douanes de PNG, *Schedule 1, Customs Tariff Act 1990*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/trade/tariff (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Imports) Regulation 1973*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_import_regulations.pdf (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Prohibited Imports*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/prohibited_imports.pdf (01/07/2025).

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.50. La Division de l'application et du respect des règles commerciales de l'Office national du commerce (NTO) est globalement chargée de superviser les questions liées aux mesures correctives commerciales et aux pratiques commerciales déloyales dans le pays.[55] Conformément à la NTP, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a œuvré à l'élaboration d'une nouvelle législation sur l'utilisation des mesures de sauvegarde, des mesures antidumping et des mesures compensatoires.[56] Le NTO travaillait sur des projets de loi relatifs à la défense commerciale qui se sont récemment concrétisés, à savoir le projet de loi de 2025 sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires et le projet de loi de 2025 sur les mesures de sauvegarde. En octobre 2025, tous deux étaient examinés par le Parlement.

3.51. En 2016, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié au Comité des pratiques antidumping de l'OMC qu'elle n'avait ni maintenu ni établi d'autorité compétente pour mener une enquête au sens de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 et que, si cette situation changeait, elle présenterait une notification en conséquence.[57] Une notification analogue a été présentée en 2016 sur les mesures compensatoires.[58] En 2014, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié au Comité des sauvegardes qu'elle ne disposait d'aucune loi ou législation se rapportant à l'article 12.6 de l'Accord sur les sauvegardes.[59]

[55] NTO, *Trade Enforcement & Compliance Division*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/trade-enforcement-compliance/ (01/07/2025).

[56] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025); NTO, *NTO Policy Statements*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/policy-statements/ (01/07/2025).

[57] Document de l'OMC G/ADP/N/193/PNG du 28 mars 2001. En outre, dans le document de l'OMC G/ADP/N/1/PNG/1 du 28 mars 2001, il est notifié que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne dispose d'aucune loi ou réglementation se rapportant à l'Accord.

[58] Document de l'OMC G/SCM/N/202/PNG du 14 avril 2016. En outre, dans le document de l'OMC G/SCM/N/1/PNG/1 du 13 février 2014, il est notifié que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne dispose d'aucune loi ou réglementation se rapportant à l'Accord.

[59] Document de l'OMC G/SG/N/1/PNG/1 du 28 février 2014.

3.1.7 Autres mesures visant les importations

3.1.7.1 Politiques relatives à la teneur en éléments locaux

3.52. Depuis 2021, la Papouasie-Nouvelle-Guinée travaille à une politique nationale sur la teneur en éléments locaux, afin de promouvoir le recours aux entreprises, investissements et ressortissants nationaux dans un large éventail de secteurs. Outre cette politique à l'échelle gouvernementale, certaines industries se sont appuyées sur l'initiative nationale pour établir leurs propres règles en la matière, définissant certains pourcentages ou utilisations de la teneur en éléments locaux dans leur secteur. Dans de nombreux domaines, cela couvre des sujets tels que les marchés publics, l'emploi et la participation au capital. Cette politique est conforme à la déclaration du Premier Ministre et au programme "Take Back PNG", qui vise à accroître la participation des ressortissants nationaux, à promouvoir une plus grande autonomie et à aboutir à un plan de développement économique à long terme.[60]

3.53. Dans les secteurs de ressources, la Politique en matière de teneur en éléments locaux pour les secteurs des ressources 2023 met notamment l'accent sur les marchés publics nationaux, le développement des fournisseurs et de l'entrepreneuriat, l'emploi de ressortissants nationaux, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, la participation au capital des ressortissants nationaux et la surveillance du développement durable dans les communautés.[61] Le Comité de coordination et de surveillance de la teneur en éléments locaux (NCCMC) a été créé pour superviser et surveiller ces éléments et leur mise en œuvre dans le cadre de la politique.

3.54. En ce qui concerne les marchés publics, la politique relative à la teneur en éléments locaux reconnaît l'existence d'une déconnexion entre les chaînes d'approvisionnement nationales et les grands projets d'investissement. Pour y remédier, elle propose d'augmenter le nombre de coentreprises avec des entreprises nationales et les actions en matière de renforcement des capacités et des compétences. En ce qui concerne l'investissement, du fait de la domination des grandes entreprises étrangères, le développement de partenariats avec des MPME nationales est encouragé afin d'améliorer l'intégration et les débouchés "dérivés". La politique propose en outre la mise en œuvre d'un seuil d'investissement étranger plus élevé, à savoir 1 million de PGK. Compte tenu également du manque de statistiques ou de données disponibles pour suivre l'évolution de la teneur en éléments locaux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'efforce d'établir en priorité une base de données rassemblant les statistiques et renseignements sectoriels pertinents, à l'intention des décideurs.[62]

3.55. Le Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées contient des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux applicables aux importateurs de savon de blanchissage.[63] Pour pouvoir importer du savon de blanchissage, les importateurs doivent présenter au Service des douanes des éléments attestant qu'ils ont acheté du savon de blanchissage produit dans le pays pour un montant équivalent au volume importé.

3.1.7.2 Sanctions

3.56. Le Secrétariat des sanctions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est chargé de s'acquitter des obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il agit conformément à la Loi de 2015 sur les sanctions financières des Nations Unies (Loi sur les sanctions) pour s'assurer que la liste récapitulative est à jour et que les sanctions sont appliquées en conséquence.[64] La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique pas d'autres sanctions que celles de l'ONU.

---

[60] Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027, *Medium Term Development Plan IV 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.mtdp.gov.pg/ (01/07/2025).

[61] Département du commerce et de l'industrie, *National Content Policy for Resource Sectors*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (01/07/2025).

[62] Département du commerce et de l'industrie, *National Content Policy for Resource Sectors*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (01/07/2025).

[63] Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Imports) Regulation 1973*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_import_regulations.pdf (01/07/2025).

[64] Secrétariat des sanctions, *Consolidated List*. Adresse consultée: https://pngsanctionssecretariat.gov.pg/consolidated-list/ (01/07/2025).

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.57. Les procédures douanières à l'exportation sont similaires à celles qui s'appliquent à l'importation (section 3.1.1) en ce sens que l'exportateur dépose, par l'intermédiaire d'un courtier en douane, une déclaration d'exportation contenant les renseignements requis (valeur, navire, code du SH, etc.). Pour les exportations, un certificat d'origine, d'autres certificats ou permis et le paiement d'un droit d'exportation peuvent aussi être nécessaires. Les certificats d'origine pour l'exportation sont délivrés par les Service des douanes de PNG, lorsqu'ils concernent des accords commerciaux préférentiels, et par l'Office national du commerce (NTO) lorsqu'ils concernent des échanges non préférentiels.

3.58. Comme pour les importations, les procédures d'exportation sont traitées par voie électronique via le système SYDONIA World. Aux fins des procédures d'exportation, les déclarations doivent être déposées trois jours avant l'expédition.[65] Certaines marchandises prescrites, qui sont soumises à licence ou à des formalités analogues, peuvent faire l'objet d'autres procédures ou restrictions à l'exportation (section 3.2.3).

3.59. Certains produits, comme le poisson et la noix de coco desséchée, sont également soumis à des prescriptions en matière d'étiquetage et de marquage au moment de l'exportation, telles qu'énoncées dans la Loi de 1952 sur les désignations commerciales.[66] Le Règlement de 1953 sur l'exportation de poissons et le Règlement de 1956 régissant l'exportation de noix de coco desséchée exigent que l'étiquette des produits contienne l'indication de l'origine "Papouasie-Nouvelle-Guinée" ainsi que d'autres renseignements, tels que le nom du produit, le nom du transformateur ou de l'exportateur, la marque et le poids.[67]

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.60. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué d'appliquer des droits d'exportation sur certains produits, à savoir la peau de crocodile, le bois en grumes, le bois de santal, les bijoux en métaux précieux et autres articles en ces métaux, tels qu'énumérés à l'annexe 2 de la Loi de 1990 sur le tarif douanier. En 2025, la plupart de ces produits étaient soumis à un taux *ad valorem* de 5%, à l'exception du bois en grumes auquel s'applique une formule basée sur le prix (tableau 3.10). Pour déterminer le montant du droit à acquitter sur une base *ad valorem*, on utilise le prix total payé ou à payer sur une base f.a.b.

3.61. Les taux des droits d'exportation n'ont pas changé au cours de la période considérée, à l'exception des taux calculés selon une formule appliqués aux grumes, qui ont augmenté en 2023 avant de diminuer en 2024 par suite de modifications budgétaires. Outre les droits de douane, les grumes continuent d'être assujetties à un prélèvement de 8 PGK/m^3 au titre du développement des exportations de ces produits. Les recettes issues de ces prélèvements sont placées dans un fonds d'affectation spéciale; par la suite, les demandeurs intéressés peuvent demander que l'argent soit utilisé pour le développement de l'infrastructure dans les régions d'exploitation forestière, pour la construction de routes, par exemple.

[65] NTO, *SME Export Guide 2023*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/document/sme-export-guide-2023/ (01/07/2025).

[66] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Commerce (Trade Descriptions) Act 1952*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/cda1952270/ (01/07/2025).

[67] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Export (Fish) Regulation 1953*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/er1953242/ (01/07/2025); Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Export (Desiccated Coconut) Regulation 1956*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/ecr1956351/ (01/07/2025).

Tableau 3.10 Droits/prélèvements à l'exportation et montants perçus[a], 2025

SH	Description	Taux	Montant perçu (PGK)[a]
4103.20.10	Peaux de crocodiles	5%	..
4403	Grumes et poteaux en bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris	Calcul du prix f.a.b. (USD/m³)[c] Supérieur ou égal à 0 P*0,2500 Supérieur ou égal à 60 P*0,4893-3,56 Supérieur ou égal à 100 P*0,5585-4,76 Supérieur ou égal à 150 P*0,5791-12,36 Supérieur ou égal à 200 P*0,5884-16,36 Prélèvement à l'exportation de 8 PGK/m³	256 605
4403.99.20 4403.99.90	Bois de santal	32,5%	..
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	5%	..
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	5%	..

.. Non disponible.

a Correspond au montant du droit prélevé en 2023.
b Les grumes de plantation sont exemptées du droit de douane.
c P = prix f.a.b. (USD/m³)

Source: Service des douanes de PNG, *Tariffs*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/trade/tariff et https://portal.customs.gov.pg/portal/services/tariff/search.jsf (01/07/2025); Direction nationale des forêts, *Log Export Monitoring Monthly Report for December 2023 to the Papua New Guinea Forest Authority,* mars 2024. Adresse consultée: https://png-forests.s3-eu-west-1.amazonaws.com/forests/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759.pdf (01/07/2025); Institut national de recherche, *2024 National Budget*. Adresse consultée: https://pngnri.org/images/Treasury_doc/2024_National_Budget_Bills.pdf (01/07/2025).

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.62. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'appliquer certaines prohibitions et restrictions à l'exportation, dont la plupart sont en place depuis de nombreuses années. Pour justifier ces restrictions, elle invoque des motifs liés aux engagements internationaux qu'elle a contractés au titre de traités, comme la CITES et la Convention de Rotterdam (section 3.1.5), mais aussi des motifs liés à des enjeux nationaux, comme les efforts de conservation et la lutte contre l'exportation illégale de produits forestiers. La plupart de ces mesures exigent l'obtention d'un permis ou d'une licence pour exporter; une prohibition absolue d'exporter n'est établie que dans 4 cas: les drogues réglementées, les grumes de certaines essences de bois et certaines exportations vers l'Afrique du Sud (tableau 3.11). Comme pour les restrictions/prohibitions à l'importation (section 3.1.5), la Papouasie-Nouvelle-Guinée réexamine ses listes de produits soumis à des restrictions/prohibitions à l'exportation afin de les mettre à jour et de supprimer les dispositions inutiles ou obsolètes.

3.63. Les deux principaux instruments qui établissent des prohibitions ou restrictions à l'exportation ou prescrivent l'obtention de licences (permis) d'exporter sont le Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées et la Loi sur le contrôle et l'évaluation des exportations; cette dernière énonce les règles régissant les licences ainsi que les procédures de licence.[68] Les exportations sont également réglementées par des législations secondaires et d'autres actes, tels que le Règlement de 1956 régissant l'exportation de noix de coco desséchée, le Règlement de 1953

[68] Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Exports) Regulation 1963*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_export_regulations.pdf (01/07/2025); Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Exports (Control and Valuation) Act 1973*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/eava1973343/ (01/07/2025).

sur l'exportation de poissons, la Loi de 1991 sur la foresterie, la Loi de 1952 sur les drogues dangereuses et la Loi de 2000 sur la Banque centrale.[69] Des prescriptions à l'exportation sont également énoncées à l'Annexe 2 de la Loi sur le tarif douanier. Bien que la quasi-totalité des dispositions législatives de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant les prohibitions ou restrictions à l'exportation s'appliquent de la même manière à tous les pays, le Règlement douanier de 1977 (prohibition du commerce avec l'Afrique du Sud) a un champ d'application spécifique et interdit l'exportation, vers l'Afrique du Sud, de pétrole et de produits pétroliers et d'armes militaires.[70]

3.64. Certains offices de commercialisation peuvent aussi exiger des permis, licences ou certificats pour l'exportation de produits de base agricoles, comme la cacao (section 4.1.1.5).

3.65. Outre les procédures relatives aux permis et aux licences, la Loi de 1973 sur le contrôle et l'évaluation des exportations dispose que les exportations doivent aussi avoir une "valeur à l'exportation appropriée"[71], faute de quoi elles sont soumises à des restrictions. De plus, l'ICCC est habilitée à interdire l'exportation d'un produit lorsque celui-ci ne satisfait pas à une norme en matière de sécurité des consommateurs.[72]

3.66. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a notifié à l'OMC aucune restriction quantitative à l'exportation pendant la période considérée.

Tableau 3.11 Prohibitions et restrictions à l'exportation, 2025

SH	Description	Dispositions	Instrument de référence
Marchandises prohibées:			
..	Drogues réglementées	Protection de la santé publique	Loi de 1952 sur les drogues dangereuses
44.03	Bois en grumes de tous les conifères et de certaines autres espèces	Prohibition absolue	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
27, 28	Pétrole et produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud	..	Règlement douanier de 1977 (prohibition du commerce avec l'Afrique du Sud)
93	Armes militaires à destination de l'Afrique du Sud	..	Règlement douanier de 1977 (prohibition du commerce avec l'Afrique du Sud)
Marchandises soumises à restrictions:			
0106.20, 4103.20.10	Crocodiles, y compris les peaux et les parties	Protection des crocodiles	Loi de 1974 sur le commerce des crocodiles
02	Bovins reproducteurs	Autorisation du Ministre	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
03	Poissons	Obtention d'un permis d'exportation et respect d'autres conditions	Règlement de 1953 sur l'exportation de poissons
..	Faune et flore	CITES	Loi de 1979 sur le commerce international de la faune et de la flore
05.08, 16.05	Huîtres perlières	Protection	Loi de 1998 sur la gestion des pêches
44.03	Bois et produits du bois, y compris l'écorce	Protection des forêts naturelles	Loi de 1991 sur la foresterie

[69] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Export (Desiccated Coconut Regulation) 1956*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/ecr1956351/ (01/07/2025); Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Export (Fish) Regulation*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/er1953242/ (01/07/2025).

[70] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Customs (Prohibition of Trade with South Africa) Regulation 1977*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/cotwsar1977567/ (01/07/2025).

[71] La valeur à l'exportation appropriée est définie dans la législation comme étant "le montant qui représente, dans toutes les circonstances, une contrepartie satisfaisante pour les marchandises, dans l'intérêt national". Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Exports (Control and Valuation) Act 1973*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/eava1973343/ (01/07/2025).

[72] ICCC, *Product Safety and Information Standards*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/product-safety-information-standards/ (01/07/2025).

SH	Description	Dispositions	Instrument de référence
..	Matières géologiques et fossiles	Protection des ressources naturelles	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
26.16	Or alluvionnaire, concentrés et composés[a]	Protection des ressources naturelles	Loi de 2000 sur la Banque centrale
..	Monnaie (PGK); pièces et billets de banque numismatiques	Contrôle des changes	Loi de 2000 sur la Banque centrale; Loi de 2005 sur les produits du crime
9705.21	Squelettes humains et leurs parties	Prévention de l'exploitation	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
9702, 9703, 9705.10, 9705.3, 9706	Biens naturels et culturels	Protection du patrimoine culturel	Loi de 1965 sur la protection du patrimoine culturel national
..	Biens d'origine criminelle	Prévention de l'exportation de biens	Loi douanière de 1952
..	Contaminants environnementaux dangereux	Protection de l'environnement	Loi de 1978 sur les contaminants environnementaux
..	Rotins	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
..	Riz en provenance de Nouvelle-Galles du Sud	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
..	Gomme copale	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
..	Marchandises ou biens acquis auprès de la Commonwealth Disposal Commission ou de la Treasury Disposal Commission	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
..	Fécule de sagou	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
4403.99.20	Bois de santal	..	Règlement douanier de 1963 concernant les exportations prohibées
26.12	Minerais d'uranium et leurs concentrés	..	..
26.16	Minerais d'argent et leurs concentrés[a]	..	..
26.17	Autres minerais et leurs concentrés	..	..
71.06	Argent	..	..
71.08	Or	..	..
17.13	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties	..	..
71.14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties	..	..

.. Non disponible.

a Sauf pour les titulaires de baux miniers.

Source: Service des douanes de PNG, *Schedule 2, Customs Tariff Act 1990*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/trade/tariff (01/07/2025); Service des douanes de PNG, *Customs (Prohibited Exports) Regulation 1963*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_export_regulations.pdf (01/07/2025); Service des douanes, *Prohibited Exports*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.pg/pdf/info_sheet/prohibited_exports.pdf (01/07/2025).

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.67. La Papouasie-Nouvelle-Guinée maintient plusieurs politiques et structures qui soutiennent les exportations. L'Office national du commerce (NTO) est le principal organe gouvernemental chargé du commerce depuis sa création en 2023. Il a pour mandat de promouvoir les échanges, y compris en organisant des activités dans le pays et à l'étranger visant à promouvoir les produits nationaux. Par exemple, le NTO fournit des renseignements sur les marchés étrangers et les accords

commerciaux et a élaboré un guide d'exportation à l'intention des PME.[73] Dans le cadre de la politique commerciale nationale, le développement du commerce et les activités de promotion sont des domaines dans lesquels le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives, comme l'établissement d'un plan stratégique pour la promotion des exportations de produits locaux, la mise en œuvre d'un programme de recherche sur les marchés d'exportation et la mise en place d'incitations financières pour soutenir le développement des exportations.[74]

3.68. Par le biais du Programme national de soutien au transport de marchandises, le gouvernement subventionne les exportations de produits frais et d'autres produits agricoles, tels que la cacao et le café.[75] Lancé en 2020 sous la forme d'un mécanisme de dons financé par le budget, le programme a évolué vers un mécanisme dans lequel les coûts sont partagés entre le gouvernement et les producteurs/grossistes afin de permettre le transport de produits depuis les régions les plus reculées du pays vers Port Moresby en vue de leur exportation. La Division 1 A de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu prévoit aussi des incitations à l'exportation. Il s'agit de l'octroi d'une exonération de l'impôt sur le revenu des ventes à l'exportation sous certaines conditions, comme le fait d'avoir une augmentation des ventes à l'exportation qui dépasse les moyennes antérieures.[76] La section 72C de cette même loi prévoit une double déduction fiscale pour les coûts de développement des marchés d'exportation (section 3.3.1).

3.69. Les incitations gouvernementales, y compris les incitations à l'exportation, font partie des politiques commerciales et connexes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui sont expliquées en détail dans la section 3.1.1 . Plusieurs incitations à l'investissement, mesures de soutien et activités de promotion des exportations mises en place par l'Autorité de promotion des investissements (IPA) et axées sur l'investissement sont expliquées dans la section 2.4.3 , de même que la nouvelle loi et le nouveau cadre, notamment les mesures de soutien pour les ZES. Des avantages tarifaires peuvent également être accordés selon la situation. Ils sont souvent limités à des secteurs, entreprises ou projets spécifiques (section 3.1.3.2).

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.70. Actuellement, le gouvernement n'a pas d'organisme de financement des exportations, mais il prévoit de mettre en place un mécanisme de crédit à l'importation et à l'exportation dans le cadre de sa politique de développement à moyen terme. Cette initiative vise à accroître la participation des PME au commerce.

3.71. La Société de garantie des crédits (CGC) a été créée en 2022 en tant qu'entité entièrement détenue par l'État chargée de "faciliter l'accès au financement pour les PME".

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.72. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a relevé l'importance des incitations et du rôle qu'elles ont joué dans ses cadres commerciaux et d'investissement. Les incitations prévues par la NTP devraient conserver leur importance et la priorité a été donnée aux domaines suivants:

- offrir des incitations fiscales aux PME afin d'encourager le développement dans des secteurs clés;
- réexaminer les incitations à l'investissement afin de procéder à des réformes;
- offrir des incitations financières pour le développement des exportations;
- accorder des incitations afin de promouvoir la recherche et l'innovation; et
- favoriser les combustibles et les technologies énergétiques plus propres.[77]

[73] NTO, *SME Export Guide 2023*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/document/sme-export-guide-2023/ (01/07/2025).
[74] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).
[75] Renseignements communiqués par les autorités.
[76] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Income Tax Act 1959*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/ita1959116/ (01/07/2025).
[77] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

3.73. Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué d'offrir une série de mesures de soutien ou d'incitations, principalement sous la forme d'exonérations d'impôts et de droits (sections 3.3.1.1 et 3.3.1.2). D'autres programmes publics ont soutenu certains domaines, notamment dans les secteurs des ressources et de l'agriculture. En 2020, le pays a mis en place des subventions au transport afin de faciliter le transport des produits agricoles.

3.74. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié pour la dernière fois à l'OMC ses subventions conformément à l'article XVI:1 du GATT de 1994 et à l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC) en 2017 pour les périodes 2015 et 2016, indiquant qu'elle ne maintenait aucune subvention spécifique ayant pour effet d'accroître les exportations provenant de son territoire ou de réduire les importations sur son territoire.[78] Avant cela, elle avait notifié les incitations à l'exportation prévues à la section 45B de sa Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu pour la période 2014-2015, mais avait indiqué que celles-ci avaient été abrogées au 1er janvier 2015.[79] Jusqu'à l'expiration de la période de transition prévue à l'article 27.5 de l'Accord SMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié et justifié le maintien de ces subventions à l'exportation conformément à ces dispositions. Aucune notification concernant les subventions n'a été présentée à l'OMC pendant la période à l'examen.

3.75. Selon l'IRC et le Département du Trésor, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'offrir cet avantage fiscal en accordant une déduction fiscale de 100% sur les bénéfices tirés des ventes à l'exportation au cours des trois premières années.[80] Cette déduction peut être prolongée de quatre ans si la croissance des exportations dépasse les moyennes annuelles précédentes.[81] D'autres incitations fiscales ou mesures de soutien étaient en vigueur au cours de la période considérée afin de soutenir ou de subventionner les exportations. Il s'agit notamment de la double déduction pour les frais de prospection des marchés d'exportation et de la double déduction pour la promotion du tourisme à l'étranger, qui prévoient toutes deux le subventionnement par l'État d'une partie des dépenses destinées à promouvoir les exportations de marchandises ou de services (section 3.3.1.2).

3.3.1.1 Programmes publics; incitations aux entreprises et à l'investissement

3.76. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé son programme de subventions au transport de marchandises en 2020 dans le cadre de la réponse du gouvernement à la COVID-19 afin de garantir les livraisons de nourriture vers Port Moresby. Ce programme a continué d'évoluer au fil du temps et a été élargi pour soutenir l'exportation de produits de base tels que le cacao et le café par le biais d'un mécanisme de partage des coûts. Selon le dernier document budgétaire, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a alloué 10 millions de PGK en 2024 au Programme national de soutien au transport de marchandises.[82] Les autres subventions ou aides publiques importantes accordées au secteur agricole comprennent le mécanisme de crédit et le programme de subvention des prix (section 4.1.1.4).

[78] Document de l'OMC G/SCM/N/315/PNG du 17 novembre 2017.

[79] Document de l'OMC G/SCM/N/284/PNG-G/SCM/N/290/PNG-G/SCM/N/299/PNG du 21 novembre 2017.

[80] Celle-ci se limite à certains secteurs industriels, parmi lesquels: les charbons activés, les appareils électriques, les véhicules automobiles, les œuvres artisanales, les huiles essentielles/oléorésines, la peinture, les boissons prêtes à la consommation, les produits sidérurgiques manufacturés, les produits en papier, les produits en fibre de verre, les produits en plastique, les biscuits, les filets de pêche, les produits carnés transformés et en conserve, les matériaux d'emballage souples, le poisson fumé, le gingembre transformé, les fruits et légumes en conserve, la farine, les produits pétroliers raffinés, les produits spongieux ou alvéolaires, les produits en caoutchouc, le ciment et les produits en béton, les moulures, les contreplaqués et produits stratifiés, les produits en céramique, les baguettes, les ouvrages en verre, les produits destinés à la construction et à la réparation de navires, les cigarettes, les outils à main, les vêtements et ouvrages en textiles, les gaz à usage industriel et médical, les savons, les peaux de crocodiles traitées et transformées, les sucreries, les bijoux, les produits laitiers, les aliments pour animaux, la pâte de bois, les piles sèches, les allumettes et les meubles en bois. Haute Commission de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Incentives*. Adresse consultée: https://pngcanberra.org/incentives/ (01/07/2025).

[81] IRC, *Tax Incentives*. Adresse consultée: https://irc.gov.pg/pages/know-your-taxes/tax-incentives (01/07/2025).

[82] Département du Trésor, *Final Budget Outcome 2024*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2025/06/2024-FBO-Report.pdf (01/07/2025).

3.77. La Loi de 1984 sur le développement industriel (subvention salariale) autorise le gouvernement à offrir des incitations ou d'autres mesures de soutien pour encourager le développement de nouveaux produits manufacturés.[83] Elle permet d'accorder une subvention salariale à l'entreprise requérante selon un barème dégressif si celle-ci obtient un certificat de fabrication de nouveaux produits. Elle autorise également l'imposition de contingents d'importation.

3.78. La Papouasie-Nouvelle-Guinée accorde habituellement des incitations, exonérations fiscales temporaires et remises de droits aux grands projets ou aux entreprises internationales qui investissent dans le pays. Le gouvernement met généralement en place des accords de projet individuels avec l'État au titre desquels les exonérations fiscales, les pourcentages de redevances, les subventions au développement, les prélèvements à la production, les conditions d'octroi de licences, etc. sont négociés dans le cadre du projet. Sur cette base, plusieurs instruments juridiques du Parlement ont été adoptés exemptant certains projets, comme la mine d'or de Porgera et le projet gazier de P'nyang, de droits ou de taxes tels que la GST, les droits d'accise, les droits de douane et le droit de timbre.[84] Les accords de projet se concentrent dans le secteur des ressources naturelles, mais il en existe d'autres dans le secteur manufacturier et celui des ressources renouvelables, par exemple la mise en conserve et la transformation du thon, la transformation de l'huile de palme, etc.[85] Plus récemment, avec la création de zones économiques spéciales (ZES), certaines de ces incitations à l'investissement font partie des arrangements liés à l'établissement dans une ZES.

3.79. En 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a annoncé la mise en place d'incitations spéciales pour promouvoir la transformation en aval, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.[86]

3.3.1.2 Incitations fiscales

3.80. La Papouasie-Nouvelle-Guinée offre une série d'incitations fiscales pouvant s'appliquer à tous les types d'activités, tandis que d'autres incitations visent certains secteurs tels que ceux des ressources naturelles, du tourisme ou de l'agriculture. Nombre d'entre elles compensent les revenus et d'autres permettent un amortissement accéléré ou prévoient des exemptions spécifiques. En 2025, il existait 19 types différents d'incitations fiscales pour les marchandises, les services ou les activités, entraînant un manque à gagner pour l'État d'au moins 1,85 milliard de PGK (tableau 3.12).

Tableau 3.12 Principales incitations fiscales, 2025

Mesure fiscale	Aperçu	Référence	Pertes de recettes fiscales (millions de PGK, 2023)
Crédit d'impôt pour les infrastructures	Jusqu'à 2% du revenu sous forme de crédit pour des projets de développement social, principalement dans le secteur des ressources naturelles.	Section 219 C de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	60
Amortissement – dépenses d'exploration	Permet aux entreprises exploitant des ressources naturelles de déduire les dépenses d'exploration en dehors des opérations liées aux projets. Le revenu peut être réduit jusqu'à un certain plafond.	Section 155 N de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	23
Amortissement supplémentaire pour le développement de nouveaux projets industriels	Permet un amortissement supplémentaire au cours d'une année donnée pour les nouvelles installations industrielles.	Section 73 7) de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	17

[83] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Industrial Development (Wages Subsidy) Act 1984*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/idsa1984382/ (01/07/2025).

[84] Parlement national, *Bills and Legislation*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation (01/07/2025).

[85] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).

[86] PNG Business News, *Government to give 'special incentives' to downstream players in agriculture, forestry, fisheries*. Adresse consultée: https://www.pngbusinessnews.com/articles/2023/5/government-to-give-special-incentives-to-downstream-players-in-agriculture-forestry-fisheries (01/07/2025).

Mesure fiscale	Aperçu	Référence	Pertes de recettes fiscales (millions de PGK, 2023)
Amortissement supplémentaire pour la production primaire	Amortissement supplémentaire sur les dépenses d'équipement pour les nouvelles installations ou les articles utilisés dans la production agricole, la pêche commerciale ou les embarcations, les navires et les équipements de plongée sous-marine ou de plongée avec tuba.	Section 73 9) de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	27
Dépenses de développement de la production primaire	Déduction fiscale de 100% pour les entreprises agricoles qui investissent dans des installations et du matériel agricoles.	Section 158 J de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	8
Intérêts	Exonération de la retenue fiscale sur les intérêts de 15% pour les entités et actifs admissibles portant intérêts.	Section 35 de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	0
Dividendes	Les revenus des actionnaires provenant d'opérations pétrolières ou gazières sont exonérés d'impôt.	Section 42 3) de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	1
Incitations pour le développement rural	Exemption fiscale de 10 ans pour les entreprises qui s'établissent dans des zones désignées comme les moins développées.	Section 45 I de la Loi de 1959 sur l'impôt sur le revenu	0
Ventes bénéficiant de la GST à taux zéro et exemptées de la GST	Pour les produits désignés comme bénéficiant du taux zéro ou exemptés de la GST (voir les détails de la section 3.1.4.2).	Section 6 de la Loi GST de 2003	1 678
Droits d'importation	Le chef de l'État peut accorder une exemption des droits d'importation et des droits d'accise, généralement pour des projets désignés pendant la phase de construction.	Partie IV, section 9 de la Loi de 1990 sur les droits d'importation	34,5
Ventes à l'exportation	L'intégralité des recettes provenant des ventes à l'exportation peuvent être exonérées de la taxe à l'importation pendant 3 ans, puis si les ventes dépassent la moyenne des années précédentes.[a]	Section 1 de la Loi sur l'impôt sur le revenu	..
Amortissement accéléré	Pour les nouvelles installations industrielles, l'intégralité des coûts peuvent être amortis.	..	..
Amortissement accéléré la première année	Les dépenses d'équipement pour les nouveaux actifs peuvent être amorties plus rapidement pour les nouvelles installations industrielles.	..	..
Double déduction pour les frais de prospection des marchés d'exportation	Pour les marchandises fabriquées en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les frais de prospection des marchés d'exportation peuvent être déduits 2 fois.	Section 72 C de la Loi sur l'impôt sur le revenu	..
Double déduction pour la promotion du tourisme à l'étranger	Les voyagistes peuvent déduire deux fois les dépenses de promotion à l'étranger.	..	..
Report des pertes	Pour le secteur des ressources naturelles, les pertes peuvent être reportées sur 7 ans.	Section 101 de la Loi sur l'impôt sur le revenu	..
Mise en commun des dépenses d'exploration	Les entreprises exploitant des ressources naturelles peuvent mettre en commun leurs dépenses d'exploration et déduire 25% (industries extractives) ou 10% (pétrole) de leurs revenus.	Section 155 N de la Loi sur l'impôt sur le revenu	..
Disposition additionnelle pour les dépenses d'équipement admissibles	Pour les sociétés minières, les dépenses d'équipement sont mises en commun, avec une déduction admissible maximale de 25% de la valeur.	..	..

Mesure fiscale	Aperçu	Référence	Pertes de recettes fiscales (millions de PGK, 2023)
Incitations à l'agriculture	Diverses déductions pour les dépenses de développement agricole, transferts aux actionnaires, services de vulgarisation, taux préférentiels pour les nouvelles activités agricoles.	Section 97 de la Loi sur l'impôt sur le revenu	..

.. Non disponible.

a S'applique à une liste spécifique de produits énumérés dans la Loi sur l'impôt sur le revenu (section 3.3.1 plus haut, note de bas de page).

Source: Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025); IRC, *Tax Incentives*. Adresse consultée: https://irc.gov.pg/pages/know-your-taxes/tax-incentives (01/07/2025).

3.3.1.3 Mesures de soutien liées à la COVID-19

3.81. Comme d'autres pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a engagé des dépenses budgétaires exceptionnelles pendant la pandémie de COVID-19.[87] Le principal plan de relance budgétaire, d'un montant de 5,7 milliards de PGK, comprenait plusieurs dispositions, y compris des suspensions de remboursement des prêts et diverses mesures de soutien en faveur des communautés rurales, des MPME et des ménages, en plus des aides aux entreprises, parmi lesquelles la subvention au transport de marchandises (section 3.3.1).[88] Les autres mesures comprenaient l'exemption temporaire des droits de douane et autres droits d'importation sur les fournitures et équipements médicaux.[89]

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.82. Créé en vertu de la Loi de 1993 sur l'Institut national des normes et de la technologie industrielle, l'Institut national des normes et de la technologie industrielle (NISIT) est le principal organisme responsable du système national de normes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est chargé de l'élaboration et de la diffusion des normes techniques et des normes de mesure, ainsi que des domaines connexes de l'évaluation de la conformité, des laboratoires et des installations d'essai, de la métrologie et de la coopération avec les organisations internationales sur ces questions. En 2019, la loi a été modifiée pour étendre les compétences du NISIT à la protection des personnes et de l'environnement contre l'énergie nucléaire et les rayonnements ionisants.[90] Dans le domaine du commerce, le NISIT est chargé de la délivrance des certificats de conformité pour les produits nationaux et les produits importés. Il peut également imposer une inspection avant expédition ou des mesures de contrôle de la qualité des marchandises/produits comme condition préalable à l'exportation.

3.83. Le NISIT collabore avec d'autres organismes publics pour mener à bien certaines missions. Il joue également un rôle dans la sécurité sanitaire des produits alimentaires, faisant office d'organisme de certification tiers national pour attester le respect des normes nationales et étrangères en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

[87] Institut national de recherche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *COVID-19 and the PNG Economy: Potential Impacts of the K5.7 billion Economic Stimulus Package on the 2020 National Budget.* Adresse consultée: https://pngnri.org/images/Publications/Spotlight_13_9.pdf (01/07/2025).

[88] Département du Trésor, *2021 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/2021-Budget-Volume-1.pdf (01/07/2025).

[89] Équipe spéciale interinstitutions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Centre de contrôle national pour la COVID-19, *Independent State of Papua New Guinea National Pandemic Act 2020, Office of the Controller No. 6 Customs Duties Measures*. Adresse consultée: https://covid19.info.gov.pg/files/National%20Pandemic%20Measures/Pandemic%20Measures%2016022022/Measure%206-Customs%20Duties-16.02.22.pdf (01/07/2025).

[90] Parlement national, *National Institute of Standards and Industrial Technology (Amendment) Act 2019*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/19A_03.pdf (01/07/2025).

3.84. S'agissant de l'accréditation, le Programme d'accréditation des laboratoires de PNG, qui relève du NISIT, accrédite les laboratoires d'essai conformément à la norme ISO/CEI 17025. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est actuellement membre associé du Programme de coopération d'accréditation Asie-Pacifique (APAC) et s'efforce d'obtenir le statut de membre à part entière de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'APAC.[91]

3.85. La Loi de 1973 sur la mesure des échanges et le Règlement de 1974 sur les poids et mesures couvrent la mesure des échanges, notamment les unités de mesure légales dans le pays, y compris l'inspection, la vérification et l'estampillage.[92]

3.86. Les questions relatives à la protection des consommateurs sont traitées par l'ICCC, qui veille au respect des normes relatives à la mesure des échanges, à la sécurité des produits et à l'information.[93] L'ICCC, par l'intermédiaire de sa division chargée de la protection des consommateurs, est tenue de certifier et d'inspecter les appareils de mesure et de protéger les consommateurs contre les produits dangereux. Par exemple, elle est habilitée à imposer des interdictions temporaires ou permanentes sur certains produits, y compris une interdiction d'exporter les produits qui ne satisfont pas aux normes relatives à la sécurité des consommateurs (section 3.2.3).

3.3.2.1 Normes et règlements techniques

3.87. La Papouasie-Nouvelle-Guinée maintient, élabore et publie ses propres normes, les normes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGS). S'il existe des normes internationales pertinentes, par exemple ISO ou CEI, ou des normes régionales, par exemple des normes australiennes ou néo-zélandaises, celles-ci sont adoptées comme normes nationales pour être utilisées dans le pays. Une liste d'environ 90 normes a été publiée au cours de la période considérée de 7 ans, parmi lesquelles des règlements techniques (Tableau A3. 2). On dénombre au total environ 900 PNGS, dont environ 5% de normes nationales, bien que le catalogue des normes soit actuellement en cours de révision.[94] L'élaboration des normes dans le cadre du NISIT est assurée par des comités sectoriels, par exemple dans les domaines du bâtiment, de la construction et de l'alimentation. Bien qu'ils aient été désignés, tous les comités ne sont pas actuellement actifs. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a bénéficié ces dernières années d'initiatives de renforcement des capacités dans le cadre du Réseau des normes du Commonwealth du Département du commerce international du Royaume-Uni afin de renforcer ses capacités de normalisation.

3.88. Selon les autorités, la plupart des PNGS sont actuellement des normes et non des règlements techniques. Toutefois, certaines normes de la CEI devraient être incorporées dans les règlements de l'Autorité nationale de l'énergie (NEA). La norme PNGS ISO 5149 a été adoptée pour soutenir la réglementation de la branche de production par le biais de la Loi sur l'environnement, du Règlement sur l'environnement (substances appauvrissant la couche d'ozone, gaz synthétiques à effet de serre et réfrigérants naturels) et de ses lignes directrices opérationnelles. Divers autres organismes publics ont leurs propres règlements techniques conformément à leur mandat et à leurs prescriptions en matière de normes. Par exemple, l'Autorité nationale des technologies de l'information et de la communication (NICTA) exige que certains produits de télécommunication respectent des normes techniques.[95] Des normes de construction nationales et internationales particulières figurent dans la Loi de 2022 sur la construction (modification) et la Loi de 2022 sur l'aménagement du territoire (modification).

3.89. La Papouasie-Nouvelle-Guinée envisage d'adopter des normes de durabilité facultatives dans le cadre de l'élaboration de normes pour certains secteurs, notamment celui de la vanille.[96]

---

[91] Renseignements communiqués par les autorités.

[92] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Trade Measurement Act 1973*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/tma1973187/ (01/07/2025).

[93] ICCC, *Product Safety and Information Standards*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/product-safety-information-standards/ (01/07/2025).

[94] NISIT, *Standards Development Division*. Adresse consultée: https://www.nisit.gov.pg/standards-development (01/07/2025).

[95] NICTA, *Standards & Compliance*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/regulatory/standards-compliance/ (01/07/2025).

[96] CNUCED, *A Voluntary Sustainability Standards Guidebook for Vanilla in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/tcsditcinf2024d2_en.pdf (01/07/2025).

3.3.2.2 Prescriptions en matière de marquage et d'étiquetage

3.90. La Loi de 1974 sur les emballages contient des règles relatives à l'emballage, à l'étiquetage et à l'approbation des marques.[97] Elle exige le marquage du poids et des mesures réels, impose des restrictions concernant les renseignements de nature à induire en erreur et prévoit la vente d'articles portant des marques agréées. Lorsque les articles ne sont pas conformes à la Loi sur les emballages, ils peuvent néanmoins être vendus si le vendeur demande et obtient un permis autorisant leur vente à certaines conditions. Il appartient à l'ICCC de faire respecter ces dispositions et, pour les marchandises importées, celle-ci collabore avec le Service national des douanes.

3.91. La Loi de 2023 sur le contrôle des aliments pour nourrissons et jeunes enfants a introduit certaines normes et prescriptions en matière d'étiquetage pour les produits alimentaires, les préparations et les compléments alimentaires. D'autres prescriptions obligatoires en matière d'étiquetage sont prévues par la Loi de 2002 sur l'ICCC, la Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire et le Règlement de 2007 sur l'hygiène alimentaire, concernant l'étiquetage des produits alimentaires et l'indication des dates. Le Règlement de 1957 sur l'accise prévoit des prescriptions en matière de marquage pour les fabricants et importateurs de certains produits du tabac assujettis à l'accise, exigeant des informations relatives au fabricant, d'autres marquages et la mention "fabriqué en Papouasie-Nouvelle-Guinée", le cas échéant.

3.3.2.3 Coopération internationale et régionale

3.92. Le Comité de normalisation du Forum des îles du Pacifique (PISC), en tant qu'organisme régional d'élaboration de normes collaborant avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), s'emploie à élaborer des normes pour la région. Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative d'infrastructure qualité du Pacifique (PQI) et se concentre dans un premier temps sur les normes relatives à l'efficacité énergétique et au manioc surgelé, tout en promouvant la métrologie régionale. Dans le cadre du PISC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe activement aux comités techniques 1 (bâtiment et construction) et 2 (aliments et produits alimentaires), créés sous l'égide du Comité de normalisation du Forum des îles du Pacifique dans le cadre de la PQI.

3.93. Depuis 2017, la Papouasie-Nouvelle-Guinée coopère avec la Malaisie dans le cadre d'un accord de l'Institut national des mesures de ces deux pays afin de renforcer ses capacités en matière de métrologie. En 2024, le partenariat avec la Malaisie a été renforcé par un mémorandum d'accord avec l'Institut de normalisation et de recherche industrielle de Malaisie destiné à promouvoir les essais, les normes techniques et les mesures entre les parties.[98]

3.94. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a notifié aucune norme, ni règlement technique ou mesure ou législation relative aux OTC pendant la période considérée. En outre, dans ses dernières notifications qui datent de 2006, elle avait notifié le NISIT comme point d'information OTC et précisé que celui-ci avait accepté le Code de pratique le 25 septembre 2006.[99] Les autorités ont indiqué qu'une révision du point d'information pour l'OMC était en cours et qu'une nouvelle notification était attendue. Aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou à l'encontre de celle-ci au sein du Comité OTC au cours de la période considérée.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.95. Les prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications depuis le dernier examen. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans sa NTP, a donné la priorité à l'adoption d'une législation donnant effet à l'Accord SPS de l'OMC.[100] En juillet 2025, le Parlement a adopté le projet de loi sur la biosécurité, qui apporte des changements

[97] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Packaging Act 1974*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/pa197481/ (01/07/2025).

[98] PNG Business News, *NISIT signs Memorandum of Understanding with SIRIM.* Adresse consultée: https://www.pngbusinessnews.com/articles/2024/3/nisit-signs-memorandum-of-understanding-with-sirim (01/07/2025).

[99] Documents de l'OMC G/TBT/2/Add.77/Rev.1 du 27 octobre 2006 et G/TBT/CS/N/170 du 29 septembre 2006.

[100] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

importants à la pratique en matière SPS/de biosécurité dans le pays. Par exemple, la Loi de 2004 sur le contrôle des maladies animales, la Loi de 2002 sur la santé et la production animales, la Loi de 1997 sur la préservation des végétaux et la Loi de 1953 sur la lutte contre les maladies des végétaux ont été révisées ou remplacées à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur la biosécurité. La nouvelle Politique nationale de sécurité sanitaire des produits alimentaires et les modifications apportées à la Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire ont également été mises en œuvre au cours de la période considérée, entraînant de nouveaux changements.

3.96. Les travaux sur la nouvelle Loi sur la biosécurité ont débuté en 2005 avec pour objectif général de moderniser le cadre de la biosécurité du pays, qui datait des années 1950, de faciliter les exportations et de promouvoir le développement durable. Cette nouvelle législation était également importante non seulement pour traiter les questions SPS à la frontière, comme c'était déjà le cas, mais aussi pour se concentrer sur les préoccupations à l'intérieur des frontières et sur les processus et les vérifications avant la frontière. La loi vise également à trouver un équilibre entre la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux, la facilitation des échanges et la promotion des entreprises. En octobre 2025, les travaux d'élaboration des règles et de la législation subsidiaires en vue de la mise en œuvre complète de la loi étaient en cours.

3.97. La Politique nationale en matière de biosécurité 2022-2032 a également joué un rôle important dans l'élaboration de la nouvelle Loi sur la biosécurité. Elle s'articule autour de trois piliers – l'importation et le transit, la production agricole et l'accès aux marchés et la certification des exportations – mais également autour de certaines questions transversales, telles que les infrastructures et la gouvernance. S'agissant des importations et du transit, la politique vise à lutter contre l'entrée et la propagation de parasites et de maladies grâce à une gestion efficace des frontières s'appuyant sur l'évaluation des risques et des mesures avant l'arrivée. Pour ce qui est de l'accès aux marchés et de la certification des exportations, l'accent est mis sur le développement des marchés d'exportation au moyen de travaux sur les systèmes de certification, les indications géographiques et les mesures préalables au départ.

3.3.3.1 Cadre

3.98. Avec l'adoption récente de la Loi sur la biosécurité, l'Autorité nationale de quarantaine et d'inspection agricole (NAQIA) a été remplacée par l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée le 15 juillet 2025. Celle-ci est chargée de la sécurité des produits agricoles et fait actuellement l'objet d'une réforme destinée à l'adapter aux nouveaux processus, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès aux marchés et le commerce des produits agricoles. Auparavant, le NAQIA fournissait des services de quarantaine et d'inspection, délivrait des certificats phytosanitaires et accomplissait d'autres tâches en vertu de la Loi de 1997 sur la quarantaine. L'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée conserve ces responsabilités en tant qu'agent à la frontière pour l'importation ou l'exportation de produits agricoles.

3.99. Suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur la biosécurité, la Loi de 1952 sur le contrôle des maladies animales et la Loi de 1953 sur la lutte contre les maladies des végétaux ont été abrogées. D'autres textes législatifs restent en vigueur ou ont été modifiés selon que de besoin. Les organismes compétents n'ont pratiquement pas été affectés (encadré 3.2).

Encadré 3.2 Principaux organismes et textes législatifs dans le domaine SPS, 2025

Organisme	Texte législatif
Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée	Loi de 2002 sur la santé et la production animales
Département de l'agriculture et de l'élevage (DAL)	Loi de 1997 sur la préservation des végétaux
Département national de la santé (NDoH)	Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire
Autorité nationale de la pêche (NFA)	Règlement de 2007 sur l'hygiène alimentaire
	Loi de 1994 sur la quarantaine
	Loi sur la biosécurité

Source: Renseignements compilés par le Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.100. Le Département de la santé est le principal organisme chargé de l'application de la Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire, mais certains éléments relèvent de la compétence de l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette dernière veille à ce que les permis d'importation des produits d'origine animale et végétale soient étiquetés conformément à la Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire. La composante relative à la santé animale de la Loi sur la quarantaine relève également de la responsabilité de l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans le cas du poisson et des produits de la pêche, l'Autorité procède à des évaluations des risques et élabore des protocoles/conditions d'importation pour le compte de l'Autorité nationale de la pêche (NFA).

3.101. La Loi de 1997 sur la quarantaine a été modifiée par la Loi de 2020 sur la quarantaine (modification) afin de relever les sanctions et les amendes. Dans le but de promouvoir son secteur de la vanille (section 4.1.1.5), la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est efforcée de se conformer aux normes internationales dans ce secteur. Des travaux étaient en cours en vue d'incorporer la norme du Codex Alimentarius pour la vanille dans le Règlement national sur l'hygiène alimentaire.[101]

3.3.3.2 Importation et exportation

3.102. En vertu du Règlement douanier concernant les importations prohibées de 1973, tous les animaux, y compris le sperme, le poisson vivant et le frai, ainsi que tous les produits alimentaires font l'objet de restrictions à l'importation. Les animaux et les poissons sont assujettis à la Loi sur la quarantaine et les produits alimentaires à la Loi de 1991 sur l'hygiène alimentaire et son règlement d'application. L'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée énumère également des articles nécessitant des certificats, à savoir le riz, les champignons comestibles, les matières biologiques et les véhicules et machines usagés, ainsi que d'autres produits présentant un risque pour la biosécurité.

3.103. Pour importer et exporter des produits agricoles conformément aux procédures existantes, un permis d'importation ou un certificat d'exportation est généralement exigé pour certains produits. Pour les importations, l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exige des permis d'importation pour les animaux vivants, les produits d'origine animale, les végétaux et produits végétaux, les produits biologiques, les produits alimentaires et les machines usagées. S'agissant des exportations, des certificats phytosanitaires sont délivrés pour les végétaux et les produits végétaux, de même que des certificats de vaccination pour le bétail.

3.104. La Papouasie-Nouvelle-Guinée élabore des mesures, des protocoles et des conditions en matière de biosécurité en fonction des risques liés à la biosécurité, de l'évaluation des risques et du statut zoosanitaire et phytosanitaire, conformément à l'Accord SPS de l'OMC et aux règles des autres organismes internationaux connexes. L'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée veille également à ce que les exportateurs respectent les règles SPS du pays importateur.

3.3.3.3 Coopération internationale

3.105. L'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'organisme national reconnu auprès de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

3.106. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé au Projet de facilitation du commerce agricole sans risques par l'intégration économique dans le Pacifique (SAFE Pacific) dans le but de renforcer les mesures de biosécurité à la frontière. À ce jour, la NAQIA et l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont reçu un soutien sanitaire et phytosanitaire dans le cadre de SAFE Pacific, ainsi qu'une aide pour l'installation d'un incinérateur.

3.107. S'agissant de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a présenté aucune notification au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires. Par ailleurs, aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée au sein du Comité que ce soit par la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou à l'encontre de cette dernière au cours de la période considérée. Le pays a mené un projet sur le cacao avec le STDF de l'OMC pendant la période à l'examen (section 4.1.1.5.2).

[101] CNUCED, *Synergistic linkages between green trade and sustainable development in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/tcsditcinf2024d8_en.pdf (01/07/2025).

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Concurrence

3.108. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est concentrée sur l'amélioration de son cadre de la concurrence au cours de la période considérée. La NTP a souligné l'importance de la concurrence loyale, de la prévention des positions dominantes et des ententes sur les prix, et d'un régime de concurrence transparent.[102] Elle reconnaissait également la nécessité de s'attaquer aux monopoles des entreprises d'État. Ainsi, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué d'aligner sa politique de la concurrence sur les normes et les meilleures pratiques internationales afin de favoriser l'ouverture et la compétitivité des marchés, ainsi que de renforcer les paramètres relatifs à la mise en conformité et à l'application.

3.109. Depuis la pandémie de COVID-19, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est confrontée à des augmentations importantes du coût de la vie et des inquiétudes ont été exprimées concernant le niveau des prix et la nécessité de mettre en place un cadre afin de protéger les consommateurs. Dans le cadre de sa réponse stratégique, le gouvernement a eu recours à des dispositions *ad hoc* prévues par la Loi nationale de sur les pandémies de 2020 pour contrôler les prix (section 3.3.4.2).

3.110. La Loi de 2002 sur l'ICCC reste la principale loi sur la concurrence de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a créé l'ICCC en tant qu'organisme officiel indépendant chargé de la concurrence. Ses principales fonctions comprennent l'administration, la mise en œuvre et l'application des lois sur la concurrence du pays et la promotion de pratiques commerciales loyales. Les fonctions connexes de l'ICCC comprennent la protection des consommateurs (section 3.3.2), l'approbation des emballages et des marques (section 3.3.2.2) et le contrôle des prix (section 3.3.4.2). Si l'ICCC reste le principal organe de surveillance de la concurrence, il existe des organismes de réglementation sectoriels tels que la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour les services financiers, et d'autres pour l'aviation, le transport maritime et les services publics. L'ICCC et les organismes de réglementation sectoriels collaborent fréquemment.

3.111. Le Service des politiques de la consommation et de la concurrence du Département du Trésor est responsable de la politique publique en matière de concurrence. Il promeut une réglementation économique saine, la surveillance de la protection des consommateurs et la sensibilisation du public à la concurrence et aux droits des consommateurs.

3.3.4.1.1 Orientation stratégique

3.112. Avant la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a procédé à un examen de son cadre de la concurrence, qui a abouti à l'Examen du cadre de la consommation et de la concurrence (CCFR). Celui-ci a donné lieu à 194 recommandations et a influencé l'orientation stratégique et les résultats de la réforme de la concurrence ces dernières années. Il a notamment conduit à la création du premier cadre national de la politique de la concurrence, à la politique nationale de la concurrence (NCP), à la promotion de la libéralisation des marchés, à la réduction des obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents et à l'adoption de la neutralité concurrentielle. Les réformes de la législation, des politiques et de la structure institutionnelle se sont poursuivies pendant la période considérée; les principales réformes sont décrites dans l'encadré 3.3.

Encadré 3.3 Principales évolutions de la politique de la concurrence 2019-2025

Approbation et adoption par le gouvernement de la politique nationale de la concurrence (NCP) en 2020
Mise en œuvre partielle des principes de neutralité concurrentielle en 2022
Modernisation de la Loi de 2002 sur l'ICCC afin d'améliorer son efficacité pour relever les défis actuels en matière de concurrence et de l'aligner sur les meilleures pratiques internationales en 2025
Élaboration de plans d'action sectoriels alignés sur les objectifs de la NCP
Renforcement de la collaboration avec les organismes internationaux
Promotion par le Département du Trésor de cadres réglementaires appropriés favorisant des environnements concurrentiels dans l'ensemble de l'économie

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

[102] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

3.3.4.1.2 Activités concurrentielles

3.113. Tout au long de la période considérée, l'ICCC a poursuivi ses activités de suivi, de réception des plaintes et d'enquête sur les questions de concurrence, en tant que de besoin, conformément à son mandat. En vertu de la Loi sur l'ICCC, certaines pratiques anticoncurrentielles sont interdites, telles que les accords anticoncurrentiels, par exemple les ententes sur les prix et les soumissions concertées; l'abus de position dominante, par exemple la fixation de prix d'éviction et les accords d'exclusivité; et l'imposition de prix de revente, par exemple les prix imposés par les fournisseurs aux détaillants en aval. Les fusions et acquisitions peuvent également être interdites si elles conduisent à un environnement anticoncurrentiel ou à une position dominante sur le marché.

3.114. D'autres activités peuvent nécessiter une enquête, une autorisation ou un agrément de l'ICCC. Dans le cas des fusions d'entreprises, l'acquéreur doit demander l'autorisation de l'ICCC, laquelle doit donner sa réponse dans un délai de 20 jours. Les signalements ou plaintes concernant des actions anticoncurrentielles sont généralement examinés par l'ICCC et font l'objet d'une évaluation préliminaire, puis d'une enquête s'il existe des preuves d'une infraction aux règles de la concurrence. L'ICCC peut également autoriser des pratiques commerciales restrictives, y compris si celles-ci sont contraires aux règles de la concurrence, lorsqu'elles servent l'intérêt public ou qu'elles apportent un avantage net.

3.115. Pour mener à bien sa mission, l'ICCC peut exercer une surveillance proactive du marché, répondre aux plaintes du public et y donner suite, et réaliser des études sectorielles afin d'identifier les problèmes liés à la concurrence. Elle a le pouvoir de mener des enquêtes, d'engager des poursuites judiciaires, de rendre des ordonnances de ne pas faire et d'imposer des pénalités ou des sanctions. Aucune exclusion spécifique ne s'applique à l'ICCC quant à son rôle dans l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles.

3.116. La partie 3 de la Loi sur l'ICCC donne à cette dernière un pouvoir de surveillance des branches de production, des marchandises et des services réglementés. Le Département du Trésor peut désigner des entités comme réglementées si celles-ci sont (ou étaient) des entités publiques ou si elles utilisent des actifs d'une entité publique. Une fois désignés comme réglementés, l'entité ou ses produits/services sont assujettis à des contrats de réglementation qui prévoient souvent des tarifs fixes imposés par l'ICCC. En 2025, les secteurs réglementés assujettis à des contrats de réglementation étaient les services postaux, l'assurance responsabilité civile automobile obligatoire et les ports du pays.[103] Des tarifs maximaux ont été fixés dans ces secteurs pour certains produits ou services, par exemple la location de boîtes aux lettres privées, les droits de quai et de mouillage, les primes d'assurance responsabilité civile, etc.[104]

3.117. En juillet 2025, l'ICCC a présenté une proposition visant à modifier le Règlement de 2003 sur la Commission indépendante de la concurrence et de la consommation (redevances) afin d'augmenter substantiellement les redevances liées aux processus d'autorisation des accords anticoncurrentiels et des acquisitions d'entreprises.[105] Selon les autorités, les redevances ont été relevées car elles n'avaient pas été ajustées depuis 20 ans.

3.118. Parmi les autres faits nouveaux survenus, on peut mentionner la mise en place récente d'une politique de clémence. De nouvelles règles visant à lutter contre les ententes ont été examinées en 2024-2025. Des travaux étaient également en cours en vue d'élaborer une politique relative aux lanceurs d'alerte.

3.3.4.1.3 Coopération

3.119. L'ICCC organise des consultations avec les milieux d'affaires et les autres parties prenantes intéressées dans le cadre de son Comité consultatif de la protection des consommateurs et de la concurrence (CPCCC) deux fois par an.

---

[103] ICCC, *Regulated Contracts*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/regulated-contracts/ (01/07/2025).

[104] ICCC, *Tariffs*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/tariffs/ (01/07/2025).

[105] ICCC, *Discussion Paper No: 02.* Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2025/07/Discussion-Paper-on-the-Proposed-Amendment-to-the-ICCC-fees-Regulation-2003-25.07.25.pdf (01/07/2025).

3.120. La Papouasie-Nouvelle-Guinée participe activement à un certain nombre d'instances régionales et internationales sur la concurrence, bien qu'elle n'ait conclu aucun accord de coopération bilatéral ou multilatéral. Selon les autorités, le pays collabore sur les questions de concurrence avec l'APEC, le Réseau international de la concurrence (RIC) et le Réseau des organismes de réglementation de la concurrence, de la consommation et de l'économie des îles du Pacifique (PINCCER).

3.121. Au cours de la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a également collaboré avec l'Initiative de développement du secteur privé du Pacifique (PSDI) sur les questions de concurrence et de protection des consommateurs afin d'améliorer les politiques et la protection du secteur privé dans ces domaines. Elle s'est concentrée sur les initiatives techniques et de renforcement des capacités menées par l'ICCC dans le cadre du PSDI.

3.3.4.2 Contrôles des prix

3.122. La Loi de 1949 sur la réglementation des prix constitue toujours le principal mécanisme réglementaire permettant d'imposer un contrôle des prix dans le pays. Celle-ci a été modifiée à de nombreuses reprises depuis son adoption, principalement en réponse aux politiques de déréglementation et d'ouverture à la concurrence, mais continue de mettre l'accent globalement sur une intervention limitée sur les marchés, lorsque cela est nécessaire, en raison d'une concurrence inefficace ou dans des secteurs moins concurrentiels. Elle n'a fait l'objet d'aucune modification importante au cours de la période à l'examen.

3.123. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté la Loi nationale sur les pandémies de 2020, qui contient plusieurs mesures et dispositions en matière d'intervention d'urgence.[106] Depuis son adoption, l'ICCC a utilisé ses dispositions d'urgence pour contrôler les prix.[107] Trois initiatives d'application de mesures de contrôle des prix adoptées en vertu de la législation ont été maintenues dans la période de l'après-COVID. Ces initiatives visaient à contrôler le gonflement des prix, l'ICCC examinant les prix pratiqués par les détaillants sur un ensemble défini de produits/services[108] afin de s'assurer que les prix n'avaient pas augmenté de plus de 10% par rapport aux prix de référence. Selon les renseignements disponibles, environ 320 détaillants auraient été condamnés à des amendes pour fixation de prix d'éviction par l'ICCC en vertu de la loi.[109]

3.124. En juillet 2025, une modification de la Loi de 1949 sur la réglementation des prix a été proposée afin de réintroduire un contrôle des prix "axé sur l'équité" dans le cadre de cette loi.[110] La loi prévoyait une disposition de ce type avant les réformes du début des années 2000, période à laquelle elle avait été supprimée en faveur d'une approche plus axée sur le marché. La proposition actuelle invoque des préoccupations concernant le maintien de prix élevés et la nécessité de mettre en place une solution permanente en remplacement du recours ponctuel à la Loi nationale sur les pandémies. En vertu de cette proposition, des modifications de la Partie VII de la loi donneraient à l'ICCC le pouvoir d'imposer unilatéralement un contrôle des prix sur la base des "intérêts à long terme des consommateurs ou du bien-être des consommateurs". La proposition invoque également des considérations relatives au commerce international, en vertu desquelles l'ICCC pourrait prendre une ordonnance sur le contrôle des prix sur la base des marchés touchés par les fluctuations des

[106] ICCC, *Amendments to Part VII of the Prices Regulation Act Chapter 320, [No. 11 of 2008], Discussion Paper*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/08/050824_Discuss-Paper-PROPOSED-AMENDMENTS-TO-THE-PRICES-REGULATION-ACT-CHAPTER-320.pdf (01/07/2025).

[107] Équipe spéciale interinstitutions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Centre de contrôle national pour la COVID-19, *Office of the Controller, No. 11 Price Controls*. Adresse consultée: https://covid19.info.gov.pg/files/National%20Pandemic%20Measures/New%20Measures/Measure%2011-Price%20Controls-05.10.22.pdf (01/07/2025).

[108] Produits et services dont le prix est contrôlé: riz, farine, sucre, fruits frais, préparations pour nourrissons, savon (en pain et liquide), désinfectants pour les mains, kits de tests antigéniques rapides pour le dépistage de la COVID-19, huile de cuisson, poisson en conserve, viande en conserve, nouilles, produits congelés à base de poulet, produits congelés à base de viande, lingettes (pour adultes et pour bébés) et services médicaux et de santé.

[109] ICCC, *ICCC brief, Issue 4/2024*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2025/03/ICCC-Brief-042024-1.pdf (01/07/2025).

[110] ICCC, *Amendments to Part VII of the Prices Regulation Act Chapter 320, [No. 11 of 2008], Discussion Paper*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/08/050824_Discuss-Paper-PROPOSED-AMENDMENTS-TO-THE-PRICES-REGULATION-ACT-CHAPTER-320.pdf (01/07/2025).

prix à l'échelle mondiale afin de protéger les branches de production nationales contre l'incidence des marchandises importées.[111]

3.125. Les marchandises et services devant faire l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur la réglementation des prix, ainsi que ceux soumis à une surveillance des prix, n'ont guère changé au cours de la période considérée et restent concentrés dans les secteurs des combustibles et des transports (tableau 3.13). L'ICCC procède périodiquement à des examens des prix et publie des rapports sur l'état et l'évaluation des contrôles des prix pour les différents secteurs.[112] Le tarif de l'électricité relève désormais de la compétence de l'Autorité nationale de l'énergie (NEA), qui fait office d'organisme de réglementation du secteur.

Tableau 3.13 Aperçu des produits/services soumis à un contrôle ou une surveillance des prix, 2025

Produit/service	Aperçu
Produits déclarés	
Farine	Communication trimestrielle des prix de la farine par 2 fournisseurs
Riz de marque Roots	Communication trimestrielle de la liste des prix départ usine
Sucre de marque Ramu	Surveillance mensuelle des prix départ usine des produits à base de sucre
Services déclarés	
Tarifs des véhicules de transport de personnes et des taxis	L'ICCC fixe les tarifs maximaux pour tous les itinéraires des véhicules de transport de personnes agréés; les tarifs des taxis sont ajustés chaque année
Fourniture de produits pétroliers (essence, diesel et kérosène)	L'ICCC fixe tous les mois les prix de détail des combustibles
Eau et assainissement	Plafonnement des prix sur la base des prix moyens maximaux
Acconage et manutention (dans les ports déclarés)	Les prix moyens maximaux sont ajustés chaque année le 1er janvier selon une formule
Autres contrôles des prix	
Électricité	La fonction de réglementation des prix a été reprise par l'Autorité nationale de l'énergie (NEA) depuis 2021 et est mise en œuvre par le biais de la réglementation du tarif de l'électricité

Source: ICCC, *Price Regulation*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/prices-regulation/#price-surveillance (01/07/2025); ICCC, *Stevedoring and Handling Services Prices Order 2024*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2023/12/Gazettal-Notice_-G959-of-5th-December-2023-Stevedoring-and-Handling-Price-Order-2024.pdf (01/07/2025); et renseignements communiqués par les autorités.

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.3.5.1 Entreprises commerciales d'État

3.126. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a notifié à l'OMC aucune entreprises commerciales d'État au titre de l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et du paragraphe 1 du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994.

3.127. Toutefois, en 2023, le gouvernement a créé la société PNG Diwai Holdings Limited en tant qu'entité publique à laquelle il a accordé des droits d'achat de 30% de la production forestière ainsi que le droit d'exporter et de commercialiser des produits forestiers (section 4.1.2).[113]

3.3.5.2 Entreprises publiques, initiatives de réforme et privatisation

3.128. Les entreprises publiques en Papouasie-Nouvelle-Guinée restent très présentes dans plusieurs secteurs de l'économie et n'ont pratiquement pas changé depuis le dernier examen, bien que plusieurs réformes soient actuellement en cours. Avec l'aide de partenaires internationaux, notamment la Banque asiatique de développement (BAsD), la Papouasie-Nouvelle-Guinée a

[111] ICCC, *Amendments to Part VII of the Prices Regulation Act Chapter 320, [No. 11 of 2008], Discussion Paper*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/08/050824_Discuss-Paper-PROPOSED-AMENDMENTS-TO-THE-PRICES-REGULATION-ACT-CHAPTER-320.pdf (01/07/2025).

[112] ICCC, *Pricing Reviews & Reports*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/pricing-reviews-reports/ (01/07/2025).

[113] PNG Diwai Holdings Limited, *About Us*. Adresse consultée: https://www.pngdhl.com.pg/index.html (01/07/2025).

entrepris d'importantes réformes des entreprises publiques et lancé un programme de privatisation. Des mesures ont également été prises en vue de mettre en œuvre les principes de neutralité concurrentielle pour les entreprises publiques. En 2023, le gouvernement a également mis en place un plan de décarbonation des entreprises publiques dans le cadre des efforts visant à réduire les gaz à effet de serre et à promouvoir la durabilité.[114]

3.129. Le secteur des entreprises publiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est considéré comme peu performant et comme un fardeau potentiel pour l'État depuis de nombreuses années. En 2017-2018, les entreprises publiques ont enregistré des pertes importantes et accumulé des dettes insoutenables. Cet élément s'expliquait principalement par le fait que les entreprises publiques opéraient dans des secteurs d'infrastructure tels que le transport aérien, les télécommunications et la production d'électricité, et parfois en tant que monopoles désignés non soumis à la concurrence.[115] Ces entités sont placées sous la tutelle de la société de portefeuille "kumul", à savoir la Consolidated Holdings (KCH) Ltd, l'une des trois principales sociétés de portefeuille d'entreprises publiques en Papouasie-Nouvelle-Guinée (tableau 3.14). Au cours de la période considérée, la KCH comptait entre 9 et 11 filiales publiques opérant dans divers secteurs. Les deux autres sociétés, Kumul Petroleum Holdings Ltd et Kumul Minerals Holdings Ltd, opèrent uniquement dans leurs secteurs des ressources naturelles respectifs et détiennent les participations de l'État dans ces activités, percevant et distribuant ainsi les dividendes provenant des activités pétrolières et minières.

Tableau 3.14 Entreprises publiques, 2025

Entreprise	Domaine d'activité	Participation de l'État (%)	Bénéfices/(pertes) 2022 (millions de PGK)
Sociétés "kumul"			
Kumul Petroleum Holdings Ltd	Actifs pétroliers de l'État	100	150
Kumul Minerals Holdings Ltd	Actifs miniers de l'État	100	54,3
Kumul Consolidated Holdings Ltd	Actifs de l'État autres que pétroliers et miniers	100	(150)
Autres entreprises publiques ou filiales de la Kumul Consolidated Holdings Ltd			
Air Niugini Ltd	Transport aérien	100	490,7
Water PNG Ltd (Eda Ranu Ltd)	Approvisionnement en eau et assainissement	100	8,7
Motor Vehicles Insurance Ltd	Assurance responsabilité civile automobile obligatoire	100	55,7
National Development Bank Ltd	Financement du développement (crédits et garanties); services de banques commerciales	100	29,9
PNG Ports Corporation Ltd	Gestion et exploitation portuaires, y compris les services de pilotage	100	154,7
PNG Power Ltd	Production, transport, vente au détail et distribution d'électricité	100	(271,8)
Post PNG Ltd	Services postaux, services logistiques et financiers	100	7,6
Telikom Ltd et ses filiales	Télécommunications fixes et mobiles	100	(51,7)
PNG Dataco Limited	Construction et exploitation du réseau de transmission et télécommunications de gros	100	2,3
Kumul Agriculture Limited	Société de portefeuille pour le secteur agricole	100	(5,7)[a]
Kalang Advertising/FM 100	Médias	100.	…
PNG Diwai Holdings Limited	Transformation des produits sylvicoles et exportation de grumes	100	..
Pacific International Hospital	Services de santé	100	..
Banque du Pacifique Sud	Services financiers	n.d.	..

.. Non disponible.

a Données pour 2019.

Source: Renseignements communiqués par les autorités et renseignements sur les bénéfices/pertes tirés des états financiers respectifs des entreprises publiques.

[114] KCH, *GHG Emissions Baseline CY 2023*. Adresse consultée: https://www.kch.com.pg/publications/ghg-emissions-baseline-cy-2023/ (01/07/2025).

[115] ADB, Sector Assessment (Summary): Public Sector Management. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/linked-documents/png-53424-001-ssa.pdf (01/07/2025).

3.130. Ainsi, pour répondre à ces préoccupations, un important programme de réforme des entreprises publiques a été lancé en 2019 et prévoit trois phases de réformes. L'objectif global était de remédier à trois lacunes fondamentales: l'inadéquation des cadres législatifs et politiques, les défaillances de la gouvernance et de la transparence, et les problèmes de durabilité financière de certaines entreprises publique.[116] Les principales réformes et leurs résultats sont présentés dans le tableau 3.15. Elles s'inscrivent dans les politiques plus générales du pays relatives aux entreprises publiques et sont soutenues par le gouvernement dans le cadre de la réforme stratégique.

Tableau 3.15 Initiative de réforme des entreprises publiques, 2020-2023

Sous-programme	Dates	Réformes/résultats
1	Octobre 2019-novembre 2020	Politique nationale relative à la propriété et la réforme des entreprises publiques; projets de modification de la Loi sur KCH; soutien à la neutralité concurrentielle des entreprises publiques; projet de règlement relatif à la Loi de 2014 sur les partenariats public-privé; processus de désignation des administrateurs; début de réduction du retard dans l'audit des états financiers annuels; approbation d'une politique relative aux marchés publics.
2	Décembre 2020-septembre 2021	Approbation des modifications de la Loi sur KCH; réformes du conseil d'administration de KCH; indicateurs de performance des administrateurs; mise en œuvre d'une approche progressive pour réduire le retard dans l'audit des états financiers; approbation d'un cadre révisé relatif aux marchés publics; mise en œuvre de lignes directrices pour les plans d'entreprise; projet pilote de calcul du coût des obligations de service communautaire; processus de règlement des arriérés; cession des actifs non essentiels d'Air Niugini Limited (ANL).
3	Octobre 2021-octobre 2022	Approbation des modifications de la Loi sur les sur les partenariats public-privé; calcul du coût des obligations de service communautaire; mise en œuvre du processus de désignation et d'évaluation des administrateurs; mise en œuvre du plan de redressement d'ANL; mise en œuvre de l'évaluation des performances des administrateurs des entreprises publiques.
Cadre post-programme	Novembre 2022-décembre 2023	Initiatives en faveur de la diversité; quantification des obligations de service communautaire; mise en œuvre des politiques et procédures d'entreprises; examen des avis d'audit défavorables; soutien à l'adoption des modifications de la Loi sur l'ICCC; entrée en service du Centre des partenariats public-privé.
Indicateurs de résultats	Octobre 2023	Réduction des pertes nettes d'au moins 10%; obligation pour les entreprises publiques de rendre compte de l'application des principes de neutralité concurrentielle; publication des états financiers vérifiés.

Source: ADB, *Proposed Policy-Based Loan for Subprogram 3 Papua New Guinea: State-Owned Enterprises Reform Program*. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/project-documents/53424/53424-003-rrp-en.pdf (01/07/2025).

3.131. Les modifications apportées au cadre juridique et réglementaire à la suite de ces réformes se sont concentrées sur les modifications de 2021 de la Loi de 2002 sur Kumul Consolidated Holdings. La loi a été modifiée en ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, l'administration et le fonctionnement du conseil d'administration, le suivi des résultats, la transparence, les plans d'entreprise, l'audit et l'information financière, les emprunts et les prêts, et l'exclusion de KCH et de ses filiales des dispositions de la Loi de 2018 sur les marchés publics.[117]

3.132. Les principales sociétés de portefeuille, les entreprises publiques "kumul", constituent une source de revenus pour l'État, bien que leurs résultats varient. Les entreprises "kumul" des secteurs minier et pétrolier versent régulièrement des dividendes à l'État, tandis que KCH n'offre généralement pas les mêmes rendements. Toutefois, au cours des trois dernières années, les efforts de réforme ont entraîné une légère contribution positive. Au cours de la période 2019-2024, toutes ces entreprises ont représenté environ 2 à 3% des recettes publiques totales (tableau 3.16). L'année 2020 a été exceptionnelle, avec une contribution de 4,7%, qui s'explique probablement par la situation inhabituelle liée à la pandémie de COVID-19.

[116] ADB, State-Owned Enterprises Reform Program, *Subprogram 1: Report and Recommendation of the President*. Adresse consultée: https://www.adb.org/projects/documents/png-53424-001-rrp (01/07/2025).

[117] Parlement national, *Kumul Consolidated Holdings Authorisation (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_12.pdf (01/07/2025).

Tableau 3.16 Incidence des entreprises publiques sur les recettes publiques, 2019-2024

(Produit des dividendes, millions de PGK)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Activités minières et pétrolières	381,2	568,5	380,5	300,0	402,6	560,1
Kumul Petroleum Holdings Ltd	250,0	200,0	300,0	300,0	250,0	401,5
Kumul Mineral Holdings Ltd[a]	131,2	368,5	80,5	0	152,6	158,6
Autres entreprises publiques						
Kumul Consolidated Holdings Ltd	0	0	0	80,0	77,1	82,2
Total des recettes et des subventions publiques	13 680,5	12 093,3	13 860,4	18 538,2	19 810,0	20 826,2
Contribution des entreprises publiques en %	2,8%	4,7%	2,7%	2,0%	2,4%	3,1%

a Anciennement Ok Tedi Mining Ltd.

Note: Les produits des dividendes d'organismes officiels tels que la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Autorité nationale de la pêche ne sont pas inclus.

Source: Département du Trésor, *Final Budget Outcome Reports, 2019-2024*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/budget/budget-outcomes/ (01/07/2025).

3.133. Une partie du projet de réforme des entreprises publiques a mis l'accent sur la privatisation et la promotion des partenariats public-privé (PPP) dans la mesure du possible. La Loi de 2014 sur les partenariats public-privé a joué un rôle important dans les efforts de privatisation en soutenant la participation de partenaires du secteur privé dans de grands projets d'infrastructure. Au cours de la période considérée, la loi a été modifiée à deux reprises en 2022 et 2023, principalement en ce qui concerne les questions d'organisation, les appels d'offres et les contrats.[118] Ces modifications visent à faciliter et mettre en œuvre les réformes des entreprises publiques en améliorant le cadre juridique et en renforçant l'attrait des PPP pour les investisseurs potentiels.

3.134. Le gouvernement s'est engagé dans certaines initiatives de privatisation. Par exemple, des discussions ont eu lieu en vue de privatiser partiellement PNG Power Limited et Telikom Limited.

3.3.6 Marchés publics

3.135. Les marchés publics en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait l'objet d'un certain nombre de réformes et de modifications importantes depuis le dernier examen. Le 1er janvier 2019, la Commission nationale des marchés publics (NPC) a remplacé l'Office central des marchés publics en tant que principale entité chargée des marchés publics. La Loi de 2018 sur les marchés publics (NPA) a été promulguée afin d'intégrer ces réformes et d'autres réformes structurelles. Elle reste ainsi le principal texte législatif, mais elle a par la suite fait l'objet de modifications substantielles en 2021 dans la plupart de ses sections, par exemple en ce qui concerne les seuils, les fonctions et les pouvoirs du conseil et les infractions.[119] Par conséquent, la politique en matière de marchés publics a connu certaines des modifications les plus importantes depuis des décennies en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'élaboration de la Politique nationale en matière de marchés publics (NPP) en 2017 a été le catalyseur d'une grande partie de ces modifications.

3.3.6.1 Évolution

3.136. La réforme du secteur des marchés publics en Papouasie-Nouvelle-Guinée a débuté avec l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière et la feuille de route entre 2015 et 2018, qui ont abouti à l'objectif global d'accroître la transparence et la concurrence dans les marchés publics. Cette évaluation avait mis en évidence d'autres faiblesses, telles que l'existence de législations ou de processus distincts en matière de passation des marchés pour les organismes officiels, l'absence de contrôle centralisé et la longueur des processus de passation des marchés. La NPC a été créée et la législation connexe mise en place en vue remédier à ces lacunes.

[118] Parlement national, *Public Private Partnership (Amendment) Act of 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/14A-30.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Public Private Partnership (Amendment) Act of 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A-64.pdf (01/07/2025).

[119] Parlement national, *National Procurement (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://npc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/05/National-Procurement-Amendment-Act-2021.pdf (01/07/2025).

3.137. Depuis sa création, la NPC s'est efforcée de mettre en place une entité contractante nationale efficace et efficiente afin de faciliter le développement et d'en faire bénéficier la population. Selon son Plan directeur 2020-2025 (révisé en 2024), la NPC entend continuer à soutenir la rapidité, l'équité et la transparence des marchés. Le Plan directeur identifie six objectifs principaux qui sont alignés sur les orientations et stratégies plus larges du gouvernement, y compris l'administration efficace de la NPA, la mise en place de marchés équitables et efficaces, le maintien de politiques et lignes directrices claires, l'exercice de fonctions de coordination et de suivi, la mise en œuvre de systèmes numériques et la fourniture d'un soutien administratif.[120]

3.138. La décision du gouvernement d'intégrer des dispositions relatives à la teneur en éléments locaux dans bon nombre de ses politiques et des textes législatifs a également eu une incidence sur le secteur des marchés publics (section 3.1.7.1). Les modifications apportées en 2021 à la NPA ont relevé la limite de réserve nationale pour les soumissionnaires nationaux et ceux travaillant en partenariat avec au moins 50% de valeur locale, créant ainsi un plus grand nombre de marchés réservés aux entreprises/ressortissants nationaux et à ceux ayant des partenariats avec ces entités nationales. La limite des appels d'offres ouverts pour tous les soumissionnaires (étrangers et nationaux) a été portée de 30 millions à 50 millions de PGK.[121] En outre, la Politique en matière de teneur en éléments locaux pour les secteurs de ressources de 2023 a identifié les marchés publics nationaux de marchandises et de services comme l'un de ses principaux domaines d'action. Elle encourage l'octroi de préférences spéciales et l'attribution de marchés aux entreprises nationales plutôt qu'à des fournisseurs étrangers et, lorsque les capacités nationales sont insuffisantes, elle suggère la création de coentreprises ou l'attribution de contrats à des entreprises nationales pour s'approvisionner à l'étranger.[122]

3.139. En 2023, la NPC a commencé à adopter une plate-forme numérique pour la passation de l'ensemble des marchés nationaux. Elle prévoit de mettre en place un système complet de passation électronique des marchés publics.

3.140. Malgré les nombreuses réformes positives, la NPC reconnaît l'existence de problèmes persistants, tels que la forte concentration des marchés passés par le Département des travaux publics et des autoroutes, la charge de travail élevée du Conseil de la NPC à l'origine de retards et les difficultés dans le cadre de l'initiative de passation électronique des marchés publics liées à la coordination des pouvoirs publics.[123]

3.3.6.2 Pratiques de passation des marchés dans le cadre de la NPA

3.141. La NPA, en tant que législation nationale sur les marchés publics, s'applique à tous les organismes publics et officiels[124]; elle s'applique également aux gouvernements des provinces et aux collectivités locales conformément à la Loi organique sur les gouvernements des provinces et les collectivités locales. Des révisions importantes ont été apportées afin d'intégrer les marchés des provinces, des districts et des collectivités locales à la NPC dans le cadre de ses activités de surveillance et de coordination. En 2024, on dénombrait 16 comités des marchés publics provinciaux, 90 comités des marchés publics de district et 8 comités des marchés publics spéciaux créés dans le cadre de ce dispositif afin de passer les marchés au niveau infrafédéral.[125]

3.142. La partie IX de la NPA énonce les principes fondamentaux des marchés publics, qui comprennent la non-discrimination, la transparence, la responsabilité, l'équité et l'optimisation des ressources. Elle définit également le rôle de la NPC dans la passation des marchés. Celle-ci est chargée de veiller au respect de ces principes, de renforcer les capacités en matière de passation

[120] NPC, *2020-2025 Corporate Plan (revised)*. Adresse consultée: https://drive.google.com/file/d/1dbQr2Hqfhi44ke4KkoCdFMPnZrDRIw1c/view (01/07/2025).
[121] Parlement national, *National Procurement (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://npc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/05/National-Procurement-Amendment-Act-2021.pdf (01/07/2025).
[122] Département du commerce et de l'industrie, *The Papua New Guinea National Content Policy for Resource Sectors 2023*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (01/07/2025).
[123] NPC, *2023 Annual Management Report*. Adresse consultée: https://drive.google.com/file/d/1wTjNlI5AQsSzt9JPAf6YZFozFj4UijbP/view (01/07/2025).
[124] Celle-ci couvre environ 150 entités du secteur public, y compris les entreprises publiques.
[125] NPC, *2023 Annual Management Report*. Adresse consultée: https://drive.google.com/file/d/1wTjNlI5AQsSzt9JPAf6YZFozFj4UijbP/view (01/07/2025).

des marchés et de tenir des registres. Elle joue également un rôle dans le renforcement des capacités et la formation, le suivi des résultats des marchés publics et la coopération avec le secteur privé en ce qui concerne les politiques et les pratiques. Bien que la NPA encourage la concurrence dans le domaine des marchés publics en exigeant que tous les marchés soient soumis à un appel d'offres public, il existe toujours un certain nombre de préférences, de réserves et de restrictions.

3.143. La NPA identifie certains types de marchés réservés aux ressortissants ou aux entreprises de Papouasie-Nouvelle-Guinée conformément la liste des "activités réservées" de la Loi de 1992 sur la promotion de l'investissement (section 2.4.4) ainsi que sur la base d'une réserve concernant la valeur. Les dispositions relatives aux réserves et restrictions nationales énoncées à la section 48 de la NPA précisent que les marchés publics doivent promouvoir l'utilisation des compétences locales, des matériaux d'origine nationale et des communautés nationales. Dans le même temps, les technologies durables et rentables devraient être prises en considération. Ainsi, les marchés d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de PGK sont réservés exclusivement aux entreprises/ressortissants nationaux, tandis que pour ceux d'un montant supérieur à 10 millions de PGK et inférieur à 50 millions de PGK, des réserves existent pour les partenariats conjoints dans le cadre desquels 50% au moins de la participation ou de la valeur est apportée par des ressortissants nationaux. Les marchés d'un montant supérieur à 50 millions de PGK sont ouverts à tous les soumissionnaires, de sorte que les entreprises étrangères ne sont soumises à aucune restriction au-delà de ce montant.

3.144. Pour l'examen des offres, une marge de préférence nationale est accordée aux ressortissants ou aux entreprises de Papouasie-Nouvelle-Guinée, à hauteur de 15% pour les marchandises et de 7% pour les travaux ou les services. Une marge de préférence de 4% pour les marchandises, les services et les travaux est également accordée à certaines coentreprises ou certains partenariats auxquels participent des ressortissants ou des entreprises de Papouasie-Nouvelle-Guinée.[126]

3.145. La section 66 (telle que modifiée) de la NPA dispose que tous les marchés doivent faire l'objet d'un appel d'offres ouvert, à moins que le Conseil n'en décide autrement dans ses instructions relatives aux marchés. Il existe toutefois une exception pour les cas urgents ou particuliers, dans le cadre desquels un certificat d'inapplicabilité peut être demandé et, si celui-ci est accordé par le Ministre des finances, des solutions de rechange aux appels d'offres ouverts peuvent être envisagées dans les conditions prévues.[127]

3.146. Les seuils de passation des marchés ont également été sensiblement ajustés dans la nouvelle législation (tableau 3.17). Outre les marchés d'un montant élevé, tous les organismes publics et officiels doivent recourir aux services de la NPC à moins d'avoir obtenu une certification de leur capacité de passation de marchés. Les marchés d'un montant élevé au niveau infrafédéral doivent également être passés par la NPC.

Tableau 3.17 Seuils de passation des marchés, 2025

Type d'organisme	Type de marché	Seuil (PGK)
Organismes publics et officiels	Système de passation des marchés simplifié	Inférieur ou égal à 50 000
Organismes publics et officiels	Système de passation des marchés normalisé	Entre 50 000 et 1 000 000
Organismes publics et officiels	Marchés passés par la NPC	Supérieur à 1 000 000
Comité provincial du Conseil	Système de passation des marchés normalisé	Inférieur à 10 000 000
Comité de district du Conseil	Système de passation des marchés normalisé	Inférieur à 5 000 000
Comité spécial du Conseil	Système de passation des marchés normalisé	Inférieur à 5 000 000

Source: Parlement national, *National Procurement Act 2018 (as amended)*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/18A-12.pdf (01/07/2025).

3.147. Les marchés passés par la NPC représentent toujours un faible pourcentage du total des marchés publics de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en nombre, bien qu'ils correspondent aux produits dont la valeur est la plus élevée; les marchés sont très concentrés dans les grands travaux du Département des travaux publics et des autoroutes.

[126] La coentreprise doit être enregistrée en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou la participation locale doit être supérieure à 50%.

[127] Les conditions d'octroi d'un certificat dans les cas urgents ou particuliers sont énoncées à la section 69 de la loi et prévoient des exceptions pour les marchés passés dans le cadre d'organismes d'aide étrangers, de prêts ou de banques.

3.148. En 2023, 108 marchés ont été passés par la NPC, dont plus de la moitié concernaient les travaux, les marchandises arrivant en deuxième et les services en troisième (tableau 3.18). L'examen des projets exécutés révèle une tendance similaire, bien que la valeur des travaux dépasse largement celle des marchandises et des services. Malgré quelques fluctuations annuelles importantes, la valeur des projets exécutés chaque année dans le cadre de la NPC s'élevait à environ 1 à 4 milliards de PGK, soit environ 4 à 14% du budget national de 2024.

Tableau 3.18 Aperçu des marchés passés par la NPC, 2020-2023

(Nombre et millions de PGK)

	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	..	..	..	108
Certificat d'inapplicabilité	..	..	..	0
Cession d'actifs de l'État	..	..	..	124
Marchandises	..	..	..	28
Services	..	..	..	22
Travaux	..	..	..	58
Total des marchés passés	..	..	..	108
Marchandises	144,7	101,5	174,5	26,0
Services	83,7	1,9	52,2	1,9
Travaux	3 500,0	759,5	1 769,5	751,4
Total des projets exécutés	3 728,0	862,9	1 996,2	753,3

.. Non disponible.

Note: Il y a généralement un délai dans l'exécution des projets, de sorte qu'ils correspondent aux adjudications de marchés des années précédentes.

Source: NPC, *2023 Annual Management Report*. Adresse consultée: https://drive.google.com/file/d/1wTjNlI5AQsSzt9JPAf6YZFozFj4UijbP/view (01/07/2025).

3.149. Les soumissionnaires peuvent demander un réexamen administratif d'une procédure d'appel d'offres conformément à la Partie XV de la NPA. Cette demande doit être adressée par écrit au Comité des autorisations d'engagement anticipé (APC) dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de la décision contestée. En réponse à la plainte, l'APC peut suspendre un marché ou prendre des mesures correctives.

3.150. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP de 2012) et n'a pas le statut d'observateur pour cet accord.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle (DPI)

3.151. Le rôle et l'importance des DPI dans l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée restent faibles. Selon l'OMPI et le Tableau de bord des ODD des Nations Unies, l'utilisation de la propriété intellectuelle, mesurée par le nombre de demandes de brevets déposées par des résidents, est minime et constitue un domaine dans lequel le pays continue de rencontrer d'importantes difficultés.[128] En outre, comme indiqué dans sa NTP, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que la faiblesse des moyens de faire respecter les DPI a contribué à la faible croissance et à la diversification insuffisante de ses industries. Dans le cadre de diverses initiatives politiques, le pays entend renforcer son cadre de propriété intellectuelle et en assurer le respect, poursuivre le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce et promouvoir les IG au-delà des vins et des spiritueux. En ce qui concerne plus particulièrement les questions commerciales relatives à la propriété intellectuelle, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prévoit de renforcer les moyens de faire respecter les droits à la frontière afin de lutter contre les importations de marchandises de contrefaçon et d'encourager une plus grande utilisation de la propriété intellectuelle dans le but d'accroître les possibilités d'exportation.[129] Jusqu'à présent, plusieurs initiatives ont été prises, telles que la proposition d'une nouvelle législation destinée à protéger les IG et des mesures en vue d'adhérer aux traités internationaux en matière de propriété intellectuelle.

[128] Rapport de l'ONU sur le développement durable, *Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://dashboards.sdgindex.org/profiles/papua-new-guinea (01/07/2025); OMPI, *Centre de données statistiques de propriété intellectuelle, Profils de pays*. Adresse consultée: https://www3.wipo.int/ipstats/ips-search/countryprofiles (01/07/2025).

[129] NTO, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

3.152. L'examen des activités dans le domaine de la propriété intellectuelle montre que la plupart des demandes et enregistrements en Papouasie-Nouvelle-Guinée concernent les marques de fabrique ou de commerce, avec plus de 700 demandes par an (tableau 3.19). En revanche, les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels sont très peu nombreuses. Si le nombre annuel de demandes d'enregistrement de brevets et de dessins et modèles industriels est relativement faible, pratiquement aucune autorisation n'a été accordée au cours de la période 2019-2025.[130] L'Office national de la propriété intellectuelle (IPOPNG) perçoit diverses redevances en fonction du type de demande.

Tableau 3.19 Aperçu des demandes d'enregistrement de propriété intellectuelle et des autorisations, 2019-2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025[a]
Brevets							
Demandes présentées	63	52	29	31	49	60	22
Demandes présentées	0	0	0	0	0	0	0
En attente	63	52	29	31	49	60	22
Dessins et modèles industriels							
Demandes présentées	8	5	2	7	3	3	1
Demandes accordées	4	0	0	0	0	0	0
En attente	4	5	2	7	3	3	1
Marques de fabrique ou de commerce							
Demandes présentées	896	709	1 205	888	767	1 008	777
Demandes accordées	767	889	810	1 077	447	449	733
Renouvellements	745	804	762	705	880	760	1 158
Renouvellements en attente	0	0	0	0	0	0	625

a En juin 2025.

Source: Renseignements communiqués par les autorités et données relatives aux dépôts provenant de l'IPOPNG.

3.153. L'IPOPNG, rattaché à l'IPA, reste l'organisme central de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour les questions liées à la propriété intellectuelle. Il est chargé de l'administration des droits associés à la propriété intellectuelle et tient également des registres. S'agissant des brevets, il continue de bénéficier du soutien de l'Office australien de la propriété intellectuelle pour l'examen des brevets. Cette relation est régie par un mémorandum d'accord, un nouveau étant à l'étude. La Commission nationale de la culture (NCC) s'occupe des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles dans le cadre de l'administration du droit d'auteur et des droits voisins.

3.154. Les lois protégeant les DPI en Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ont pas changé depuis le dernier examen. Comme indiqué dans le tableau 3.20, il existe trois lois fondamentales pour la protection des principaux droits de propriété intellectuelle. La Loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels contient des dispositions sur la délivrance obligatoire de licences d'utilisation des brevets. Cette disposition n'a toutefois jamais été utilisée. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne dispose actuellement d'aucune protection spécifique pour les droits des obtenteurs, les secrets commerciaux/renseignements non divulgués, ou les indications géographiques (IG).

Tableau 3.20 Aperçu des lois en matière de propriété intellectuelle, 2025

Objet	Aperçu	Référence
Marques de fabrique ou de commerce	Prévoit l'enregistrement des marques; définit les marques pouvant être enregistrées et prohibées, les procédures d'enregistrement et de renouvellement, les sanctions et protections en cas de vente ou d'importation de fausses marques, et les recours.	Loi sur les marques, 1980 Règlement sur les marques, 1979
Brevets	Prévoit l'administration et l'enregistrement des brevets; définit les inventions pouvant faire l'objet d'un brevet, les procédures de demande et d'examen d'un brevet; prévoit une durée de protection de 20 ans à compter du dépôt de la demande; et accorde des droits d'exploitation aux pouvoirs publics.	Loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels, 2000

[130] Couvrant la période allant jusqu'à juin 2025.

Objet	Aperçu	Référence
Dessins et modèles industriels	Prévoit l'administration et l'enregistrement des dessins et modèles industriels; définit les dessins et modèles industriels pouvant être enregistrés, la procédure de demande; et prévoit une durée de protection de 5 ans à compter du dépôt, avec 2 prorogations ou renouvellements possibles d'une durée de 5 ans.	Loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels, 2000
Droit d'auteur	Prévoit la protection des œuvres, représentations ou exécutions, phonogrammes et émissions; définit les œuvres et objets protégés, y compris les droits économiques, les dispositions relatives à la reproduction; prévoit la protection pendant la vie de l'auteur plus 50 ans, d'autres protections pour les œuvres collectives, anonymes, etc., des protections pour les expressions du folklore, et les droits d'exécution.	Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, 2000

Source: Compilé par le Secrétariat à partir de la législation citée.

3.3.7.1 Évolution

3.155. La Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle 2020-2030 a été approuvée en décembre 2020. Elle comporte les quatre grands axes suivants:

- mise en place d'un cadre institutionnel et législatif pour les DPI afin de favoriser leur plus grande utilisation;
- création d'un environnement propice à l'innovation, à la recherche-développement et à la réflexion critique face aux défis nationaux et mondiaux;
- utilisation durable et responsable des ressources naturelles et culturelles aux fins du développement économique; et
- fourniture de la base de connaissances nécessaire pour inspirer la création de richesses grâce aux actifs de propriété intellectuelle.[131]

3.156. Au cours de la période considérée, l'IPOPNG s'est efforcé d'adhérer au Protocole de Madrid de 1989 et, par conséquent, de mettre en œuvre le Système de Madrid pour les marques. En octobre 2025, les projets de modifications de la Loi sur les marques et du Règlement sur les marques ont été achevés en vue de la mise en œuvre du système de Madrid, mais n'avaient pas encore été formellement adoptés à travers le processus législatif.

3.157. S'agissant des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles, la NCC a élaboré des politiques et des lois visant à protéger celles-ci. Elle exige l'enregistrement des arts du spectacle, des arts visuels, des centres culturels et des événements culturels à des fins de protection de la propriété intellectuelle. Au cours de la période 2023-2027, elle devrait élaborer une politique relative aux connaissances traditionnelles et aux expressions culturelles.[132] En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a soutenu le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés en vue d'y adhérer. Elle est déjà partie à des initiatives régionales dans ce domaine (section 3.3.7.3).

3.158. Les IG sont un domaine dans lequel d'importantes évolutions sont survenues dans le pays au cours de la période considérée. Depuis plusieurs années, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'efforce dans le cadre du Programme UE-STREIT de renforcer les capacités et de faire comprendre l'importance des IG. L'IPOPNG a organisé des ateliers et des activités de sensibilisation à l'intention des offices de commercialisation, du secteur privé, des groupes communautaires et d'autres parties prenantes responsables de l'élaboration des normes relatives aux cultures vivrières, à la pêche et à l'artisanat, en vue d'obtenir un soutien pour le cadre de politique générale et juridique des IG.

[131] Papouasie-Nouvelle-Guinée, "Intellectual Property Strategy", 2020.
[132] NCC, *Cultural Strategic Plan 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.ncc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/04/Cultural-Strategic-Plan-_2023-2027.pdf (01/07/2025).

3.159. Plus récemment, un projet de politique en matière d'IG et un projet de loi sur les IG ont été élaborés.[133] En octobre 2025, le gouvernement avait établi un comité de travail sur les IG et menait des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes. La politique nationale en matière d'IG s'est concentrée sur les produits agricoles cultivés et produits en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le but d'établir des paramètres de qualité et des normes pour la certification à l'exportation.

3.160. L'IPOPNG a également pris les premières mesures initiales visant à modifier la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits voisins afin d'y inclure des dispositions sur les organismes de gestion collective et d'autres modifications concernant les questions numériques liées à la protection du droit d'auteur. Une phase de consultation doit être menée avant le début du processus juridique.

3.161. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a finalisé l'élaboration d'un nouveau système électronique pour les marques de fabrique ou de commerce, les brevets et les dessins et modèles industriels, dénommé système eFiling de l'IPOPNG.[134] Ce système électronique a été lancé en 2023 avec l'aide de l'OMPI et permet désormais de déposer intégralement en ligne les demandes de titres de propriété intellectuelle. Ainsi, tous les dépôts se font par voie électronique, soit par le biais du système, soit par courrier électronique.

3.3.7.2 Moyens de faire respecter les droits à la frontière

3.162. Le Service national des douanes est chargé de faire respecter les DPI à la frontière.[135] La Partie VI du Règlement douanier de 1973 concernant les importations prohibées donne au Service des douanes le droit de retenir les marchandises importées, exportées et en transit qui portent atteinte à des DPI.[136] Les détenteurs de droits peuvent engager une procédure pour enregistrer leur droit d'auteur ou leur marque auprès du Service national des douanes afin d'obtenir une protection contre les marchandises importées ou exportées portant atteinte à un droit.[137] À l'issue de certaines procédures, telles qu'un échantillonnage, des procédures juridiques et l'intervention éventuelle des tribunaux, les produits reconnus de contrefaçon peuvent être suspendus, éliminés ou détruits. Cette procédure est conçue pour les expéditions et les quantités commerciales et ne peut être appliquée aux petits envois, c'est-à-dire ceux qui ne dépassent pas la limite *de minimis*.

3.163. Le règlement prévoit également à sa section 16 la possibilité pour le Service des douanes de mener des actions d'office. Les fonctionnaires des douanes peuvent engager une procédure lorsqu'il existe des éléments de preuve *prima facie* de l'existence d'une infraction. Les détenteurs de droits ont l'obligation de coopérer ou de fournir des renseignements dans de tels cas. Les sections 17 à 22 du règlement portent sur l'écoulement, la destruction, les dommages-intérêts, la publication, etc.

3.164. Dans le cadre du Plan directeur du Service des douanes 2024-2028, le Service national des douanes prévoit de sensibiliser plus encore l'industrie et les collectivités aux atteintes à la propriété intellectuelle. La coordination avec les autres organismes chargés de l'application des lois et leur renforcement sont également envisagés, comme la formation continue des douaniers afin de les sensibiliser davantage et d'améliorer l'efficacité des contrôles à la frontière.

---

[133] IPOPNG, *InvestPNG Newsletter, January, Issue #01*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/Newsletters/2025/invest-png-newsletter-2025-01.pdf (01/07/2025).

[134] IPOPNG, *InvestPNG Newsletter, May, Issue #05*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/Newsletters/2025/invest-png-newsletter-2025-05.pdf (01/07/2025).

[135] Service national des douanes, *Counterfeit Goods*. Adresse consultée: https://customs.gov.pg/pdf/info_sheet/counterfeit_goods(2).pdf (01/07/2025).

[136] Service national des douanes, *Customs (Prohibited Imports) Regulation 1973*. Adresse consultée: https://customs.gov.pg/pdf/legislation/customs_prohibited_import_regulations.pdf (01/07/2025).

[137] Un droit de 2 000 PGK est perçu pour chaque demande et les protections restent en vigueur pendant une période de deux ans. Les requérants sont également tenus de s'engager à couvrir les dommages éventuels et les frais de stockage, de manutention, de destruction, etc.

3.3.7.3 Initiatives et coopération internationales/régionales

3.165. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883), au Traité de coopération en matière de brevets (PCT, 1970) et à l'Accord-cadre du Groupe du fer de lance mélanésien sur la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles.[138]

3.166. Conformément à l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC, le pays a notifié à l'OMC certains textes législatifs sur la propriété intellectuelle pour la dernière fois en 2005. Il s'agit notamment de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits voisins, de la Loi de 2000 sur les brevets et les dessins et modèles industriels, du Règlement de 2002 sur les brevets et les dessins et modèles industriels, de la Loi sur les marques et du Règlement sur les marques.[139] Aucune notification relative à la propriété intellectuelle n'a été présentée au cours de la période considérée.

[138] IPOPNG, *About IPOPNG*. Adresse consultée: https://ipopng.gov.pg/about-ipopng/ (01/07/2025); NCC, *National Cultural Policy, 2022-2032*. Adresse consultée: https://www.ncc.gov.pg/wp-content/uploads/2022/07/National-Cultural-Policy-2022_2032.pdf (01/07/2025).

[139] Documents de l'OMC IP/N/1/PNG/C/1 du 17 novembre 2005; IP/N/1/PNG/I/1 du 17 novembre 2005; IP/N/1/PNG/T/1 du 17 novembre 2005; IP/N/1/PNG/T/2 du 17 novembre 2005; et IP/N/1/PNG/I/2 du 17 novembre 2005.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1.1 Agriculture

4.1. La production végétale et animale représente un secteur économique et commercial important pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, contribuant à hauteur de 15 à 17% du PIB pendant la période 2019-2023 et enregistrant chaque année des gains constants, positifs, bien que modestes (Tableau A1. 1). Le secteur a eu une contribution similaire au commerce, représentant 17,1% des exportations en 2023, contre 9,8% en 2019, ce qui témoigne de l'accent qui a été mis sur les exportations pendant la période considérée. Compte tenu de la part élevée de la population qui travaille dans le secteur agricole (85%) et des estimations relatives à l'emploi, la faible productivité de la main-d'œuvre constitue un problème, et un problème dont on relève qu'il s'accompagne de défis pour le développement.[1] Bien que les exportations aient enregistré de très bons résultats au cours de la période, entraînant une croissance et des avantages importants pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est nécessaire d'améliorer l'agriculture de subsistance dont dépend la grande majorité de la population et qui a une incidence corollaire sur la lutte contre la faim et l'amélioration de la nutrition.

4.2. Les activités du secteur agricole de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont divisées en deux catégories, ou sous-secteurs – l'agriculture de subsistance et les grandes cultures de rente. Certaines cultures sont considérées comme des cultures vivrières produites pour assurer la sécurité alimentaire et nourrir la population, comme les bananes plantain, les ignames, les patates douces, le manioc et le taro. Les produits de base qui constituent les cultures de rente, essentiellement destinées à l'exportation, sont le café, l'huile de palme, le cacao et le coprah.[2] L'agriculture de subsistance reste dominante, en particulier dans les zones rurales où 68% des ménages pratiquent l'agriculture pour leur propre consommation.[3] Pourtant, il existe des possibilités de développer encore le secteur agricole, tant pour ce qui est des nouveaux produits de rente exportables, en encourageant les petits exploitants à se tourner vers des cultures destinées à l'exportation, que pour ce qui est du passage à la transformation en aval des produits agricoles; toutes ces possibilités sont développées dans diverses politiques gouvernementales (section 4.1.1.1).

4.3. D'après la politique globale de développement du pays, baptisée Vision 2050 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement cherche à accroître la production agricole, en particulier celle des cultures de rente, mais aussi à augmenter à 30% la contribution du secteur au PIB.[4] Le gouvernement s'intéresse aussi à l'agriculture pour des raisons de développement rural et de sécurité alimentaire. La question de la sécurité alimentaire reste problématique car, d'après la FAO, 57% de la population est confrontée à une insécurité alimentaire modérée à grave.[5] La transformation en aval des produits agricoles demeure une priorité politique, en particulier celle des produits de base, compte tenu aussi du déficit commercial de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant les produits agricoles transformés.[6]

4.4. Comme il est indiqué à la section 2.1 , les droits fonciers et leur attribution revêtent toujours une importance capitale pour le secteur agricole. La capacité des investisseurs étrangers à participer au secteur est affectée par les droits fonciers et les legs visés par des arrangements tels que les

[1] IFPRI, *Improving agricultural productivity in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/b1a120a5-c294-41c0-ac4a-546bd2ab43ad/content (01/07/2025).

[2] Les principales cultures de rente sont cultivées à la fois par des petits exploitants et dans des plantations.

[3] IFPRI, *2023 PNG Rural Household Survey Report*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/5899f1ca-d450-4d06-af75-6bd8bb845bfe/content (01/07/2025).

[4] Département du Trésor, *PNG Vision 2050*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/Vision-2050.pdf (01/07/2025).

[5] IFPRI, *Rural household welfare in Papua New Guinea: food security and nutrition challenges*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/c6a81d5f-21e0-4ed5-a74e-6cacc8fb991a/content (01/07/2025).

[6] IFPRI, *The Agrifood System in PNG: Structure and Drivers of Transformation*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/34c4c64b-b8c2-4d6e-a1de-b13cec15c807/content (01/07/2025).

baux commerciaux spéciaux pour l'agriculture, qui ont rendu la question plus complexe et problématique.[7] Toutefois, le recours à des ZES et la planification du secteur agricole devraient atténuer certains des problèmes liés aux droits de propriété foncière.

4.5. Bien que le secteur agricole présente des perspectives prometteuses et un fort potentiel de renforcement de la croissance économique et des échanges, il reste encore un certain nombre de difficultés ou de vulnérabilités. Il s'agit notamment de l'insuffisance de l'infrastructure de transport pour acheminer les produits vers les marchés, de l'accès limité au financement et des fluctuations des prix/de la demande sur les marchés mondiaux.[8] Dernièrement, le problème des organismes nuisibles et des maladies des végétaux a pris de l'ampleur. Des difficultés similaires, voire plus graves, entravent aussi l'amélioration de l'agriculture de subsistance, comme le prix élevé des intrants, l'inefficacité des services de vulgarisation et le manque de marchés locaux compétitifs.[9]

4.6. Au cours de la période considérée, la production agricole en Papouasie-Nouvelle-Guinée a augmenté de façon constante, selon le produit. L'augmentation la plus importante a été observée en ce qui concerne la production d'huile de palme, qui est passée de 575 000 tonnes en 2019 à 830 000 tonnes en 2024, soit une augmentation annuelle moyenne de plus de 8%. La plupart des cultures de rente ont enregistré des augmentations, à l'exception de la culture du coprah qui a enregistré une légère baisse en raison du rendement inférieur de plantations vieillissantes. La production est restée relativement stable pour presque toutes les principales cultures de base, même si on a observé une légère augmentation de la production de bananes (tableau 4.1). Le secteur de l'élevage représente environ 13% de la production agricole annuelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.[10]

Tableau 4.1 Production agricole, 2019-2024

(Milliers de t)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Huile de palme	575	720	765	800	820	830
Café vert[a]	825	700	775	875	980	840
Cacao	36	41	42	42	43	..
Coprah	118	98	94	104	89	95
Bananes	1 213	1 220	1 289	1 241	1 250	..
Manioc	157	158	159	160	160	..
Viande de porc	78	80	81	82	83	..
Patates douces	730	718	722	723	721	..
Taro	272	277	276	276	277	..
Ignames	389	383	385	386	384	..

.. Non disponible.

a Mesuré en milliers de sacs de 60 kg.

Source: Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Production, Supply, and Distribution Online*. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/psdonline/ (01/07/2025); données de FAOSTAT. Adresse consultée: https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL (01/07/2025).

4.7. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est passée d'importateur net à exportateur net de produits agricoles pendant la période considérée, et plus précisément à partir de 2021. Au cours des quatre dernières années, la valeur de cet excédent commercial a été maintenue entre 100 et 400 millions d'USD. Cela peut être attribué à la fois à une augmentation des quantités exportées, dans le cas de l'huile de palme, et à la hausse des prix des produits de base observée pendant la période postérieure à la pandémie de COVID-19 pour bon nombre des principales cultures de rente. Au cours de la période considérée, les importations de produits agricoles ont augmenté, mais à un rythme plus lent que les exportations, sauf en 2024 où une forte augmentation a été enregistrée. Le principal produit importé était toujours le riz. Les importations de produits agricoles sont plus diversifiées que les exportations et comprennent le blé, la bière, la viande ovine/caprine, la viande de volaille, les aliments pour animaux et le sucre (tableau 4.2).

[7] Portail de données sur l'environnement de la PNG, *Land and tradition*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/dataset/land-and-tradition (01/07/2025).

[8] Tridge, *Papua New Guinea Vanilla Guide*. Adresse consultée: https://www.tridge.com/market-guides/PG-vanilla (01/07/2025).

[9] Département du Trésor, *PNG Vision 2050*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/Vision-2050.pdf (01/07/2025).

[10] Institut national de recherche agricole (NARI), *Livestock production and marketing concerns*. Adresse consultée: https://www.nari.gov.pg/publications/livestock-production-and-marketing-concerns/ (01/07/2025).

Tableau 4.2 Commerce de produits agricoles, 2019-2024

(Millions d'USD, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits agricoles en 2024
Exportations de produits agricoles[a]	**688,2**	**753,0**	**1 223,7**	**1 377,9**	**1 312,4**	**1 444,8**	
% des exportations totales	6,7	7,2	12,7	12,6	13,2	10,6	
Principales exportations (au niveau de la position à 4 chiffres du SH):							
1511 Huile de palme et ses fractions	367,2	454,7	785,2	883,0	802,3	726,1	*50,3%*
1801 Cacao en fèves	69,7	74,1	83,2	87,8	121,2	342,4	*23,7%*
0901 Café	111,8	100,5	152,8	207,4	227,4	201,6	*14,0%*
1513 Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu	61,9	70,9	144,0	150,3	112,7	126,0	*8,7%*
1203 Coprah	5,1	9,6	20,6	12,7	7,7	15,3	*1,1%*
2306 Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de graisses ou huiles végétales ou d'origine microbienne	6,7	6,6	9,1	9,6	10,4	6,6	*0,5%*
0905 Vanille	38,2	20,0	14,0	14,2	9,4	5,5	*0,4%*
3823 Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels	0,3	0,8	0,8	0,9	8,1	3,0	*0,2%*
1207 Autres graines et fruits oléagineux	0,1	0,5	1,4	0,7	0,5	2,6	*0,2%*
2309 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	13,6	0,7	2,0	4,1	3,3	2,1	*0,1%*
Importations de produits agricoles[a]	**768,4**	**758,6**	**833,3**	**1 021,0**	**989,7**	**1 341,0**	
% des importations totales	15,5	18,6	18,5	17,5	16,0	19,4	
Principales importations (au niveau de la position à 4 chiffres du SH):							
1006 Riz	156,0	182,6	178,2	188,9	237,7	238,3	*17,8%*
2402 Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	220,9	*16,5%*
2203 Bières de malt	1,3	0,8	1,1	1,6	2,6	96,7	*7,2%*
2106 Préparations alimentaires, non dénommées ni comprises ailleurs	26,4	78,4	74,2	82,2	66,9	95,0	*7,1%*
0204 Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	49,2	46,5	50,6	69,3	77,0	84,7	*6,3%*
1001 Froment (blé) et méteil	62,2	53,7	79,1	110,5	89,0	81,3	*6,1%*
1701 Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	17,7	21,0	27,1	39,1	30,2	43,8	*3,3%*
0207 Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de volailles	30,0	27,8	34,0	38,2	53,6	40,9	*3,0%*
2309 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	24,1	23,6	26,6	41,2	33,2	34,4	*2,6%*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits agricoles en 2024
2103 Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés	12,5	12,9	16,5	18,8	18,2	19,6	*1,5%*

a Définition de l'OMC: chapitres 01 à 24 du SH, à l'exclusion des poissons et des produits de la pêche (chapitre 03, positions 0508, 0511.91, 1504.10, 1504.20, 1603 à 1605 et 2301.20 du SH), plus certains produits (positions 2905.43 à 2905.45, 3301, 3501 à 3505, 3809.10, 3823, 3824.60, 4101 à 4103, 4301, 5001 à 5003, 5101 à 5103, 5201 à 5203 et 5301 et 5302 du SH).

Note: Le classement des principaux produits agricoles exportés et importés établi au niveau des positions à 4 chiffres du SH est celui de l'année 2024.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après les données commerciales tirées de la base de données Trade Map de l'ITC.

4.1.1.1 Politiques

4.8. Le Plan national pour le secteur agricole (NASP) 2024-2033 a fourni un cadre et des orientations généraux pour le secteur agricole depuis 2024, en s'appuyant sur des politiques gouvernementales plus larges telles que la Vision 2050 et le Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027 (MTDP IV). Le NASP met particulièrement l'accent sur la transformation en aval et l'ajout de valeur, le développement de l'agriculture commerciale et la promotion des MPME et chaînes de valeur agricoles.[11] Avant le NASP, le Plan de développement de l'agriculture à moyen terme 2020-2022 a identifié un certain nombre de domaines de résultats clés pour l'agriculture, notamment l'augmentation des recettes, l'infrastructure qualité, l'amélioration de la gouvernance et des services, etc. Certains éléments spécifiques visaient à établir des normes agroalimentaires, à accroître les exportations et à réduire les importations, à soutenir la création d'emplois et l'autonomisation économique des femmes, et à œuvrer à la sécurité alimentaire et à la durabilité environnementale.[12]

4.9. La Politique nationale de sécurité alimentaire (NFSP) 2016-2025 a été mise en place pour développer plus avant le secteur agricole afin de lutter contre la malnutrition et d'améliorer la santé à moyen et long termes. Elle définit cinq domaines d'action stratégiques – productivité et efficacité des chaînes de valeur alimentaires, stabilité et résilience de la production alimentaire, amélioration de la valeur nutritionnelle, autonomisation des femmes dans l'agriculture et renforcement de la gouvernance. Parmi les éléments qui sont abordés dans le cadre de la NFSP figurent l'amélioration de la productivité des petits exploitants, la garantie d'investissements publics et privés adéquats dans l'agriculture, l'investissement dans les services de recherche et de vulgarisation agricoles, l'amélioration de l'agriculture pluviale, la facilitation de l'accès aux marchés par le biais du Système national de commercialisation des produits alimentaires (NFMS), la garantie de la biosécurité et le maintien de réserves alimentaires stratégiques.[13]

4.10. La Stratégie d'agriculture numérique 2017-2023 a été élaborée dans le but de transformer le secteur agricole à l'aide des TIC. Elle prévoyait un certain nombre d'initiatives numériques telles que la mise à niveau des sites Web, la création de bases de données et la fourniture de services électroniques. Parmi les initiatives figuraient également une place de marché électronique, la surveillance électronique des organismes nuisibles et des maladies, des bases de données sur les

[11] DAL, *National Agriculture Sector Plan (NASP) 2024-33*. Adresse consultée: https://www.agriculture.gov.pg/national-agriculture-sector-plan/ (01/07/2025).
[12] DAL, *Agriculture Medium Term Development Plan 2020-2022*. Adresse consultée: https://www.agriculture.gov.pg/wp-content/uploads/2021/12/Agriculture-Medium term-Development-Plan-AMTDP-2020-2022.pdf (01/07/2025).
[13] DAL, *Papua New Guinea National Food Security Policy 2018-2027*. Adresse consultée: https://www.agriculture.gov.pg/publications/food-security-policy/ (01/07/2025).

produits chimiques et engrais approuvés, des statistiques agricoles, la modélisation des changements climatiques, etc.[14]

4.11. Le Programme d'appui à l'entrepreneuriat, à l'investissement et au commerce en milieu rural en Papouasie-Nouvelle-Guinée (STREIT PNG) est une initiative conjointe qui a bénéficié du soutien de l'UE et d'autres organisations internationales au cours de la période. Il vise à soutenir et à développer certaines chaînes de valeur agricoles comme celles de la vanille, du cacao et de la pêche. Il comporte également un volet sur les IG en Papouasie-Nouvelle-Guinée (section 3.3.7.1). Le programme a notamment permis d'établir le Système de gestion de l'information concernant le secteur du cacao et d'améliorer les normes relatives à la transformation et à la qualité du cacao.[15] Un nouveau programme STREIT devrait être lancé en 2026.

4.12. La Politique rizicole de la Papouasie-Nouvelle-Guinée 2015-2030 définit la politique et la vision du gouvernement pour ce secteur sensible. L'objectif global, tel qu'indiqué dans la Politique nationale de sécurité alimentaire, est de "renforcer l'autosuffisance nationale".[16] Le riz reste le principal produit alimentaire importé et la Papouasie-Nouvelle-Guinée importe environ 85% de sa consommation. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne le prix à l'importation du riz, le coût des aliments dans le pays et les problèmes d'insécurité alimentaire. L'absence de mécanisation à grande échelle pour la culture du riz a été vue comme un obstacle à la production nationale, en plus des droits fonciers coutumiers et du manque d'irrigation. Ainsi, la politique vise à attirer les investisseurs en offrant des incitations et des concessions. Plus récemment, le gouvernement a créé la Commission nationale du riz et des céréales (NRGB) en vue de parvenir à l'autosuffisance d'ici à 2035. La NRGB devrait soutenir l'investissement du secteur privé et les PPP, et développer les régions rizicoles.[17] En 2024, l'Institut national de recherche agricole (NARI) a signé un mémorandum d'accord avec l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) afin de soutenir les technologies rizicoles, promouvoir la recherche sur le riz et, en fin de compte, augmenter la production.[18]

4.13. Parmi les autres politiques ou projets agricoles qui ont eu une influence sur le secteur pendant la période considérée figurent la Politique de développement du chanvre, le projet de commercialisation et de diversification de l'agriculture de la PNG, le projet d'agriculture intelligente face au climat, le projet de marché pour les agriculteurs des villages et la politique nationale de l'élevage.

4.1.1.2 Entités agricoles et nouvelles perspectives

4.14. Le Département de l'agriculture et de l'élevage (DAL) a la responsabilité générale du secteur agricole en Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris en ce qui concerne la politique, les orientations techniques et d'autres formes de soutien. Ses objectifs consistent entre autres à favoriser l'augmentation de la production végétale et animale, à assurer la diversification des produits d'importation/d'exportation, à veiller au respect de normes rigoureuses, etc. L'Institut national de recherche agricole (NARI) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'organisme de recherche officiel qui en dépend et qui est chargé des aspects biologiques, culturels et de développement rural de l'agriculture. Il mène des activités de recherche agricole et des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les agriculteurs de la PNG. L'Autorité nationale de quarantaine et d'inspection agricole (NAQIA), qui est devenue l'Autorité de biosécurité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2025, supervise les questions liées à la biosécurité des produits agricoles, y compris sur les marchés intérieurs et à la frontière.

---

[14] DAL, *National E-Agriculture Strategy 2017-23*. Adresse consultée: https://www.agriculture.gov.pg/publications/e-agriculture-strategy/ (01/07/2025).

[15] FAO, *Support to Rural Entrepreneurship, Investment and Trade in Papua New Guinea (EU-STREIT PNG)*. Adresse consultée: https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1457923/#:~:text=Join%20Us-,Support%20to%20Rural%20Entrepreneurship%2C%20Investment%20and%20Trade%20in%20Papua%20New,Initiative%20in%20Papua%20New%20Guinea (01/07/2025).

[16] DAL, *Papua New Guinea National Food Security Policy 2016-2025*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/system/files/Draft%202%20National%20Food%20Security%20Policy%20Document%20November%20%202015-correct%20photo.pdf (01/07/2025).

[17] The National, *PNG to reduce reliance on imported rice*. Adresse consultée: https://www.thenational.com.pg/png-to-reduce-reliance-on-imported-rice/ (01/07/2025).

[18] NARI, *Revitalizing PNG's Rice Industry: A New Chapter Begins*. Adresse consultée: https://www.nari.gov.pg/2024/03/22/revitalizing-pngs-rice-industry-a-new-chapter-begins (01/07/2025).

4.15. L'Agence de développement des produits frais (FPDA) est un organisme public semi-autonome qui soutient le développement du secteur de l'horticulture et des produits frais en menant des activités de commercialisation, en assurant la diffusion de l'information, en apportant une aide pour les aspects techniques, etc. D'après son Plan stratégique, la FPDA a l'intention de soutenir le développement sur les marchés d'exportation de niche.[19]

4.16. La Banque nationale de développement (NDB), anciennement la Rural Development Bank Limited, est l'institut de financement du développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée chargé de l'octroi des prêts agricoles et de la gestion du Mécanisme de crédit agricole (section 4.4.1.1). Elle met particulièrement l'accent sur les petits agriculteurs.

4.17. Les offices de commercialisation jouent un rôle important dans le commerce de certains produits agricoles en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Toutes les principales cultures de rente – cacao, café, palmier à huile, noix de coco, riz et épices – ont des offices ou sociétés désignées par l'État pour assurer leur promotion; bien souvent ils soutiennent ou facilitent les exportations.[20] Bien qu'il y ait des différences entre les offices, ils exercent de nombreuses fonctions, y compris la délivrance de permis d'exportation, l'assurance du respect des normes de qualité, la réalisation d'activités de commercialisation, de recherches et de travaux de vulgarisation, la mise en œuvre de mesures de biosécurité, la réglementation et l'assurance de la conformité de l'industrie, etc. Tous les offices ont un certain type de système de prélèvement qui leur permet de financer leurs activités, et la plupart de ces prélèvements visent les exportations. Ces prélèvements à l'exportation sont versés aux offices.

4.18. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée est fortement tributaire des cultures de rente pour la majorité de ses exportations de produits agricoles, d'autres cultures présentent un fort potentiel de développement des exportations. Diverses politiques et actions du gouvernement ont été mises en place pour la vanille, le caoutchouc naturel, les légumes/fruits frais et les épices (encadré 4.1). Dans plusieurs cas, les exportations ont commencé ou devraient s'intensifier.

Encadré 4.1 Produits agricoles présentant un fort potentiel de développement

Vanille

- Octroi d'un soutien dans le cadre du programme STREIT; en 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé les exportations de gousses de vanille par des associations de petits exploitants.
- Le renforcement des capacités, l'investissement dans la technologie et la désignation de zones exemptes de maladies font partie des évolutions récentes.
- Renforcement des compétences en matière de commercialisation et création d'une place de marché électronique.

Caoutchouc naturel

- Le caoutchouc est produit en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis plus de 100 ans, mais à diverses échelles.
- La Loi de 2022 sur le développement de l'industrie du caoutchouc couvre les aspects suivants: création d'une Commission du développement, inspection, délivrance des licences, enregistrement, et fonds.
- Le gouvernement soutient les efforts visant à accroître la production à 12 000 tm d'ici à 2027 et développe la transformation en aval.

[19] FPDA, *Strategic Plan 2010-2030*. Adresse consultée: https://fpda-webapi-static.s3.amazonaws.com/media/documents/fpda-strategic-plan-2010-2030.pdf (01/07/2025).

[20] Société de l'industrie caféière (CIC), Office national du cacao (PNGCB), Société de l'industrie du palmier à huile (OPIC), Kokonas Indastri Koporesen (KIK), Société de développement de l'élevage (LDC), Commission nationale du riz et des céréales (NRGB), Office des épices (SIB) et Office de l'industrie du caoutchouc (RIB).

Produits frais	**Épices**
• La FPDA s'emploie à développer des marchés d'exportation de niche pour les fruits et les légumes, en vue de devenir un fournisseur régional. • Ces efforts sont appuyés par son Plan stratégique 2010-2030. • L'adoption de nouvelles variétés de semences a été importante pour le secteur. • Les organismes nuisibles et les maladies, ainsi que les coûts élevés des produits chimiques et des engrais sont autant de défis actuels.	• Les épices sont produites par des petits exploitants dans toute la Papouasie-Nouvelle-Guinée. • L'Office des épices (SIB) fournit des services de vulgarisation et de formation, mais le contrôle de la qualité, la commercialisation et les exportations font défaut. • Un réexamen de la Loi sur les épices, la dispense de formations additionnelles en faveur des agriculteurs et l'établissement d'un contrôle de la qualité et d'une surveillance étaient en phase de planification.

Source: Renseignements compilés par le Secrétariat à partir de diverses sources, dont le Département du Trésor (*2025 National Budget, Volume 1*). Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025); CNUCED, *A Voluntary Sustainability Standards Guidebook for Vanilla in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/tcsditcinf2024d2_en.pdf (01/07/2025); IPA, *InvestPNG, May, Issue #05*. Adresse consultée: https://www.ipa.gov.pg/Documentation/PG/Newsletters/2025/invest-png-newsletter-2025-05.pdf (01/07/2025); FPDA, *Strategic Plan 2010-2030*. Adresse consultée: https://fpda-webapi-static.s3.amazonaws.com/media/documents/fpda-strategic-plan-2010-2030.pdf (01/07/2025).

4.1.1.3 Mesures à la frontière

4.19. Les mesures à la frontière appliquées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux produits agricoles consistent principalement en des droits de douane et en des prescriptions en matière de permis/licences. Les droits NPF appliqués aux produits agricoles, qui s'élèvent à 15,2% en moyenne, assurent une protection relativement élevée par rapport au faible taux moyen des droits appliqués à l'ensemble des autres produits, qui s'élève à 4,9%. Le sous-secteur des boissons et du tabac présente les moyennes tarifaires les plus élevées (56,7%), suivi de celui des fruits et légumes (23,1%). Les moyennes les plus faibles sont de 0% pour le coton, la soie et la laine, et de 2,9% pour les produits laitiers (Tableau A3. 1). En outre, presque tous les taux de droits spécifiques sont appliqués dans le secteur agricole, certains avec des EAV très élevés, ce qui contribue à ce que les moyennes tarifaires soient très élevées.

4.20. Des permis ou licences d'importation sont exigés pour un certain nombre de produits agricoles, y compris les animaux et le sperme d'animaux, les poissons et les produits de la pêche, le riz, le tabac, les spiritueux, certains oiseaux, le thé, la paille de pavot et les produits alimentaires (tableau 3.9). Des permis d'exportation sont exigés pour le poisson, les bovins reproducteurs et certaines variétés de riz (tableau 3.11). Certains offices de commercialisation exigent aussi des certificats d'exportation.

4.21. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique aucun contingent tarifaire sur les produits agricoles.

4.1.1.4 Mesures de soutien

4.22. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a présenté aucune notification de mesures de soutien interne à l'OMC au cours de la période considérée, mais plusieurs mesures de soutien ou subventions sont en place (tableau 4.3). La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient les exportations de café, de cacao et d'autres produits de base en subventionnant les frais de transport (fret). La subvention au transport pour les exportations de café et de cacao est en place depuis de nombreuses années. Le programme de soutien des prix des produits de base offre aux agriculteurs un rendement supérieur par rapport aux prix du marché. Des prêts à conditions libérales sont accordés dans le cadre du Mécanisme de crédit agricole récemment établi. Les divers offices de commercialisation sont également soutenus par le gouvernement au moyen d'allocations budgétaires annuelles, ainsi que de services de vulgarisation et de promotion de l'agriculture.[21] Les engagements en matière de soutien interne contractés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de l'OMC, c'est-à-dire les engagements en matière de MGS totale finale, sont consolidés à 34,2 millions d'USD.

[21] Département du Trésor, *2025 Budget Estimates, Volume 2 (Partie C)*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/11/Volume-2C_compressed.pdf (01/07/2025).

Tableau 4.3 Programmes de soutien, y compris les subventions à l'exportation, 2019-2025

Mesure	Description	Montant inscrit au budget 2025 (millions de PGK)
Programme national de soutien au transport de marchandises	Soutien des exportations par l'octroi d'une subvention au transport	10[a]
Programme de subventions à l'assurance pour le transport de marchandises	Subvention au transport pour les exportations de café	5[c]
Programme d'amélioration des routes d'accès aux marchés pour le café	Soutien en faveur de l'infrastructure routière pour assurer l'acheminement du café vers les marchés d'exportation	5[b]
Programme de subvention au transport de marchandises de la province du Sepik oriental	..	1,5[b]
Programme de subvention au transport de cacao dans les régions reculées	..	4[b]
Programme de soutien des prix des produits de base	Subvention publique destinée à soutenir les agriculteurs locaux en leur offrant des rendements plus élevés	20
Mécanisme de crédit agricole	Prêts à long terme assortis de conditions favorables	..
Programme national de développement de l'agriculture	..	20
Mécanisme de crédit	..	..
Programme de développement de l'industrie du palmier à huile	..	10[c]
Programme de développement du secteur des épices	..	3[a]
Subvention au transport de matériel de pépinière	Soutien en faveur de l'industrie du cacao	..
Promotion de la qualité et du marché du cacao	Soutien en faveur de l'industrie du cacao	..
Programme de recherche sur la noix de coco et de pépinières de cocotiers	..	2[b]
Plantations de cocotiers et distribution de graines	..	2[b]
Endiguement des maladies du cocotier et déplacement de la banque de gènes internationale	Déplacement de la banque de gènes de cocotier	7[b]
Usine de transformation du café en aval, 2024-2028	Soutien en faveur de la transformation en aval du café	5[a]
Programme de remise en état et d'expansion des plantations de café	..	..
Développement de l'industrie du caoutchouc	..	1,1
Programme pour les PME agricoles	..	..
Programme d'amélioration des routes d'accès pour les produits de base	Construction de routes pour améliorer l'acheminement des produits de base vers les marchés d'exportation	80

.. Non disponible.

a Montant inscrit au budget de 2024.
b Montant inscrit au budget de 2022.
c Montant inscrit au budget de 2023.

Source: Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025); Département du Trésor, *2025 Budget Estimates, Volume 2 (Partie C)*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/11/Volume-2C_compressed.pdf (01/07/2025).

4.23. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a présenté une notification au Comité de l'agriculture en 2018 concernant les mesures de soutien interne pour les années 2013, 2014, 2016 et 2017.[22] Cette notification contient des renseignements concernant le Programme de subventions à l'assurance pour le transport de marchandises (café), le Projet de subventionnement du transport de marchandises pour les producteurs des régions reculées (cacao), le Projet de pépinières de cacaoyers dans les districts, le Projet de replantation de cocotiers, le Projet de relocalisation de la

[22] Document de l'OMC G/AG/N/PNG/1 du 25 juillet 2018.

banque de gènes de cocotier et de lutte contre le syndrome de Bogia, le Programme de développement du marché et de commerce et le Programme de partenariat productif pour le développement de l'agriculture. La liste des engagements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne contient pas de dispositions en matière de sauvegarde spéciale concernant l'agriculture.

4.1.1.5 Produits de base

4.1.1.5.1 Huile de palme

4.24. Le secteur de l'huile de palme a enregistré une forte croissance pendant la période considérée, du fait d'une production accrue et de la hausse des prix mondiaux; pendant cette période, l'huile de palme est restée le principal produit agricole exporté par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le secteur est concentré dans la province de la Nouvelle-Bretagne occidentale, où de grandes industries se sont établies avant l'indépendance, mais les politiques gouvernementales en matière d'expansion de l'huile de palme ont favorisé une plus grande diversification vers d'autres provinces. Les palmiers à huile sont cultivés à la fois par de petits exploitants et dans de grandes plantations à intégration verticale, également appelées plantations industrielles. Les plantations sont essentielles pour la survie des petits exploitants car elles sont responsables du transport, de la transformation et de l'exportation d'huile de palme, et les petits exploitants sont des entités indépendantes qui travaillent dans leur prolongement. La production provient à environ 65% des plantations et 35% des petits exploitants, même si ces derniers représentent près de 50% de la surface plantée.[23] Le secteur de l'huile de palme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est un secteur très durable et 95% de la production respecte les critères de durabilité.[24]

4.25. La Politique nationale sur le palmier à huile (2025-2030) a été lancée récemment, en septembre 2025, et devrait promouvoir la transparence, la responsabilité et la durabilité dans le secteur.[25] Elle met particulièrement l'accent sur les petits exploitants et devrait rapidement donner lieu à des réformes concernant le régime de licences, des aspects réglementaires et les prélèvements frappant les palmiers à huile. La Loi sur le palmier à huile et la Loi de 1992 sur la Société de l'industrie du palmier à huile (OPIC) devraient être modifiées en conséquence. Actuellement, l'OPIC encourage le développement du secteur de l'huile de palme en supervisant les groupes de producteurs, en établissant des règlements, etc. Elle est gérée par un conseil d'administration et un prélèvement a été mis en place pour assurer son financement. Le prélèvement est imposé sur les lots de fruits frais produits par les petits exploitants dans les zones visées par le projet. L'OPIC a récemment entrepris de superviser la production de biocarburants et d'énergie tirée de la biomasse à partir des déchets provenant de la production d'huile de palme. Elle a conclu, pour cela, un partenariat avec l'Autorité nationale de l'énergie (NEA).

4.26. L'Association de recherche sur le palmier à huile (PNGOPRA) a été créée par le gouvernement pour mener des recherches en vue d'assurer la durabilité du secteur de l'huile de palme. La PNGOPRA fournit des formations et des connaissances techniques, recueille des renseignements et effectue des tests afin de mieux protéger les cultures contre les organismes nuisibles. Ses recherches portent sur trois grands domaines – l'agronomie, l'entomologie et la phytopathologie. Elles mettent également l'accent sur les petits exploitants et les activités socio-économiques.[26]

4.1.1.5.2 Cacao

4.27. La production de cacao est dominée par les petits agriculteurs qui travaillent par l'intermédiaire de l'organisme de commercialisation collective, l'Office du cacao de la PNG, qui assure la promotion et la commercialisation, établit les meilleures pratiques et offre un soutien à l'exportation. Ces agriculteurs représentent environ 90% de la production de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les plantations les 10% restants.[27] Au cours de la période considérée,

[23] PNGOPRA, *Research*. Adresse consultée: https://www.pngopra.org/research/smallholder-and-socio-economics/on-farm-trials/ (01/07/2025).

[24] PNUD, *Papua New Guinea: Sustainable Palm Oil*. Adresse consultée: https://www.undp.org/foodsystems/papua-new-guinea-sustainable-palm-oil (01/07/2025).

[25] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *Prime Minister Marape Welcomes Launch of National Oil Palm Policy 2025-2030*. Adresse consultée: https://www.pmnec.gov.pg/prime-minister-marape-welcomes-launch-of-national-oil-palm-policy-2025-2030/ (25/10/2025).

[26] PNGOPRA, *Annual Reports*. Adresse consultée: https://www.pngopra.org/annual-research-report/annual-research-reports/ (01/07/2025).

[27] DAL, *Cocoa*. Adresse consultée: https://www.agriculture.gov.pg/cocoa/ (01/07/2025).

la production de cacao est restée stable pour l'essentiel, avec une légère augmentation (tableau 4.1). Elle n'a pas atteint les niveaux élevés des années précédentes en raison de baisses imputables aux organismes nuisibles et aux phénomènes météorologiques défavorables. Les recettes d'exportation ont augmenté régulièrement du fait des prix mondiaux élevés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reste un petit contributeur au marché mondial du cacao, représentant environ 1% de la production mondiale.[28]

4.28. Pendant la période considérée, le secteur a été guidé par le Plan stratégique pour l'industrie du cacao pour la période 2016-2025, qui vise à soutenir le secteur, y compris au niveau commercial.[29] Le Plan met également l'accent sur la plantation de nouveaux arbres, l'amélioration de la qualité de la production et l'augmentation des exportations. Il y a eu une évolution vers la plantation de variétés résistantes aux organismes nuisibles afin d'atténuer les menaces récentes. Le secteur continue d'être soutenu par une subvention au transport, qui est en place depuis 2014 et qui couvre environ 70% des coûts de transport (section 4.1.1.4).

4.29. Au cours de la période considérée, le secteur du cacao de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a bénéficié d'un certain nombre de projets extérieurs et d'une aide au développement, notamment de la part du STDF de l'OMC. Le STDF a versé un don pour la période 2018-2025 afin d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que la qualité dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Le projet consiste en un partenariat public-privé qui a été mis en place par l'Office du cacao de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui compte sur la participation du Département de l'agriculture et de l'élevage (DAL), de NGIP Agmark Ltd. et d'Outspan PNG Ltd. À ce jour, plus de 600 000 USD ont contribué à améliorer les possibilités d'exportation de cacao à forte valeur.[30] À la fin du projet, en août 2025, l'un des résultats a été l'élaboration et la mise en œuvre d'une liste de contrôle pour un cacao de qualité supérieure, qui était testée par quatre groupes d'agriculteurs. Ont également été élaborées des lignes directrices visant à éliminer le goût de fumée, cette élimination étant l'un des critères de la liste de contrôle.[31] L'initiative STREIT PNG prévoit aussi un certain nombre de projets visant à améliorer la qualité commerciale du cacao et les chaînes de valeur du cacao de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (section 4.1.1.1).

4.30. La législation applicable reste la Loi de 1981 sur le cacao et le Règlement connexe de 1982. La Loi porte établissement de l'Office du cacao, ainsi que de son cadre organisationnel et procédural. Elle prévoit également un financement par le biais d'une redevance de gestion, une redevance perçue sur l'exportation de toutes les fèves de cacao et de tous les produits à base de cacao.[32] La Loi prévoit également l'enregistrement des négociants en cacao et un processus d'inspection. Le Règlement sur le cacao exige la communication d'un certain nombre de renseignements à l'Office, notamment en ce qui concerne les arbres plantés et les prix. Il établit également diverses procédures d'exportation, y compris des normes de qualité et des prescriptions en matière de marquage des conteneurs, de marques d'inspection, d'échantillonnage, de certificat d'inspection, d'apposition de scellés sur les conteneurs, etc.[33]

4.1.2 Sylviculture

4.31. Pendant la période considérée, le secteur forestier papouan-néo-guinéen est resté une importante source de recettes d'exportation et a été à l'origine d'environ 3% des exportations totales de marchandises. Il a aussi représenté environ 1% du PIB et a fourni un emploi direct à approximativement 9 000 personnes. La production du secteur, mesurée par rapport au PIB, a affiché une baisse pendant quatre des cinq années examinées, à savoir 2019 à 2023 (Tableau A1. 2). Le secteur forestier tropical de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui reste important, produit du bois mais favorise aussi la biodiversité et contribue au captage de carbone. Environ 80% des terres nationales étaient couvertes par des forêts en 2018 et le pays représentait environ 5% à 7% de la

[28] ICCO, *Data on Production and Grindings of Cocoa Beans*. Adresse consultée: https://www.icco.org/statistics/#production (01/07/2025).
[29] Plan stratégique pour l'industrie du cacao 2016-2025.
[30] STDF, *Développement du commerce du cacao en Papouasie-Nouvelle-Guinée*. Adresse consultée: https://standardsfacility.org/fr/pg-553 (01/07/2025).
[31] Secrétariat du STDF de l'OMC.
[32] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Cocoa Act 1981*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/ca198153/ (01/07/2025).
[33] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Cocoa Regulation 1982*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/cr1982144/ (01/07/2025).

biodiversité mondiale.[34] Pendant la période à l'examen, la politique générale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant les forêts a consisté à "promouvoir la croissance d'une industrie forestière durable ainsi que les activités de transformation en aval".[35]

4.32. Bien que le secteur forestier continue de produire et d'avoir un potentiel important, y compris en ce qui concerne la transformation en aval, ces dernières années, il a pâti de l'exploitation forestière illégale, de l'épuisement des ressources/l'exploitation forestière excessive, de la déforestation, de la corruption et des violations des droits humains.[36] Pendant de nombreuses années, des programmes d'inspection avant expédition/de certification ont été appliqués aux exportations pour améliorer la situation, mais ils ont récemment été supprimés (section 3.1.1). Néanmoins, lorsqu'un suivi est effectué, on constate toujours des écarts réguliers et souvent importants dans les expéditions à l'exportation de grumes.[37] Les lois sur l'utilisation coutumière des terres et les avantages qui en découlent restent une question clé pour le secteur forestier, comme dans le cas de l'agriculture (sections 2.1 et 4.1).[38]

4.33. La Loi de 1991 sur la foresterie et son règlement d'application de 2001 continuent de constituer le cadre principal du secteur, bien que quelques révisions aient été apportées. En vertu de la Loi, l'Autorité nationale des forêts (PNGFA) a été établie en 1993 en tant qu'entité générale de promotion et de gestion du secteur, comprenant 5 bureaux régionaux et 19 bureaux provinciaux. Parmi les fonctions de la PNGFA figure la délivrance de diverses licences pour les activités d'exploitation forestière et d'exportation. La section 47 de la Loi exige qu'un Plan forestier national soit élaboré pour le développement et la gestion des forêts. En outre, pour entreprendre des activités forestières, il convient de s'enregistrer en tant que participant à l'industrie forestière (FIP) ou consultant de l'industrie forestière (FIC). La Politique nationale en matière de forêts continue d'imprimer l'orientation stratégique du secteur, bien qu'elle soit très ancienne.

4.1.2.1 Production et commerce

4.34. Des activités d'exploitation forestière sont menées dans l'ensemble du pays, à l'exception des Highlands. La plupart de ces activités sont exercées par des entreprises étrangères d'Asie et plus de 100 projets axés sur le bois ont été autorisés par la PNGFA.[39] Si les grumes en rondins sont le principal produit récolté (et exporté), représentant environ 90% de la production forestière, des produits forestiers autres que le bois sont aussi produits, comme le bois de santal, le bois d'aigle, l'huile d'écorce de massoïa et les plantes médicinales. Dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, la Papouasie-Nouvelle-Guinée encourage l'échange de droits d'émission de carbone en tant qu'autre utilisation de ses forêts (section 4.1.2.3). La plupart des grumes récoltées et exportées sont de quatre espèces principales: pometier, merbau, calophyllum et malaha.

---

[34] IFPRI, *2023 PNG Rural Household Survey Report*. Adresse consultée: https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/5899f1ca-d450-4d06-af75-6bd8bb845bfe/content (01/07/2025); Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement de la PNG, *Bulldozing Progress: Human rights abuses and corruption in Papua New Guinea's large scale logging industry*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/dataset/bulldozing-progress-human-rights-abusses-and-corruption-papua-new-guineas-large-sacle (01/07/2025).

[35] NTO, *National Trade Policy (NTP) 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

[36] Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Bulldozing Progress: Human rights abuses and corruption in Papua New Guinea's large scale logging industry*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/dataset/bulldozing-progress-human-rights-abusses-and-corruption-papua-new-guineas-large-sacle (01/07/2025); Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Oil Palm and deforestation*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/dataset/oil-palm-and-deforestation-0 (01/07/2025).

[37] SGS, *Log Export Monitoring Monthly Report for December 2023*. Adresse consultée: https://png-forests.s3-eu-west-1.amazonaws.com/forests/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759.pdf (01/07/2025).

[38] OIBT, *Tropical Forest Update, Volume 33 No. 2 2024*. Adresse consultée: https://www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=7951&no=1&disp=inline#page=14 (01/07/2025).

[39] PNGFA, *Logging Operations in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.pngfa.gov.pg/index.php/projects/logging-and-resource (01/07/2025).

4.35. Plusieurs instruments de politique commerciale continuent de s'appliquer à l'exportation de produits forestiers, en particulier de grumes. On peut, entre autres, mentionner le droit d'exportation (taxe) sur les grumes en rondins, qui est appliqué sur la base d'une formule, du droit d'exportation de 32,5% sur le bois de santal et du prélèvement pour le développement des exportations de grumes, qui s'élève à 8 PGK par m^3 (tableau 3.10).[40] L'exportation de certaines espèces de bois, à savoir tous les conifères et le balsa, le châtaigner d'Australie, le cordia, l'ébène, le palissandre et le teck, reste absolument interdite, et toutes les exportations de grumes d'autres bois sont soumises à des prescriptions en matière de licences et de permis d'exportation (section 3.2.3).

4.36. Le droit d'exportation sur les grumes a été ajusté en 2023 pour relever les taux de la formule, avant d'être réduit en 2024.[41] Il est appliqué à toutes les exportations de grumes, à l'exception de celles qui proviennent de plantations. 60% des fonds collectés doivent servir à financer l'aménagement de zones de mise en œuvre de projets.[42] Les fonds du prélèvement pour le développement des exportations sont utilisés pour le développement rural des communautés forestières, c'est-à-dire les routes, l'approvisionnement en eau et les établissements de soins de santé.[43] En outre, les exportations de grumes sont évaluées par la PNGFA au regard des lignes directrices en matière de prix minimum pour veiller à ce que les taxes et prélèvements perçus soient appropriés.

4.37. Les mesures à l'importation de bois et de produits du bois se limitent aux protections tarifaires. Par rapport à d'autres produits non agricoles, le secteur du bois fait l'objet d'une protection tarifaire importante, la majorité des produits étant soumis à des droits dont les taux vont jusqu'à 50%, principalement pour le bois transformé tel que les feuilles de placage et le contreplaqué. La plupart des droits de douane applicables au chapitre 44 (Bois et ouvrages en bois) du tarif douanier sont de 10% ou 15%, et le taux moyen est de 15,6% (Tableau A3. 1).

4.38. Pendant la période considérée, les exportations de bois de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont diminué en volume et en valeur, ce qui était en phase avec la baisse de la production (tableau 4.4). Les exportations se sont élevées à 359 millions d'USD en 2019, contre 244 millions d'USD en 2024 (tableau 4.5). Les exportations de produits forestiers restent fortement concentrées dans les grumes semi-finies et sur une seule destination, à savoir la Chine. En 2023, ce pays représentait 90% des exportations de rondins en volume, suivi du Viet Nam (3%) et de la République de Corée (3%).[44] Au cours de la période 2019-2024, la part de la Chine dans les exportations de grumes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a oscillé entre 80% et 90% en volume. Contrairement aux exportations, les importations de bois et de produits du bois de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont presque toutes des produits du bois semi-transformés (54%) et transformés (32%) (2024).

Tableau 4.4 Production de bois et de produits du bois, par type, 2019-2024

(Milliers de m^3)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bois ronds industriels	4 800	4 300	3 800	4 400	3 800	3 800
Sciages	270	340	340	340	340	340
Placages	63	76	76	76	76	76
Contreplaqués	64	64	64	64	64	64
Total	5 197	4 780	4 280	4 880	4 280	4 280

Note: La plupart des chiffres sont des estimations de l'OIBT.

Source: OIBT, *Biennial review statistics*. Adresse consultée: https://www.itto.int/biennal_review/?mode=searchdata (01/07/2025).

[40] Le prélèvement pour le développement des exportations n'est pas perçu sur les grumes provenant de plantations.

[41] Parlement national, *Customs Tariff (2023 Budget) (Amendment) Act 2022.* Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_70.pdfhttps://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/23A_22.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Customs Tariff (2024 Budget) (Amendment) Act 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/23A_22.pdf (01/07/2025).

[42] PNGFA, *Guidelines for Preparation and Submission of Project Proposals for Forest Clearing Authority Applications for Agriculture or Other Land Use Development*. Adresse consultée: https://pngfa.gov.pg/images/articledocs/Allocation_Branch_Processes/GUIDELINES_FOR_PREPARATION_OF_PROJECT_PROPOSALS_FOR_AGRICULTURE_FCA_OR_OTHER_LAND_USE_DEVELOPMENT.pdf (01/07/2025).

[43] Institut national de recherche, *Spotlight, The Log Export Development Levy in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://pngnri.org/images/Publications/Log_Export_Spotlight.pdf (01/07/2025).

[44] SGS, *Log Export Monitoring Monthly Report for December 2023*. Adresse consultée: https://png-forests.s3-eu-west-1.amazonaws.com/forests/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759/403337741a4b4358d96d4732809a43933331fdea8928d42074d57ed05f4cf759.pdf (01/07/2025).

Tableau 4.5 Commerce des produits forestiers, 2019-2024

(Milliers d'USD, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits forestiers en 2024
Exportations de bois, de charbon de bois et d'ouvrages en bois (SH44)	**358 924**	**327 663**	**320 249**	**333 170**	**272 419**	**243 531**	
(% des exportations totales)	*3,5%*	*3,2%*	*3,3%*	*3,0%*	*2,7%*	*1,8%*	
Bois de chauffage	**80**	**0**	**19**	**0**	**167**	**0**	**0,0%**
SH 4401 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	80	0	5	0	166	0,0	**0,0%**
SH 4402 Charbon de bois	0	0	14	0	1	0,0	**0,0%**
Bois d'œuvre brut	**326 550**	**272 574**	**250 356**	**285 084**	**194 352**	**190 197**	**78,1%**
SH 4403 Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris	326 550	272 574	250 356	285 084	194 352	190 197	**78,1%**
Produits semi-transformés	**32 103**	**54 751**	**69 667**	**47 448**	**77 006**	**52 469**	**21,5%**
SH 4404 Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4405 Laine (paille) de bois; farine de bois	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4406 Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4407 Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés	22 374	45 631	62 343	31 953	62 145	37 290	**15,3%**
SH 4408 Feuilles pour placages, pour contreplaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés	5 358	4 956	6 816	9 848	13 061	11 699	**4,8%**
SH 4409 Bois, profilés, tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	336	1	0	497	3	0	**0,0%**
SH 4410 Panneaux de particules, panneaux dits "oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "waferboard"), en bois ou en autres matières ligneuses	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4411 Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses	0	0	0	30	20	0	**0,0%**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits forestiers en 2024
SH 4412 Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires	167	159	0	115	49	10	**0,0%**
SH 4413 Bois dits "densifiés", en blocs, planches, lames ou profilés	3 868	4 004	508	5 005	1 728	3 470	**1,4%**
Produits transformés	**191**	**338**	**207**	**638**	**894**	**865**	**0,4%**
SH 4414 Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	3	214	0	0	0	13	**0,0%**
SH 4415 Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois	71	13	1	528	854	830	**0,3%**
SH 4416 Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4417 Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois	0	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4418 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois	101	103	206	103	0	4	**0,0%**
SH 4419 Articles en bois pour la table ou la cuisine	0	0	0	2	0	0	**0,0%**
SH 4420 Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois	11	6	0	4	38	9	**0,0%**
SH 4421 Autres ouvrages en bois	5	2	0	1	2	9	**0,0%**
Importations de bois, de charbon de bois et d'ouvrages en bois (SH44)	**6 028**	**5 258**	**5 702**	**6 769**	**8 506**	**6 735**	
(% des importations totales)	*0,12%*	*0,13%*	*0,13%*	*0,12%*	*0,14%*	*0,10%*	
Bois de chauffage	**300**	**128**	**50**	**184**	**564**	**863**	**12,8%**
SH 4401 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	270	116	39	175	470	854	**12,7%**
SH 4402 Charbon de bois	30	12	11	9	94	9	**0,1%**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits forestiers en 2024
Bois d'œuvre brut	**13**	**196**	**49**	**29**	**65**	**7**	**0,1%**
SH 4403 Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris	13	196	49	29	65	7	**0,1%**
Produits semi-transformés	**2 899**	**2 114**	**2 969**	**3 731**	**3 961**	**3 645**	**54,1%**
SH 4404 Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement	2	2	32	2	3	20	**0,3%**
SH 4405 Laine (paille) de bois; farine de bois	233	0	0	0	0	0	**0,0%**
SH 4406 Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires	6	0	2	0	0	0	**0,0%**
SH 4407 Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés	60	12	109	99	159	555	**8,2%**
SH 4408 Feuilles pour placages, pour contreplaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés	128	41	170	146	247	100	**1,5%**
SH 4409 Bois, profilés, tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	95	115	56	89	103	107	**1,6%**
SH 4410 Panneaux de particules, panneaux dits "oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "waferboard"), en bois ou en autres matières ligneuses	536	346	510	566	1 027	542	**8,0%**
SH 4411 Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses	756	858	1 086	1 450	1 318	1 290	**19,2%**
SH 4412 Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires	662	700	955	1 326	1 091	1 022	**15,2%**
SH 4413 Bois dits "densifiés", en blocs, planches, lames ou profilés	421	40	49	53	13	8	**0,1%**
Produits transformés	**2 816**	**2 820**	**2 634**	**2 825**	**3 916**	**2 219**	**32,9%**
SH 4414 Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	31	49	19	45	75	38	**0,6%**
SH 4415 Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois	146	277	115	115	125	119	**1,8%**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits forestiers en 2024
SH 4416 Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	8	2	1	2	1	18	**0,3%**
SH 4417 Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois	53	26	52	41	63	44	**0,6%**
SH 4418 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois	1 825	1 836	1 562	1 867	2 509	1 051	**15,6%**
SH 4419 Articles en bois pour la table ou la cuisine	84	122	109	303	192	357	**5,3%**
SH 4420 Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois	61	13	140	13	290	32	**0,5%**
SH 4421 Autres ouvrages en bois	608	495	636	439	661	560	**8,3%**

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de la Trade Map de l'ITC et de données communiquées par les autorités.

4.1.2.2 Évolution de la politique et activités forestières

4.39. En 2023, l'Agence publique de commercialisation (SMA) a été créée conformément aux dispositions de la section 115 de la Loi de 1991 sur la foresterie afin de mettre en pratique l'achat de grumes par l'État. La SMA est autorisée à obtenir jusqu'à 30% des ressources forestières conformément aux options d'achat public prévues.[45] Depuis l'adoption de la Loi, cette option n'a été utilisée qu'en 2023 lors de la création de PNG Diwai Holdings Ltd (PNGDHL). Depuis l'établissement de PNGDHL en tant qu'entité publique, l'État mène des activités commerciales dans le secteur forestier en recourant à ces options d'achat et en effectuant des ventes à l'exportation.

4.40. Le gouvernement prévoit d'interdire l'exportation de grumes en rondins pour encourager la transformation en aval du bois dans le pays.[46] La transformation en aval dans le secteur forestier est un domaine clé de la politique gouvernementale appliquée pendant la période à l'examen. La Stratégie nationale pour la transformation dans le pays était en cours d'élaboration pour soutenir cette initiative. À moyen terme, d'ici à 2027, le gouvernement prévoit de dégager des recettes de 25 milliards de PGK dans le secteur de la transformation en aval du bois.[47]

[45] Les achats obligatoires doivent être effectués aux prix du marché pour jusqu'à 30% du volume autorisé des exportations au titre du permis d'exploitation du bois.

[46] PNG Business News, *Since 2020, No New Round Log Export Licenses Have Been Issued, According To Prime Minister Marape*. Adresse consultée: https://www.pngbusinessnews.com/articles/2022/1/since-2020-no-new-round-log-export-licenses-have-been-issued-according-to-prime-minister-marape (01/07/2025).

[47] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).

4.41. La Loi de 1991 sur la foresterie a été modifiée en 2019 par la Loi de 2019 sur la foresterie (modifiée) pour introduire une redevance de gestion visant à financer la PNGFA.[48] Cette redevance est imposée aux titulaires de permis d'exploitation du bois, aux autorités forestières ou aux titulaires de licences d'exploitation du bois, en fonction du type et de la qualité du bois. En 2022, un réexamen de la Loi a été engagé dans le but d'effectuer de nouvelles modernisations.

4.42. En ce qui concerne les activités d'exploitation forestière, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a établi une norme relative à la légalité du bois pour déterminer le caractère légal du bois, en fonction des droits d'exploitation, du respect de la gestion des forêts, de l'enregistrement des entreprises, des droits fonciers, etc. Cette norme est complétée par le formulaire national de suivi et le formulaire de suivi local aux fins du suivi et de la mise en œuvre.[49] Les activités forestières dans le pays sont également soumises au Code de pratique pour l'exploitation forestière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui était en cours de réexamen.

4.1.2.3 Initiatives internationales

4.43. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a joué un rôle déterminant dans la création et la promotion au niveau international de l'initiative REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts), qui est ensuite devenue l'initiative REDD+, et l'a donc incorporée dans bon nombre de ses politiques nationales, y compris la politique relative au secteur forestier. Au cours de la période considérée, le pays a participé à l'initiative REDD de l'ONU et au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Cette participation s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en faveur de l'initiative REDD, prévu dans sa Stratégie nationale REDD+ (2017-2027).[50]

4.44. Pendant la période à l'examen, le système volontaire de crédits carbone papouan-néo-guinéen a fait l'objet de controverses. Dans un premier temps, il semblerait que d'importantes étendues de terres aient été achetées par des investisseurs étrangers et utilisées pour l'échange international de crédits carbone. Un moratoire a donc été mis en place en 2022 pour empêcher l'échange de droits d'émission de carbone.[51] En 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé à avancer sur des projets volontaires de marchés du carbone après la levée du moratoire et la mise en œuvre d'un cadre juridique. La Loi de 2021 sur la gestion des changements climatiques (modification) énonce les obligations du pays dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et établit le Fonds d'affectation spéciale pour la résilience climatique et la croissance verte.[52] En outre, elle modifie bon nombre des dispositions de la Loi de 2015 et ajoute de nouvelles sections, notamment en ce qui concerne un système d'échange de droits d'émission, la propriété du carbone, la politique en matière de carbone bleu, les normes relatives au carburant, les normes climatiques de construction, etc.

4.45. Pendant la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a bénéficié du soutien du Programme "Forêts, changement climatique et biodiversité" de l'UE, dans le cadre duquel d'importantes initiatives ayant une incidence sur le secteur forestier ont été menées, notamment dans les domaines de la durabilité, de la neutralité carbone et de la protection de l'environnement.[53] Le projet devrait donner lieu à des politiques clés ainsi qu'à de nouveaux règlements sur la durabilité, et promouvoir les systèmes de traçabilité et de suivi dans le secteur forestier.

---

[48] Parlement national, *Forestry (Amendment) Act 2019*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/19A_02.pdf (01/07/2025).

[49] Autorité nationale des forêts, *PNG's Timber Legality Standard*. Adresse consultée: https://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2892/Technical/PD-449-07-R2-MI-PNG-STANDARD-LEGALITY.pdf (01/07/2025).

[50] CCNUCC, *Papua New Guinea, National REDD+ Strategy 2017-2027*. Adresse consultée: https://redd.unfccc.int/media/4838_1_papua_new_guinea_national_redd_2b_strategy.pdf (01/07/2025).

[51] DevPolicy, *The PNG carbon market regulatory environment*. Adresse consultée: https://devpolicy.org/2024-PNG-Update/PNGUpdate2024_3A_Sustineo.pdf (01/07/2025).

[52] Parlement national, *Climate Change (Management) (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: http://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_25.pdf (01/07/2025).

[53] Délégation de l'Union européenne auprès de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *European Union Forestry, Climate Change and Biodiversity (EU-FCCB)*. Adresse consultée: https://www.eeas.europa.eu/delegations/papua-new-guinea/european-union-forestry-climate-change-and-biodiversity-eu-fccb_en (01/07/2025).

4.46. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est partie à l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) et membre de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

4.1.3 Pêche

4.47. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, composée d'un territoire principal et de plus de 600 îles secondaires, est la troisième nation insulaire au monde en superficie. Sa Zone économique exclusive (ZEE) s'étend sur 2,4 millions de kilomètres carrés, ce qui en fait la plus grande du Pacifique Sud.[54] Le pays est donc bien doté en ressources marines, en biodiversité aquatique et en ressources halieutiques, notamment en thon, en crustacés, en bêches-de-mer (concombres de mer) et en autres espèces pélagiques. Outre la ZEE, il exerce un contrôle exclusif sur ses eaux archipélagiques, dans lesquelles un régime différent de gestion de la pêche s'applique. En 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée représentait 4% des prises mondiales de thon.[55]

4.48. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée mène principalement des activités de pêche maritime dans ses vastes ressources océaniques, elle est en train de développer le secteur de l'aquaculture, et la pêche à petite échelle (artisanale) et côtière reste importante. La pêche à petite échelle occupe une place importante dans le secteur de la pêche du pays, et de nombreuses communautés côtières dépendent du poisson comme source de protéines. La pêche culturelle et traditionnelle continue de faire partie intégrante de la société papouane-néo-guinéenne. En ce qui concerne l'aquaculture, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis au point des stratégies, fixé des objectifs et élaboré la Politique nationale de l'aquaculture.[56]

4.49. Au cours de la période considérée, la gestion de la pêche ainsi que la pollution marine et l'incidence des changements climatiques ont été des questions clés pour le secteur de la pêche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Comme établi dans la Politique nationale sur les océans 2020-2030, le pays continue de donner la priorité au renforcement de la gestion, de la gouvernance et de la sécurité des zones maritimes nationales, l'objectif global étant d'assurer la durabilité des ressources marines.[57] La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait des progrès en ce qui concerne certains ODD de l'ONU en lien avec la vie sous-marine, notamment la réduction/l'élimination du chalutage ou du dragage et la réduction des captures d'espèces surexploitées ou fortement affaiblies dans sa ZEE.[58] En outre, l'organisme national responsable du secteur privé de la pêche, l'Association du secteur de la pêche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (FIA-PNG), a aussi contribué au moyen d'initiatives du secteur privé en faveur des ODD.[59] Le principal accomplissement a été le lancement, en 2018, de la Politique d'approvisionnement responsable (RSP), au titre de laquelle des éléments relatifs à la certification, à la traçabilité, à la responsabilité sociale et aux pratiques de gestion des déchets marins et des engins de pêche ont été incorporés. Au cours de la période à l'examen, la présentation de rapports et la mise en conformité ont été les principaux défis liés à la RSP. Au fil du temps, la portée de la RSP devrait être étendue aux activités de pêche communautaires.[60]

4.50. L'Autorité nationale de la pêche (NFA) reste le principal organisme gouvernemental non commercial de réglementation et de gestion du secteur de la pêche. Elle supervise et administre les licences pour la pêche, les navires et l'aquaculture. En outre, elle joue un rôle central dans le commerce des poissons et des produits de la pêche, car divers textes législatifs lui confèrent l'autorité sur les aspects relatifs aux exportations, au stockage et à la transformation. La NFA représente aussi la Papouasie-Nouvelle-Guinée et assure la liaison avec les organismes internationaux sur les questions relatives à la pêche. Cela est important dans le secteur du thon, dans lequel les pratiques de gestion de la pêche sont largement sous le contrôle des Parties

[54] Parlement national, *Maritime Zones Act 2015*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/index.php/bills-and-legislation/view/maritime-zone-act-2015 (01/07/2025).
[55] Commission des pêches pour l'océan Pacifique occidental et central (WCPFC), *WCPFC Tuna Fishery Yearbook – Annual Catch Estimates*. Adresse consultée: https://www.wcpfc.int/doc/wcpfc-tuna-fishery-yearbook-2024 (01/07/2025).
[56] NFA, *National Aquaculture Policy*.
[57] Département de la justice et du procureur général, *National Oceans Policy of Papua New Guinea 2020-2030*. Adresse consultée: https://png-data.sprep.org/system/files/NATIONAL_OCEANS_POLICY_2020-2030%20copy.pdf (01/07/2025).
[58] Sustainable Development Report, *Papua New Guinea, SDG 14*. Adresse consultée: https://dashboards.sdgindex.org/profiles/papua-new-guinea (01/07/2025).
[59] Ocean Action # 38702.
[60] FIA-PNG, *Annual Report 2023*. Adresse consultée: https://www.fia-png.com/_files/ugd/872bdb_f3b70a67b83a4f0aab91ac63544b9207.pdf (01/07/2025).

régionales à l'Accord de Nauru pour la ZEE (section 4.1.3.3). La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue, par l'intermédiaire de la NFA, de superviser pleinement la pêche dans ses eaux archipélagiques et octroie des licences intérieures directes.

4.51. La transformation en aval des produits de la pêche continue d'être un élément important d'une politique gouvernementale visant à encourager l'ajout de valeur en Papouasie-Nouvelle-Guinée au lieu de l'exportation de produits non transformés ou de la perception de recettes. L'établissement de nouvelles usines de transformation et de zones de réfrigération à échelle commerciale constitue une priorité dans le cadre de laquelle les investissements publics et privés ont été encouragés. Pendant la période considérée, des travaux ont été menés pour créer des ZES en vue d'apporter un soutien spécifique au secteur de la pêche en développant les infrastructures et d'autres incitations à l'investissement. D'après le Rapport 2023 sur les résultats du secteur de la pêche, une entreprise de pêche publique devait être créée pour mener des activités de transformation du poisson.[61] Selon les autorités, en octobre 2025, un texte législatif avait été soumis au Parlement en vue de sa création.

4.52. Au cours de la période à l'examen, le thon a dominé le secteur de la pêche commerciale, bien que la production de crabe ait récemment augmenté, mais à partir d'un niveau beaucoup moins élevé (tableau 4.6). Les prises de thon ont été relativement stables au cours de la période considérée, mais la majorité de ces prises sont transbordées via les ports papouans-néo-guinéens vers d'autres destinations, le reste étant généralement utilisé comme intrant pour le secteur en aval de la conserverie. Les conserveries de thon de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont connu des hauts et des bas au cours de la période considérée, et des fermetures partielles ont eu lieu en raison de la pénurie d'intrants. Des modifications en faveur des pêcheurs nationaux ayant été apportées au régime de licences en 2023, cette tendance s'est partiellement inversée. Les employés des conserveries (10 000 à 15 000 employés) sont principalement des ressortissants nationaux, et la plupart d'entre eux (70%) sont des femmes. La majorité du thon pêché par des navires battant pavillon papouan-néo-guinéen est débarqué dans le pays en vue de sa transformation car il est lié aux conserveries; en revanche, environ 5% du thon pêché par des navires battant pavillon étranger est débarqué et transformé dans le pays.[62] L'aquaculture reste un sous-secteur réduit, qui inclut la production d'algues et de poissons des eaux intérieures, principalement du tilapia.[63]

Tableau 4.6 Principales données sur la pêche, 2020-2023

(t, nombre, PGK ou USD)

	2020	2021	2022	2023
Thoniers senneurs (nombre)	..	..	..	48
Excursions thon MSC (nombre)	..	..	..	282
Autres navires de pêche (nombre)	..	..	6	10
Prises et débarquements (t)				
Thon (prises)	..	..	341 795	330 894
Thon (débarquements)	74 000	123 000	118 105	125 000
Langoustes	..	..	212	169
Crabes	..	..	80,40	634,65
Crevettes			262,64	216,87
Exportations (millions de PGK)				
Thon (millions d'USD)	..	..	398,3	376,6
Langoustes	..	..	10,9	5,4
Crabes	..	..	1,1	5,2
Crevettes	..	..	10,1	9,3
Transbordements de thon				
Nombre	..	..	..	440
Volume (t)	..	..	..	286 972
Transformation (nombre)				
Conserveries	..	..	..	6
Travailleurs	..	..	11 842	10 494
Production (t)	..	..	117 483	123 919
Aquaculture				
Nombre d'aquaculteurs	..	..	..	4 948

[61] NFA, *Fisheries Sector Performance Report 2023*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_7898ef8b43a744a29bc822bfe069c09a.pdf (01/07/2025).
[62] WCPFC, *Papua New Guinea Annual Report*. Adresse consultée: https://meetings.wcpfc.int/node/22546 (01/07/2025).
[63] NFA, *Fisheries Sector Performance Report 2023*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_7898ef8b43a744a29bc822bfe069c09a.pdf (01/07/2025).

	2020	2021	2022	2023
Algues				
Production (t)	..	..	210	210
Valeur des exportations (millions de PGK)	..	..	1,0	0,63
Poissons des eaux intérieures				
Production (t)	..	..	546	1 097

.. Non disponible.

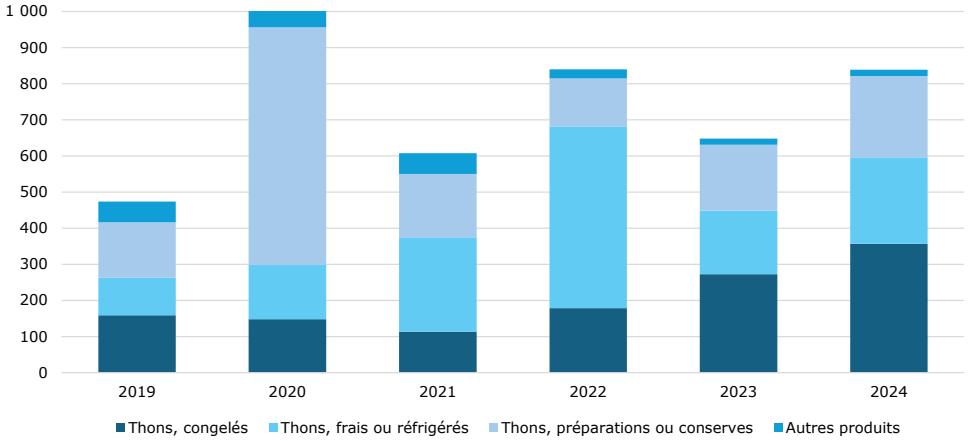
Note: Le thon comprend la bonite à ventre rayé, le thon à nageoires jaunes et le thon obèse.

Source: FIA-PNG, *Annual Report 2023*. Adresse consultée: https://www.fia-png.com/_files/ugd/872bdb_f3b70a67b83a4f0aab91ac63544b9207.pdf (01/07/2025); NFA, *Fisheries Sector Performance Report 2023*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_7898ef8b43a744a29bc822bfe069c09a.pdf (01/07/2025).

4.53. Les exportations de poisson de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont presque entièrement dominées par le thon frais, congelé et transformé (c'est-à-dire le thon en conserve) (graphique 4.1). Si le secteur de la conserverie continue d'être développé conformément à la politique gouvernementale, les exportations de thon frais et congelé sont restées importantes au cours de la période considérée. Les exportations de thon en conserve ont été exceptionnelles en 2020 et les exportations de thon congelé ont considérablement augmenté en 2023-2024. Le thon en conserve est majoritairement exporté vers l'UE, tandis que le thon frais et congelé est destiné aux marchés d'exportation en Asie, notamment les Philippines, la République de Corée, la Thaïlande et le Taipei chinois.

Graphique 4.1 Exportations de poissons et produits de la pêche[a], 2021-2024

(Millions d'USD)



Note: Les "autres produits" comprennent les crustacés, les mollusques, le corail, les autres invertébrés aquatiques ainsi que les poissons séchés, salés ou en saumure, etc.

a Définition de l'OMC, y compris le chapitre 3 du SH et les positions et sous-positions 0508, 0511.91, 1504.10, 1504.20, 1603 à 1605 et 2301.20.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données commerciales Trade Map de l'ITC et les données communiquées par les autorités.

4.1.3.1 Évolution

4.54. Le Plan stratégique pour le secteur de la pêche 2021-2030 définit la feuille de route du gouvernement pendant cette décennie et vise notamment à faire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée un grand pôle halieutique de la région Asie-Pacifique.[64] Conformément à d'autres politiques telles que la Politique nationale sur les océans et la Politique commerciale nationale, le Plan stratégique pour le secteur de la pêche devrait contribuer à diversifier l'économie, à créer des emplois et à améliorer la sécurité alimentaire. Parmi les domaines de résultats clés figurent l'amélioration des infrastructures, l'optimisation des recettes, le renforcement de la transformation en aval et de la

[64] NFA, *Fisheries Strategic Plan 2021-2030*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_15ef4313c91f4aa89f89b81603b1c1fa.pdf (01/07/2025).

valeur ajoutée, l'amélioration des possibilités commerciales en matière d'accès aux marchés, la promotion de l'IED et l'augmentation de la teneur en éléments locaux des produits nationaux. En 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait progressé dans bon nombre de ces domaines clés et pris des mesures dans d'autres.

4.55. L'une des principales réalisations de la période considérée a été la certification de trois variétés de thon (bonite à ventre rayé, thon à nageoires jaunes et thon obèse) par le Conseil de la gestion des ressources marines (MSC). La FIA-PNG a travaillé pendant plusieurs années sur la certification obtenue en mai 2020. En outre, en 2023, la certification MSC a également été obtenue pour les activités de pêche de langouste à petite échelle. Ces faits nouveaux pourraient ouvrir de nouvelles possibilités de marché susceptibles d'offrir une rémunération plus élevée pour les produits de la pêche papouans-néo-guinéens.

4.56. En 2019, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a établi la Norme pour les poissons et les produits de la pêche afin d'établir des normes sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les importations, les exportations et la fabrication de poissons et produits de la pêche.[65] Celle-ci définit le cadre de réglementation prescrit par plusieurs instruments juridiques pour assurer un commerce et une manipulation sûrs de ces marchandises. Par rapport à l'ancienne norme, plusieurs améliorations ont été apportées en ce qui concerne les opérations des navires de pêche, les prescriptions à l'importation, l'inclusion des principes HACCP et les installations connexes telles que les installations de stockage et les fabriques de glace. La Norme inclut aussi des prescriptions en matière d'emballage et d'étiquetage pour améliorer la qualité du poisson.

4.57. En 2010, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis au point le Système intégré de gestion des renseignements sur la pêche (iFIMS) pour surveiller et réglementer la pêche dans ses eaux. En 2019, en leur qualité de PNA, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres pays voisins du Pacifique ont adopté à grande échelle l'iFIMS en tant qu'outil régional permettant de communiquer en temps réel les données relatives aux prises et aux chaînes d'approvisionnement. Celui-ci constitue le principal mécanisme de traçabilité et de vérification de la conformité pour la pêche au thon dans la région. En outre, la transparence dans le pays a été améliorée grâce à l'échange de renseignements sur la surveillance des navires.

4.58. Grâce à cette évolution favorable en ce qui concerne l'obtention de certifications et de normes internationales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pu explorer de nouveaux marchés pour ses produits de la pêche. L'un de ces marchés est l'UE, l'Accord de partenariat économique intérimaire entre l'UE et les États du Pacifique (APEI) ayant libéralisé les échanges et contenant plusieurs dispositions qui devraient favoriser un accroissement des échanges de poisson, notamment de poisson transformé ou en conserve. L'APEI avec l'UE accorde un accès en franchise de droits et sans contingent aux poissons et aux produits de la pêche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et contient une disposition libérale d'"approvisionnement mondial" en matière de règles d'origine. Ainsi, il confère l'origine aux produits de la pêche provenant de navires battant pavillon étranger et dans les cas où une opération de transformation est menée dans un pays du Pacifique partie à l'Accord.[66] L'APEI avec le Royaume-Uni contient les mêmes dispositions ou des dispositions similaires, puisqu'il reprend l'Accord avec l'UE, et donne donc un accès aux marchés similaire aux poissons et produits de la pêche papouans-néo-guinéens.

4.59. En juillet 2023, le Premier Ministre a déclaré que toutes les prises de poissons devaient être transformées dans le pays plutôt qu'exportées sous la forme de produits non transformés, conformément à la Politique de promotion de la participation nationale. Néanmoins, selon les autorités, en octobre 2025, cette politique n'était pas encore mise en œuvre. Cette directive faisait suite à la signature d'un mémorandum d'accord avec une entreprise philippine de transformation qui prévoyait d'établir ses activités dans la zone industrielle marine du Pacifique (PMIZ), une ZES.[67]

[65] FAO, *Papua New Guinea Standard, Fish and Fishery Product, Food Safety and Trade Requirements*. Adresse consultée: https://faolex.fao.org/docs/pdf/png213332.pdf (01/07/2025).

[66] EUR-Lex, *Commission Staff Working Document Individual Information Sheets on Implementation of EU Trade Agreements Accompanying the Document Report from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on the Implementation and Enforcement of EU Trade Policy*. Adresse consultée: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52023SC0740 (01/07/2025).

[67] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *PM Marape Directs all Fisheries Catches to be Processed in PNG*. Adresse consultée: https://www.pmnec.gov.pg/pm-marape-directs-all-fisheries-catches-to-be-processed-in-png/ (01/07/2025).

4.60. En 2024, le gouvernement a proposé d'imposer une taxe à l'exportation de 10% à 20% sur le poisson non transformé afin d'encourager la transformation en aval en Papouasie-Nouvelle-Guinée; cette proposition a ensuite été adoptée.[68]

4.61. Des cas de pêche illégale et non déclarée (INN) continuent d'être signalés dans les eaux papouanes-néo-guinéennes.[69] Néanmoins, le pays a récemment pris plusieurs mesures pour remédier à ce problème. En 2024, il a ratifié l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (section 4.1.3.3). En ce qui concerne la supervision et le respect des règles, l'Australie a fourni des navires de patrouille. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé, avec des pays voisins du Pacifique et des partenaires internationaux, à l'opération annuelle Kurukuru sur les mesures de surveillance et d'exécution en lien avec la pêche INN dans la région.[70] En outre, en 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les États-Unis ont conclu l'Accord "shiprider" pour lutter contre les activités maritimes transnationales illicites.[71] Cet accord permet de mener des activités de surveillance et de faire respecter les droits sur les navires des parties afin de lutter contre la pêche INN au sein de la ZEE et traiter d'autres questions maritimes. La Papouasie-Nouvelle-Guinée travaille aussi avec des organisations régionales de pêche pour lutter contre la pêche INN.

4.1.3.2 Mesures de soutien

4.62. Depuis 2009, avec la mise en place du Vessel Day Scheme (VDS) en tant que système de contingents transférables et qu'outil de gestion de la pêche, la plupart des activités de gestion de la pêche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont lieu dans le cadre de l'Accord de Nauru en ce qui concerne la pêche au thon dans sa ZEE. Le VDS génère d'importantes recettes pour le pays, grâce aux redevances appliquées aux navires, qui varient selon le type d'entité. D'après la NFA, les recettes obtenues par le biais du VDS sont importantes et considérées comme des recettes publiques depuis 2015. En 2023, environ 450 millions de PGK ont été recouvrés par le biais du VDS. Si ce montant augmente régulièrement depuis 2014, il a stagné ces dernières années et ne devrait pas dépasser les niveaux actuels.

4.63. Les navires battant pavillon papouan-néo-guinéen ont bénéficié de taux préférentiels pour le VDS, à savoir environ 5 000 USD par jour contre environ 10 500 USD par jour pour les navires étrangers. Les navires de pêche étrangers établis dans le pays constituent une catégorie intermédiaire du VDS, pour laquelle le taux s'élève à environ 7 500 USD. Des incitations additionnelles ont ensuite été accordées aux pêcheurs nationaux, la marge du taux du VDS ayant été augmentée et les remises ayant été révisées. Le système de remise vise à encourager la transformation en aval du thon dans le pays au lieu de l'exportation de thons entiers, en offrant des incitations financières qui compensent les coûts de production et de transformation plus importants en Papouasie-Nouvelle-Guinée que chez les concurrents, par exemple les coûts élevés des services publics et de mise à quai ainsi que la main-d'œuvre, les combustibles, etc.[72] Le NFA a reconnu que le système de remise n'était pas viable à long terme, mais il est en place depuis 2018 et reste un subventionnement onéreux (environ 10 millions de PGK par mois) qui ne répond pas aux problèmes structurels sous-jacents.[73] De ce fait, la remise a été progressivement ramenée du taux initial de 400 USD/tm à 308 USD/tm en 2021, puis à 180 USD/tm.

---

[68] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025) Post-Courier, *Export tax for unprocessed fish to be introduced*. Adresse consultée: https://www.postcourier.com.pg/export-tax-for-unprocessed-fish-to-be-introduced/ (01/07/2025).

[69] Post-Courier, *Fisheries, a billion dollar 'Golden Pot' that needs close scrutiny*. Adresse consultée: https://www.postcourier.com.pg/fisheries-a-billion-dollar-golden-pot-that-needs-close-scrutiny/ (01/07/2025).

[70] FFA, *Operation Kurukuru 2024 successfully concludes*. Adresse consultée: https://www.ffa.int/2024/11/operation-kurukuru-2024-successfully-concludes/ (01/07/2025).

[71] Département d'État des États-Unis, *Papua New Guinea (23-816.1) – Agreement Concerning Counter Illicit Transnational Maritime Activity Operations*. Adresse consultée: https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/11/23-816.1-Papua-New-Guinea-Maritime-Shiprider.pdf (01/07/2025).

[72] NFA, *Tuna Industry Consultation, Rebate Scheme Policy*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_f4a48ddba62b4b2e8dd623cb2c6afe50.pptx?dn=Rebate%20Scheme%20and%20Implementation%20-%20Gerry%20Katai%20-%20CLEARED.pptx (01/07/2025).

[73] NFA, *PNG Tuna Industry Consultation, Holistic Tuna Fisheries Development – how do we do it?, Rebate Scheme*. Adresse consultée: https://www.fisheries.gov.pg/_files/ugd/2c6676_2fc6f3581d5441b8879c285019c7827f.pdf (01/07/2025).

4.64. Certaines incitations fiscales sont prévues dans le secteur de la pêche. L'abattement fiscal appliqué aux bénéfices tirés des ventes à l'exportation ne concerne que certains secteurs industriels, y compris ceux du poisson fumé, des filets de pêche et des produits de construction et de réparation de navires. Un amortissement supplémentaire est appliqué aux dépenses d'équipement pour les nouvelles usines primaires utilisées par les résidents pratiquant la pêche commerciale (section 3.3.1).[74] D'après les documents budgétaires, il existe une incitation pour les opérations de pêche qui exempte les employés d'entreprises non résidentes exerçant des activités de pêche dans les eaux papouanes-néo-guinéennes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les traitements et salaires. Cette exemption concerne uniquement les entreprises qui ont un accord avec l'État.[75]

4.65. En 2024, le Programme de développement de la pêche en eaux intérieures a été financé par le budget national à hauteur de 5 millions de PGK, afin d'améliorer la valeur et la quantité des poissons d'eaux intérieures destinés à la consommation intérieure et à l'exportation. Parmi les autres postes budgétaires, on peut mentionner les 10 millions de PGK prévus pour le développement de la PMIZ, une ZES consacrée à la transformation et à l'exportation du poisson.[76] En 2025, le gouvernement a signé un mémorandum d'accord avec RD Fishing Group pour investir dans la transformation des poissons en aval.[77] En octobre 2025, il n'était pas encore en vigueur.

4.66. Conformément à la liste des "activités réservées" (RAL) en matière d'investissement (section 2.4.4), certaines activités de pêche sont réservées aux ressortissants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme la pêche maritime dans un rayon de 3 milles marins de la côte[78] ainsi que la pêche en eau douce.

4.1.3.3 Coopération internationale et accords bilatéraux

4.67. En octobre 2025, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait pas ratifié l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, bien que les autorités aient fait état de progrès dans le processus législatif. En 2024, le pays a ratifié l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port pour améliorer et renforcer les contrôles portuaires afin de lutter contre la pêche INN.

4.68. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reste l'une des principales Parties à l'Accord de Nauru (PNA), qui joue un rôle clé dans la gestion de la pêche, les droits d'accès et les recettes de la pêche.[79] En tant qu'organisme régional, les PNA restent déterminées à assurer la conservation du thon au moyen de la coopération, de la collaboration, de la transparence et de la promotion de pratiques durables. Il est important de noter que le VDS reste le principal outil de gestion de la pêche régionale à la senne coulissante. Il fixe le plafond du total autorisé de l'effort de pêche (TAE) pour le nombre de jours pendant lesquels les navires de pêche sont titulaires d'une licence en fonction de l'état des stocks de poissons. Au cours des 7 dernières années, les taux de capture des PNA se sont élevés à 20 à 50 tonnes par jour.[80]

4.69. En plus des PNA, la Papouasie-Nouvelle-Guinée donne accès à ses ressources halieutiques dans le cadre de plusieurs accords bilatéraux de longue date (tableau 4.7). Le pays est aussi membre de l'Organisation régionale de gestion de la pêche (ORGP) et de la Commission des pêches pour l'océan Pacifique occidental et central (WCPFC).

---

[74] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).

[75] Département du Trésor, *2021 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/2021-Budget-Volume-1.pdf (01/07/2025).

[76] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 2D*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/11/Volume-2D_compressed.pdf (01/07/2025).

[77] Département des technologies de l'information et de la communication, *Marape describes signing of Fisheries Agreement as a "historic milestone" for PNG*. Adresse consultée: https://www.ict.gov.pg/19570/ (01/07/2025).

[78] Les navires menant à la fois des activités de pêche et de transformation et de conservation du poisson bénéficient d'une exemption.

[79] Les PNA comprennent les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, les Tokelau et les Tuvalu.

[80] PNA, *PNA Purse Seine Monthly Update – March 2025*. Adresse consultée: https://www.pnatuna.com/sites/default/files/PNA%20Purse%20Seine%20Monthly%20Update%20-%20March%202025.pdf (01/07/2025).

4.70. La Papouasie-Nouvelle-Guinée travaille sur plusieurs questions avec les pays insulaires voisins du Pacifique dans le cadre de l'Office des pêches du Forum des îles du Pacifique (PIF). Un projet récent est l'initiative de la Nouvelle-Bretagne orientale, qui vise à accroître la transformation du thon dans la région, y compris en développant les pôles régionaux.[81]

Tableau 4.7 Accords bilatéraux sur les droits de pêche, 2025

Partenaire	Accord	Aperçu
États-Unis	Traité sur le thon du Pacifique Sud	Accord avec 16 îles du Pacifique autorisant les navires battant pavillon américain à pêcher le thon dans leurs ZEE en échange de redevances.
Japon	Bilatéral	Donne accès au thon à raison de 2 250 tm par bateau par an, pour 30 bateaux
Rép. de Corée	Bilatéral	Accord de 1992 qui permet aux navires battant pavillon de la Rép. de Corée d'accéder aux ressources de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les limites établies. Le total autorisé de captures, la capacité de capture et l'allocation par navire sont déterminés tous les ans.
Chine	Bilatéral	Octroie des droits de pêche aux navires de pêche chinois. Les détails concernant le régime de licences, etc. sont énoncés dans des arrangements subsidiaires.
Taipei chinois	Bilatéral	..

.. Non disponible.

Source: Compilation du Secrétariat sur la base des accords et FAO, *Japan signs new tuna fishing agreement*. Adresse consultée: https://www.fao.org/fishery/en/news/34239 (01/07/2025); World Legal Information Institute, *Republic of Korea and Papua New Guinea Agreement on fisheries*. Adresse consultée: http://www.worldlii.org/int/other/treaties/UNTSer/1993/896.pdf (01/07/2025); Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, *Agreement on Fisheries Cooperation Between the Government of the People's Republic of China and the Government of the Independent State of Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.fmprc.gov.cn/eng/gjhdq_665435/2797_665439/3392_664850/3393_664852/202406/t20240612_11429399.html (01/07/2025).

4.71. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a conclu certains traités de délimitation qui aident à définir son espace maritime et ses eaux territoriales, par exemple le Traité de 2019 sur les frontières maritimes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon; la Loi de 1973 relative à l'Accord sur les frontières indonésiennes; le Traité de 1978 entre l'Australie et l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant la souveraineté et les frontières maritimes dans la zone située entre les deux pays, y compris la zone dénommée détroit de Torres, et questions connexes; et le Traité modifié de 2015 entre les États fédérés de Micronésie et l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant les frontières maritimes et la coopération sur les questions connexes.

4.2 Industries extractives et énergie

4.72. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est dotée de vastes richesses minières et énergétiques, dont certaines n'ont été exploitées que récemment, par exemple le gaz naturel, qui l'est depuis 2014. Si le pétrole brut et certains minéraux sont exploités depuis plus longtemps, leur valeur sur les marchés mondiaux a stimulé leur exploitation, devenue plus rentable dans la période de l'après COVID-19, en raison des prix élevés de l'énergie et des produits de base. Les secteurs des hydrocarbures et des minéraux constituent toujours la composante la plus importante de la production économique en dehors des services: ils représentaient un tiers (33,2%) du PIB en 2023 et une part plus importante encore du point de vue des échanges commerciaux, avec 52,3% des exportations en 2023; mais leur contribution à l'emploi est tout à fait moindre – d'environ 10% – en raison de la forte intensité capitalistique du secteur. Les industries extractives sont restées tournées vers l'exportation depuis leur exploitation commerciale à grande échelle, tandis que le secteur intérieur de l'énergie et les infrastructures nationales sont en cours de développement. Le taux de pénétration de l'électricité reste faible, à environ 20%, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée demeure tributaire des importations de combustibles et de produits d'aval pour la consommation intérieure.[82]

[81] FFA, *East New Britain Initiative*. Adresse consultée: https://www.ffa.int/what-we-do/economic-and-social-development/east-new-britain-initiative/ (01/07/2025).

[82] Banque mondiale, *World Bank Announces Transformative Energy Access Project to Benefit 400,000 Papua New Guineans*. Adresse consultée: https://www.worldbank.org/en/news/press-

4.73. Si l'État s'intéresse depuis de nombreuses années au secteur de l'extraction de produits énergétiques, il a récemment fait porter des efforts sur les énergies renouvelables également. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a d'importantes possibilités en matière d'énergies renouvelables, notamment les énergies hydraulique, éolienne, solaire et géothermique, lesquelles sont encore en grande partie inexploitées. D'après le plan de développement à moyen terme IV, le Programme national d'électrification devrait permettre un véritable accroissement du taux d'électrification des ménages grâce aux sources d'énergie renouvelables telles que la géothermie et l'hydroélectricité, et une moindre utilisation des générateurs diesel. Le gouvernement a récemment établi sa politique en matière d'énergies renouvelables, qui comprend cinq politiques sous-sectorielles concernant les énergies éolienne, hydraulique, géothermique et solaire et la bioénergie.

4.74. Le secteur des industries extractives a été particulièrement touché par les politiques gouvernementales plus globales concernant la teneur en éléments d'origine nationale ainsi que par les campagnes récemment déployées, par exemple celle intitulée "Take back PNG", qui appelle à ce que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses habitants tirent davantage parti des richesses du pays. Bon nombre de ces éléments sont incorporés en tant qu'objectifs de politique générale dans la Politique de 2023 en matière de teneur en éléments locaux pour les secteurs de ressources, qui a pour thème sous-jacent l'augmentation de la participation nationale. Cette politique porte principalement sur la passation de marchés nationaux, le développement des fournisseurs, l'emploi et la participation au capital des ressortissants nationaux, le développement de la main-d'œuvre et le développement durable des communautés touchées.[83] Elle s'est déjà répercutée sur certains projets, provoquant par exemple la fermeture temporaire de la mine d'or de Porgera en 2020, puis sa réouverture ultérieure en 2024 sous le nom de "New Porgera", avec une participation majoritaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'adoption de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et aux propriétaires fonciers et d'un accord relatif au développement des communautés.[84] Un nouveau texte législatif relatif à une autorité nationale de l'énergie contient des dispositions sur la teneur en éléments locaux, y compris une option de participation au capital de 20% pour l'État.

4.75. Pendant la période à l'examen, le secteur a connu des changements importants aux niveaux organisationnel et administratif, avec par exemple l'établissement de l'Autorité nationale de l'énergie (NEA) en 2021 et de l'Autorité nationale du pétrole (NPA) en 2025, ces deux entités se substituant à l'ancien Département du pétrole et de l'énergie. Le secteur des minéraux relève toujours de l'Autorité des ressources minérales (MRA). Un prélèvement propre à chaque branche de production est appliqué à la production et à l'exportation et sert à financer les activités des pouvoirs publics. La Loi portant établissement de la NEA précise son rôle en tant qu'organisme de réglementation de la production, du transport et de la distribution d'énergie en aval ainsi que de la vente au détail d'énergie issue de sources renouvelables et non renouvelables. Elle habilite par ailleurs la NEA à réglementer l'importation et l'exportation de produits et de services énergétiques.[85] La NPA a été créée récemment – en 2025 – pour réglementer le secteur du pétrole et du gaz et pour valoriser au maximum ces ressources. Elle délivre les licences, contrôle la production et les activités connexes et administre les droits de l'État.[86]

4.76. L'État participe et intervient aussi fortement par l'intermédiaire de plusieurs entreprises publiques, principalement les sociétés de la Kumul Holdings. Ces entités jouent un rôle de collecteur de rente et détiennent des actifs publics conséquents ou une participation importante dans des entités liées aux ressources en tant qu'actionnaire majoritaire ou minoritaire (section 3.3.5.2). En 2024, la Kumul Minerals Holdings Limited (KMHL) a transféré à l'État 54,25 millions de PGK, et la Kumul Petroleum Holdings Limited (KPHL) 300 millions de PGK, soit environ 1,5% des recettes publiques.[87] En outre, la Société nationale d'exploitation des ressources minérales (MRDC), une

release/2024/11/29/world-bank-announces-transformative-energy-access-project-to-benefit-400-000-papua-new-guinean (01/07/2025).

[83] Département du commerce et de l'industrie, *National Content Policy*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (01/07/2025).

[84] Direction des ressources minérales, *New Porgera is a better deal: PM*. Adresse consultée: https://mra.gov.pg/2024/07/10/new-porgera-is-a-better-deal-pm (01/07/2025).

[85] Parlement national, *National Energy Authority Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_06.pdf (01/07/2025).

[86] Parlement national, *National Petroleum Authority Act of 2025*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/25A-1.pdf (01/07/2025).

[87] Kumul Minerals Holdings Ltd., *Kumul Minerals Pays Dividend to the State*. Adresse consultée: https://kumulminerals.com.pg/kumul-minerals-pays-dividend-to-the-state (01/07/2025); The National, *KPHL*

entreprise entièrement détenue par l'État, gère les terrains et les intérêts des autorités provinciales dans les projets miniers et énergétiques. Une partie des recettes issues des industries extractives est destinée au Fonds souverain de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; les contributions à ce fonds ont toutefois été irrégulières pendant la période considérée.[88]

4.77. La Politique nationale de l'énergie 2017-2027 donne des orientations générales concernant l'approvisionnement en énergie, les coûts de celle-ci et les considérations environnementales pour cette période.[89] Elle reconnaît que ce secteur se développe lentement depuis l'indépendance, malgré le potentiel qu'il présente, et note que les industries extractives sont, ces dernières décennies, tournées vers l'exportation. Dans le secteur des combustibles fossiles, la production de pétrole brut a baissé mais les réserves de gaz naturel sont conséquentes et il est prévu que des activités d'exploration de charbon soient entreprises. Il n'existe pas de politique spécifique relative aux énergies renouvelables, mais ce secteur présente un véritable potentiel, notamment en ce qui concerne l'hydroélectricité. Parmi les grands principes de la Politique nationale de l'énergie, on peut citer la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, et la participation de l'État au développement des ressources énergétiques dans l'intérêt des citoyens.

4.78. Comme l'explique la politique, les pénuries d'énergie sur le marché intérieur, les perturbations de l'approvisionnement et les coûts élevés continuent de poser problème. Pour remédier aux problèmes de sécurité énergétique, la politique envisage la constitution d'une réserve stratégique de pétrole. Elle traite aussi de la transformation en aval, de la disponibilité et des coûts élevés. L'objectif est d'établir une concurrence et de réduire les prix des combustibles raffinés de 40 à 50%, ces facteurs ayant un effet cumulatif sur les coûts de l'activité commerciale et les frais d'exploitation plus élevés en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La politique reconnaît le coût particulièrement élevé des carburants et les subventions publiques, les arrangements fiscaux ou incitations envisagés dans ce domaine. L'absence de carburant Jet A-1 d'origine nationale était préoccupante pour le secteur de l'aviation et il a été proposé de favoriser des carburants de substitution et d'importer des véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution, par exemple le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz de pétrole liquéfié (GPL).

4.79. Selon les autorités, un certain nombre d'autres politiques étaient à l'état de projet en octobre 2025, à savoir:

- le Plan national pour le secteur de l'énergie, pour le développement global de l'énergie;
- la Politique d'approvisionnement décentralisé en électricité, pour des systèmes hors réseaux et des mini-réseaux dans les régions reculées;
- la Politique de réservation de gaz, pour donner la priorité à l'approvisionnement national en gaz par rapport aux exportations;
- la Politique relative aux femmes dans le secteur de l'énergie, pour l'égalité des genres dans ce secteur;
- la Politique de sécurité énergétique, pour garantir un approvisionnement fiable en énergie; et
- le Plan d'investissement dans le secteur de l'énergie, pour donner la priorité à des projets prêts à bénéficier d'investissements.

4.80. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) représente un engagement fort pris par le gouvernement pendant la période considérée pour satisfaire aux normes internationales qui améliorent la transparence et impliquent les parties prenantes dans le secteur

pays another K150 million to the government. Adresse consultée: https://www.thenational.com.pg/kphl-pays-another-k150-million-to-government (01/07/2025).

[88] En vertu de la Loi organique sur le Fonds souverain, deux fonds subsidiaires existent, à savoir le Fonds de stabilisation et le Fonds d'épargne.

[89] La Politique doit faire l'objet d'un réexamen à mi-parcours pour tenir compte des nouvelles tendances et de l'évolution récente du secteur. DPE, *National Energy Policy 2017-2027*. Adresse consultée: https://petroleum.gov.pg/wp-content/uploads/2020/09/National-Energy-Policy-2017-2027Reduced.pdf (01/07/2025).

des industries extractives. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est candidate pour participer à l'initiative EITI depuis une décision adoptée par le Conseil exécutif national (NEC) en 2013. Depuis lors, le pays a établi sa structure et son processus par l'intermédiaire de la PNGEITI, a présenté cinq rapports sur l'EITI et a fait l'objet de de sa première "Validation".[90] La Validation a abouti à un score général modéré de 70,5, les résultats étant bons (90) en ce qui concerne le débat public, la participation de la société civile et le cadre juridique entre autres, mais moins bons (30) en ce qui concerne principalement la transparence des contrats, la participation de l'État et la propriété effective, entre autres.[91] Puis, en 2019, la PNGEITI a travaillé à l'élaboration de sa politique et de sa législation nationales, afin de mettre en place son cadre juridique. En juillet 2025, ce projet de législation n'avait pas encore été approuvé, quoique la PGNEITI poursuive ses activités liées à l'établissement de rapports et aux parties prenantes.

4.81. Pendant la période à l'examen, les productions de pétrole brut et de gaz naturel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont suivi des tendances différentes. La production de gaz naturel a été régulière et a légèrement augmenté, tandis que celle de pétrole brut a diminué (tableau 4.8). La production de gaz naturel s'inscrit dans le cadre d'un projet principal, à savoir "PNG GNL", qui a accru sa production au cours de la période. Les champs pétrolifères de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont établis depuis longtemps et la fin de leur période d'exploitation approche; la production décline donc. La quasi-totalité du gaz naturel a toujours été exporté, un très faible volume étant consommé sur le marché intérieur, tandis que la situation est inverse dans le cas du pétrole brut, qui est principalement destiné au marché intérieur. Quoique minime à l'origine, la consommation intérieure de gaz naturel a enregistré une forte augmentation en 2022, du fait de l'entrée en activité d'une centrale électrique fonctionnant au gaz cette même année. Une autre centrale de ce type a été mise en service pendant la période considérée, de sorte que la consommation intérieure de gaz pour la production/la consommation d'électricité a affiché une tendance à la hausse.

Tableau 4.8 Production et consommation de gaz naturel et de pétrole brut, 2019-2023

(Quadrillions de BTU)

	2019	2020	2021	2022	2023
Pétrole brut					
Production	0,072	0,081	0,076	0,07	0,066
Consommation	0,058	0,059	0,056	0,059	0,062
Gaz naturel					
Production	0,426	0,439	0,418	0,443	0,428
Consommation	0,01	0,006	0,006	0,027	0,025

Source: EIA, *Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.eia.gov/international/overview/country/PNG (01/07/2025).

4.82. Selon l'Autorité des ressources minérales, une baisse progressive des activités d'exploration minière est observée depuis 2019.[92] La Papouasie-Nouvelle-Guinée produit principalement six minéraux: le chrome, le cobalt, le cuivre, l'or, le nickel et l'argent (tableau 4.9). Pour la plupart d'entre eux, la production a diminué au cours de la période 2019-2024; seule la production de cobalt est restée stable. La production d'or a considérablement diminué au cours de la période du fait de la fermeture de l'une des principales mines – Porgera – provoquée par des troubles et par la perte de la licence d'exploitation. La baisse de la production de cuivre et d'argent peut s'expliquer par les fermetures temporaires de mines.

[90] PNGEITI, *Fact Sheet*. Adresse consultée: https://www.pngeiti.org.pg/brochures-factsheets/ (01/07/2025).

[91] EITI, *La Papouasie-Nouvelle-Guinée obtient un score général modéré dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2019*. Adresse consultée: https://eiti.org/fr/board-decision/2022-54 (01/07/2025).

[92] MRA, *PNG Experiences Decline in Mineral Exploration*. Adresse consultée: https://mra.gov.pg/2024/08/07/png-experiences-decline-in-mineral-exploration/ (01/07/2025).

Tableau 4.9 Production des principaux minéraux, 2019-2023

(Tonnes métriques, poids brut)

Produit minéral	2019	2020	2021	2022	2023
Chrome	115 573	119 773	98 705	100 000	..
Cobalt	2 911	2 941	2 953	2 987	2 900
Cuivre	99 400	82 800	66 500	75 800	..
Or	73 900	53 000	45 000	45 000	..
Nickel	3 556 000	3 572 000	3 375 000	3 488 000	..
Argent	Argent	119 000	91 000	84 000	..

.. Non disponible.

Source: US Geological Survey, *The Mineral Industry of Papua New Guinea, 2022 tables and other publications*. Adresse consultée: https://www.usgs.gov/media/files/mineral-industry-papua-new-guinea-2022-tables-only-release-xlsx (01/07/2025).

4.83. Depuis l'exploitation commerciale du GNL et la construction d'infrastructures d'exportation en 2014, le gaz naturel est une source importante de recettes d'exportation pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce qui a une incidence notable sur le commerce et sur sa balance des paiements. Les exportations de GNL représentent environ 70% des exportations du secteur minier et elles ont légèrement augmenté pendant la période à l'examen (tableau 4.10). Les trois autres principaux produits exportés étaient le pétrole brut, l'or et le cuivre, chacun représentant en moyenne environ 10% des exportations des industries extractives. Dans ce secteur, la valeur des exportations est en général 5 à 6 fois supérieure à celle des importations. Les principaux produits importés sont les produits pétroliers raffinés, à savoir l'essence, le carburéacteur et le kérosène, entre autres, qui relèvent de la position 2710 du SH et représentent environ 85 à 90% des importations.

Tableau 4.10 Commerce des produits miniers et énergétiques, 2019-2024

(Millions d'USD, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% du total des exportations/ importations de produits miniers en 2024
Exportations de produits miniers et de combustibles[a]	**5 547,8**	**5 595,9**	**5 329,7**	**6 075,9**	**5 194,5**	**7 872,6**	
% des exportations totales	*54,4%*	*53,8%*	*55,2%*	*55,6%*	*52,3%*	*57,9%*	
Principaux produits exportés:							
SH 2711 Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	3 445,8	3 734,5	3 352,8	3 594,8	3 644,7	5 251,7	*66,7%*
Gaz naturel, liquéfié	3 445,4	3 734,3	3 352,8	3 594,8	3 644,7	5 251,7	*66,7%*
SH 2603 Minerais de cuivre et leurs concentrés	610,1	486,2	502,0	734,6	458,2	1 296,7	*16,5%*
SH 2709 Huiles brutes de pétrole	601,1	441,3	799,7	843,5	493,8	743,7	*9,4%*
SH 2616 Minerais de métaux précieux et leurs concentrés:	626,8	688,1	423,3	687,5	499,1	445,9	*5,7%*
Minerais d'or et leurs concentrés	606,5	667,5	410,6	670,8	487,0	439,1	*5,6%*
SH 2710 Huiles de pétrole, autres que les huiles brutes	51,7	46,4	200,7	194,9	94,1	129,2	*1,6%*
Importations de produits miniers et de combustibles[a]	**760,9**	**511,0**	**639,1**	**978,1**	**1 146,4**	**1 319,0**	
% des importations totales	*15,3%*	*12,5%*	*14,2%*	*16,8%*	*18,6%*	*19,0%*	
Principaux produits importés:							
SH 2710 Huiles de pétrole, autres que les huiles brutes	558,5	360,5	453,8	736,1	979,4	1 187,1	*90,0%*
SH 2503 Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	33,7	9,8	31,0	46,7	20,0	33,7	*2,6%*
SH 2523 Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers")	20,0	18,3	17,4	32,9	26,0	32,4	*2,5%*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% du total des exportations/ importations de produits miniers en 2024
SH 2522 Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique	31,9	30,9	22,3	37,8	31,7	28,8	*2,2%*
Chaux vive	31,6	30,2	21,4	35,5	31,1	28,4	*2,2%*
SH 2711 Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	9,8	8,9	11,7	14,2	12,2	14,6	*1,1%*
Propane, liquéfié	9,4	8,1	11,1	13,7	11,8	14,3	*1,1%*
SH 2501 Sel et chlorure de sodium pur	11,2	6,1	7,2	9,1	6,4	6,5	*0,5%*

a Y compris les chapitres 25, 26 et 27 du SH (à l'exception de la position 2716).

Note: Le classement des principaux produits exportés et importés établi au niveau des positions à 4 chiffres du SH est celui de l'année 2024.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données commerciales Trade Map de l'ITC et les données communiquées par les autorités.

4.2.1 Industries extractives

4.84. Les principaux textes législatifs régissant le secteur des industries extractives en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont toujours la Loi minière de 1992, la Loi de 2018 sur l'Autorité des ressources minérales et la Loi de 2015 autorisant la Kumul Minerals Holdings Limited. Seule la Loi minière a été modifiée pendant la période considérée, pour améliorer la collecte de données et la communication de données en temps réel à la MRA, et pour établir des droits fonciers prioritaires pour l'État sur les concessions ayant expiré.[93] Une loi spécifique portant sur la réouverture de la mine de Porgera sous le nom de "New Porgera" et les modalités de compensation a été adoptée en 2023.[94] En 2025, une nouvelle Loi minière était en cours d'examen.

4.85. En 2023, ont été formulées la Politique nationale de l'or en lingots et le projet de Loi sur la Société nationale de l'or.[95] Le principal objectif de cette politique est d'encourager la production de lingots d'or ou l'ajout de valeur en aval en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec l'or produit dans le pays, par l'intermédiaire d'une raffinerie nationale d'or qui soit publique. Cette politique vise également à encourager l'extraction par dragage à petite échelle et le stockage/le commerce d'or pour appuyer les politiques monétaire et budgétaire du pays. L'objet principal du projet de loi est d'établir la Société nationale de l'or en tant qu'entité publique tenant lieu de holding pour la raffinerie nationale d'or, la National Mint, la National Gold Bank et les entreprises nationales de commercialisation de l'or. En octobre 2025, le projet de loi n'avait pas encore été adopté.

4.86. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est dotée de vastes richesses minérales – plus de 120 gisements de minéraux ayant été recensés (principalement de cuivre, de nickel et d'or) – qui restent largement inexploitées et inexplorées pour ce qui est des minéraux critiques. En juillet 2025, les activités minières de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient lieu dans cinq mines d'or, une mine de cobalt, de nickel et de chrome, une mine de cuivre et trois mines coproduisant de l'argent. Outre les cinq grandes mines d'or commerciales, l'extraction par dragage reste un sous-secteur important du secteur minier du pays. Il importe effectivement du point de vue de l'emploi, 60 000 à 80 000 personnes étant employées dans le secteur, et pour le développement des petites entreprises, dans la mesure où il s'agit d'activités minières artisanales à petite échelle. D'après les renseignements communiqués, sa part dans les exportations était de 640 millions de PGK en 2021 et le secteur a enregistré des recettes de 3,2 millions de PGK en 2022.[96] En 2024, la MRA a mis en

[93] Parlement national, *Mining (Amendment) Act 2020*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/20A_10.pdf (01/07/2025).
[94] Parlement national, *Mining (New Porgera) (Amendment) Act 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/23A_16.pdf (01/07/2025).
[95] DCI, *Papua New Guinea National Gold Bullion Policy 2023*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/Policy_docs/PNG%20NATIONAL%20GOLD%20BULLION%20POLICY%202023.pdf (01/07/2025); DevPolicy, *National Gold Corporation Bill 2023*. Adresse consultée: https://devpolicy.org/pdf/blog/National_Gold_Corporation_Bill_2023.pdf (01/07/2025).
[96] PNGEITI, *Extractive Industries Transparency Initiative Report 2022*. Adresse consultée: https://eiti.org/sites/default/files/2024-09/2022-PNG-EITI-REPORT%20%281%29.pdf (01/07/2025); PNG

place le Code d'usages pour l'exploitation minière artisanale, pour soutenir le sous-secteur de l'extraction par dragage.[97]

4.87. Conformément à la réglementation de la Banque centrale (devises et or), l'exportation d'or nécessite une licence d'exportation délivrée par la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée. En 2025, on comptait six exportateurs d'or alluvial agréés et six sociétés minières titulaires d'une licence d'exportation d'or.[98] Les volumes d'exportation approuvés sont basés sur les niveaux d'exportation des années précédentes, tels que déterminés par la Banque.

4.88. En réponse à la mise en place de grands projets concernant les ressources naturelles, le gouvernement octroie des subventions au développement des infrastructures pour permettre la construction de routes, l'approvisionnement en électricité et l'établissement d'infrastructures de santé, entre autres, pour les communautés affectées. Chaque année, un budget de 100 millions de PGK est affecté aux subventions au développement des infrastructures.[99]

4.89. Pendant la période 2011-2019, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a autorisé, en vertu de son cadre législatif, un projet d'exploitation d'un gisement marin dans sa zone économique exclusive. Après que ce projet a pris fin de manière infructueuse en 2019, il n'y a pas eu d'autres initiatives d'exploitation des fonds marins ni d'autres autorisations à cet effet. De plus, en 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, dans le cadre du Groupe du fer de lance mélanésien, signé la Déclaration d'Udaune qui préconise aux parties d'interdire l'exploitation des gisements sous-marins.[100]

4.2.2 Énergie

4.2.2.1 Pétrole et gaz

4.90. Les activités du secteur pétrolier et gazier s'appuient sur la Loi de 1998 sur les hydrocarbures, la Loi de 2015 sur les hydrocarbures non conventionnels et le Règlement de 2002 sur les hydrocarbures. La Loi de 2020 sur les hydrocarbures (modification) a induit des changements importants dans le secteur. Ces changements sont les suivants: le Ministre est investi de nouveaux pouvoirs pour accorder ou refuser des licences d'exploitation pétrolière; il devient possible d'imposer un "taux minimum de rentabilité attendu" pour l'État; les obligations imposées en vertu des accords sur le pétrole et le gaz sont moindres; et la possibilité d'un arbitrage international est supprimée.[101]

4.91. En outre, la création récente de l'Autorité nationale du pétrole (NPA) en 2025, en vertu de la Loi sur la NPA, et les modifications apportées à la Loi sur les hydrocarbures (2025) ont aussi induit des changements importants dans le secteur. On peut citer parmi les mesures adoptées l'application d'un prélèvement de 0,5% des recettes brutes des ventes de pétrole brut, de gaz naturel, de GNL, de condensats et de GPL.[102] Ce prélèvement est appliqué aux producteurs et aux exportateurs mais peut être déduit de l'impôt sur le revenu imposable. Les autres changements sont notamment l'intervention de la NPA dans l'octroi des licences et la réglementation, et l'établissement du Conseil de la NPA, responsable des questions d'administration et de politique.

Business News, *Alluvial Gold Mining Export Revenue Increases*. Adresse consultée: https://www.pngbusinessnews.com/articles/2022/4/alluvial-gold-mining-export-revenue-increases (01/07/2025).

[97] MRA, *Hon Basil Jnr Launches MRA's Artisanal Mining Code of Practice*. Adresse consultée: https://mra.gov.pg/2024/09/26/hon-basil-jnr-launches-mras-artisanal-mining-code-of-practice/ (01/07/2025).

[98] Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Gold Exporters & Licensing Information*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/financial-stability/gold-exporters-licensing-information (01/07/2025).

[99] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *Prime Minister Marape Stresses Government's Commitment to Infrastructure Development Grants (IDG) for Resource Host Communities*. Adresse consultée: https://pmnec.gov.pg/prime-minister-marape-stresses-governments-commitment-to-infrastructure-development-grants-idg-for-resource-host-communities/ (01/07/2025).

[100] Secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien, *Udaune Declaration on Climate Change by Members of the MSG*. Adresse consultée: https://msgsec.info/documents-of-cooperation/ (01/07/2025).

[101] Parlement national, *National Procurement (Amendment) Act 2020*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/20A_11.pdf (01/07/2025).

[102] Parlement national, *National Petroleum Authority Act of 2025*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/25A-1.pdf (01/07/2025).

4.92. En 2025, le pays devrait légiférer au sujet d'une initiative concernant les contrats de partage de la production dans ce secteur, devant remplacer le système actuel fondé sur des concessions. Le livre blanc de la politique en matière de teneur en éléments locaux dans le secteur du pétrole, du 27 juillet 2023, devait imposer une teneur en éléments locaux de 33% pour tous les projets pétroliers et gaziers.[103]

4.93. Les autres textes législatifs adoptés pendant la période considérée étaient pour l'essentiel des lois portant sur des projets précis, appelées "Accords sur le pétrole et le gaz". Ces lois concernent principalement les paramètres de la proposition de projet gazier de P'nyang et du Projet de GNL en Papouasie. Elles prévoient en général des obligations concernant le marché intérieur, par exemple l'obligation de réserver 5% du gaz produit à la consommation intérieure, ainsi que des incitations – fiscales et autres – en faveur du projet, comme une exonération des droits de douane et de la taxe sur les biens et services (GST).

4.94. La Loi sur les produits pétroliers et la distribution est toujours en vigueur mais devrait être modifiée.

4.95. Conformément à la Politique nationale de l'énergie 2017-2027, le gouvernement entend encourager la concurrence dans le secteur des combustibles, promouvoir l'industrie pétrochimique en aval, attirer des investissements dans le secteur de la vente au détail et construire des installations de manutention et de distribution des produits importés.

4.96. En mars 2024, le Premier Ministre a annoncé son intention de diversifier les sources d'approvisionnement en combustibles.[104] Cela faisait suite aux tensions suscitées par les pénuries de combustibles dues au fait que le pays ait un seul fournisseur principal et aux restrictions en matière de change (section 1.2.4). La Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose d'une installation de raffinage du pétrole, qui a été l'unique importateur/exportateur et négociant de combustibles pendant la période; celui-ci avait toutefois cessé ses activités en octobre 2025.[105]

4.97. En ce qui concerne le transport par conduites, voir la section 4.4.2 .

4.2.2.2 Électricité

4.98. La disponibilité de l'électricité et sa distribution aux ménages, en particulier dans les régions rurales, reste une problématique actuelle. En 2024, 20% seulement étaient reliés au réseau électrique.[106] Il s'agissait toutefois d'une question de politique importante prise en compte dans le cadre des objectifs de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Conformément au Plan stratégique de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la période 2010-2030, l'objectif est d'atteindre un taux d'électrification de 70% d'ici à 2030 et le MTDP IV vise un taux de 40% d'ici à 2027. Ce projet de développement qu'est le Plan national de déploiement de l'électrification (NEROP) est en partie entrepris par un consortium international composé de l'Australie, des États-Unis, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.[107] Le gouvernement a créé le Fonds national d'électrification aux fins du NEROP, constitué de fonds de donateurs internationaux, de crédits budgétaires et de prélèvements ou autres recettes du secteur. Il existe par ailleurs le Partenariat pour l'électrification de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PEP), qui soutient le développement de l'infrastructure électrique au moyen du budget national et de financements bilatéraux et multilatéraux. Le faible degré d'électrification de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est en

[103] The National, *Minister Kua commits 33pc for national content*. Adresse consultée: https://www.thenational.com.pg/minister-kua-commits-33pc-for-national-content/ (01/07/2025).

[104] Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *Prime Minister Marape Advocates for Fuel Diversification in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://pmnec.gov.pg/prime-minister-marape-advocates-for-fuel-diversification-in-papua-new-guinea/ (01/07/2025); Bureau du Premier Ministre et Conseil exécutif national, *PM Marape in discussions with alternate fuel supply companies to open up energy market in PNG*. Adresse consultée: https://pmnec.gov.pg/pm-marape-in-discussions-with-alternate-fuel-supply-companies-to-open-up-energy-market-in-png/ (01/07/2025).

[105] Renseignements communiqués par les autorités.

[106] Il existe par ailleurs des écarts importants de taux d'électrification entre les populations rurales et urbaines.

[107] AIFFP, *Papua New Guinea electrification partnership*. Adresse consultée: https://www.aiffp.gov.au/news/papua-new-guinea-electrification-partnership (01/07/2025).

outre mis à mal par l'éloignement des communautés insulaires, par une infrastructure limitée pour le transport longue distance de l'électricité et par les réseaux électriques isolés.[108]

4.99. Désormais, le secteur de l'électricité est principalement régi par la Loi sur la NEA, dans la mesure où celle-ci porte sur la production d'électricité à partir de sources renouvelables aussi bien que non renouvelables.[109] Avec l'adoption de cette loi en 2021, le secteur de l'électricité a connu plusieurs réformes, notamment l'adoption d'un nouveau régime de licences et d'un nouveau barème de redevances, la mise en place d'un nouveau cadre de réglementation des tarifs, la réglementation du marché intérieur du gaz, et l'imposition de normes et de règlements techniques concernant les appareils et les systèmes de stockage et de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. La fonction de contrôle des prix de l'électricité, qui incombait auparavant à la Commission indépendante de la concurrence et de la consommation (ICCC), relève désormais de la responsabilité de la NEA. En juillet 2025, la réglementation du tarif de l'électricité était encore à l'examen.

4.100. Des modifications apportées à la Loi sur la NEA en 2023 ont actualisé les dispositions relatives à l'octroi des licences, aux droits de licences, aux appareils interdits et à la restitution des licences existantes, entre autres. Ces modifications ont en outre introduit des droits de licence discriminatoires défavorisant les entreprises d'électricité étrangères par rapport aux entreprises nationales, et applicables pour certaines licences d'électricien.[110]

4.101. La Loi sur la NEA prévoit l'octroi des licences aux entreprises dans les différents sous-secteurs de la production, du transport, de la distribution et de la vente au détail de l'électricité.[111] Jusqu'à présent, le transport et la distribution d'électricité constituent un monopole de fait exercé par la société PNG Power Ltd., qui a le contrôle de ces activités. Depuis de nombreuses années, la PNG Power Ltd. enregistre des pertes financières importantes pour l'État (section 3.3.5.2). Le secteur de la production d'électricité est plus ouvert, avec trois entreprises agréées par la NEA et un certain nombre de petits producteurs indépendants.[112] Le secteur de la vente au détail d'électricité est toujours exclusivement exploité par PNG Power Ltd. Cette dernière a des activités dans certains domaines dans lesquels des nouveaux venus ne peuvent pas être autorisés à entrer en concurrence en raison des dispositions relatives à la "zone exclusive de service". Pour encourager la concurrence, la NEA a adopté en août 2024 le Code d'accès des tierces parties au réseau électrique, qui permet aux producteurs d'électricité indépendants d'avoir accès au réseau national. En outre, ce code définit les principes relatifs aux prix de référence pour l'achat d'électricité, autorise le transit sous réserve de certains arrangements et de certaines impositions, et prévoit le règlement des différends.[113]

4.3 Secteur manufacturier

4.102. Le secteur manufacturier de la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste très modeste et représentait 1,7% du PIB en 2023. Sa faible contribution à l'activité économique n'a pas changé pendant la période à l'examen et est restée de 1,8% en moyenne (Tableau A1. 1). Sa contribution à l'emploi est très modeste également, à savoir de 3,7% de la population, soit un tiers de la main-d'œuvre du secteur formel.[114] Comme cela est indiqué dans le MTDP IV, le secteur manufacturier recèle un potentiel important mais il est freiné par plusieurs facteurs, notamment les coûts élevés de la création d'entreprise, le manque d'infrastructures adéquates et la main-d'œuvre

[108] Institut national de recherche, *Independent Power Producers and Deregulation in an Island-Based Small Electricity System: The Case of Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://pngnri.org/images/Publications/DPNo.203_Independent_power_producers_and_deregulation_in_an_island-based_small_electricity_system-_The_case_of_Papua_New_Guinea.pdf (01/07/2025).

[109] La Loi sur la NEA a remplacé la Loi sur le secteur de l'électricité. Des dispositions transitoires étaient prévues dans la Loi de 2021 sur le secteur de l'électricité (modification).

[110] Parlement national, *National Energy Authority (Amendment) Act 2023*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/23A_11.pdf (01/07/2025).

[111] NEA, *PNG Licensing Guideline*. Adresse consultée: https://nea.gov.pg/wp-content/uploads/2025/02/Electricity-Licencing-Guideline.pdf (01/07/2025).

[112] La politique gouvernementale encourage les partenariats public-privé, notamment en ce qui concerne les mini réseaux et la mise en place de projets énergétiques hors réseau.

[113] NEA, *Third-Party Access Code*. Adresse consultée: https://nea.gov.pg/wp-content/uploads/2025/01/Third-Party-Access-Code.pdf (01/07/2025).

[114] Renseignements communiqués par les autorités.

peu qualifiée.[115] Le secteur des entreprises est également aux prises avec des questions d'égalité de conditions, par exemple concernant les incitations ou les exonérations fiscales, y compris l'égalité de traitement des droits de douane et des taxes à la frontière et l'application des mesures réglementaires.[116]

4.103. Plusieurs plans et politiques du gouvernement visent à renforcer ou promouvoir davantage la croissance du secteur manufacturier en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Au travers du MTDP IV et de la politique commerciale nationale, le gouvernement entend créer un environnement favorable en améliorant les infrastructures, en instituant des réformes législatives et en offrant des incitations. Les plans adoptés ont mentionné la promotion des partenariats avec le secteur privé, des zones économiques spéciales et des pôles de transformation en aval. En ce qui concerne les mesures liées au commerce destinées à soutenir le secteur manufacturier, la politique commerciale nationale suggère d'adopter une législation en matière de défense commerciale pour lutter contre les importations déloyales, promouvoir le développement de la propriété intellectuelle et les moyens de faire respecter les DPI et accélérer les procédures de dédouanement à l'importation de marchandises utilisées comme intrants dans le secteur manufacturier.[117]

4.104. En 2024, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé sa Politique manufacturière nationale pour poursuivre l'industrialisation du pays et améliorer et diversifier l'économie.[118] L'un des principaux objectifs est de porter la part du secteur manufacturier à 10% du PIB d'ici à 2030. La politique recense 11 domaines prioritaires et prévoit l'établissement d'un cadre réglementaire global, un approvisionnement suffisant en matières premières, la création de chaînes de valeur dans les industries primaires, de zones économiques spéciales et de PME, l'établissement d'activités d'assemblage et de pôles industriels, entre autres. Certaines des étapes ou phases spécifiques consistent à encourager d'abord les PME à développer les industries artisanales, puis à passer au développement des industries légères/lourdes liées au secteur des ressources, et enfin à mettre en place un secteur des technologies de pointe.

4.105. Étant admis qu'environ 90% des matières premières naturelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont exportées sous forme brute, promouvoir la transformation en aval ou l'ajout de valeur dans ce domaine constitue une composante clé de la politique. En la matière, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait des propositions ou des avancées dans plusieurs secteurs; elle a en effet proposé la Politique nationale de l'or en lingots en 2023 (section 4.2.1) et a formulé ou soutenu des politiques favorables à l'industrie d'aval de la conserve de thon (section 4.1.3) et à la transformation du bois (section 4.1.2.2). Toutefois, certaines de ces initiatives impliquent de réorienter ou de freiner les exportations de matières premières (de 3%) pour les envoyer aux installations manufacturières locales et d'établir des obligations relatives au marché intérieur pour les entreprises en amont, leur imposant de transformer 30% des ressources naturelles en Papouasie-Nouvelle-Guinée.[119] La Politique en matière de teneur en éléments locaux pour les secteurs de ressources contient aussi des mesures de promotion du secteur manufacturier. Elle suggère par exemple que les fabricants utilisent au moins 50% d'intrants nationaux dans les processus de fabrication, afin de soutenir le développement économique.[120]

[115] Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027, *Medium Term Development Plan IV 2023-2027*. Adresse consultée: https://mtdp.gov.pg/MTDP%20IV/MTDP%20IV%202023-2027.pdf (01/07/2025).

[116] Consultations avec le secteur privé, Port Moresby, octobre 2025.

[117] Office national du commerce, *NTP 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).

[118] DCI, *National Manufacturing Policy, 2024*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Manufacturing_Policy/National_Manufacturing_Policy%20.pdf (01/07/2025).

[119]Département du commerce et de l'industrie, *National Manufacturing Policy, 2024*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Manufacturing_Policy/National_Manufacturing_Policy%20.pdf (01/07/2025).

[120] Département du commerce et de l'industrie, *National Content Policy*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/images/National_Content_Policy/National_Content_Policy.pdf (1er juillet 2025).

4.106. En ce qui concerne les produits manufacturés, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est très dépendante des importations et elle affiche un déficit commercial qui a continué de se creuser pendant la période considérée (tableau 4.11).[121] Le déficit commercial des produits manufacturés était de 250 millions d'USD en 2019 et il avait atteint 1,0 milliard d'USD en 2024. Cela s'explique en grande partie par la stagnation des exportations et la forte croissance des importations. La part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales est tombée de 30,6% à 23,5% entre 2019 et 2024. La majeure partie (plus de 90%) des produits manufacturés exportés par le pays sont des minéraux semi-transformés provenant de ses industries extractives, à savoir de l'or, de l'argent et du nickel. Les importations de produits manufacturés sont plus diversifiées et comprennent des machines industrielles, des machines et appareils informatiques, des produits chimiques, du matériel de transport, du fer et de l'acier, et des textiles. Pendant la période à l'examen, les produits manufacturés ont toujours représenté plus de 60% des importations totales du pays.

4.107. Bien qu'on ne dispose pas de données concernant la production manufacturière, les renseignements relatifs aux exportations et émanant d'autres sources indiquent que la production manufacturière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est concentrée dans les secteurs des produits alimentaires et des boissons, des matières premières transformées, intermédiaires ou semi-manufacturées – notamment les minéraux et les produits agricoles, et des industries artisanales traditionnelles.

Tableau 4.11 Commerce des produits manufacturés, 2019-2024

(Millions d'USD, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits manufacturés en 2024
Exportations de produits manufacturés	**3 122,5**	**2 701,6**	**2 171,8**	**2 297,2**	**2 500,4**	**3 199,8**	
% des exportations totales	*30,6%*	*26,0%*	*22,5%*	*21,0%*	*25,2%*	*23,5%*	
Principaux produits exportés:							
Or et argent sous formes mi-ouvrées	2 576,3	2 235,4	1 656,9	1 906,6	1 972,0	2 642,9	*82,6%*
Produits intermédiaires dérivés du nickel	376,4	289,8	278,4	247,8	309,8	251,5	*7,9%*
Machines mécaniques, machines de bureau et machines comptables	77,7	58,6	72,9	54,4	72,3	124,5	*3,9%*
Fonte, fer et acier et ouvrages en ces matières	12,9	11,1	37,2	10,5	38,6	51,3	*1,6%*
Matériel de transport	31,4	45,7	77,3	17,3	38,3	37,6	*1,2%*
Ouvrages en pierres, ciment et matières analogues	0,2	0,0	2,7	19,1	27,2	32,8	*1,0%*
Machines électriques et matériel électronique	5,0	3,4	6,1	4,2	9,3	7,5	*0,2%*
Importations de produits manufacturés	**3 372,5**	**2 748,9**	**2 977,3**	**3 768,9**	**3 983,7**	**4 211,2**	
% des importations totales	*67,9%*	*67,3%*	*66,1%*	*64,8%*	*64,5%*	*60,8%*	
Principaux produits importés:							
Machines mécaniques, machines de bureau et machines comptables	1 009,0	789,9	796,6	898,3	983,6	1 095,7	*26,0%*
Machines et appareils pour industries spécialisées	408,9	326,7	329,8	361,4	426,2	483,3	*11,5%*
Machines et appareils industriels d'application générale	380,6	301,3	290,3	360,9	387,2	404,5	*9,6%*
Machines génératrices	146,3	99,1	97,2	86,6	102,4	122,5	*2,9%*
Matériel de transport	357,4	246,3	329,6	453,8	730,5	707,0	*16,8%*

[121] Aux fins de cet examen du commerce des produits manufacturés, les aliments transformés et boissons, le bois transformé et le poisson transformé sont exclus car ceux-ci figurent dans d'autres sections du rapport.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% des exportations/ importations totales de produits manufacturés en 2024
Véhicules automobiles	217,3	148,7	235,0	287,4	409,1	505,8	*12,0%*
Navires et engins flottants	24,9	10,8	16,4	58,1	198,4	39,9	*0,9%*
Produits chimiques	524,5	435,2	495,4	639,7	595,0	590,2	*14,0%*
Machines électriques et matériel électronique	401,8	390,7	352,5	460,3	507,9	454,9	*10,8%*
Machines électriques	247,0	181,5	183,6	231,3	297,8	255,1	*6,1%*
Matériel de télécommunication	97,3	162,8	105,6	164,6	147,7	128,7	*3,1%*
Fonte, fer et acier et ouvrages en ces matières	356,7	259,1	303,1	391,4	342,7	385,7	*9,2%*
Caoutchouc, cuir et chaussures	152,7	133,3	131,1	204,4	155,4	176,4	*4,2%*
Textiles	81,5	87,2	97,6	114,0	101,8	102,1	*2,4%*

Note: À l'exclusion des aliments transformés et des boissons, car ceux-ci sont considérés comme des produits agricoles (définition de l'OMC) et figurent dans le tableau 4.2. Sont également exclus les produits du bois transformés et les produits de la pêche transformés, car ceux-ci figurent respectivement dans le tableau 4.5 et le graphique 4.1.
Le classement des principaux produits exportés et importés est celui de l'année 2024.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données commerciales Trade Map de l'ITC et les données communiquées par les autorités.

4.108. Le Département du commerce et de l'industrie (DCI) est le principal organe gouvernemental donnant des orientations politiques et offrant un soutien au secteur manufacturier. La Division de l'industrie du DCI est chargée de faciliter l'investissement et de promouvoir la production à valeur ajoutée en aval dans le pays. Elle favorise le développement du secteur manufacturier au moyen d'exonérations fiscales et d'autres avantages accordés au secteur.[122] Pendant la période considérée, la Société de développement de centres industriels (ICDC) est intervenue pour construire des centres industriels et des usines pour le compte de l'État. Avec l'adoption de la Loi sur l'Autorité chargée des zones économiques spéciales en 2019 (section 2.4), cette dernière s'est vu attribuer les fonctions de l'ICDC.[123]

4.109. Dans la plupart des cas, l'exercice d'activités manufacturières ne nécessite pas d'autre autorisation officielle du gouvernement que l'enregistrement de l'entreprise (section 2.4). Toutefois, l'exercice d'activités dans une zone économique spéciale requiert d'obtenir d'autres autorisations ou de satisfaire à d'autres conditions (section 2.4.1). Néanmoins, certaines sources font état de formalités administratives excessives et de la nécessité de déréglementer les milieux d'affaires pour améliorer la compétitivité.[124] Une licence de production est requise en ce qui concerne les produits assujettis au droit d'accise. La Loi de 1952 sur les droits d'accise (bière) et son règlement imposent d'obtenir une licence de production auprès des douanes pour produire de la bière. Des règles similaires s'appliquent à d'autres produits assujettis aux droits d'accise, par exemple les produits du tabac et les produits pétroliers, pour lesquels une licence de production est exigée.

4.4 Services

4.4.1 Services financiers

4.110. Selon la Stratégie de développement du secteur financier (FSDS) 2018-2030 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le secteur financier dispose d'un système bancaire solide et d'un bon cadre pour l'épargne-retraite, mais se caractérise par une faible concurrence, une forte concentration

[122] Département du commerce et de l'industrie, *Industry Brochure*. Adresse consultée: https://www.dci.gov.pg/industry/Industry_Brochure.pdf (01/07/2025).
[123] Département du commerce et de l'industrie; adresse consultée: http://www.dci.gov.pg/index.php/csa/icdc (01/07/2025).
[124] Conseil des entreprises, *Our 5 Year Plan | 2022-2027*. Adresse consultée: https://bcpng.org.pg/our-work/ (01/07/2025).

et une forte dépendance à l'égard des liquidités.[125] Une grande partie de la population (75%) n'a pas accès aux services financiers ou est considérée comme non bancarisée.[126] Certaines activités de réglementation et de surveillance ont été décrites comme inefficaces, mal coordonnées ou inexistantes dans le cas des fiducies foncières. Pour traiter ces questions ainsi que d'autres, la FSDS vise à renforcer et mieux coordonner la surveillance des pouvoirs publics, à développer les marchés des obligations et des capitaux, à poursuivre le développement d'un système de paiement national et à promouvoir l'inclusion financière.

4.111. Le renforcement de l'inclusion financière a été un thème central de la stratégie relative au secteur financier pendant la période à l'examen. Depuis 2013, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée à mettre en œuvre la Déclaration de Maya sur l'inclusion financière, qui est également alignée sur certains ODD de l'ONU.[127] Afin d'améliorer l'inclusion, la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée (BPNG), qui est la Banque centrale du pays, a établi sa troisième stratégie en la matière, la Stratégie nationale d'inclusion financière 2023-2027, dont l'objectif général est de garantir l'inclusion financière pour 2 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2027.[128] Les principaux objectifs stratégiques et leurs buts ou activités connexes sont décrits dans l'encadré 4.2.

Encadré 4.2 Objectifs et buts de l'inclusion financière

1.	Renforcer les compétences financières grâce à l'éducation et à la formation financières	Promouvoir les formations en matière financière et les incorporer dans les programmes d'enseignement; former des formateurs et développer l'utilisation d'outils numériques
2.	Créer un cadre politique et réglementaire plus favorable	Réformer le cadre juridique et réglementaire; réduire les obstacles liés à la documentation; établir un système de protection des consommateurs et d'évaluation des crédits; créer un système de garantie des crédits
3.	Créer une infrastructure numérique efficace	Développer la connaissance de la clientèle par voie électronique; améliorer l'utilisation du système de paiement électronique de détail (REPS); développer l'infrastructure des télécommunications
4.	Promouvoir une participation efficace des secteurs public et privé	Améliorer la communication entre gouvernements; impliquer les gouvernements provinciaux et locaux et les partenaires de développement
5.	Créer un environnement favorable à une finance verte inclusive	Élaborer un cadre stratégique en matière de finance verte; créer un centre de finance verte; promouvoir la finance verte
6.	Améliorer la prestation de services financiers en tirant parti des nouvelles technologies	Accroître le nombre de détenteurs d'un compte bancaire; élargir la couverture d'assurance; ajouter des options d'accès et des options numériques; promouvoir l'accès des MPME

Source: CEFI, *National Financial Inclusion Strategy, 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2023/05/National-Financial-Inclusion-Strategy-2023-2027.pdf (01/07/2025).

4.112. Le secteur financier compte quatre grandes banques commerciales, bien qu'il y ait eu des nouveaux venus en 2025, ce qui porte à sept le nombre total d'établissements de ce type (tableau 4.12). Ces quatre grandes banques – Australia & New Zealand Banking Group Limited, Bank South Pacific Limited, Kina Securities Limited et Westpac Banking Corporation – sont en majorité des filiales à capitaux étrangers. Une autre opération de concentration a été lancée en 2021, aux fins de laquelle

[125] CEFI, *Financial Sector Development Strategy 2018-2030*. Adresse consultée: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2019/02/Financial-Sector-Development-Strategy-2018-2030.pdf (01/07/2025).

[126] PNGNRI, *Enhancing Financial Inclusion of Informal Economy Through Mobile Money in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://pngnri.org/images/Publications/Spotlight__Vol16_Iss2_Enhancing_financial_inclusion_of_informal_economy_through_mobile_money_in_Papua_New_Guinea.pdf (01/07/2025).

[127] En vertu de la Déclaration de Maya, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'était engagée à donner accès à divers produits financiers, d'ici à 2018, à 2 millions de personnes supplémentaires à faible revenu et non bancarisées, qu'il s'agisse de particuliers ou de MPME, dont au moins 50% de femmes.

[128] CEFI, *National Financial Inclusion Strategy, 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2023/05/National-Financial-Inclusion-Strategy-2023-2027.pdf (01/07/2025).

il a été proposé de fusionner Kina Securities et Westpac Banking, mais celle-ci n'a pas été approuvée par l'ICCC. Le total des actifs et des dépôts dans le secteur financier a continué d'augmenter progressivement pendant la période considérée, à un rythme d'environ 7% à 8% par an, certains sous-secteurs ayant affiché un taux de croissance plus élevé, par exemple les caisses de retraite. Toutefois, le secteur de la microfinance s'est contracté en raison d'une baisse importante des actifs observée pendant la période considérée, attribuée à une diminution des prêts au secteur privé. Le total des actifs du secteur financier était de 79,8 milliards de PGK en 2024, dont le secteur bancaire représentait 75% et l'assurance-vie, moins de 1%.[129]

Tableau 4.12 Aperçu du secteur financier, 2019 et 2025

(Nombre et millions/milliards de PGK)

	2019 (Nombre)	Total des actifs en 2019 (millions de PGK)	2025 (Nombre)	Total des actifs en 2025[a] (millions de PGK)
Banque				
Banques commerciales	4	30 321,4	7	42 002,5
Institutions financières agréées	13	..	13	..
Sociétés d'épargne et de crédit	18	1 369,5	18	1 792,1
Établissements de microfinancement	..	294,6	4	25,5
Assurance				
Compagnies d'assurance-vie	4	228,0	5	317,0
Courtiers d'assurance-vie	6	151,7	6	198,3
Compagnies d'assurance générale	..	762,4	15	1 027,2
Courtiers d'assurance générale	..		11	
Caisses de retraite (administrateurs fiduciaires agréés)	..	14 271,9	15	21 875,0
Totaux (milliards de PGK)[b]				
Total des actifs	n.d.	54,8	n.d.	79,8
Total des dépôts	n.d.	29,3	n.d.	43,9

.. Non disponible.

s.o. Sans objet.

a En mars 2025.
b Au 31 décembre 2024.

Source: BPNG, *List of Authorised or Licensed Financial Institutions in Papua New Guinea as at 29 July 2025*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/financial-stability/list-licensed-institutions (01/07/2025); BPNG, *QEB Statistics Tables*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/publications/quarterly-economic-bulletin/qeb-statistics-tables (01/07/2025); BPNG, *Annual Report 2024*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2025-06/BPNG%20Annual%20Report%202024.pdf (01/07/2025) et renseignements communiqués par les autorités.

4.4.1.1 Secteur bancaire

4.113. Le secteur bancaire a enregistré de bons résultats pendant la période considérée, dont une forte croissance des actifs et de la rentabilité, et s'est montré résilient. Toutefois, on observe généralement des liquidités excédentaires et des taux d'intérêt élevés. Les banques commerciales fournissent une gamme de produits pour les négociants, y compris les suivants: financement des exportations, garanties bancaires, lettres de crédit, devises, etc. Dans le secteur des services bancaires de détail, le taux d'utilisation de ces services par les ménages est faible, soit environ 20%, et des problèmes importants persistent en matière d'inclusion bancaire et d'éducation financière. Cela s'explique en partie par le vaste secteur informel et par des facteurs géographiques. Le nombre de points d'accès aux services bancaires en présentiel a augmenté mais ces points d'accès restent peu nombreux et concentrés dans les zones urbaines.[130]

[129] BPNG, *Annual Report 2024*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2025-06/BPNG%20Annual%20Report%202024.pdf (01/07/2025).

[130] CEFI, *National Financial Inclusion Strategy, 2023-2027*. Adresse consultée: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2023/05/National-Financial-Inclusion-Strategy-2023-2027.pdf (01/07/2025).

4.114. La BPNG a pour principale fonction la surveillance du système financier, notamment en ce qui concerne les institutions réglementées, par exemple les banques, qui doivent obtenir une licence et sont soumises à une surveillance. Les autres institutions financières titulaires d'une licence, qui ne relèvent pas de la surveillance de la BPNG, incluent les caisses de retraite et les compagnies d'assurance générale. Le cadre juridique du secteur bancaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas beaucoup changé et reste la Loi de 2000 sur la Banque centrale, la Loi de 2000 sur les banques et établissements financiers, et la Loi de 2015 sur les sociétés d'épargne et de crédit. La Loi sur la Banque centrale a été modifiée en 2020, 2021 et 2024, ce qui n'a pas eu d'incidence sur sa fonction de réglementation du secteur bancaire; ces modifications concernaient plutôt la politique monétaire (section 1.2.2), les avances temporaires au gouvernement et les aspects organisationnels. Toutefois, les objectifs de la BPNG ont été élargis pour inclure également la promotion de la croissance économique et de l'emploi. La Papouasie-Nouvelle-Guinée maintient un cadre global de réglementation et de surveillance financières.[131]

4.115. Pendant la période considérée, la BPNG a renforcé ses règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme après une évaluation effectuée en 2024 par le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent. Les modifications apportées visaient à remédier à certaines lacunes, en particulier au regard des 40 recommandations et préoccupations formulées concernant la corruption, la pratique des pots-de-vin et la fraude.[132] Ainsi, le Règlement (n° 1 de 2024) sur le respect des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Services de transfert de fonds ou de valeurs) a été publié pour renforcer les dispositions de la Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment en ce qui concerne les prescriptions de tenue de registres et le renforcement du devoir de vigilance à l'égard de la clientèle.

4.116. Un autre fait nouveau a été la présentation d'un projet de loi nationale sur la protection des consommateurs de produits et services financiers (FCP).

4.117. Une dynamique en faveur de la finance verte a constitué une évolution récente dans le secteur. En 2023, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé sa Politique de finance verte inclusive afin de bâtir un secteur financier plus inclusif, plus durable et plus résilient.[133] Le Centre de finance verte (GFC), qui relève de la BPNG, a ensuite été créé pour mettre en œuvre la politique, créer une taxonomie verte[134] et tester de nouveaux produits verts.[135] Des mémorandums d'accord ont été signés avec trois institutions financières pour intégrer les éléments stratégiques dans la pratique et pour l'octroi de prêts verts, par exemple. Un autre mémorandum d'accord a été signé avec la SFI pour développer les obligations vertes sur le marché des capitaux. Un mécanisme de refinancement vert était également en cours d'élaboration.

4.118. D'autres réformes potentielles restent à l'étude après qu'un groupe consultatif indépendant sur la Loi sur la Banque centrale a examiné les questions bancaires, y compris celles qui ont trait à la réglementation et à la surveillance.[136] En 2022, il a été procédé à un examen de la concurrence dans le secteur, de l'impact des nouvelles technologies, de l'incidence de la réduction des taux d'intérêt sur la dette publique, des dispositions relatives au prêteur en dernier ressort, etc.

---

[131] À l'exception des fiducies foncières, qui ne sont toujours pas soumises à réglementation.

[132] APG, *Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures, Papua New Guinea, Mutual Evaluation Report*. Adresse consultée: https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/fsrb-mer/Papua-New-Guinea-MER-September-2024.pdf.coredownload.inline.pdf (01/07/2025).

[133] BPNG, *Inclusive Green Finance Policy of Papua New Guinea 2023*. Adresse consultée: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2023/07/GF-IGFP-Booklet.pdf (01/07/2025).

[134] Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cette taxonomie comprend 11 grandes catégories qui couvrent les marchandises, les services, les activités et les projets. Cela inclut les domaines suivants: agriculture, utilisation durable des terres et ressources marines; énergies renouvelables; efficacité énergétique; transports non polluants; bâtiments verts et développement urbain; etc. Voir la liste complète à l'adresse suivante: https://www.thecefi.org/wp-content/uploads/2023/07/GF-IGFP-Booklet.pdf (01/07/2025).

[135] BPNG, *Green Finance Summit 2025: Championing Green Finance in PNG*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/publications/speeches/green-finance-summit-2025-championing-green-finance-png (01/07/2025).

[136] Département du Trésor, *Central Banking Act, Independent Advisory Group (IAG) Phase II Issues Paper, 10th August 2022*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2023/05/Central-Banking-Act-Independent-Advisory-Group-Phase-II-1.pdf (01/07/2025).

4.119. La BPNG a adopté le cadre de Bâle I relatif à l'adéquation des fonds propres et suit en partie les cadres de Bâle II et III. D'après le FMI, le secteur bancaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée présente une bonne solidité financière et respecte largement les exigences prudentielles.[137] Toutefois, on observe une forte concentration d'actifs. Les indicateurs de solidité financière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont globalement améliorés au cours de la période 2019-2024, bien que la pandémie de COVID-19 ait eu des incidences, notamment sur les prêts improductifs et les liquidités, lesquelles ont diminué en 2020 (tableau 4.13).

Tableau 4.13 Indicateurs de solidité financière, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	36,1	41,8	44,4	30,4	39,6	40,7
Fonds propres de catégorie 1/actifs pondérés en fonction des risques	28,2	31,9	32,5	21,9	29,6	29,9
Prêts improductifs nets de provisions/ fonds propres	5,4	8,2	8,6	9,8	8,2	6,0
Fonds propres de catégorie 1/actifs	14,0	14,9	13,5	9,1	12,3	13,3
Prêts improductifs/total des prêts bruts	3,8	4,6	6,2	4,8	5,4	4,7
Provisions/prêts improductifs	48,0	38,2	40,2	40,2	41,1	48,4
Rendement de l'actif	4,2	3,9	4,4	3,9	4,0	4,2
Rendement des fonds propres	15,9	14,5	16,6	16,4	15,0	15,8
Marge d'intérêt/revenu brut	63,3	65,4	65,6	63,9	63,0	62,2
Dépenses autres que les intérêts/revenu brut	42,9	42,4	42,3	44,4	42,4	48,2
Actifs liquides/total des actifs	17,7	16,7	18,9	22,5	19,2	19,6
Actifs liquides/engagements à court terme	24,1	22,6	25,5	28,6	25,0	26,2
Position de change nette ouverte/fonds propres	13,7	12,2	16,6	20,6	10,8	11,7

Source: BPNG, *Financial Soundness Indicators – Core FSI*. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/sites/default/files/2025-06/QEB%20Table%205.1.xlsx (01/07/2025).

4.120. La taxation des banques commerciales a également fait l'objet d'une révision pendant la période considérée. Initialement, le taux d'imposition était de 30%, mais il a été porté à 45% dans le cadre des ajustements de l'impôt sur le revenu prévus dans la Loi d'ajustement budgétaire de 2023.[138] Une reprise partielle a ensuite été instaurée car cela avait une incidence négative sur la concurrence dans le secteur.[139] Dans le cadre du budget 2025, les petites banques, c'est-à-dire celles dont le revenu imposable est inférieur à 300 millions de PGK, ont vu leur taux d'imposition abaissé à 40% en 2025 et à 35% en 2026. Pour les banques dont le revenu imposable est supérieur à ce seuil, le taux est réduit progressivement, à savoir de 1% par an jusqu'à descendre à 35% en 2034.[140]

4.121. L'accès au financement pour les PME/MPME est une question récurrente en Papouasie-Nouvelle-Guinée car ces entreprises rencontrent des difficultés liées, entre autres, à l'insuffisance des garanties et à des politiques de prêt strictes. Pendant la période à l'examen, le gouvernement a lancé plusieurs programmes pour aider à combler ce déficit de financement. Le DCI dispose d'un mécanisme de partage des risques destiné à aider les PME à accéder au financement en facilitant l'obtention de prêts bancaires et en proposant des formations et des programmes de renforcement des capacités.[141] La société Credit Guarantee Corporation Ltd (CGC), une société de garantie des crédits qui relève de la BPNG, a été créée en 2022 sous la forme d'un mécanisme de garantie du crédit.[142] Elle fournit des garanties et atténue les risques pour les prêteurs en couvrant les risques liés aux prêts commerciaux accordés aux PME.

[137] FMI, *Papua New Guinea: Technical Assistance Report-Financial Sector Stability Review*. Adresse consultée: https://www.elibrary.imf.org/view/journals/019/2024/103/article-A001-en.xml (01/07/2025).

[138] Parlement national, *Income Tax, Dividend (Withholding)Tax and Interest (Withholding) Tax Rates (2023 Budget) (Amendment) Act 2022*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/22A_73.pdf (01/07/2025).

[139] Département du Trésor, *2025 National Budget, Volume 1*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/wp-content/uploads/2024/12/Volume-1_final_compressed.pdf (01/07/2025).

[140] Parlement national, *Income Tax, Dividend (Withholding) Tax and Interest (Withholding) Tax Rates (2025 Budget) (Amendment) Act 2024*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/24A-17.pdf (01/07/2025).

[141] DCI, *SME Risk Share Facility*. Adresse consultée: http://www.dci.gov.pg/index.php/projects/risk-share-facility (01/07/2025).

[142] CGC, *Guarantee Services*. Adresse consultée: https://www.cgc.com.pg/guarantee-services/ (01/07/2025).

4.122. La Banque nationale de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (NDB PNG), une entreprise publique, participe aux activités de financement du développement rural et des PME. Ses produits incluent les prêts agricoles, la microfinance, les garanties de crédit, etc. Elle accorde des prêts ou des facilités de crédit subventionnés par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Programme de prêts de relance pour les PME et du Mécanisme de crédit agricole.

4.4.1.2 Assurance

4.123. Le secteur de l'assurance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se caractérise par un faible taux de pénétration (2%), un manque de diversité des produits, un nombre limité d'assureurs et la participation de l'État aux activités d'assurance automobile. Les ménages manquent généralement de revenus disponibles et ne connaissent pas les avantages de l'assurance, et l'assurance commerciale pour les grands projets est généralement souscrite à l'étranger. Le potentiel de développement du secteur reste donc très élevé. En octobre 2025, on dénombrait 15 compagnies d'assurance générale, 11 courtiers d'assurance générale, 5 compagnies d'assurance-vie, 6 courtiers d'assurance-vie et 1 compagnie de réassurance, tous autorisés à exercer des activités en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le montant des primes brutes souscrites pour l'assurance générale est passé de 501,5 millions de PGK en 2019 à 530,9 millions de PGK en 2023.

4.124. Le secteur de la micro-assurance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée était en cours de développement pendant la période considérée, principalement par l'intermédiaire d'organismes de microfinancement. Un programme pilote a été testé dans le domaine de la micro-assurance (vie) proposée via des appareils mobiles. Bien qu'il n'y ait pas de réglementation sur la micro-assurance, cela devrait changer à partir d'octobre 2025 avec les révisions de la législation sur l'assurance. De nouvelles offres d'assurance ont également été améliorées, telles que l'assurance paramétrique qui s'adresse aux micro-entreprises et au secteur informel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

4.125. Il existe toujours des différences en matière de surveillance et de législation selon le type d'assurance. S'agissant de l'assurance-vie, la Loi de 2000 sur l'assurance-vie est applicable et la surveillance et la réglementation de ce secteur relèvent de la BPNG, tandis que l'assurance autre que sur la vie (assurance générale) relève du Département du Trésor et est régie par la Loi de 1995 sur les assurances. Le Trésor devrait prendre une décision sur le transfert des fonctions de surveillance et de réglementation de l'assurance générale à la BPNG dans un avenir proche en attendant les modifications législatives. La législation sur les assurances n'a pas été modifiée pendant la période à l'examen. Les compagnies peuvent offrir les deux types d'assurance en vertu des différents cadres réglementaires pour autant qu'elles maintiennent une comptabilité séparée.

4.126. Le secteur reste ouvert à la participation étrangère malgré quelques obstacles formels, à l'exception des prescriptions en matière de licences et de l'enregistrement des entreprises (section 2.4). Bien qu'il existe un réassureur national, la Papouasie-Nouvelle-Guinée autorise les réassureurs étrangers, ainsi que les assureurs étrangers et courtiers étrangers, qui s'établissent souvent en tant que succursales, à exercer des activités dans le pays. Les assureurs non-résidents peuvent fournir des services d'assurance en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais une taxe s'applique, à savoir 3% pour Lloyd's et 4,8% pour les autres prestataires. Une prime ou une taxe de 1% est versée au Bureau du Commissaire aux assurances pour soutenir ses activités.

4.127. L'entreprise publique Motor Vehicles Insurance Ltd (MVIL) conserve le monopole de l'assurance responsabilité civile automobile obligatoire en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Son fondement juridique reste la Loi de 1974 sur les véhicules automobiles (assurance responsabilité civile). Pendant la période considérée, en 2021, des modifications importantes ont été apportées à la législation pour étendre le champ d'application de cette dernière aux "équipements et camions utilisés sur les sites miniers, pétroliers, forestiers et agricoles", qui doivent maintenant être couverts par une assurance responsabilité civile automobile comme les autres véhicules.[143] Une autre modification supprime certains droits de demande d'indemnisation, de sorte que seuls les accidents causés par des véhicules automobiles immatriculés et assurés sont couverts. L'indemnité maximale en cas de décès est portée à 10 000 PGK. En outre, en 2020, la société MVIL a acquis une participation majoritaire au capital de Pacific Re Limited, la seule compagnie de réassurance en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

[143] Parlement national, *Motor Vehicle (Third Party Insurance) (Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_09.pdf (01/07/2025); Parlement national, *Motor Vehicle (Third Party Insurance)(Basic Protection Compensation)(Amendment) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_10.pdf (01/07/2025).

4.4.1.3 Marchés des capitaux

4.128. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours une bourse nationale, la Bourse nationale de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGX), qui fonctionne depuis 1999; initialement appelée POMSoX, elle a été rebaptisée en 2019. Celle-ci est étroitement liée à la Bourse australienne (ASX), qui lui a accordé sa licence initiale en vertu de ses règles d'inscription à la cote. En mars 2025, la PNGX comptait 11 sociétés cotées, bien que les transactions aient été suspendues pour 2 d'entre elles. Parmi les neuf autres, deux étaient des sociétés à double cotation, cotées aussi à l'ASX, tandis que sept étaient des sociétés nationales de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La capitalisation boursière des sept sociétés nationales en proportion du PIB (nominal) était de 12,02%.[144] La Papouasie-Nouvelle-Guinée a progressé dans sa capitalisation boursière en proportion du PIB puisque celle-ci était de 7% en 2017, ce qui témoigne d'une amélioration du marché des valeurs mobilières.

4.129. La Bourse nationale (PNGX) est réglementée par la Commission des valeurs mobilières de Papouasie-Nouvelle-Guinée (SCPNG) conformément à la Loi de 2015 sur la Commission des valeurs mobilières. Cette loi a été modifiée en 2023 pour apporter des modifications aux aspects organisationnels et au conseil d'administration, notamment au rôle du Directeur général et au Conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières. La Loi de 2015 sur le marché des capitaux prévoit également un cadre pour l'octroi de licences sur le marché des capitaux, les règles boursières, la protection des investisseurs et la diffusion de prospectus et la divulgation d'informations. En vertu de cette loi, l'Ordonnance de 2022 sur la Commission des valeurs mobilières (obligations des sociétés de vente en gros, à l'exclusion des émissions et des offres) a été promulguée en vue de l'établissement du marché des obligations des sociétés de vente en gros de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cela donne ainsi accès à un autre financement pour la levée de capitaux destinés au développement des entreprises.

4.130. Selon le MTDP IV, la Papouasie-Nouvelle-Guinée entend renforcer son marché des capitaux par le biais de mesures de réforme institutionnelle et réglementaire. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises cotées en bourse et d'inciter une plus grande partie de la population à investir en bourse.

4.4.2 Transports

4.131. Les infrastructures de transport font partie des infrastructures essentielles sur lesquelles l'accent est mis dans les politiques de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme le Plan stratégique de développement 2010-2030 et le MTDP IV. Le gouvernement a reconnu qu'il était important de fournir des services d'infrastructure efficaces et rentables pour soutenir le commerce. Le secteur des transports reste vital pour le commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et dépend fortement du transport aérien et maritime pour les importations et les exportations. Le transport intérieur continue de rencontrer des difficultés, en particulier compte tenu de la géographie du pays. Les routes restent sous-développées et il n'y a pas d'installations ferroviaires, de sorte que le transport côtier de personnes et de marchandises est la norme. Le transport par conduites et les terminaux de GNL demeurent essentiels pour les exportations de produits énergétiques.

4.132. Pendant la période considérée, le développement des infrastructures de transport a été la question prédominante pour le secteur, bien que de nouveaux cadres stratégiques aient été mis en place et que la législation ait été modifiée. Le secteur dispose d'infrastructures modestes réparties dans les principaux sous-secteurs, beaucoup d'entre elles ayant besoin d'être modernisées ou réparées (encadré 4.3). Les ports et le transport maritime restent essentiels pour le commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.[145] Le port de Lae représente plus de la moitié du volume du commerce international du pays.[146] Toutefois, les tarifs des ports de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont élevés, apparemment parmi les plus élevés du monde, ce qui augmente les coûts du

[144] PNGX, *Monthly Market Summary, March 2025*. Adresse consultée: https://www.linkedin.com/posts/pngx-markets_pngx-monthly-market-summary-activity-7316599508035936257-T-dF (01/07/2025).

[145] AIFFP, *Upgrading ports across Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.aiffp.gov.au/investments/investment-list/upgrading-ports-across-papua-new-guinea (01/07/2025).

[146] Exposé présenté par PNG Ports. Adresse consultée: https://pngcore.org/wp-content/uploads/2023/12/1213_0915_PNGRE_C345_9B04_Ian_Hayden.pdf (01/07/2025).

commerce.[147] Pendant la période à l'examen, le gouvernement a encouragé à utiliser davantage les pistes d'atterrissage situées en zones rurales pour le transport intérieur de marchandises destinées à l'exportation.

Encadré 4.3 Infrastructures de transport de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2025

Routes	Ports
30 000 km 8 740 km de routes nationales 21 260 km de routes secondaires	23 ports 15 ports relevant de l'entreprise publique PNG Ports 8 ports exploités par des entreprises privées
Aéroports	**Conduites**
578 aéroports, y compris les aéroports non asphaltés	716 km de gazoducs 266 km d'oléoducs

Source: Renseignements compilés par le Secrétariat à partir de diverses sources.

4.133. Le Programme "Connect PNG" est la pierre angulaire de la stratégie de développement des infrastructures à long terme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la période 2020-2040. Il promeut des projets d'infrastructure dans plusieurs secteurs, en particulier celui des transports, en mettant globalement l'accent sur la connectivité.[148] Les projets d'infrastructure de transport relevant du Programme "Connect PNG" concernent des routes, des ponts, des jetées, des quais et des aéroports. Ils doivent permettre d'atteindre les objectifs ci-après dans le secteur des transports:

- Transport routier – assurer la connectivité totale (100%) du réseau routier national d'ici à 2040 et élargir le réseau à plus de 16 200 km de routes;
- Transport aérien – construire et moderniser certains aéroports nationaux; et
- Transport maritime – construire ou moderniser certains ports stratégiques provinciaux et de district pour en faire des ports commerciaux.[149]

4.134. En octobre 2025, un projet visant à moderniser 239 km de routes dans sept corridors économiques en Papouasie-Nouvelle-Guinée était activement mené dans le cadre du Programme "Connect PNG". Les travaux étaient notamment axés sur les corridors du sud et des hautes terres, où la majorité des travaux étaient en cours ou achevés. Un montant de 952 millions de PGK a été investi dans des projets en cours.[150]

4.135. Le développement des infrastructures a bénéficié d'un financement important pendant la période considérée, provenant d'un mélange de fonds prévus au budget par le gouvernement et de partenariats internationaux, de prêts ou de dons. La Loi de 2021 sur le Programme "Connect PNG" (modalités de mise en œuvre et de financement) a été promulguée afin que le gouvernement octroie un financement pluriannuel pour la mise en œuvre dudit programme, ainsi que pour créer des fonds d'affectation spéciale. Elle a également relevé la valeur de seuil pour la passation de marchés dans le cadre des projets relevant du Programme "Connect PNG" à 10 000 000 de PGK, au-delà de laquelle les règles de la Loi nationale sur les marchés publics doivent être respectées.[151] En 2018, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a signé un mémorandum d'accord avec la Chine sur l'initiative "Ceinture et route" (BRI) de cette dernière. Plusieurs projets ont été entrepris au cours de la période considérée, mais les trois principaux concernent des travaux routiers, un parc industriel agricole et les réseaux d'approvisionnement en eau. La majorité des investissements réalisés dans le cadre de la BRI sont liés aux entreprises publiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.[152]

---

[147] ICCC, *Coastal Shipping Industry Review*. Adresse consultée: https://iccc.gov.pg/wp-content/uploads/2024/06/Coastal-Shipping-Final-Report-June-2024-.pdf (01/07/2025).

[148] Business Advantage PNG, *Connect PNG Programme*. Adresse consultée: https://www.businessadvantagepng.com/wp-content/uploads/2020/09/DOW-The-Connect-PNG-A4-Text_jjm.pdf (01/07/2025).

[149] Plan de développement à moyen terme IV 2023-2027, *Medium Term Development Plan IV 2023-2027*. Adresse consultée: https://mtdp.gov.pg/MTDP%20IV/MTDP%20IV%202023-2027.pdf (01/07/2025).

[150] Renseignements communiqués par les autorités.

[151] Parlement national, *Connect PNG (Implementation and Funding Arrangements) Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_18.pdf (01/07/2025).

[152] JSTOR, *Bridging the Belt and Road Initiative in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.jstor.org/stable/pdf/j.ctv1h45mkn.17.pdf?refreqid=excelsior%3A7549e9c7088d23600b60c9b7e42d2750 (01/07/2025).

4.136. La BAsD a également participé à la supervision et au financement de certains des grands projets d'infrastructure. Les principaux projets sont le Programme d'amélioration des investissements routiers dans la région des hautes terres, le Programme d'investissement routier durable dans les hautes terres, le Projet de développement du port de Lae et le Programme d'investissement dans le développement de l'aviation civile.[153] L'Australie participe activement à plusieurs projets, que ce soit par l'intermédiaire de l'AIFFP, au niveau bilatéral ou conjointement avec la BAsD (voir la section 4.4.2.1).

4.137. La Stratégie pour le réseau routier national (NRN) 2018-2037 est importante pour le développement des infrastructures routières de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le maintien de la sécurité lors de l'utilisation de ces infrastructures car elle cartographie les coûts de maintenance, de construction et de financement du NRN sur une période de 20 ans. En 2020, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a promulgué la Loi de 2020 sur les routes (gestion du réseau et fonds routier) afin d'adopter une approche coordonnée du système routier national, y compris les routes secondaires. Cette loi devrait contribuer à la planification et à la gestion du réseau routier, ainsi qu'à la classification des routes et à l'inscription au registre des routes.[154]

4.138. Le transport par conduites est régi par la Loi de 1998 sur les hydrocarbures, qui spécifie les conditions d'accès des tiers aux principales conduites, à savoir celles d'un diamètre supérieur à 30 pouces, ainsi que d'autres critères. Pour s'y conformer, l'exploitant du projet installe donc généralement une capacité excédentaire. Ces conduites sont dénommées "conduites stratégiques" dans la Loi et peuvent aussi traverser des frontières internationales.[155] La Loi prescrit les conditions d'accès et d'enregistrement des tiers, par exemple le respect des conditions tarifaires et des incitations commerciales. Une licence est requise pour construire des conduites et transporter des liquides via ces conduites. Les licences ont généralement une durée de validité de 25 ans qui peut être prolongée.

4.139. La subvention au transport accordée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est examinée dans les sections 3.2.4 , 3.3.1 et 4.1.1.4 .

4.4.2.1 Transport maritime et ports

4.140. Le transport maritime reste l'épine dorsale du secteur du transport international de la Papouasie-Nouvelle-Guinée puisqu'il soutient environ 98% des échanges de marchandises du pays.[156] Comme dans les autres sous-secteurs des transports, les ports et les quais ont fait l'objet de plusieurs aménagements pendant la période considérée. Le Plan directeur sur 30 ans pour les infrastructures portuaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée oriente et soutient une grande partie du développement portuaire au cours de la période 2021-2051. Il devrait contribuer à moderniser les installations pour répondre aux normes de sûreté et de sécurité, à effectuer des réparations urgentes, à restaurer les structures vieillissantes, à intégrer la résilience au changement climatique, etc. Une part importante des travaux de réparation et de modernisation des ports est menée dans le cadre d'un projet conjoint avec l'Australie par l'intermédiaire de l'AIFFP. Ce projet vise à moderniser cinq ports entre 2025 et 2026 pour un montant de 95 millions d'AUD.[157] L'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) financent également le développement des ports.

[153] BAsD, *Financing Sustainable Growth in Papua New Guinea*. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/page/34684/financing-sustainable-growth-png.pdf (01/07/2025).
[154] Parlement national, *Road (Management and Fund) Act 2020*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/20A_41.pdf (01/07/2025).
[155] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Oil and Gas Act 1998*. Adresse consultée: http://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/oaga199894/ (01/07/2025).
[156] Renseignements communiqués par les autorités.
[157] Ministre australien des affaires étrangères, *Supporting Papua New Guinea's maritime infrastructure growth*. Adresse consultée: https://www.foreignminister.gov.au/minister/penny-wong/media-release/supporting-papua-new-guineas-maritime-infrastructure-growth#:~:text=The%20Albanese%20Government%20is%20supporting,2025%20and%20conclude%20in%202026 (01/07/2025).

4.141. On dénombre 23 ports déclarés en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont la majorité (15) font partie de PNG Ports, une entreprise publique. D'après les données de PNG Ports, cette dernière gère 9,9 millions de tonnes de marchandises et 412,7 millions d'EVP par an via ces ports.[158] PNG Ports est le propriétaire/l'exploitant de ces ports et exerce certaines fonctions de réglementation en vertu de la Loi sur les ports et du Règlement de 2010 sur les ports (gestion et sécurité), par exemple l'octroi de licences d'exploitation des installations portuaires. En outre, elle réinvestit et utilise les fonds qu'elle collecte grâce à ses activités pour financer les dépenses d'investissement destinées à l'amélioration et à l'entretien des infrastructures portuaires.[159] Des permis ou licences spéciaux pour les marchandises dangereuses sont exigés par le port pour l'importation, la manipulation ou le stockage du nitrate d'ammonium. En raison de son statut unique et de la nécessité de promouvoir un environnement concurrentiel, PNG Ports reste soumise à la surveillance de l'ICCC sur certaines questions de concurrence (section 3.3.4.1.2).

4.142. Les ports de la Papouasie-Nouvelle-Guinée autorisent les transferts de cargaisons entre navires sous certaines conditions et avec des autorisations spéciales. Cela vaut principalement pour les expéditions d'huile de palme brute, le coprah et les produits énergétiques, mais les cargaisons de marchandises diverses sont également autorisées si elles ne peuvent pas être traitées dans un port donné ou à des fins d'allègement. Les compagnies maritimes doivent demander une licence spéciale et obtenir une autorisation. Des grues de quai sont généralement utilisées en raison d'infrastructures insuffisantes dans les ports.

4.143. L'Autorité nationale de la sécurité maritime (NMSA) est responsable des questions de sécurité maritime, de l'enregistrement des navires, des normes maritimes et de la prévention de la pollution marine. Les principales lois qui régissent le secteur maritime sont la Loi de 1975 sur la marine marchande, la Loi de 1957 sur les redevances portuaires et la Loi sur les ports. Aucune modification n'a été apportée à la législation pendant la période considérée; toutefois, en 2022, la NMSA a entamé un examen interne de la Loi de 1975 sur la marine marchande.

4.144. Le transport intérieur est fortement tributaire du cabotage, qui reste un élément important du système de transport maritime de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en raison du manque de routes et du fait que les communautés insulaires sont dispersées. Les activités de ce secteur restent réservées aux ressortissants du pays (pilotage et équipage) et aux navires battant pavillon de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lorsqu'ils opèrent dans les eaux de cette dernière.

4.145. L'Accord "Shiprider" entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les États-Unis vise à améliorer la sécurité maritime et d'autres aspects (voir la section 4.1.3.1).

4.4.2.2 Transport aérien

4.146. La Société nationale des aéroports (NAC), une entreprise publique, supervise les aéroports nationaux en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le pays compte 22 aéroports nationaux gérés et exploités par la NAC. Cette dernière investit dans les infrastructures aéroportuaires et assure le respect des normes internationales de sécurité. Il existe beaucoup d'autres aéroports et pistes d'atterrissage en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais ils relèvent d'autres autorités telles que l'Agence de gestion des pistes d'atterrissage rurales. Air Niugini, une entreprise publique, est la compagnie aérienne nationale. Le capital de tous les transporteurs nationaux doit être détenu majoritairement par des ressortissants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

4.147. Le Programme d'investissement pour le développement de l'aviation civile (CADIP) supervise les projets d'infrastructure et les grands projets d'investissement dans le secteur. Pendant la période considérée, ces projets se sont concentrés sur la modernisation des grands aéroports et ont été en partie soutenus par la BAsD.[160]

---

[158] PNG Ports, *Driving Papua New Guinea's Prosperity*. Adresse consultée: https://pngports.com.pg/ (01/07/2025).

[159] Le trafic portuaire est fortement concentré dans trois grands ports, ce qui compense les pertes enregistrées dans les autres ports.

[160] BAsD, *Papua New Guinea: Civil Aviation Development Investment Project II*. Adresse consultée: https://www.adb.org/projects/52201-001/main (01/07/2025).

4.148. La Loi de 2000 sur l'aviation civile définit le cadre général et les aspects réglementaires du secteur du transport aérien. Pendant la période considérée, elle a fait l'objet de quatre modifications concernant l'incorporation de la nouvelle entité de contrôle du trafic aérien, NiuSky Pacific Limited, des nominations au sein de la Société nationale des aéroports (NAC), l'évolution des redevances et impositions, et des questions relatives aux membres du Conseil d'administration.[161] En outre, des modifications ont été apportées en 2023 au Règlement sur l'aviation civile dans de nombreux domaines, comme l'octroi de licences, l'utilisation de l'espace aérien et les services relatifs au trafic aérien.

4.149. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a conclu plusieurs accords bilatéraux sur les services aériens. Ces accords ont été signés avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Palaos et les Îles Salomon.

4.4.3 Communications et économie numérique

4.150. Le secteur des TIC de la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'être dans une phase de développement et d'investissement intenses, mais il n'a pas encore atteint son plein potentiel en tant que facilitateur des activités des entreprises et de la société en général. Le taux de pénétration du marché de la téléphonie mobile dans le pays se situe aux alentours de 40% et reste inférieur à celui observé dans les autres pays de la région.[162] Selon l'Internet Society, en Papouasie-Nouvelle-Guinée la pénétration d'Internet reste également faible et le marché peu compétitif.[163] L'économie relativement petite du pays et son isolement géographique ont contribué à ce que les tarifs et les coûts des télécommunications y soient élevés. Il y a eu un effort délibéré pour approuver de nouvelles politiques et prendre des mesures permettant de réduire ces coûts et d'améliorer l'efficacité et la qualité des services.

4.151. Le secteur des télécommunications de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se caractérise par de faibles niveaux de pénétration dans toutes les grandes catégories, mais des progrès ont été faits au cours de la période considérée en ce qui concerne l'ensemble des points de repère (tableau 4.14). Par exemple, s'agissant du nombre d'abonnements à la téléphonie mobile pour 100 personnes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée affiche la plus faible valeur (38,8) de la région Asie-Pacifique (moyenne de 112); elle se situe également en bas du classement en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs d'Internet (27%) par rapport aux autres pays de la région (66,1%).[164] Il y a trois principales entreprises qui fournissent des services mobiles. L'une d'entre elles, Telikom, est une entreprise d'État qui exerce traditionnellement ses activités sur le marché de la téléphonie fixe; elle reste le seul fournisseur de services fixes. Vodafone PNG est entrée sur le marché de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2022. Digicel reste le fournisseur dominant de services de téléphonie mobile; il représente la plus grande part des abonnements et propose la couverture mobile la plus large (90%).[165]

Tableau 4.14 Aperçu du secteur des télécommunications, 2019-2024

(Nombre, milliers)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnements à la téléphonie mobile	4 535	4 818	4 818	5 019	3 539	4 400
Digicel	..	..	..	..	..	2 400
Vodafone PNG	..	..	..	..	..	1 600
Telikom	..	..	..	..	..	400
Abonnements à la téléphonie fixe	166	166	166	173	..	..
Pour 100 habitants	1,73	1,69	1,66	1,69	..	..
Abonnements au large bande mobile	1 040	1 100	1 100	2 000	..	2 210
Pour 100 habitants	10,8	11,2	11	19,6	25	20,9

[161] CASA, *Civil Aviation Act*. Adresse consultée: https://casapng.gov.pg/civilaviationact/ (01/07/2025).
[162] DataCo, *Update on PNG Communications Infrastructure*. Adresse consultée: https://www.pngdataco.com/dataconews/update-on-pngs-communication-infrastructure (01/07/2025).
[163] Internet Society, *Rapports par pays.* Adresse consultée: https://pulse.internetsociety.org/fr/reports/PG/ (01/07/2025).
[164] UIT, *DataHub*. Adresse consultée: https://datahub.itu.int/indicators/ (01/07/2025).
[165] DataCo, *Update on PNG Communications Infrastructure*. Adresse consultée: https://www.pngdataco.com/dataconews/update-on-pngs-communication-infrastructure (01/07/2025).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnements au large bande fixe	20	21	21	22	..	..
Pour 100 habitants	0,208	0,214	0,21	0,215	..	..
Utilisateur d'Internet (% de la population)	20%	24,4%	23,2%	23,7%	24,1%	27%
Point d'échange Internet (IXP)	..	..	..	..	..	3
Centres de données	..	..	..	..	..	2

.. Non disponible.

Source: One PNG News Online, *PNG Telecom Sector Grows, But Land Disputes Threaten Sustainability*. Adresse consultée: https://www.onepng.com/2025/06/png-telecom-sector-grows-but-land.html (01/07/2025); Internet Society, *Rapports par pays*. Adresse consultée: https://pulse.internetsociety.org/en/reports/PG/ (01/07/2025); UIT, *DataHub*. Adresse consultée: https://datahub.itu.int/indicators/ (01/07/2025).

4.152. Au cours de la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a investi massivement dans le développement des infrastructures dans le secteur des communications, et en particulier dans les installations de télécommunications mobiles 4G. Une grande partie des investissements provenait de partenaires de développement, dont la BAsD, Amalgamated Telecom Holdings International Venture (ATHIV) et l'Australie, par le biais du Mécanisme australien de financement des infrastructures pour le Pacifique (AIFFP). Ces investissements ont donné lieu à une vaste opération de construction de nouveaux pylônes, dont le nombre dépasse les 2 000, et à une légère tendance à la baisse des tarifs des communications mobiles. Cette baisse des tarifs a été facilitée, en 2022, par l'entrée sur le marché de Vodafone et par l'accroissement de la concurrence qui en a résulté. La Papouasie-Nouvelle-Guinée en est aux premiers stades de son passage à la 5G, dans l'attente de l'attribution de fréquences, mais elle s'appuie toujours sur les anciennes technologies 2G et 3G pour une part importante de sa couverture mobile.[166]

4.153. DataCo est le seul fournisseur de services d'accès à Internet de gros de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En tant qu'entreprise d'État, il est chargé du développement des infrastructures, et notamment de la construction du Réseau national de transport (NTN). En 2025, il avait un réseau de fibre optique de 7 000 km et exploitait 3 points de présence internationaux et 5 nœuds de transit.[167] Il fournit l'accès au NTN sur une base non discriminatoire à tous les opérateurs titulaires d'une licence. Pour bon nombre de personnes en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'accès aux services Internet à large bande reste difficile en raison du manque d'accès et des tarifs prohibitifs. Toutefois, les tarifs de gros des services de données ont continué de baisser au cours de la période considérée, passant de 1 600 PGK/Mbps/mois en 2016 à 192 PGK/Mbps/mois en 2022, devenant ainsi plus abordables.

4.154. La capacité de câblage sous-marin a également été renforcée par l'ajout de deux nouvelles connexions pendant la période considérée. Le système de câbles de la mer de Corail reliant Port Moresby à l'Australie a été achevé en 2020; cette même année, le réseau de câbles sous-marins Kumul a permis de relier des parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie à l'aide de la fibre optique. En 2025, des discussions étaient en cours sur de nouveaux projets de câblage.[168] Il est donc nécessaire de continuer à étendre cette bande passante en Papouasie-Nouvelle-Guinée afin de soutenir la croissance d'Internet.

4.155. La politique du gouvernement en matière de TIC relève du Département des technologies de l'information et de la communication (DICT).[169] Il est chargé de mener les efforts liés à la transformation numérique, de gérer la transformation numérique de l'administration publique et de sécuriser l'espace numérique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Parmi les initiatives et les orientations politiques récentes figurent les travaux sur les normes numériques, la cybersécurité et les services publics en nuage. L'Autorité nationale des technologies de l'information et de la communication (NICTA) est l'organisme papouan-néo-guinéen de réglementation des télécommunications, de la radiodiffusion et des radiocommunications. En tant qu'autorité indépendante, elle supervise l'octroi de licences, l'accès au spectre, la gestion de la numérotation et

[166] CNUCED, *Digital Economy Report, Pacific Edition 2024*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/dtlecdc2025d1_en.pdf (01/07/2025).
[167] DataCo, *About*. Adresse consultée: https://www.pngdataco.com/about (01/07/2025).
[168] Developing Telecoms, *Australia, Papua New Guinea discuss new subsea cables to boost connectivity*. Adresse consultée: https://developingtelecoms.com/telecom-technology/optical-fixed-networks/18706-australia-papua-new-guinea-discuss-new-subsea-cables-to-boost-connectivity.html (01/07/2025).
[169] Le Département était connu sous le nom de Département de la communication et de l'information (DCI) avant d'être rebaptisé en 2020.

le respect des lois et règlements. D'après son Plan directeur 2021-2025, la NICTA devrait se concentrer sur la mise à jour de la législation et des politiques, la mise en place d'un cadre réglementaire favorable, la gestion efficace du spectre, la promotion de la coopération internationale, l'assurance du respect et de l'application de la réglementation, etc.[170]

4.156. Au cours de la période considérée, le DICT a mis en place un certain nombre de nouvelles politiques et de nouveaux plans couvrant divers sujets, notamment des feuilles de route, des plans gouvernementaux, des politiques et stratégies en matière de cybersécurité et des politiques relatives aux données (encadré 4.4). Le DICT a également procédé à l'élaboration d'autres politiques qui devraient voir le jour prochainement, y compris une politique en matière d'identité numérique, une politique sur le droit à l'information et une politique sur l'accès universel.[171]

Encadré 4.4 Politiques, plans et stratégies relatives aux communications et au numérique, 2019-2025

Feuille de route sur les TIC (2018)	Établit un plan directeur et une feuille de route pour le secteur des TIC
Plan 2023-2027 pour les services publics numériques	Conformément à la Loi sur les services publics numériques, il définit des programmes et projets numériques devant être mis en œuvre par le gouvernement au cours de la période
Politique de transformation numérique 2020	Couvre les services publics numériques, l'infrastructure numérique et les compétences numériques nécessaires aux fins d'une approche de la transformation numérique impliquant l'ensemble du gouvernement
Politique nationale en matière de cybersécurité 2021	Définit l'approche et les stratégies du gouvernement visant à réduire au minimum les risques liés à la cybersécurité
Stratégie nationale de cybersécurité 2024-2030	Renforcer la sécurité dans le cyberespace et protéger la PNG
Politique du gouvernement relative à l'informatique en nuage 2023	Promulguée pour guider les organismes publics dans leur utilisation et adoption de services en nuage
Politique de 2024 sur la gouvernance et la protection des données	Établit un cadre pour la gestion des données et la protection des données en Papouasie-Nouvelle-Guinée
Politique nationale de développement des médias 2024	Réexaminer la législation sur les médias et exploiter le potentiel des médias publics

Source: DICT, *Policy and Legislations*. Adresse consultée: https://www.ict.gov.pg/policy/ (01/07/2025).

4.157. Plusieurs textes principaux définissent le cadre pour le secteur: la Loi de 2022 sur les services publics numérique, la Loi nationale de 2009 sur les TIC, la Loi de 2002 sur le secteur des télécommunications, la Loi de 1996 sur les télécommunications, la Loi de 1973 sur les sociétés de radiodiffusion, la Loi de 1956 sur les imprimeurs et les journaux et la Loi de 1986 sur l'interdiction et le contrôle des programmes de télévision. La nouvelle Loi sur les services publics numériques prévoit les normes et procédures en matière de TIC permettant d'assurer une administration publique en ligne. Elle vise à coordonner et à rationaliser les aspects numériques tels que l'infrastructure, les services et les données électroniques dans l'ensemble du gouvernement.

4.158. La Loi nationale sur les TIC vise avant tout à établir la NICTA en tant qu'organisme de réglementation du secteur, mais également le cadre régissant l'octroi de licences et les dispositions relatives à l'accès universel, à l'interconnexion et à l'accès en gros. La Loi nationale sur les TIC contient également la réglementation du spectre pour les radiocommunications. En 2025, la NICTA a engagé des consultations en vue de modifier cette loi. La proposition visait essentiellement à mettre à jour et à moderniser la Loi afin de tenir compte des technologies émergentes et de la dynamique du marché.[172] Quatorze modifications spécifiques ont été proposées, y compris en ce qui concerne l'harmonisation avec d'autres lois, les dispositions relatives aux recours et aux poursuites, les aspects liés aux procédures et aux processus, etc.

[170] NICTA, *Corporate Plan 2021-2025*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/download/nicta-corporate-plan-2021-2025-pdf/?tmstv=1755701650 (01/07/2025).
[171] DICT, *Draft Policies*. Adresse consultée: https://www.ict.gov.pg/draft-policies/ (01/07/2025).
[172] NICTA, *Public Consultation Paper – National ICT Act of 2009 – Review*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/download/national-ict-act-of-2009-review-public-consultation-paper/?tmstv=1755687537 (01/07/2025).

4.159. La Loi de 1973 sur les sociétés de radiodiffusion et la Loi de 1956 sur les imprimeurs et les journaux datent d'avant l'indépendance du pays et n'ont pas été actualisées depuis de nombreuses années. La Loi sur les imprimeurs et les journaux exige l'enregistrement des journaux et des presses à imprimer et prévoit certaines protections contre la publication de contenus diffamatoires et illégaux. La Loi sur les sociétés de radiodiffusion a créé la Société nationale de radiodiffusion (NBC) en tant qu'entité publique de radiodiffusion, un rôle qu'elle continue de jouer aujourd'hui. En 2024, la NBC a assuré le passage de la télédiffusion analogique à la télédiffusion numérique.

4.160. Dans le domaine de la réglementation des télécommunications, la NICTA a été active sur plusieurs fronts au cours de la période considérée. La concurrence reste un problème en raison du petit nombre d'entreprises présentes sur le marché, dont l'une est à participation publique. Une question qui revient souvent est celle du manque de partage de l'infrastructure ou des pylônes. Actuellement, la Loi nationale sur les TIC n'impose pas un tel partage, bien qu'il soit encouragé. Ainsi, chaque opérateur de téléphonie mobile exploite uniquement ses propres pylônes. Entre 2019 et 2021, la NICTA a proposé des lignes directrices sur le partage des pylônes et un projet de principes de tarification par service dans le cadre de l'accès universel, ainsi que des lignes directrices pour le déploiement de pylônes de communication (2021).[173] En outre, il y a eu un grand nombre de différends liés à la construction de pylônes (40%) et notamment aux droits de propriété foncière.[174]

4.161. En 2022, la NICTA a proposé de réglementer les tarifs de détail pour les services de voix et de données. Des consultations étaient en cours depuis environ deux ans et, en mars 2024, il a été décidé de reporter cette réglementation des tarifs. Toutefois, une décision a été rendue à l'encontre d'un fournisseur, Digicel, afin d'empêcher une discrimination entre les tarifs en ligne et hors ligne.[175]

4.162. Les dispositions en matière d'accès universel, telles qu'énoncées dans la Loi nationale sur les TIC, sont soutenues par le Fonds pour l'accès universel destiné aux projets de financement dans les zones rurales mal desservies qui nécessitent un développement des TIC. Le Fonds est essentiellement constitué par les redevances versées par les opérateurs de télécommunication au titre de l'accès et du service universels (ASU), sous forme d'un pourcentage de leurs recettes. La NICTA ajuste le pourcentage annuel sur la base des dépenses prévues. La redevance n'a pas été perçue en 2019 car il n'y avait pas de projets, mais les taux se sont situés entre 0,6% et 1,29% par la suite.[176] Au cours de la période considérée, la NICTA devait examiner la politique et la législation en matière d'accès et de service universels et élaborer un nouveau plan stratégique d'ASU.

4.163. Le secteur de la radiodiffusion et des médias n'a pas fait l'objet d'une modification législative importante au cours de la période considérée; toutefois, la politique nationale de développement des médias (2024) propose de nouvelles orientations. Par exemple, la politique reconnaît la convergence entre les médias et les technologies de l'information et propose des politiques et des législations actualisées. Elle recommande la création d'une Commission nationale des médias, l'unification des organismes médiatiques publics et une législation d'autoréglementation.

4.164. En 2021, la NICTA a engagé des consultations au sujet d'un projet de règlement sur les contenus radiodiffusés afin d'établir des normes en la matière, notamment des règles de décence, d'exactitude, de confidentialité, etc. De même, elle appliquerait des normes de contenu à la publicité.

4.165. Outre la Loi sur les services publics numériques, d'autres faits nouveaux dans le domaine numérique comprennent l'adoption de la Loi de 2021 sur les transactions électroniques. La Loi sur les transactions électroniques vise à faciliter l'adoption et l'acceptation légale des documents électroniques et des signatures électroniques. Elle facilite le commerce électronique et promeut l'économie numérique en Papouasie-Nouvelle-Guinée.[177]

---

[173] NICTA, *Tower Sharing Guidelines and Draft Service-Specific Pricing Principles for Universal Access and Service Funded Towers*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/cp-0-5; NICTA, *Guideline on Deployment of Communications Tower 2021*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/cp-0-16 (01/07/2025).

[174] One PNG News Online, *PNG Telecom Sector Grows, But Land Disputes Threaten Sustainability*. Adresse consultée: https://www.onepng.com/2025/06/png-telecom-sector-grows-but-land.html (01/07/2025).

[175] NICTA, *Decision by NICTA to Defer any Form of Retail Service Determination and the Release of the Response to Comments Report*. Adresse consultée: https://www.nicta.gov.pg/pin-0-17/ (01/07/2025).

[176] Secrétariat pour l'ASU, *UAS Levy*. Adresse consultée: https://uas.nicta.gov.pg/index.php/uas-levy (01/07/2025).

[177] Parlement national, *Electronic Transactions Act 2021*. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.pg/uploads/acts/21A_38.pdf (01/07/2025).

4.166. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a promulgué un texte législatif en 2022 pour adhérer à la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique. Il y avait aussi une initiative politique visant à établir un groupe de travail sur le commerce électronique.[178]

4.167. D'après une étude de la CNUCED, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a des lois commerciales complètes pour certains aspects du commerce électronique ou du commerce numérique, mais une couverture limitée ou partielle d'autres aspects, comme la protection des consommateurs en ligne, la protection des données et la protection de la vie privée, la réglementation des contenus en ligne, les noms de domaine, le règlement des différends en ligne et les paiements électroniques.[179]

4.4.4 Tourisme

4.168. Le secteur du tourisme reste très prometteur, mais il a été durement touché par la pandémie de COVID-19 et les troubles civils au cours de la période considérée, de sorte qu'il n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie ni atteint son plein potentiel. Bien que le ralentissement ait été notable pendant la période 2020-2022 en raison de la pandémie, le secteur a bénéficié à ce moment-là de soutiens importants du gouvernement. En 2023-2024, le tourisme a commencé à se redresser, mais des problèmes d'ordre public ont eu une incidence sur les arrivées de touristes en 2024, qui ont donc été légèrement inférieures aux niveaux de 2023.[180] La Papouasie-Nouvelle-Guinée propose un large éventail d'attractions touristiques car elle a une offre culturelle très riche, des attractions naturelles et diverses activités aquatiques. Le manque d'infrastructures et les problèmes de sécurité restent des obstacles qui entravent le développement du secteur. En 2025, le gouvernement était en train de parachever une politique nationale du tourisme.

4.169. Le Plan de développement du secteur du tourisme 2022-2026 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée établit, pour ce secteur, des orientations et des objectifs pour la période de cinq ans.[181] Il définit des plans ou des stratégies assortis de critères objectifs intégrés dans le Plan de développement à moyen terme (MTDP). Parmi les objectifs on peut notamment citer: l'augmentation du nombre de touristes nationaux et internationaux; le renforcement des capacités, y compris celles des fournisseurs et des opérateurs; et le renforcement des aspects et normes de qualité, y compris en matière de leadership. Le Plan prévoit un réexamen des anciennes lois et politiques en vue d'une réforme. Parmi les éléments clés figurent la création de réglementations et de normes relatives au tourisme (couvrant les aspects liés à l'accréditation, aux licences et à la certification), l'examen des obstacles aux voyages et au tourisme, et la nécessité de régler les problèmes d'ordre public. Il est également envisagé de procéder à un examen du cadre incitatif mis en place par le gouvernement, des procédures de visas et des prescriptions douanières et en matière de voyages. Le Plan prévoit également la création de conseils du tourisme nationaux et provinciaux, ainsi que des mécanismes de soutien pour les PME, y compris des aides financières.

4.170. Comme l'indiquent le nombre d'arrivées de touristes et les recettes du tourisme, le secteur du tourisme a encore enregistré, en 2024, des résultats inférieurs aux niveaux de 2019, après des années de croissance vigoureuse avant la pandémie (tableau 4.15). Toutefois, le tourisme de croisière a connu une nette reprise depuis 2022 et un rebond plus rapide que les séjours de vacances classiques, atteignant 63% des niveaux de 2019. Au cours des deux dernières années, les croisiéristes arrivant dans le pays étaient deux fois plus nombreux que les touristes arrivant par avion. Les touristes viennent de divers pays et régions, mais la grande majorité d'entre eux viennent d'Australie, qui représente environ la moitié des arrivées par avion. Un grand nombre de touristes viennent également des États-Unis et de la Chine, mais la plupart des touristes restants viennent d'Asie.

[178] NTO, *National Trade Policy* (*NTP) 2017-2032*. Adresse consultée: https://nto.gov.pg/wp-content/uploads/2022/11/PNG-National-Trade-Policy-2017-2032.pdf (01/07/2025).
[179] CNUCED, *Digital Economy Report, Pacific Edition 2024*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/dtlecdc2025d1_en.pdf (01/07/2025).
[180] TPA, *2024 Visitor Arrival Report*. Adresse consultée: https://papuanewguinea.travel/wp-content/uploads/2025/05/2024-Visitor-Arrival-Report.pdf (01/07/2025).
[181] TPA, *Papua New Guinea Tourism Sector Development Plan, 2022-2026*. Adresse consultée: https://papuanewguinea.travel/wp-content/uploads/2024/02/TSDP-Document-2022-2026-REVISED_compressed.pdf (01/07/2025).

Tableau 4.15 Statistiques concernant le tourisme, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Arrivées de vacanciers – avion (total)	25 199	3 398	85	5 675	16 113	14 395
(5 principaux pays d'origine des touristes)						
Australie	11 701	1 405	23	2 793	8 445	7 204
Chine	1 812	221	4	120	1 218	1 577
États-Unis	1 768	253	1	539	1 153	1 074
Autres pays d'Europe	989	93	1	333	788	845
Philippines	1 038	201	22	269	524	414
Arrivées de vacanciers – croisière	51 417	0	..	2 600	31 321	32 502
Recettes du tourisme (millions de PGK)	715	156	110	250	..	..
5 principales activités touristiques	..	..	..	..	Visites culturelles, randonnée, observation d'oiseaux, sites historiques, plongée sous-marine	Produits locaux, plage, vêtements locaux, visites touristiques, snorkeling

.. Non disponible.

Source: Direction de la promotion du tourisme (TPA), *Visitor Arrivals Statistics* and *Annual Visitor Arrival Reports*. Adresse consultée: https://papuanewguinea.travel/research-and-statistics/ (01/07/2025).

4.171. Établie par la Loi de 1993 portant création de l'Autorité de promotion du tourisme, l'Autorité de promotion du tourisme (TPA) reste le principal organisme public régissant le secteur. Elle mène des activités de commercialisation et de développement et de promotion du tourisme. Au cours de la période considérée, la TPA a fait l'objet d'une réforme; des modifications à la Loi portant création de l'Autorité de promotion du tourisme sont attendues. La TPA encourage également les partenariats public-privé dans le secteur du tourisme. Actuellement, la TPA ne soumet pas à licence ni ne réglemente d'une autre manière les activités touristiques telles que les services de guides touristiques, les services de voyagistes, etc. Toutefois, elle contrôle et fournit une liste des voyagistes agréés. La Commission nationale de la culture (NCC), qui n'intervient pas directement dans le secteur du tourisme, joue un rôle dans la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris dans l'enregistrement des festivals, des représentations ou exécutions et d'autres événements culturels.

4.172. Pour développer encore le tourisme, la TPA et l'Association des petites et moyennes entreprises (SMEC) ont signé un mémorandum d'accord en juin 2025.[182] La SMEC devrait offrir une formation sur l'activité entrepreneuriale et contribuer au développement des entreprises dans le secteur du tourisme. La TPA a également conclu des mémorandums d'accord avec des provinces ou des districts afin d'aider à développer le tourisme dans ces régions.

4.173. Une ZES pour le tourisme a été établie à Port Moresby afin de promouvoir le secteur du tourisme. Elle a pour but de promouvoir les hôtels et l'accès des navires de croisière. Cette ZES donne la priorité aux investissements des ressortissants de la PNG, à savoir les sociétés d'investissement majoritairement détenues par des locaux.[183] Le secteur du tourisme bénéficie également de diverses incitations fiscales (section 3.3.1).

4.174. Une initiative du gouvernement qui devrait avoir un impact sur le secteur est l'imposition de "redevances vertes" sur tous les titulaires de passeports étrangers.[184] Le prélèvement de 50 PGK a débuté au troisième trimestre de 2025 et les fonds sont destinés aux programmes climatiques.[185] Les touristes en Papouasie-Nouvelle-Guinée restent assujettis à la taxe d'embarquement, conformément à la Loi de 1980 sur la taxe d'embarquement et à son règlement d'application.[186] Ainsi, toutes les personnes qui quittent le territoire sur des vols internationaux paient la redevance de 30 PGK.

[182] TPA, *TPA and SMEC Partner to boost tourism MSMEs across PNG*. Adresse consultée: https://papuanewguinea.travel/tpa-smec-partner-to-boost-tourism-msmes/ (01/07/2025).

[183] Centre national d'information, *Government Issues New Policy Directions for Special Economic Zones*. Adresse consultée: https://info.gov.pg/government-issues-new-policy-directions-for-special-economic-zones/ (01/07/2025).

[184] Certaines exemptions s'appliquent, par exemple les diplomates ou militaires.

[185] Papua New Guinea Today, *Foreign Visitors to Pay Green Fee in PNG for Climate Action*. Adresse consultée: https://news.pngfacts.com/2025/06/foreign-visitors-to-pay-green-fee-in.html (01/07/2025).

[186] Institut d'information juridique des îles du Pacifique, *Departure Tax Act 1980*. Adresse consultée: https://www.paclii.org/pg/legis/consol_act/dta1980162/ (01/07/2025).

4.175. En 2023, la Chine et la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont convenues d'un programme de dérogation réciproque en matière de visas pour faciliter les voyages des fonctionnaires gouvernementaux, voyages d'affaires et autres entre les deux pays. L'accord permet à ces voyageurs d'obtenir le visa à leur arrivée, ce qui facilite leurs déplacements. Un arrangement similaire en matière de visa à l'arrivée est en place pour les voyageurs de plusieurs autres provenances.[187]

[187] Canada, États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie (passeports diplomatiques et officiels), Israël, Japon (passeports diplomatiques et officiels), Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Polynésie française, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Singapour, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Autorité des services d'immigration et de citoyenneté, *Visa on Arrival (VOA)*. Adresse consultée: https://ica.gov.pg/visa-information/visa-on-arrival (01/07/2025).

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB courant aux prix du marché (millions de PGK)	83 843,7	82 515,0	91 612,0	111 394,8	110 619,1	121 536,0
PIB courant aux prix du marché (millions d'USD)	24 750,6	23 848,4	26 109,4	31 653,2	30 816,4	31 545,3
PIB par habitant aux prix courants du marché (USD)	2 314,7	2 124,8	2 216,0	2 631,4	2 509,1	2 515,8
Population (millions)	10,7	11,2	11,8	12,0	12,3	12,5
Taux de chômage	2,7	3,1	3,2	2,8	2,7	..
Taux de participation de la population active	47,4	47,0	46,8	47,5	47,3	..
Comptes nationaux						
PIB réel (variation en %)	4,5	-3,2	-0,5	5,7	3,8	3,8
Monnaie et taux d'intérêts						
IPC (variation en %)	3,9	4,9	4,5	5,3	2,3	0,6
Taux d'intérêt des banques commerciales:						
Moyenne pondérée du taux créditeur (%)	0,98	0,85	0,25	0,28	0,26	0,30
Moyenne pondérée des prêts performants (%)	8,39	7,52	8,00	8,00	8,67	8,24
Masse monétaire au sens large, en fin de période (variation en %)	4,4	7,0	11,7	14,8	11,5	-2,4
Crédit intérieur, en fin de période (variation en %)	5,1	2,3	9,3	0,3	18,0	3,0
Crédit au secteur privé, en fin de période (variation en %)	4,0	4,3	0,4	6,9	17,3	3,5
Secteur budgétaire (% du PIB)						
Recettes de l'administration centrale	16,3	14,7	15,1	16,6	17,9	17,0
Recettes fiscales	13,0	11,9	12,1	14,8	15,9	15,1
Dépenses de l'administration centrale	21,3	23,5	22,0	21,9	22,3	20,2
Solde budgétaire	-5,0	-8,9	-6,8	-5,3	-4,3	-3,2
Dette publique totale	40,2	48,7	52,6	48,2	52,4	49,5
Intérieure	23,1	26,9	27,6	24,7	26,9	25,5
Extérieure	17,1	21,8	25,0	23,5	25,5	24,0
Secteur extérieur						
PGK/USD	3,388	3,460	3,509	3,519	3,590	3,853
Balance des opérations courantes (% du PIB)	14,3	14,2	12,6	14,4	9,1	15,1
Balance du commerce des marchandises (% du PIB)	27,2	23,0	24,8	27,6	24,1	27,8
Exportations	44,2	38,0	41,5	46,2	41,7	42,2
Sur les importations	17,1	15,0	16,7	18,6	17,5	14,4
Balance du commerce des services (% du PIB)	-7,3	-6,7	-7,2	-7,7	-7,9	-7,3
Crédit	1,2	0,4	0,7	0,8	1,3	0,2
Débit	8,5	7,1	7,9	8,5	9,2	7,5
Réserves internationales (millions d'USD, fin de période)	2 308,2	2 686,2	3 240,1	4 032,0	3 858,0	3 666,0
En mois d'importations de marchandises et de services	4,8	5,0	4,5	5,9	6,7	5,6
Encours de la dette extérieure (millions d'USD)	18 744,7	18 046,9	19 710,4	19 605,4	15 320,6	..
% du PIB	75,7	75,7	75,5	61,9	49,7	..
Flux d'IED en Papouasie-Nouvelle-Guinée (millions d'USD)	335,2	111,8	-34,4	1 192,8	47,8	303,3
% du PIB	1,4	0,5	-0,1	3,8	0,2	1,0
Stock d'IED en Papouasie-Nouvelle-Guinée (millions d'USD)	4 506,3	4 446,5	4 446,5	4 878,3	4 207,6	4 510,9
% du PIB	18,2	18,6	17,0	15,4	13,7	14,2

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Flux d'IED sortants (millions d'USD)	-1 210,8	-990,3	1 487,3	2 457,1	333,0	1 236,4
% du PIB	-4,9	-4,2	5,7	7,8	1,1	3,9
Stock d'IED sortants (millions d'USD)	-1 762,9	-2 145,5	714,4	4 167,6	2 907,9	4 144,4
% du PIB	-7,1	-9,0	2,7	13,2	9,4	13,1

.. Non disponible.

Note: Une grande partie des chiffres pour 2024 sont provisoires.

Source: Office national de statistique. Adresse consultée: https://www.nso.gov.pg; Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Adresse consultée: https://www.bankpng.gov.pg/publications/quarterly-economic-bulletin/qeb-statistics-tables; données du FMI. Adresse consultée: https://data.imf.org/; CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2025*. Adresse consultée: https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report?tab=Annex%20Table; données de la Banque mondiale. Adresse consultée: https://data.worldbank.org/indicator.

Tableau A1. 2 PIB par activité économique, 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	2023
PIB par activité économique, prix constants (variation en %)					
Agriculture, sylviculture et pêche	2,3	1,9	1,1	3,1	1,0
Culture et production animale	2,6	3,1	4,5	2,5	2,3
Sylviculture et exploitation forestière	-0,1	-12,6	-18,4	21,9	-13,4
Pêche et aquaculture	1,3	0,7	-19,0	-0,9	-4,8
Industries extractives	11,3	-9,2	-11,6	5,1	1,3
Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	15,1	-0,7	-7,1	1,4	1,2
Autres industries extractives	5,3	-23,2	-21,2	14,7	1,5
Industries manufacturières	-0,6	-6,4	7,3	10,4	-0,9
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,0	4,6	-2,5	0,5	1,1
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets	4,1	6,3	6,7	7,3	0,0
Construction	-8,6	-0,2	7,2	13,4	3,7
Services	2,5	-0,2	4,5	6,3	5,0
Commerce de gros et de détail	1,5	-0,1	5,9	6,8	2,8
Transport et entreposage	3,6	-20,2	3,0	12,2	5,8
Activités d'hébergement et de restauration	-1,3	-8,4	4,7	6,2	3,2
Information et communication	15,9	6,5	18,8	12,6	15,5
Finance et assurance	-4,6	-10,9	-0,4	3,5	4,7
Finance	-6,3	-12,5	2,2	4,1	5,6
Assurance	2,6	-4,4	-9,8	1,1	1,1
Immobilier	2,7	2,6	0,3	2,8	3,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	11,6	0,2	-1,8	4,6	3,8
Activités de services administratifs et d'appui	4,1	-0,8	0,7	9,1	2,7
Administration publique, sécurité sociale obligatoire	0,5	8,9	7,5	3,8	9,7
Éducation	0,7	1,4	6,0	3,4	5,5
Services de santé et action sociale	0,7	9,8	8,3	3,3	2,5
Autres activités de services	3,4	-14,0	-1,4	12,7	7,4
Part des activités économiques dans le PIB, aux prix courants de base[a] (%)					
Agriculture, sylviculture et pêche	17,8	17,8	19,6	19,9	17,6
Culture et production animale	15,1	15,2	17,0	17,8	15,7
Sylviculture et exploitation forestière	1,1	1,1	1,0	0,8	0,8
Pêche et aquaculture	1,5	1,5	1,6	1,3	1,1
Industries extractives	29,2	29,7	25,3	26,5	33,2
Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	18,3	18,4	14,7	17,9	24,6
Autres industries extractives	10,9	11,3	10,6	8,6	8,5
Industries manufacturières	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,8	0,9	0,9	0,8	0,7
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction	6,6	5,9	6,2	6,3	6,2
Services	43,6	43,8	45,9	44,6	40,5
Commerce de gros et de détail	9,7	9,7	10,3	10,2	9,4
Transport et entreposage	2,3	2,5	2,1	2,0	2,0
Activités d'hébergement et de restauration	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5
Information et communication	1,5	1,7	1,8	1,9	1,8
Finance et assurance	2,7	2,6	2,4	2,3	2,0
Finance	2,2	2,1	1,9	1,8	1,6
Assurance	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Immobilier	6,2	6,3	6,9	6,5	5,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,9	1,0	1,1	1,0	0,9
Activités de services administratifs et d'appui	7,8	8,0	8,5	8,0	7,5
Administration publique, sécurité sociale obligatoire	5,0	4,9	5,6	5,4	4,7
Éducation	2,8	2,7	2,9	2,8	2,4
Services de santé et action sociale	2,0	2,0	2,2	2,2	1,9
Autres activités de services	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6

a Le PIB aux prix courants de base ne comprend pas les "taxes comprises moins les subventions visant les produits".

Source: Office national de statistique. Adresse consultée: https://www.nso.gov.pg/statistics/economy/gross-domestic-products/gross-domestic-products-2017-2023/ (09/08/2025).

Tableau A1. 3 Recettes fiscales, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fiscales totales (millions de PGK)	10 918,1	9 802,1	11 129,4	16 453,6	17 626,9	18 447,0
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les plus-values	6 070,4	5 668,7	6 356,1	11 252,6	11 730,4	12 364,8
Impôt sur le revenu des personnes physiques	3 211,6	3 517,3	3 467,9	3 652,1	4 149,9	4 396,6
Impôt sur les sociétés	1 696,9	1 554,2	1 690,3	2 756,9	3 031,6	3 418,7
Taxes frappant les secteurs minier et pétrolier	760,7	183,4	635,4	4 036,1	3 906,5	3 707,1
Autres	401,2	413,6	562,5	807,5	642,3	842,4
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre (prélèvement au titre de la formation)	1,9	0,4	0,8	1,4	2,0	0,3
Taxes sur les biens et les services	3 936,5	3 375,0	3 993,7	4 293,5	5 227,0	5 320,2
GST	2 252,5	2 079,2	2 457,2	2 475,1	3 598,6	3 077,6
Droits de timbre	46,6	43,3	1,4	30,3	18,9	46,3
Droits d'accise	1 061,0	817,0	998,3	1 157,2	896,5	1 205,2
Accise à l'importation	299,7	257,6	282,8	247,2	327,6	506,1
Taxe sur le chiffre d'affaires tiré des machines de jeu	227,2	157,7	228,1	328,1	341,5	348,4
Autres	49,5	20,2	26,0	55,7	43,8	136,6
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	808,6	760,4	778,8	906,0	667,6	761,8
Droits d'importation	409,4	359,5	379,7	469,9	386,2	462,0
Taxes à l'exportation	297,3	400,9	399,1	436,2	281,4	299,8

Source: Département du Trésor, *Final Budget Outcome Reports (divers numéros)*. Adresse consultée: https://www.treasury.gov.pg/budget/budget-outcomes/ (30/10/2025).

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits NPF appliqués, 2025

	Nombre de lignes[a]	Moyenne (%)	Fourchette (%)	En franchise de droits (%)
Total	**6 080 (85)**	**4,9**	**0-422**	**75,1**
SH 01-24	1 174 (83)	15,8	0-422	31,5
SH 25-97	4 906 (2)	2,2	0-50	85,5
Par catégorie de l'OMC:				
Produits agricoles (définition OMC)	**941 (83)**	**15,2**	**0-422**	**45,2**
Animaux vivants et viandes	126 (19)	8,0	0-67	52,4
Produits laitiers	33	2,9	0-25	87,9
Fruits et légumes	197	23,1	0-40	8,6
Café, thé, cacao et épices	62	16,6	0-25	3,2
Céréales et préparations alimentaires	107 (1)	4,8	0-25	66,4
Oléagineux, graisses et huiles	112	7,5	0-25	62,5
Sucres et sucreries	25	13,8	0-30	44,0
Boissons et tabacs	94 (56)	56,7	0-422	17,0
Coton, soie et laine	25	0,0	0	100,0
Autres produits agricoles	160 (7)	3,4	0-40	73,8
Produits non agricoles (définition OMC)	**5 139 (2)**	**3,0**	**0-50**	**80,6**
Poissons et produits de la pêche	298	14,4	0-25	4,4
Produits minéraux et métaux	926	1,4	0-30	90,5
Pétrole	17 (1)	0,1	0-2,2	94,1
Produits chimiques	1 088	1,2	0-25	92,8
Bois, papier, meubles	349	9,9	0-50	36,4
Textiles	600	1,5	0-15	86,3
Vêtements	230	13,6	0-20	25,7
Caoutchouc, cuir et chaussures	168	2,4	0-15	81,5
Machines mécaniques, machines de bureau et machines comptables	523	0,2	0-15	98,7
Machines électriques et matériel électronique	337	0,0	0	100,0
Matériels de transport	223	0,2	0-10	97,8
Autres biens manufacturés	388 (1)	1,1	0-30	92,3
01 Animaux vivants et produits du règne animal	429 (24)	11,4	0-67	25,6
02 Produits du règne végétal	334	15,4	0-40	37,7
03 Graisses et huiles	91	8,0	0-25	59,3
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	320 (59)	24,5	0-422	25,0
05 Produits minéraux	162 (1)	0,2	0-10	97,5
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	948 (1)	0,7	0-25	95,6
07 Matières plastiques et ouvrages en ces matières, caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	250	2,6	0-25	86,4
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	73	5,7	0-15	58,9
09 Bois et ouvrages en bois	158	15,6	0-50	5,7
10 Pâtes de bois, papier et carton	159	3,2	0-20	70,4
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	828	4,6	0-20	71,4
12 Chaussures, coiffures, etc.	52	4,8	0-15	53,8
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment	157	1,6	0-15	86,0
14 Pierres gemmes et métaux précieux, perles	57	7,4	0-30	75,4
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	591	1,1	0-30	91,5
16 Machines, matériel électrique, etc.	851	0,1	0-15	99,2
17 Matériel de transport	226	0,2	0-10	97,8
18 Instruments de précision	210	0,0	0	100,0
19 Armes et munitions	18	0,0	0	100,0
20 Marchandises et produits divers	147	5,5	0-30	69,4
21 Objets d'art, etc.	19	0,0	0	100,0

a Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de lignes tarifaires assujetties à un taux spécifique.

Note: Les EAV des taux spécifiques sont inclus.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données issues de la Trade Map et de la Market Access Map du Centre du commerce international (ONU) et des données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 2 Normes et règlements techniques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée publiés, 2019-mai 2025

N°	Référence	Description
1	PNGS 1626:2021	Café vert
2	PNGS 1710:2021	Poissons et produits de la pêche (Prescriptions en matière de sécurité alimentaire et de commerce)
3	PNGS 1711:2021	Pommes de terre de semence
4	PNGS 1712:2021	Prescriptions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière d'origine légale des bois – Promotion du respect des réglementations forestières en Nouvelle-Guinée
5	PNGS CEI 60045-1:2021	Turbines à vapeur – Partie 1: Spécifications
6	PNGS CEI 60325:2021	Instrumentation pour la radioprotection – Contaminamètres et moniteurs de contamination alpha, bêta et alpha/bêta (énergie des bêta > 60 keV)
7	PNGS CEI 60364-7-712:2021	Installations électriques des bâtiments – Partie 7-712: Règles pour les installations et emplacements spéciaux – Alimentations photovoltaïques solaires (PV)
8	PNGS CEI 60580:2021	Appareils électromédicaux – Radiamètres de produit exposition-surface
9	PNGS CEI 60601-2-1:2021	Appareils électromédicaux – Partie 2-1: Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des accélérateurs d'électrons dans la gamme de 1 MeV à 50 MeV
10	PNGS CEI 60601-2-11:2021	Appareils électromédicaux – Partie 2-11: Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des appareils de gammathérapie
11	PNGS CEI 60601-2-29:2021	Appareils électromédicaux – Partie 2-29: Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des simulateurs de radiothérapie
12	PNGS CEI 60601-2-8:2021	Appareils électromédicaux – Partie 2-8: Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des équipements à rayonnement X de thérapie fonctionnant dans la gamme de 10 kV à 1 MV
13	PNGS CEI 60601-2-8:2021	Appareils électromédicaux – Partie 2-8: Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des équipements à rayonnement X de thérapie fonctionnant dans la gamme de 10 kV à 1 MV, caractéristiques courant-tension des dispositifs photovoltaïques
14	PNGS CEI 60904-2:2021	Dispositifs photovoltaïques – Partie 2: Exigences relatives aux dispositifs solaires de référence
15	PNGS CEI 60904-5:2021	Dispositifs photovoltaïques – Partie 5: Détermination de la température de cellule équivalente (ECT) des dispositifs photovoltaïques (PV) par la méthode de la tension en circuit ouvert
16	PNGS CEI 60904-6:2021	Dispositifs photovoltaïques – Partie 6: Exigences relatives aux modules solaires de référence
17	PNGS CEI 60904-9:2021	Dispositifs photovoltaïques – Partie 9: Exigences pour le fonctionnement des simulateurs solaires
18	PNGS CEI 61215:2021	Modules photovoltaïques (PV) au silicium cristallin pour application terrestre – Qualification de la conception et homologation
19	PNGS CEI 61300-2-30:2021	Dispositifs d'interconnexion et composants passifs à fibres optiques – Méthodes fondamentales d'essais et de mesures – Partie 2-30: Essais – Rayonnement solaire
20	PNGS CEI 61400-1:2021	Éoliennes – Partie 1: Exigences de conception
21	PNGS CEI 61400-2:2021	Éoliennes – Partie 2. Petits aérogénérateurs
22	PNGS CEI 61427:2021	Accumulateurs pour système de photovoltaïques (SPV) – Exigences générales et méthodes d'essais
23	PNGS CEI 61646:2021	Modules photovoltaïques (PV) en couches minces pour application terrestre – Qualification de la conception et homologation
24	PNGS CEI 61724:2021	Surveillance des qualités de fonctionnement des systèmes photovoltaïques – Recommandations pour la mesure, le transfert et l'analyse des données
25	PNGS CEI 61725:2021	Expression analytique des profils solaires journaliers
26	PNGS CEI 61730-1:2021	Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) – Partie 1: Exigences pour la construction
27	PNGS CEI 61730-2:2021	Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) – Partie 2: Exigences pour les essais
28	PNGS CEI 62053-11:2021	Équipement de comptage de l'électricité (c.a.) – Prescriptions particulières – Partie 11: Compteurs électromécaniques d'énergie active (classes 0,5, 1 et 2)
29	PNGS CEI 62053-22:2021	Équipement de comptage de l'électricité (c.a.) – Prescriptions particulières – Partie 22: Compteurs statiques d'énergie active (classes 0,2 S et 0,5 S)
30	PNGS CEI 62053-23:2021	Équipement de comptage de l'électricité (c.a.) – Prescriptions particulières – Partie 23: Compteurs statiques d'énergie réactive (classes 2 et 3)
31	PNGS CEI 62093:2021	Composants BOS des systèmes photovoltaïques – Qualification et essais d'environnement

N°	Référence	Description
32	PNGS CEI 62124:2021	Systèmes photovoltaïques (PV) autonomes – Vérification de la conception
33	PNGS CEI 60736:2021	Équipement d'étalonnage de compteurs d'énergie électrique
34	PNGS CEI 62051:2021	Lecture des compteurs électriques – Glossaire de termes
35	PNGS CEI 61836:2021	Systèmes de conversion photovoltaïque de l'énergie solaire – Termes, définitions et symboles
36	PNGS CEI TS 62257-9-5:2022	Recommandations pour les systèmes à énergie renouvelable et hybrides pour l'électrification rurale – Partie 9-5: Systèmes intégrés – Évaluation en laboratoire des produits à énergie renouvelable autonomes pour l'électrification rurale (édition 4.0, 06/2018)
37	PNGS CEI TS 62257-9-8:2022	Systèmes à énergie renouvelable et systèmes hybrides destinés à l'électrification rurale – Partie 9-8: Systèmes intégrés – Exigences applicables aux produits à énergie renouvelable autonomes d'une puissance assignée inférieure ou égale à 350 W (édition 1.0, 06/2020)
38	PNGS ISO 5149.1:2023	Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur – Exigences de sécurité et d'environnement – Partie 1: Définitions, classification et critères de choix
39	PNGS ISO 5149.2:2023	Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur – Exigences de sécurité et d'environnement – Partie 2: Conception, construction, essais, marquage et documentation
40	PNGS ISO 5149.3:2023	Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur – Exigences de sécurité et d'environnement – Partie 3: Site d'installation
41	PNGS ISO 5149.4:2023	Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur – Exigences de sécurité et d'environnement – Partie 4: Fonctionnement, maintenance, réparation et récupération
42	PNGS 1713:2024	Produits à base de noix de coco
43	PNGS 1714:2024	Volailles et leurs produits
44	PNGS 1715:2024	Viande et produits à base de viande
45	PNGS 1716:2024	Boissons non alcooliques
46	PNGS 1717:2024	Boissons alcooliques
47	PNGS 1718:2024	Vanille
48	PNGS CEI 60038:2025	Tensions normales de la CEI
49	PNGS CEI 60335-1:2025	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1: Exigences générales
50	PNGS CEI 60364-1:2025	Installations électriques à basse tension – Partie 1: Principes fondamentaux, détermination des caractéristiques générales et définitions
51	PNGS CEI 60364-7-712:2025	Installations électriques à basse tension – Partie 7-712: Exigences applicables aux installations ou emplacements spéciaux – Systèmes d'énergie solaire photovoltaïque (PV)
52	PNGS CEI 60904-1:2025	Dispositifs photovoltaïques – Partie 1: Mesurage des caractéristiques courant-tension des dispositifs photovoltaïques
53	PNGS CEI 60904-2:2025	Dispositifs photovoltaïques – Partie 2: Exigences applicables aux dispositifs photovoltaïques de référence
54	PNGS CEI 60904-9:2025	Dispositifs photovoltaïques – Partie 9: Classification des caractéristiques des simulateurs solaires
55	PNGS CEI 61000-3-2:2025	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2: Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16 A par phase)
56	PNGS CEI 61000-3-2(AMD1):2025	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2: Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16 A par phase)
57	PNGS CEI 61000-3-2(AMD2):2025	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2: Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16 A par phase)
58	PNGS CEI 61215-1:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 1: Exigences d'essai
59	PNGS CEI 61215-1-1:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 1-1: Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au silicium cristallin
60	PNGS CEI 61215-1-2:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 1-2: Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au tellurure de cadmium (CdTe) à couches minces
61	PNGS CEI 61215-1-3:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 1-3: Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au silicium amorphe à couches minces
62	PNGS CEI 61215-1-4:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 1-4: Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au $Cu(In,GA)(S,Se)_2$ à couches minces

N°	Référence	Description
63	PNGS CEI 61215-2:2025	Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres – Qualification de la conception et homologation – Partie 2: Exigences d'essai
64	PNGS CEI 61427-1:2025	Accumulateurs pour le stockage de l'énergie renouvelable – Exigences générales et méthodes d'essais – Partie 1: Applications photovoltaïques hors réseaux
65	PNGS CEI 61427-2:2025	Accumulateurs pour le stockage de l'énergie renouvelable – Exigences générales et méthodes d'essais – Partie 2: Applications photovoltaïques en réseaux
66	PNGS CEI 62053-21:2025	Équipement de comptage de l'électricité – Exigences particulières – Partie 21: Compteurs statiques d'énergie active en courant alternatif (classes 0,5, 1 et 2) 66. PNGS CEI 61683:2025 Systèmes photovoltaïques – Conditionneurs de puissance – Procédure de mesure du rendement
67	PNGS CEI 61727:2025	Systèmes photovoltaïques (PV) – Caractéristiques de l'interface de raccordement au réseau
68	PNGS CEI 61869-2:2025	Transformateurs de mesure – Partie 2: Exigences supplémentaires concernant les transformateurs de courant
69	PNGS CEI 61869-3:2025	Transformateurs de mesure – Partie 3: Exigences supplémentaires concernant les transformateurs inductifs de tension
70	PNGS CEI 61869-4:2025	Transformateurs de mesure – Partie 4: Exigences supplémentaires concernant les transformateurs combinés
71	PNGS CEI 61869-5:2025	Transformateurs de mesure – Partie 5: Exigences supplémentaires concernant les transformateurs condensateurs de tension
72	PNGS CEI 62052-11:2025	Équipement de comptage de l'électricité – Prescriptions générales, essais et conditions d'essai – Partie 11: Équipement de comptage
73	PNGS CEI 62053-21:2025	Équipement de comptage de l'électricité – Exigences particulières – Partie 21: Compteurs statiques d'énergie active en courant alternatif (classes 0,5, 1 et 2)
74	PNGS CEI 62053-22:2025	Équipement de comptage de l'électricité – Exigences particulières 7 – Partie 22: Compteurs statiques d'énergie active en courant alternatif (classes 0,1 S, 0,2 S et 0,5 S)
75	PNGS CEI 62053-23:2025	Équipement de comptage de l'électricité – Exigences particulières – Partie 23: Compteurs statiques d'énergie réactive (classes 2 et 3)
76	PNGS CEI 62054-21:2025	Équipement de comptage d'électricité (C.A.) – Tarification et contrôle de charge – Partie 21: Exigences particulières pour les horloges de tarification
77	PNGS CEI 62054-21(AMD1):2025	Équipement de comptage d'électricité (C.A.) – Tarification et contrôle de charge – Partie 21: Exigences particulières pour les horloges de tarification
78	PNGS CEI 62056-21:2025	Échange des données pour la lecture des compteurs, le contrôle des tarifs et de la charge – Partie 21: Échange des données directes en local
79	PNGS CEI 62059-31-1:2025	Sûreté de fonctionnement des équipements de comptage de l'électricité
80	PNGS CEI 62059-32-1:2025	Sûreté de fonctionnement des équipements de comptage de l'électricité
81	PNGS CEI 62059-41:2025	Sûreté de fonctionnement des équipements de comptage de l'électricité
82	PNGS CEI 62109-1:2025	Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques – Partie 1: Exigences générales
83	PNGS CEI 62109-2:2025	Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques – Partie 2: Exigences particulières pour les onduleurs
84	PNGS CEI 62109-3:2025	Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques – Partie 3: Exigences particulières pour les dispositifs électroniques combinés aux éléments photovoltaïques
85	PNGS CEI TR 62059-11:2025	Sûreté de fonctionnement des équipements de comptage de l'électricité
86	PNGS CEI TR 62059-21:2025	Sûreté de fonctionnement des équipements de comptage de l'électricité
84	PNGS CEI TS 61724-2:2025	Performances des systèmes photovoltaïques – Partie 2: Méthode d'évaluation de la capacité
88	PNGS CEI TS 61724-3:2025	Performances des systèmes photovoltaïques – Partie 3: Méthode d'évaluation de la production énergétique
89	PNGS CEI TS 61836:2025	Systèmes de conversion photovoltaïque de l'énergie solaire – Termes, définitions et symboles

Source: Renseignements communiqués par les autorités.